

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

ÉTUDE DES DYNAMIQUES ET MÉCANISMES DE SÉPARATION ET DE
DIVORCE CHEZ DES COUPLES IMMIGRANTS IRANIENS AU QUÉBEC

THÈSE
PRÉSENTÉE
COMME EXIGENCE PARTIELLE
DU DOCTORAT EN TRAVAIL SOCIAL

PAR
GHOLAM HOSSEIN TORKPOUR

Octobre 2025

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de cette thèse se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.12-2023). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

REMERCIEMENTS

Comme le proverbe africain bien connu dit « Il faut un village pour élever un enfant », je dirais : « Il faut une communauté pour produire une thèse. » C'est ce que j'ai vécu depuis que j'ai commencé mes études doctorales en 2014. Sans l'amour inconditionnel et les conseils de nombreuses personnes et communautés spéciales qui m'entourent, il m'aurait été impossible d'accomplir cette thèse. Je suis de tout cœur redevable à chacun d'entre vous.

Tout d'abord, je suis profondément reconnaissant à mes deux superviseures, professeure Lilyane Rachédi et professeure Ghayda Hassan, dont la patience, l'accompagnement pas à pas, le grand engagement et les bons conseils m'ont aidé à terminer cette thèse.

Je suis profondément redevable aux généreux participants à cette thèse, les compatriotes irano-canadiens de la communauté iranienne de Montréal, dont les histoires m'ont touché et ému, à la fois comme chercheur et comme membre de la communauté iranienne de Montréal. Sans votre participation, cette thèse ne pourrait être réalisée.

Je suis également reconnaissant au "Hafteh Journal" de la communauté iranienne de Montréal dont la généreuse coopération a facilité ma connexion avec les personnes participantes. Je suis cordialement très reconnaissant à la communauté bahá'íe de Montréal, à mes amis bahá'ís et aux institutions bahá'íes dont le soutien et les encouragements m'ont permis de surmonter de nombreux défis, en particulier pendant mes jours difficiles. Je suis particulièrement reconnaissant à Josée Cardinal et Mona Pirmoradi pour leurs contributions savantes.

J'ai eu la chance d'avoir d'excellents professeurs et des camarades de classe talentueux dans trois universités -l'UQÀM, l'Université de Montréal et McGill- pendant mes séminaires de doctorat. Vos contributions et commentaires m'ont beaucoup inspiré. Merci à mes amis : Bouchra, Florence, Rosita, Syndie et Gregory.

Je suis profondément redevable à mes parents, Zari Ruhullahi et Allahbakhsh Torkpour, mes frères et sœurs et ma famille élargie dont l'amour inconditionnel, le soutien et les encouragements chaleureux m'ont aidé à surmonter de nombreux défis

pendant mes études de doctorat. Je suis particulièrement reconnaissant à Dokhi, Majid, Masoumeh, Rima, Farzin, Bobby, Brian, Narges, Hassan, Jamileh, Hadi, Jonathan, Emma, Golbou, Zachary, Sam, Amir, Bahareh, Shane, Julii, Dalia, Nelly, Cirous Daniel, Marnie, Aria, Kylie, Mashallah, Somayeh, et Zohreh. Merci à tous, chers bien-aimés.

Je tiens également à exprimer ma gratitude particulière à mon épouse, Tina, et à mes enfants, Elijah et Tara, pour leur patience, leur soutien indéfectible et leur amour dans les bons comme dans les mauvais jours de mes études. Merci mes amours.

Je tiens également à remercier mes trois frères aînés, Mohammad Ali, Ali et Gholamreza, dont les discours intellectuels à la maison ont été une grande source d'inspiration pour moi afin de poursuivre mon éducation formelle et de développer ma curiosité pour mieux comprendre les phénomènes sociaux. Vous êtes tous les trois dans mon cœur.

J'exprime également ma profonde gratitude à Madame Hamida, ma voisine qui est comme un membre de ma famille, pour ses commentaires et discussions érudits.

Je suis également redevable à nombre de mes amis bahá'ís de la communauté bahá'íe de Montréal pour leurs encouragements réconfortants et leurs prières lorsque j'étais submergé par mon travail et ma vie familiale et que j'avais besoin d'un élan spirituel pour reprendre mon projet. De même, je suis profondément reconnaissant à l'Assemblée spirituelle des bahá'ís de Montréal et du Canada. Leurs encouragements et leur soutien incomparables ont été essentiels au début de mes recherches, et je leur suis profondément reconnaissant pour leur aide indéfectible.

Enfin, je tiens à remercier le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal et mes talentueux collègues multidisciplinaires dont le soutien, les encouragements et les commentaires érudits m'ont aidé à faire preuve de constance dans la réalisation de mes études doctorales. Je tiens à exprimer particulièrement ma gratitude à ma collègue Toby Shainbaum-Pollak pour ses connaissances cliniques généreuses et pertinentes.

DÉDICACE

Humblement et avec une profonde gratitude, dédié
à Bahíyyih Khánum, la plus grande feuille sainte,
l'héroïne exceptionnelle de la dispensation bahá'íe.

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|------|
| LISTE DES FIGURES | x |
| LISTE DES TABLEAUX | xi |
| LISTE DES ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES | xii |
| RÉSUMÉ | xiii |
| ABSTRACT | xv |
| INTRODUCTION | 1 |
| CHAPITRE I | |
| RECENSION DES ÉCRITS ET PROBLÉMATIQUE | 5 |
| 1.1 Introduction | 5 |
| 1.1.1 Contexte socio-historique d'Iran | 11 |
| 1.1.2 Portrait de la diaspora iranienne au Québec/Canada : une diaspora éduquée | 14 |
| 1.2 Recension des écrits | 19 |
| 1.2.1 Portée scientifique de la recherche | 19 |
| 1.2.2 Éléments pré-migratoires | 21 |
| 1.2.3 Éléments post-migratoires | 38 |
| 1.2.4 La dynamique du divorce dans le contexte migratoire | 55 |
| CHAPITRE II | |
| CADRE THÉORIQUE | 69 |
| 2.1 Intersectionnalité : approche épistémologique, une perspective théorique et analytique pertinente pour étudier la séparation et le divorce chez les immigrants iraniens récents | 69 |
| 2.1.1 L'intersectionnalité en tant que perspective théorique et analytique et ses applications au travail social | 72 |
| 2.2 Les principes de l'intersectionnalité | |
| 2.2.1 L'intersectionnalité structurelle | 76 |

| | | |
|---|--|-----------|
| 2.2.2 | Intersectionnalité politique et représentative..... | 78 |
| 2.3 | Les défis de l'intersectionnalité..... | 80 |
| 2.3.1 | Critique de l'intersectionnalité pour l'importance excessive qu'elle accorde à l'identité sociale et personnelle..... | 81 |
| 2.3.2 | Critiques par rapport à la définition et aux objectifs ambigus de l'approche intersectionnelle..... | 82 |
| 2.3.3 | Critiques liées aux niveaux micro, méso et macro de l'oppression..... | 83 |
| 2.3.4 | La critique de l'exclusion idéologique mutuelle..... | 84 |
| 2.3.5 | Critiques sur « la fin de l'intersectionnalité »..... | 86 |
| 2.4 | La pertinence de l'intersectionnalité par rapport à cette thèse au Québec..... | 88 |
| CHAPITRE III | | |
| LA MÉTHODOLOGIE DE RECHERCHE | | 92 |
| 3.1 | La stratégie générale de recherche | 92 |
| 3.2 | Le choix de la méthode de recherche qualitative | 93 |
| 3.3 | Le fondement philosophique de la méthodologie | 95 |
| 3.3.1 | La phénoménologie herméneutique dans la recherche | 96 |
| 3.3.2 | L'alignement de la méthodologie et du cadre théorique de cette étude.... | 97 |
| 3.3.3 | La position subjective du chercheur : un arrêt nécessaire pour cette recherche..... | 98 |
| 3.3.4 | La population à l'étude, la stratégie et la constitution de l'échantillon | 102 |
| 3.4 | Les critères d'inclusion / d'exclusion..... | 106 |
| 3.5 | Les méthodes de collecte des données | 107 |
| 3.5.1 | Le processus du recrutement des participants, le déroulement des rencontres et les outils de collecte de données..... | 107 |
| 3.5.2 | Les considérations éthiques..... | 109 |
| 3.5.3 | L'entretien | 110 |
| 3.6 | L'analyse des données..... | 101 |
| 3.7 | La fiabilité | 114 |
| 3.7.1 | La crédibilité | 114 |
| 3.7.2 | La rigueur | 115 |

| | |
|---|-----|
| 3.7.3 Les limites | 116 |
| 3.7.4 La contribution | 117 |
| CHAPITRE IV | |
| LA PRÉSENTATION DES RÉSULTATS..... | 120 |
| 4. 1 Le contexte pré-immigration..... | 121 |
| 4.1.1 Les caractéristiques et antécédents des participants..... | 121 |
| 4.1.2 Le statut socio-économique (SSE) | 123 |
| 4.1.3 Le statut socioculturel (SCS)..... | 123 |
| 4.1.4 La religiosité, environnement traditionnel et moderne des familles | 124 |
| 4.1.5 La précipitation du mariage..... | 125 |
| 4.1.6 Les critères de sélection des conjoints | 126 |
| 4.1.7 La phase de négociation des mariages | 128 |
| 4.2 Les défis après le mariage | 129 |
| 4.2.1 L'interaction avec la famille élargie..... | 130 |
| 4.2.2 Les problèmes liés à la sexualité | 131 |
| 4.2.3 Le problème des relations extraconjugales | 132 |
| 4.2.4 Les problèmes de communication..... | 133 |
| 4.2.5 Le problème de violence conjugale et familiale..... | 133 |
| 4.2.6 Les difficultés financières déjà présentes en Iran..... | 134 |
| 4.3 Les éléments est les dynamiques post-migratoires..... | 136 |
| 4.3.1 Le contexte de la migration au Québec / Canada..... | 136 |
| 4.3.2 Le défis de trouver un emploi | 137 |
| 4.3.3 L'inégalité entre les genres et l'orientation patriarcale de la famille | 138 |
| 4.3.4 La dynamique d'un modèle de gestion financière traditionnelle et sexuée..... | 140 |
| 4.3.5 La poursuite de la problématique de la sexualité dans le contexte migratoire | 141 |
| 4.3.6 Le partenaire masculin résiste à la thérapie de couple ou sexuelle | 142 |
| 4.3.7 Les problèmes de santé générale/ mentale après l'immigration..... | 143 |

| | |
|--|------------|
| 4.3.8 Les problèmes de communication..... | 145 |
| 4.3.9 La perte d'affection dans le couple | 146 |
| 4.3.10 L'effet de la dynamique de la violence familiale | 147 |
| 4.3.11 Les efforts de réconciliation avant de demander le divorce..... | 149 |
| 4.3.12 La prise de conscience des participants, en particulier des femmes iraniennes..... | 151 |
| 4.3.13 La santé mentale après le divorce..... | 152 |
| 4.4 Les mécanismes des séparations/divorces..... | 153 |
| 4.4.1 La procédure de divorce relativement paisible | 153 |
| 4.4.2 Les mécanismes difficiles | 154 |
| 4.4.3 Les mécanismes administratifs des divorces..... | 155 |
| 4.4.3.1 Les séparations et divorces par les tribunaux québécois à Montréal..... | 156 |
| 4.4.3.2 Le divorce islamique et civil iranien à Montréal..... | 157 |
| 4.4.3.3 Le divorce par la justice iranienne, en Iran..... | 157 |
| 4.4.3.4 Le divorce iranien reçoit une équivalence par la justice québécoise..... | 158 |
| 4.5 Conclusion au chapitre | 159 |
| CHAPITRE V | |
| LES ANALYSES ET DISCUSSIONS | 161 |
| 5.1 Le contexte du mariage en Iran | 162 |
| 5.1.1 Le genre..... | 162 |
| 5.1.2 Le classisme | 163 |
| 5.1.2.1 La classe et du traditionalisme et genre..... | 164 |
| 5.1.2.2 Expériences de la classe et des participants masculins..... | 165 |
| 5.1.3 Les questions matérielles | 167 |
| 5.1.3.1 Les défis liés au Mahr ou à la dot..... | 167 |
| 5.1.3.2 Les défis des dépenses en Iran..... | 170 |
| 5.1.4 La sexualité | 171 |
| 5.1.5 Le problème de la communication et de l'interférence de la famille non désirée | 173 |

| | |
|---|------------|
| 5.1.6 La violence familiale | 175 |
| 5.2 La mise en contexte des expériences post-migratoires des participants..... | 178 |
| 5.2.1 La dynamique complexe d'adaptation au Québec/Canada | 178 |
| 5.2.1.1 Les questions financières..... | 180 |
| 5.2.1.2 L'emploi..... | 181 |
| 5.2.1.3 Les problèmes liés au statut socio-économique (SSE) et au statut socio-culturel (SSC)..... | 182 |
| 5.2.1.4 La langue..... | 184 |
| 5.2.2 Le défi de la racisation /ethnicité | 186 |
| 5.2.3 Les défis liés au genre | 188 |
| 5.2.4 La continuité des défis de la sexualité en contexte migratoire..... | 190 |
| 5.2.5 Les défis persistants de la violence domestique dans le contexte migratoire | 193 |
| 5.2.6 Le phénomène de la prise de conscience post-immigration..... | 195 |
| 5.3 Les mécanismes de séparations/divorces vécus par les participants | 198 |
| 5.3.1 Les expériences de séparations temporaires..... | 199 |
| 5.3.1.1 L'officialisation de la séparation au Québec..... | 201 |
| 5.3.1.2 Les mécanismes d'obtention des divorces | 202 |
| 5.3.1.2.1 Les dossiers de divorce au Québec..... | 204 |
| 5.3.1.2.2 Le mécanisme d'obtention de l'équivalence iranienne des certificats de divorce québécois..... | 206 |
| 5.3.1.2.3 Les dossiers de divorce en Iran : un choix assumé..... | 208 |
| 5.4 Conclusion au chapitre | 210 |
| CHAPITRE VI | |
| LES RECOMMANDATIONS..... | 213 |
| 6.1 Recherche : limites et suggestions | 213 |
| 6.2 Intervention | 214 |
| 6.3 L'élaboration des politiques | 216 |
| 6.3.1 Les politiques en Iran | 217 |
| 6.3.1.1 Régime répressif et inégalité des genres en Iran..... | 217 |

| | |
|--|-----|
| 6.3.1.2 L'éducation sur la sexualité en Iran..... | 220 |
| 6.3.2 Les politiques au Canada..... | 223 |
| 6.3.2.1 Les politiques liées à Citoyenneté et Immigration Canada (CIC)..... | 224 |
| 6.3.2.2 Les politiques liées au système de santé..... | 225 |
| CONCLUSION | 228 |
| ANNEXE A | |
| L'AFFICHE DE RECRUTMENT | 234 |
| ANNEXE B | |
| LE FORMULAIRE DE CONSENTEMENT | 235 |
| ANNEXE C | |
| LA GRILLE D'ENTRETIEN | 243 |
| ANNEXE D | |
| LE CERTIFICAT D'APPROBATIONS ÉTHIQUE | 245 |
| ANNEXE E | |
| LE GLOSSAIRE | 246 |
| ANNEXE F | |
| QUI SONT LES TRADITIONNALISTS EN IRAN ? | 249 |
| ANNEXE G | |
| LES CODES CIVILS ET PÉNALS DE RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN | 255 |
| ANNEXE H | |
| LES STATISTIQUES DE L'IRAN | 268 |
| ANNEXE J | |
| LA BASE DE DONNÉES | 269 |
| BIBLIOGRAPHIE | 270 |

LISTE DES FIGURES

| Figures | Pages |
|---|-------|
| 2.1 L'impact croisé des structures socioculturelles sur les personnes participantes, hommes et femmes, en Iran, avant le mariage..... | 89 |
| 2.2 L'impact croisé des structures socioculturelles de l'Iran / du Québec/Canada sur le couple/famille | 90 |

LISTE DES TABLEAUX

| Tableaux | Pages |
|--|-------|
| 3.1 Informations de base par rapport aux participants (n = 5) | 105 |
| 3.2 Caractéristiques éducatives et socio-économiques des participants au moment de leur mariage (n=5) | 105 |
| 4.1 Informations de base : caractéristiques des participants (n=5)..... | 122 |
| 4.2 Caractéristiques éducatives et socio- économiques des participants au moment de leur mariage (n=5)..... | 122 |

LISTE DES ABRÉVIATIONS,
SIGLES ET ACRONYMES

| | |
|-------|--|
| API | Analyse phénoménologique interprétative |
| ICC | Immigration et citoyenneté Canada |
| IPV | <i>Intimate Partner Violence</i> |
| NOEC | Organisation nationale de l'état civil [d'Iran] |
| SSC | Statut socio-culturel |
| SSE | Statut socio-économique |
| UNHCR | <i>The United Nations High Commissioner for Refugees (The UN Refugee Agency)</i> |
| UQAM | Université du Québec à Montréal |

RÉSUMÉ

Notre étude qualitative est motivée par une question de recherche cruciale : Quels sont les éléments clés et les dynamiques qui influencent les couples immigrants iraniens récents au Québec et qui mènent à la séparation ou au divorce ? Nos objectifs sont de documenter les expériences de ces couples, d'explorer les dynamiques pré- et post-immigration qui ont un impact sur leurs relations, et de mieux comprendre les mécanismes à l'origine de leurs séparations ou divorces.

Notre méthodologie de recherche, la phénoménologie herméneutique, et le cadre théorique de l'intersectionnalité ont joué un rôle déterminant dans notre étude. Ils nous ont permis d'explorer en profondeur les expériences personnelles de cinq immigrants iraniens récents (trois femmes et deux hommes) qui ont vécu une séparation ou un divorce au Québec. Ces participants, tous nés et élevés en Iran après la révolution iranienne de 1979, se sont mariés en Iran et sont d'immigration récente. Leurs expériences offrent une perspective unique et perspicace sur les défis et les complexités de la séparation et du divorce chez les immigrants iraniens.

Une analyse phénoménologique interprétative des résultats a révélé plusieurs thèmes significatifs liés à plusieurs défis concernant : l'inégalité des genres, la classe sociale, la sexualité, l'intervention familiale, les questions matérielles, le processus d'adaptation au Québec, les questions socio-économiques, les barrières linguistiques, la santé et la santé mentale, la communication, la violence familiale et le phénomène de la prise de conscience des femmes.

Dans cette étude, l'intersectionnalité a été utilisée pour comprendre comment ces différentes formes d'inégalité sociale se croisaient et interagissaient entre elles pour influencer les décisions des participants et participantes de se séparer ou de divorcer. Une analyse basée sur la perspective intersectionnelle a donc mis en évidence les intersections entre le genre, la sexualité, la classe sociale, l'économie, la religion, le traditionalisme et le patriarcat, d'une part ; et la structure sociopolitique de la société liée à l'ethnicité, à l'islamophobie, au système de santé, au racisme, à la violence familiale et à la sensibilisation, d'autre part, qui ont créé des dynamiques négatives influençant les décisions des participants de concrétiser leur séparation ou leur divorce au Québec. Cette « prise de conscience » fait référence à la sensibilisation et à l'autonomisation accrues des femmes dans la société d'accueil, ce qui entraîne souvent des changements dans leurs rôles et leurs relations au sein de la famille et, dans certains cas, une séparation ou un divorce.

Les procédures de séparation et divorce des participants ont été accompagnées de tensions, en particulier pour les familles avec enfants. Parvenir à un accord sur la garde des enfants et la pension alimentaire s'est avéré être une difficulté importante pour ces familles au cours de la procédure de divorce, ce qui n'a été possible qu'avec l'intervention d'avocats. Bien que la majorité des participants aient demandé le divorce par le biais du système juridique québécois, ils ont également demandé le divorce religieux et civil par le biais du système juridique iranien, de peur de rencontrer des problèmes juridiques lors de leur voyage en Iran. Pour ce faire, certaines d'entre elles ont eu recours aux services de « représentants » juridico-religieux du régime iranien à Montréal, tandis que d'autres se sont rendues en Iran et ont eu recours directement à ces services. Toutes les femmes se sont débarrassées de leur dot, ce qui a permis de délivrer les certificats de divorce rapidement et sans heurts.

Cette recherche permet d'envisager des moyens de fournir des services sociaux et de santé adaptés à ces besoins, de mener d'autres recherches sur cette population et de suggérer des réformes dans l'élaboration des politiques au Canada et surtout en Iran.

Mots-clés : Immigrants iraniens au Québec, séparation, divorce, parcours migratoire, intersectionnalité, dynamique et mécanismes de la séparation/ divorce.

ABSTRACT

Our qualitative study is motivated by a crucial research question : What are the key elements and dynamics that influence recent Iranian immigrant couples in Quebec and lead to separation or divorce ? Our objectives are to document the experiences of these couples, to explore the pre- and post-immigration dynamics that impact their relationships, and to better understand the mechanisms behind their separations or divorces.

Our research methodology, hermeneutic phenomenology, and the theoretical framework of intersectionality played a decisive role in our study. They enabled us to explore in depth the personal experiences of five recent Iranian immigrants (three women and two men) who had experienced separation or divorce in Quebec. These participants, all born and raised in Iran after the 1979 Iranian revolution, married in Iran and are recent immigrants. Their experiences offer a unique and insightful perspective on the challenges and complexities of separation and divorce among Iranian immigrants.

An interpretative phenomenological analysis of the results revealed several significant themes related to several challenges concerning : gender inequality, social class, sexuality, family intervention, material issues, the process of adaptation to Quebec, socio-economic issues, language barriers, health and mental health, communication, domestic violence and the phenomenon of women's empowerment.

In this study, intersectionality was used to understand how these different forms of social inequality intersected and interacted with each other to influence participants' and participants' decisions to separate or divorce. An analysis based on an intersectional perspective thus highlighted the intersections between gender, sexuality, social class, economics, religion, traditionalism and patriarchy, on the one hand, and the sociopolitical structure of society linked to ethnicity, Islamophobia, the healthcare system, racism, domestic violence and awareness, on the other, which created negative dynamics influencing participants' decisions to concretize their separation or divorce in Quebec. This "awareness" refers to the increased awareness and empowerment of women in the host society, which often leads to changes in their roles and relationships within the family and, in some cases, to separation or divorce.

The participants' separation and divorce proceedings were accompanied by tensions, particularly for families with children. Reaching agreement on child custody and alimony proved to be a major difficulty for these families during the divorce proceedings, which was only possible with the intervention of lawyers. Although the majority of participants filed for divorce through the Quebec legal system, they also filed for religious and civil divorce through the Iranian legal system, for fear of encountering legal problems during their trip to Iran. To do this, some of them used the services of legal-religious "representatives" of the Iranian regime in Montreal, while others travelled to Iran and used these services directly. All the women got rid of their dowries, which enabled divorce certificates to be issued quickly and smoothly.

This research allows us to consider ways of providing social and health services adapted to these needs, to conduct further research on this population and to suggest reforms in policy-making in Canada and especially in Iran.

Key words : Iranian immigrants in Quebec, separation, divorce, migratory trajectory, intersectionality, dynamics and mechanisms of separation/divorce.

INTRODUCTION

Au début des années 1980, alors que j'étais adolescent et que je vivais en Iran, je n'arrêtais pas d'entendre dans les médias officiels et chez nos professeurs révolutionnaires que le taux de divorce montait en flèche dans le monde occidental et industrialisé. Ces informations étaient préparées et diffusées par les forces fraîchement révolutionnaires d'Iran qui, en 1979, avaient renversé le régime du Shah d'Iran et formaient fièrement la République islamique d'Iran.

Au cœur de la propagande du régime se trouvaient une inimitié à l'égard de nombreuses valeurs occidentales et une prémissse sur le nouveau régime théocratique pour sa capacité inhérente à créer une société idéale remplie de justice et de bien-être pour les gens de tous horizons. Une partie de cette prémissse était qu'il n'y aurait pratiquement aucun problème familial, y compris le divorce, dans la société islamique d'Iran.

Le régime révolutionnaire de l'État islamique a utilisé tous les moyens de propagande à sa disposition pour accuser le monde occidental de ses actions historiques, telles que le colonialisme, le néocolonialisme, le capitalisme, le libéralisme, etc. L'un des principaux points des « enseignements révolutionnaires » était que l'institution de la famille en Occident a fortement décliné en raison de ses attitudes libérales.

Par le biais de divers médias et dans les salles de classe, nous entendions constamment parler de la forte augmentation du taux de divorce dans les pays occidentaux industrialisés. En s'appuyant sur ces taux de divorce, les enseignants du régime ont tenté de convaincre les jeunes et innocents étudiants que le maintien des valeurs

traditionnelles en Iran est le défenseur de l'institution de la famille contre le phénomène du divorce. Néanmoins, le régime iranien a eu besoin de temps et d'expérience pour examiner la validité de cette noble déclaration.

Quarante ans après cette époque, alors que je commençais à mener cette thèse à Montréal, j'ai appris que le taux de divorce en Iran avait considérablement augmenté depuis le début des années 1980. J'ai appris que ce problème sans précédent avait attiré l'attention des médias du monde entier, des sociologues et des thérapeutes familiaux. Néanmoins, il n'y a pas eu beaucoup de recherches effectuées du point de vue du travail social sur l'augmentation du taux de divorce en Iran.

En outre, je suis tombé sur plusieurs articles et rapports qui traitaient du taux élevé de divorce chez les immigrants iraniens dans les pays occidentaux. La plupart de ces articles recommandaient une recherche plus qualitative sur cette question, en particulier dans la société occidentale où les couples iraniens pourraient se sentir plus libres de divulguer leurs expériences. Nous nous sommes donc intéressés à cette recherche sur la séparation et le divorce chez les immigrants iraniens au Québec, dans le but de mieux comprendre les expériences de cette population immigrante.

Le fait d'être un immigrant, un membre de la communauté iranienne de Montréal et un travailleur social qui a beaucoup travaillé pour les réfugiés iraniens et les immigrants récents m'a aidé à mener cette recherche parmi les immigrants iraniens récents. Étant donné le sujet de cette recherche, nous pouvons dire qu'elle se situe au carrefour de deux phénomènes en hausse dans le monde et au Canada : le divorce et la migration. Selon plusieurs recherches, le taux de divorce est en hausse depuis les années 1960 dans le monde (Coskun et Sarlak, 2020 ; Doherty et al., 2021 ; Marquis, 2017). Les résultats d'un groupe de recherches menées au Canada et dans quelques autres pays occidentaux (de Graaf et Kalmijn, 2006 ; Doherty et al., 2021 ; Gonzalez et Viitanen, 2009 ; McNulty et al., 2019 ; St-Jacques et al., 2016) font référence à plusieurs facteurs

de ce phénomène : enjeux économiques, changements socioculturels, laïcité, libéralisme, etc.

Les statistiques du divorce dans certains pays orientaux et majoritairement musulmans tels que l'Iran, l'Irak, la Turquie, le Pakistan et le Bangladesh indiquent également que, à l'instar des pays occidentaux, ils présentent un taux de divorce élevé (Coskun et Sarlak, 2020 ; Qamar et Faizaan, 2021). Ces pays orientaux ont une longue histoire de familles traditionnelles qui décourageaient le divorce ; cependant, leur ancienne formule traditionnelle pour garder les familles intactes ne fonctionne plus.

Selon ses statistiques internes, le taux de divorce en Iran est de 26 % (www.sabteahval.ir/ static3.pdf). Les résultats de plusieurs recherches menées auprès des communautés d'immigrants iraniens en Europe occidentale et en Amérique du Nord démontrent que le taux de divorce chez les immigrants iraniens est plus élevé que la moyenne des sociétés d'accueil (Ahmadi, 2003 ; Darvishpour, 2012 et 2002 ; Predelli, 2004). D'autres recherches montrent des taux de divorce élevés similaires parmi d'autres populations immigrées, comme les Marocains au Québec (Vatz Laaroussi, 2021), la communauté somalienne au Canada (Salami et al., 2020) et les Pakistanais au Royaume-Uni (Charsley et Liversage, 2013).

Certains chercheurs, comme Vatz Laaroussi (2021), expliquent qu'au Québec, les raisons du divorce des immigrants sont très semblables aux raisons des divorces des couples nés au Québec. Néanmoins, il existe des éléments spécifiques et une dynamique du divorce chez les populations immigrées qui pourraient être distincts de ceux des expériences de la population générale.

Cette recherche vise à trouver les éléments et les dynamiques qui ont amené à la séparation ou au divorce chez les couples d'immigrants iraniens au Québec. Nous aimerions connaître ces éléments, ces dynamiques et savoir comment les participants

les ont vécus. Bien sûr, il y a aussi plusieurs autres questions liées au sujet principal. Par exemple, nous aimerions savoir s'il y a des éléments communs entre les éléments pré-migratoires et post-migratoires. Nous voulons également comprendre comment les structures socioculturelles de l'Iran et du Québec ont façonné les expériences des couples d'immigrants liées à leurs divorces.

Dans le premier chapitre, nous commencerons par passer en revue la littérature sur la question du divorce en Iran, dans les pays voisins et parmi les communautés d'immigrés en Europe et en Amérique du Nord.

Le chapitre deux expliquera la théorie intersectionnelle comme cadre théorique employé dans cette recherche. Nous décrirons cette théorie, nous ferons référence aux critiques qu'elle a reçues et nous discuterons de sa pertinence pour notre sujet.

Dans le chapitre trois, nous expliquerons l'aspect méthodologique de cette recherche. Nous justifierons l'emploi de la nature qualitative de cette recherche, décrirons les détails du recrutement des participants ainsi que la proposition d'une analyse intersectionnelle des données. Tout au long de cette recherche, en faisant référence aux participants (trois femmes et deux hommes) et en utilisant des pronoms, nous utilisons l'écriture épicène, qui se réfère à l'utilisation d'un langage non sexiste. En outre, nous utiliserons « séparation » et « divorce » comme mots-clés dans cette recherche puisqu'une personne parmi les participants a vécu une séparation, alors que les quatre autres ont vécu un divorce au Québec/Canada.

Dans le chapitre quatre, nous présenterons les résultats des récits basés sur une analyse intersectionnelle. Pour ce faire, nous utiliserons des pseudonymes pour nommer nos participants.

Le chapitre cinq discutera et analysera les résultats à la lumière de la théorie intersectionnelle. Sur la base des résultats obtenus et de l'analyse des données, nous évoquerons, dans le chapitre six, les limites de cette recherche. Nous recommanderons des pistes de recherches et d' interventions ainsi que des orientations politiques davantage adaptées aux réalités des couples iraniens.

Enfin, nous présenterons une conclusion générale de la recherche.

CHAPITRE I

RECENSION DES ÉCRITS ET PROBLÉMATIQUE

Dans ce chapitre (Résumé). Dans ce chapitre, nous analyserons le phénomène du divorce à l'échelle mondiale, particulièrement dans les pays limitrophes de l'Iran et en Iran même. Nous présenterons ensuite la situation socio-historique de l'Iran et de la diaspora iranienne au Canada et au Québec. Dans le présent chapitre, nous expliquerons également la portée scientifique de cette thèse et nous ferons la recension de la pré-immigration, de la post-immigration et de la dynamique du divorce dans le contexte des immigrants récents dans la zone géographique visée par cette thèse. Enfin, nous discuterons de la question principale de recherche, des questions sous-catégorielles et des objectifs de cette thèse.

1.1 Introduction

Dans la plupart des sociétés du monde, la famille est la pierre angulaire de la société (Coskun et Sarlak, 2020 ; Toth et Kemmelmeier, 2009). Une des formes de la famille est l'union ou le mariage entre un homme et une femme, avec ou sans enfants. Le mariage est probablement le plus ancien des contrats qui structurent les rapports sociaux et le plus imprégné de nombreuses traditions religieuses qui régulent à la fois les conditions du mariage et sa rupture, à savoir le divorce en l'interdisant ou en le considérant comme un péché. Par exemple, à Malte, un pays européen majoritairement catholique, le divorce a été introduit avec le référendum du 29 mai 2011 (Tamanza et al., 2011 : 559). Dans le monde musulman, certains juristes islamiques classiques

déclarent que le divorce est interdit ou répréhensible à moins qu'il ne soit motivé par une cause impérieuse telle que l'impossibilité de cohabiter en raison d'un conflit inconciliaire (Aghajanian et Thompson, 2013 ; Katuzian, 2011 ; Najafi, 1988 ; Rahbari, 2016 ; Wael, 2009).

Selon les données mondiales sur le mariage (2019) fournies par le département des affaires économiques et sociales des Nations unies, le taux de divorce a augmenté dans le monde entier au cours des dernières décennies. Certains chercheurs (de Graaf et Kalmijn, 2006 ; Doherty et al., 2021 ; Gonzalez et Viitanen, 2009 ; McNulty et al., 2019) attribuent cette augmentation aux changements culturels, économiques et juridiques ainsi qu'à l'apparition de nouvelles valeurs dans les populations. En Amérique du Nord, on remarque qu'au milieu du 20e siècle, la famille était sous la responsabilité d'un père et d'une mère unis par le mariage (Marquis, 2017 ; Péron, 2003). Cependant, dès les années 1960, ce modèle familial a commencé à décliner fortement, y compris au Canada (Cook et al., 1979). Selon Statistique Canada, le taux de divorce au Canada en 1961 était de 0,76 % alors qu'en 2001, il était passé à 26,8 % (www150.statcan.gc.ca).

D'après St-Jacques et al. (2016 : 1, 13-17), au Québec aussi, au cours des cinquante dernières années, la vie familiale des Québécois a subi de profonds changements, en partie à cause du pourcentage croissant de séparation et de divorce. St-Jacques et ses collègues soutiennent que la majorité des sociétés occidentales ont connu ce phénomène depuis les années 1960. Il se manifeste notamment à travers la baisse de la fécondité chez les couples et l'augmentation des comportements conflictuels dans la relation conjugale qui ont sans doute perturbé la vie familiale. St-Jacques et ses collègues précisent que si, au Québec, le mariage a perdu de son attrait, la relation conjugale n'a pas disparu, comme en témoigne la progression remarquable de la cohabitation. Ainsi, la proportion d'unions libres est passée de 20 %, pour les premières

unions formées au début des années 1970, à 80 %, pourcentage enregistré depuis le début des années 1990 (Dumas et Bélanger, 1997).

Il semble que les pays limitrophes de l'Iran n'aient pas été épargnés par l'augmentation du taux de divorce. Par exemple, Qamar et Faizaan (2021) démontrent que dans le contexte social indien plus large (qui comprend le Pakistan, le Bangladesh et l'Inde), le taux de divorce est en hausse principalement en raison du patriarcat et des valeurs traditionnelles qui entrent en conflit avec les valeurs des jeunes générations de femmes dans cette région. Ces auteurs expliquent que, selon les valeurs traditionnelles du Pakistan, le mariage est le seul moyen légal d'établir une relation conjugale, et le divorce est tabou. Dans ce système, la norme veut que les hommes gardent leurs épouses matériellement "dépendantes" d'eux. Toute "violation" de la norme, telle que la recherche par l'épouse de la liberté de choix ou de décision, peut provoquer le conflit conjugal qui se termine progressivement par un divorce. Dans ce contexte patriarcal, selon Qamar et Faizaan (2021 : 359), les principales raisons du divorce au Pakistan sont les suivantes : l'ingérence extérieure (de la belle-famille) dans les affaires personnelles et financières, la déception conjugale (comportement du mari), l'écart de communication et l'environnement difficile (entre autres la torture physique, la torture psychologique, la diffamation et la tricherie).

L'Irak est un autre pays voisin de l'Iran dans lequel le taux de divorce est élevé. Selon *The Economist* (2016), un mariage irakien sur quatre s'est terminé par un divorce entre 2004 et 2014. Il semblerait que c'est une expérience sans précédent pour la société irakienne. *The Economist* explique que la hausse des divorces irakiens est imputée à l'islamisme, à la pauvreté et aux feuilletons turcs. En effet, ce rapport révèle que les relations sexuelles hors mariage sont devenues plus taboues qu'auparavant à cause de la propagation de la charia islamique stricte en Irak. Ainsi, de plus en plus de personnes se marient dans le seul but d'avoir des relations sexuelles. En vertu du droit musulman, ces mariages rapides peuvent être facilement dissous. De même, la pauvreté constitue

aussi un facteur important du divorce en Irak. On rapporte, là-bas, que de nombreux divorces sont le fait d'hommes qui abandonnent leurs femmes parce qu'ils ne sont pas en mesure, financièrement, de supporter la charge d'une famille. De plus, les feuilletons turcs, qui sont très populaires et présentent des femmes fortes, influencerait les familles et encourageraient les femmes irakiennes à quitter leurs mauvais maris.

Selon Coskun et Sarlak (2020 : 4-6), les taux de divorce ont récemment augmenté en Turquie. Ces auteurs montrent que si le taux brut de divorce en 2010 était de 1,62 sur mille, en 2018 il est passé à 2,63. Ils mentionnent également que dans les régions occidentales et touristiques de la Turquie, le taux de divorce est plus élevé que dans la partie orientale du pays. En ce qui concerne les raisons du divorce chez les couples turcs, Coskun et Sarlak démontrent que la violence reste une raison importante. En ce qui concerne la dynamique du divorce, ils mentionnent que les couples ont essayé de se réconcilier avant le divorce et que les femmes ont pu obtenir la garde de l'enfant. Toutefois, les pensions alimentaires obtenues étaient particulièrement faibles. Ils ont précisé que dans les cas où il était difficile pour les femmes de parvenir à un accord, elles ont renoncé à la garde et à la pension alimentaire pour faciliter le processus de divorce.

En Iran, le taux de divorce a aussi augmenté comme dans d'autres pays au cours des dernières décennies. En effet, selon l'Organisation nationale de l'état civil (NOEC) d'Iran, le taux de divorce a considérablement augmenté (ANNEXE H). Le NOEC certifie qu'en 2014-2015, environ 26 % du total des mariages enregistrés ont été annulés par un divorce enregistré.

En outre, les chercheurs en Iran (Haddadi Barzoki et al., 2015 : 108 ; Sheykh, 1999 : 34-35) et les chercheurs hors d'Iran (Aghajanian et Thompson, 2013 : 10) confirment que le taux de divorce en Iran a considérablement augmenté au cours des dernières décennies. Par ailleurs, ils expliquent qu'il y a plus de divorces dans les zones urbaines

que dans les zones rurales de l'Iran. On peut s'interroger sur les raisons de cette augmentation sans précédent du nombre et du taux de divorces en Iran. Soulignons que pour contrer cette recrudescence du divorce dans le pays, des prescriptions et des proscriptions, inspirées par de fortes traditions culturelles et religieuses, ont été promulguées afin de sauver les mariages.

Ce que nous souhaitons faire ressortir à travers cette analyse du phénomène du divorce en Iran et dans les pays voisins, c'est que les causes de l'augmentation du taux de divorce sont bien perceptibles dans l'ensemble de ces pays et sont souvent communes. Par ailleurs, l'analyse du contexte iranien qui explique la recrudescence du taux de divorce nous permettra sans doute de mieux comprendre les difficultés de la diaspora iranienne confrontée au divorce au Québec et au Canada. Elle suscitera des réflexions chez certains professionnels tels que les travailleurs sociaux et les thérapeutes familiaux ; cela les aidera à trouver la meilleure façon d'aider ces couples d'immigrants à traverser l'épreuve du divorce de manière efficace et avec les moindres dégâts.

Selon Vatz Laaroussi (2021), 50 à 70 % des familles immigrantes au Canada subissent un divorce, ce qui semble assez élevé. D'après la chercheure, de nombreux motifs de divorce entre familles immigrantes sont les mêmes que ceux des couples nés au Canada. Cependant, il existe d'autres raisons spécifiques aux familles d'immigrants qui provoquent le divorce. Par exemple, des problèmes liés à l'expérience de la guerre, à la gestion de l'argent, à la rémunération des femmes, à la gestion de l'allocation familiale et aux problèmes de communication.

Nous comprenons que chaque couple peut avoir ses propres raisons de divorcer et qu'il vit une dynamique de divorce unique. En ce qui concerne les couples iraniens, comme immigrants récents au Québec/Canada, nous souhaitons examiner si l'immigration joue un rôle dans leur séparation ou divorce. Au Canada, quelques recherches ont été menées auprès des communautés iraniennes. Ces recherches ont cependant rarement

porté sur la question de la séparation/divorce chez les nouveaux immigrants iraniens. C'est la raison pour laquelle cette recherche aspire à mettre l'accent sur les expériences des immigrants iraniens qui ont vécu une séparation/divorce au Canada. Cette quête nous mène à formuler la problématique de cette thèse.

1.1.1 Contexte socio-historique d'Iran

Il est pertinent d'avoir un bref aperçu sur le contexte socio-historique de l'Iran. Selon certains auteurs (Dowling, 2014 ; Fishman, 2010 ; Johnson et al., 2011 ; Wilson, 2012 ; Whatley, 2001), l'Iran, également appelé Perse, est un pays de l'Asie occidentale. Il compte une population de 83 millions d'habitants. C'est le deuxième plus grand pays du Moyen-Orient, et sa capitale et plus grande ville est Téhéran. Le début du 20e siècle a vu la révolution constitutionnelle perse. Les efforts déployés pour nationaliser l'approvisionnement en combustibles fossiles auprès des entreprises occidentales ont conduit à un coup d'État anglo-américain en 1953. Ce changement politique a donné lieu à un renforcement du régime autocratique sous la direction de Mohammad Reza Pahlavi (le Shah) et une influence politique croissante de l'Occident. Le Shah a ensuite lancé une vaste série de réformes en 1963 notamment la promotion de la modernité et de la modernisation, l'établissement d'un système éducatif moderne et l'application des droits des femmes. Après la révolution iranienne, l'actuelle République islamique a été établie en 1979 par Ruhollah Khomeini, qui est devenu le premier Guide suprême du pays. Le gouvernement iranien est une théocratie islamique. Cette dernière comprend des éléments de démocratie présidentielle. L'autorité suprême est confiée à un "Guide suprême" autocratique, poste occupé par Ali Khamenei depuis 1989 suite à la mort de Khomeini. Le gouvernement iranien est largement considéré comme autoritaire et s'est attiré de nombreuses critiques à cause de ses répressions et abus significatifs à l'encontre des droits de l'homme et des libertés civiles. On lui reproche entre autres plusieurs répressions violentes de manifestations de masse, des élections inéquitables et des droits limités pour les femmes et les enfants.

La société iranienne est l'une des rares au Moyen-Orient qui a vu naître des mouvements féministes locaux et originaux, semblables aux mouvements féministes de l'Ouest, qui ont essayé de résoudre les problèmes fondamentaux des femmes et des familles en Iran (Afary, 1996 ; Ansari et Martin, 2014). Ce faisant, ces féministes ont cherché à apporter des changements qui pourraient aider les familles iraniennes à mieux s'adapter aux structures modernes et laïques tout en conservant les valeurs utiles des traditions. Mais chaque fois qu'il y avait des tentatives de réformes des groupes féministes, il y avait également des contestations féroces d'opposants formés soit par des groupes islamistes d'extrême-droite, soit par des groupes marxistes d'extrême gauche.

Actuellement, la société iranienne est gouvernée par un régime islamique théocratique dont les lois et règlements sur l'institution de la famille sont basés sur certaines interprétations du Coran par les clercs chiites (Doherty et al., 2021 :160 ; Tamadonfar, 2001). Par exemple, l'article 4 de la Constitution iranienne stipule que :

All civil, penal, financial, economic, administrative, cultural, military, political, and other laws and regulations must be based on Islamic criteria. This principle applies absolutely and generally to all articles of the constitution as well as to all laws and regulation, and the 'fuqaha' (the grand doctors of Islamic jurisprudence) on the Council of Guardians have the duty of supervising its implementation. (Tamadonfar, 2001 : 207).

Il est judicieux de rappeler qu'il y a environ quarante ans, la Révolution iranienne a eu lieu en 1979. Suite à cette révolution, un régime fondamentaliste islamique a été établi. Les nouvelles conditions politiques de l'Iran ont affecté l'économie, la situation socioculturelle et la relation internationale de l'Iran avec le reste du monde. Lors de ce processus révolutionnaire de transformation de l'Iran, de nombreuses familles ont vécu de grandes difficultés telles qu'admettre l'échec de la relation conjugale et donc vivre la douloureuse expérience du divorce.

Les difficultés économiques de l'Iran ont affecté les familles et ont conduit de nombreux couples au divorce (Doherty et al., 2021 : 163 ; Farzanegan et al., 2016 ; Hezarjarib et al, 2017). Hezarjarib et ses collègues (2017) ont mené une recherche

approfondie sur les raisons du divorce chez les couples iraniens dans les grandes villes d'Iran entre 2004 et 2013. Ils affirment : « [...] The economic pressures and problems such as the unemployment and lack of income, low income, lack of job stability, etc. may cause stress, hostility, darkness of marital relations and eventually the divorce. » (P. 1120).

L'économie iranienne continue notamment d'être affectée par les boycotts économiques internationaux en raison des projets nucléaires du régime et d'autres problèmes de droits de l'homme. Maloney (2015) explique ceci :

Ultimately, Iran's economy remains caught in the cross fire of the nuclear diplomacy. The sanctions regime erected since 2006 is viciously effective, halving Iran's oil exports, precluding Tehran from repatriating its hard-currency profits from the sales, and impeding Iranian banks from transactions with the rest of the world. (Pages 495 et 497).

Selon l'Organisation nationale de l'état civil (NOEC) d'Iran, il y a trois éléments majeurs causant le nombre croissant de divorces en Iran : la sexualité, l'abus de drogues et les difficultés économiques. Ces éléments et leurs influences sur les couples et les familles iraniens seront discutés plus loin dans cette recherche. À cause des lois et règlements conservateurs du régime iranien sur des sujets tels que le genre, la sexualité, le choix individuel (Tamadonfar, 2001), et à cause de restrictions systématiques existantes sur ses chercheurs et universitaires (Jahanbegloo, 2010 ; Razavi, 2009 ; Dabashi, 2008 ; Ebadi, 2007 ; Mojab, 2004), la recherche qui a été menée en Iran ne pouvait pas refléter une image réaliste de ces questions sensibles en Iran. Cependant, notre recherche offre l'occasion à certains couples iraniens, qui ont récemment immigré au Québec/Canada, de parler librement et sans aucune réserve de leurs expériences en Iran et au Québec/Canada. Cet environnement libre nous aidera à extraire des données plus précises qui nous mèneront à une meilleure compréhension des expériences des couples iraniens. De même, puisque nos participants ont vécu un divorce au Québec/Canada, cette recherche nous aidera à comprendre le rôle joué par l'immigration dans leur divorce.

1.1.2 Portrait de la diaspora iranienne au Québec/Canada : une diaspora éduquée

Selon la source fiable de Statistique Canada (recensement de 2016), 166 775 Iraniens vivaient au Canada. Selon les données les plus récentes du recensement de 2021 du Canada (date de publication : 9 février 2022 et mise à jour le 15 novembre 2023), le nombre d' Iraniens au Canada est passé à 200 460 personnes. Selon les informations disponibles, la plupart de ces Iraniens vivent dans des zones métropolitaines (par ordre décroissant) telles que Toronto, Vancouver et Montréal, et des groupes plus restreints d' Iraniens vivent dans d'autres villes telles qu'Ottawa, Hamilton, Calgary, Edmonton et Kitchener. Ces données montrent une croissance régulière de la population iranienne au Canada en l'espace de six ans. Selon Statistique Canada (Statistique Canada, Date de publication : 2022-10-26), parmi tous les Irano-Canadiens, 103 560 (49 %) s'identifient comme musulmans.

Selon plusieurs auteurs (Chaichian, 2011 ; Mobasher, 2006 ; Sadeghi, 2016), un grand nombre d'immigrants iraniens en Amérique du Nord ont quitté l'Iran après la révolution iranienne de 1979 en raison de l'oppression des femmes, de la discrimination à l'égard des groupes ethniques et des minorités religieuses, de la persécution des groupes politiques anti-régime, des populations GLBTQ et de la guerre Iran-Irak. Ces auteurs expliquent que dans les années 1980 et 1990, un pourcentage considérable des premiers immigrants iraniens sont arrivés au Canada en tant que demandeurs d'asile. Ces groupes d' Iraniens avaient fait des études supérieures et avaient acquis une expérience professionnelle en Iran. La communauté iranienne au Canada s'est progressivement formée sur la base des identités, des caractéristiques et des affiliations hétérogènes de ces immigrants. Dans les années 1980, ces immigrants iraniens à Montréal ont créé quelques bibliothèques et librairies iraniennes, des organisations

communautaires iraniennes pour aider les nouveaux arrivants, des journaux Fasi, des supermarchés iraniens et d'autres commerces.

Selon d'autres chercheurs (Dabashi, 2008 ; Shirpak et al., 2011), le nombre d'Iraniens demandant l'asile dans les pays occidentaux, y compris au Canada, n'a cessé d'augmenter. Namazi (2014) explique que certains de ces réfugiés iraniens se sont installés à Montréal. Dans les années 1990, il y avait de nombreux jeunes Iraniens, hommes et femmes, étudiant dans les principales universités de Montréal, principalement dans les domaines de la santé et dans les domaines de la santé et du génie (Namazi, 2014). Ces étudiants ont créé diverses « associations d'étudiants iraniens » dans chaque université ou collège où ils étudiaient. Ces associations d'étudiants se livrent à de multiples activités, telles que des actions politiques contre ou en faveur du régime iranien (en fonction de leurs affiliations politiques), l'organisation de fêtes sur le campus et à l'extérieur pour célébrer le Nouvel An iranien, l'organisation de discours publics, de festivals de films et d'expositions d'art ainsi que la création de Mosquée (pour les musulmans chiites) au nom de centres religieux ou culturels. Parmi les nombreuses affiliations et organisations communautaires des Iraniens au Québec, l'Association des femmes iraniennes de Montréal est l'une des plus anciennes. Cette association de base a activement défendu les droits des femmes iraniennes en Iran. En 1994, elle s'est affiliée à la Fédération des femmes du Québec et a participé à la marche « Bread and Roses » avec pour mission de faire avancer la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (Lavallée, 2015).

Selon Malakoutikhah (2018), depuis la révolution iranienne de 1979, le gouvernement de la République islamique d'Iran a été accusé par plusieurs pays d'entraîner, de financer et de fournir des armes et des refuges à des acteurs militants non étatiques afin d'éliminer physiquement ce que le régime considère comme ses ennemis à l'étranger.

Le régime iranien menace également ses dissidents qui vivent à l'étranger, comme au Canada (Burke, 2022). À cet égard, Burke (2022) explique qu'en 2022, après la mort de Mahsa Amini par la police morale iranienne à cause de son hijab, des milliers de Canadiens d'origine iranienne se sont rassemblés dans diverses villes du Canada pour défendre les droits des femmes iraniennes. Ce faisant, le régime iranien a identifié certains dissidents irano-canadiens et les a menacés. Le Premier ministre canadien, Justin Trudeau, a donc déclaré :

But obviously Iran is a significant concern these days (referring to the political unrest in Iran, in 2022) with not just the extraordinary heroics of women and girls in Iran standing up to the regime ... We also know there are significant concerns about Iranians (from the regime) interfering with the wellbeing of Canadian citizens here in Canada. Iranians (from the regime) are "interfering" with the lives of Canadians and the [Canadian] government is monitoring the threats. That Canada's spy agency is investigating what it calls multiple "credible" death threats from Iran aimed at individuals in Canada. We are constantly watching and evaluating the threats posed to Canadians from foreign interference from a range of countries. (2022, 26 novembre). "Turmoil at home, jitters abroad; Iran." (The Economist, 26 novembre 2022)

Selon d'autres auteurs (Mehdizadeh Hendekhaleh, 2021 ; Shirpak et al., 2011), après 2000, le Québec et le Canada ont commencé à accueillir de plus en plus d'immigrants iraniens par le biais de programmes de travailleurs qualifiés, d'investissement et d'entrepreneuriat. Le Canada a également accueilli de nombreux étudiants internationaux iraniens qui ont demandé la résidence permanente au Canada après leurs études universitaires. Selon Statistique Canada (2016), entre 2011 et 2016, les Iraniens ont été le troisième groupe d'immigrants au Canada à obtenir le statut de résident permanent. Selon les mêmes statistiques, un pourcentage considérable (plus de la moitié) d'Iraniens ont obtenu la résidence permanente au Canada par le biais de programmes économiques (tels que le programme des travailleurs qualifiés) exigeant un niveau d'éducation élevé, une expérience de travail dans leur pays d'origine et le fait d'être âgé de moins de 35 ans (Statistiques Canada, 2016).

Peu à peu, certains chercheurs ont commencé à mener des recherches qualitatives sur les Iraniens au Canada. Ces recherches portaient sur des sujets tels que les problèmes de santé mentale (Abdolsalehi-Najafi et Beckman, 2013 ; Bagheri, 1992 ; Ghaffarian, 1998), l'identité et l'appartenance à la société d'accueil (Mazaheri, Sadeghi, Ganjavi, et Minakari, 2009 ; Nasrullah, 2019), le genre (Haeri, 2014 ; Mehdizadeh Hendekhaleh, 2021 ; Moghissi, 1999 ; Shahidian, 1999 ; Shirpak et al., 2011), l'orientation sexuelle (Hojati, 2012 ; Karimi, 2016, 2021 ; Parsi, 2015 ; Parsi et Colbourne, 2015 ; Shirpak et al., 2011), de même que l'identité politique et religieuse (Saghafi et al., 2012 ; Shafafi, 2015). Ces recherches ont montré que la communauté iranienne au Canada est aussi diversifiée que sa composition originale en Iran (en termes d'identités variées), qu'elle a des forces (comme le succès scientifique et économique) et des défis (comme les problèmes de santé mentale, les échecs, les conflits, l'homophobie, les difficultés liées au genre, l'exclusion interne, la classe, l'indiscrétion et les idéologies). Malgré toutes les tensions et les différences, lorsqu'il s'agit de questions liées aux droits de la personne, comme la défense des droits des femmes à la lumière des récents soulèvements politiques en Iran, la communauté iranienne du Québec et du Canada s'unit pour refléter les voix des femmes et des activistes iraniens en Iran (Presse canadienne, 2022 ; Rowan, 2023 ; Srinivasan, 2022).

Dans les figures médiatiques de Montréal, en 2003, la photojournaliste montréalaise Zahra Kazemi a été arrêtée, torturée et est morte en prison à Téhéran (Ebadi, 2006). En 2016, l'anthropologue irano-canadienne Homa Hoodfar, une professeure à l'Université Concordia, a été arrêtée, emprisonnée puis libérée à Téhéran lors d'une visite visant à recueillir des données sur la participation des femmes aux élections iraniennes (The Guardian, 2016).

Amir Khadir (médecin et politicien) est l'un des Iraniens les plus connus de Montréal. En 2006, Amir Khadir et Françoise David (travailleuse sociale et politicienne) ont

formé un nouveau parti politique au Québec, Québec Solidaire. De 2008 à 2018, il a été député à l'Assemblée nationale du Québec pour la circonscription électorale de Mercier (Crête, 2021).

Generally, la communauté irano-canadienne est connue pour être une population très instruite, principalement représentée dans des domaines tels que l'ingénierie, les mathématiques et l'informatique (Froese, 2020 ; Ganji, 2025). La population iranienne vivant dans le Grand Montréal et dans d'autres régions du Québec partage cette caractéristique.

Après cette brève description du portrait de la communauté iranienne du Canada et du Québec, nous reprenons nos discussions sur la séparation et le divorce chez les Iraniens. Dans la section « Introduction » de ce chapitre, nous avons fourni un premier portrait de l'augmentation du taux de divorce dans le monde occidental au cours des dernières décennies. Nous avons également mentionné que cette tendance à la hausse du divorce a touché l'Iran et ses pays voisins tels que le Pakistan, l'Irak et la Turquie. Ensuite, nous avons donné un bref aperçu sur le contexte socioculturel de l'Iran qui a été suivi par une description de la communauté iranienne au Québec / Canada.

Dans les prochaines sections, nous présenterons la recension des écrits sur la situation du divorce chez les Iraniens, tant en Iran qu'en contexte migratoire. Ce faisant, nous examinerons également la documentation sur le mécanisme du divorce chez les immigrants iraniens ou dans d'autres populations immigrantes similaires. Enfin, nous développerons la problématique, la question principale de cette thèse, en posant ses sous-questions et en identifiant les objectifs que nous voudrions atteindre avec cette recherche.

1.2 Recension des écrits

1.2.1 Portée scientifique de la recherche

En ce qui concerne les raisons et le mécanisme des divorces dans l'Iran contemporain, il existe un nombre croissant de recherches menées par les chercheurs iraniens et certaines recherches internationales. Dans cette thèse, nous utiliserons une collection de cette littérature. Cependant, il n'y a pas eu un grand nombre de recherches portant sur la question du divorce parmi les familles d'immigrants iraniens au Québec / Canada (Aghajanian et Thompson, 2013 ; Gheshlaghi et al., 2014 ; Haeri, 2014 ; Shirpak et al., 2011). Par conséquent, nous avons décidé d'utiliser les bases de données, les revues spécialisées, les moteurs de recherche généraux de l'UQÀM ainsi que les ressources disponibles dans « Google scholar ». Toutes ces ressources seront combinées à une stratégie de recherche multithématique qui sera sans doute bénéfique, en termes de qualité des résultats recueillis, pour cette revue. En effet, nous avons exploré les travaux de recherche, similaires à l'objet de cette thèse, qui ont été réalisés principalement au cours des dix dernières années, au Canada, en Amérique du Nord et en Europe. Quelques articles ou livres produits il y a plus de dix ans ont également été utilisés en raison de leur importance et de leur pertinence pour cette recherche.

Nous avons notamment utilisé les bases de données suivantes : SAGE, SOFIA, DOAJ, Cambridge Press, Springer Link, JSTOR, ACECR Scientific Information Databases, ANTHRO SOURCE, Wiley Digital Archives, Routledge Taylor & Francis Group, Taylor & Francis Online, ELSEVIER, Wikipédia, Google scholar, Governmental Statistic Centre en Iran et au Canada.

Lors de la recherche de la littérature pertinente, nous avons utilisé les mots-clés suivants (en français et en anglais) : divorce, séparation, immigrants, minorités ethniques, Asie du Sud, (Pakistan, Inde, Bangladesh) Montréal, Québec, Canada, USA,

Europe. De plus, nous avons eu recours à certaines expressions (en anglais et en français), pour rechercher des articles et des livres ciblés, telles que :

- Les immigrants iraniens au Québec, au Canada, aux États-Unis et en Europe
- Divorce dans les communautés culturelles chez les immigrés Québec, Canada, États-Unis et Europe
- Le divorce chez les immigrants iraniens au Québec, au Canada, aux États-Unis et en Europe
- Le divorce chez les immigrants au Québec, au Canada, aux États-Unis et en Europe
- Le divorce chez les immigrants du Sud-Est au Québec et au Canada
- L'emploi, le sous-emploi et la pauvreté chez les immigrants au Québec et au Canada
- Les effets du 11 septembre sur les immigrants iraniens et musulmans en Amérique du Nord
- Les immigrants iraniens et la santé mentale
- Les immigrants au Québec et au Canada et la santé mentale
- L'accès aux soins de santé pour les immigrants au Québec et au Canada
- Statistiques sur le divorce en Iran
- L'encyclopédie canadienne et la communauté iranienne
- Mariage, divorce, Iraniens, immigrants
- Iran, genre, sexe, sexualité, immigration, etc.

Dans cette section, nous avons évoqué les détails de la stratégie de recherche pour la recension des écrits. Dans la section suivante, nous allons présenter la recension des écrits sur les raisons qui mènent les couples iraniens au divorce en Iran.

1.2.2 Éléments pré-migratoires

Dans cette section, nous présenterons la recension des écrits liée aux éléments pré-migratoires, soit en Iran ou dans certains pays similaires, qui poussent les couples à divorcer. Plusieurs chercheurs ont mené des recherches qualitatives et quantitatives en Iran pour déterminer les raisons des divorces dans ce pays. L'étude exploratoire de Bolhari et de ses collègues (2012) a indiqué que les causes du divorce en Iran étaient basées sur des facteurs psychologiques, des facteurs socioculturels, des problèmes de sexualité, des facteurs économiques et la violence. Habibi et ses collègues (2015) ont mené une recherche qualitative sur le divorce en Iran basée sur l'analyse de contenu. Leur étude a mis en évidence des composantes telles que les problèmes personnels, le style de communication avec le conjoint et les questions sociales.

D'autres chercheurs iraniens (Safizadeh et al., 2016) se réfèrent aux causes du divorce en Iran en se basant sur trois catégories : les facteurs socioculturels, familiaux et individuels. Ces chercheurs évoquent également plusieurs sous-thèmes, notamment les engagements religieux, le changement d'attitude à l'égard de la vie, la recherche du bien-être et l'individualisme, l'interférence des familles, l'insatisfaction sexuelle, l'infidélité conjugale, la toxicomanie et les compétences accrues des femmes.

Les recherches de Nakhaee et de ses collègues (2020) ont révélé que les causes du divorce en Iran sont l'incapacité des couples à résoudre les conflits, l'insatisfaction quant à la manière dont leurs conjoints expriment leur amour et leurs émotions ainsi que le mécontentement concernant les traits de personnalité de leur conjoint. Jaberi et ses collègues (2022) ont mené une recherche qualitative en utilisant la théorie ancrée en Iran et ont conclu que les facteurs psychologiques, de communication, culturels et sociaux sont à l'origine du divorce en Iran.

Sotodeh et ses collègues (2022) ont mené une recherche qualitative et quantitative mixte basée sur l'analyse des facteurs parmi les femmes iraniennes qui ont entamé une procédure de divorce en Iran. Selon ces chercheuses, la violence (émotionnelle et physique), puis les facteurs socioculturels sont les principales causes de divorce en Iran. Ces chercheuses ont également extrait des sous-thèmes, tels que les différences culturelles avec le conjoint, l'absence d'une culture de dialogue entre les familles et les problèmes économiques, comme causes du divorce en Iran.

Dans les pages qui suivent, nous aborderons certaines questions cruciales liées au divorce en Iran.

1.2.2.1 Le genre et le contrôle social des femmes

Au début de cette section, nous aimerions mentionner brièvement les distinctions entre les termes "sexe" et "genre" qui seront utilisés tout au long de cette thèse. Le terme "sexe" fait référence à un ensemble d'attributs biologiques présents chez les humains, alors que le terme "genre" fait référence aux rôles, aux comportements, aux expressions et aux identités que la société construit pour les hommes, les femmes, les filles, les garçons et les personnes de sexe et de genre différents (Vidal, 2021).

Selon les recherches contemporaines en Iran (Ahmadi, 2016 ; Dehghanpisheh, 2014 ; Esfandiari, 2000 ; Farshidi, 2011 ; Farzanegan et Gholipour, 2018), l'inégalité des genres est l'une des raisons les plus fréquentes du divorce des couples iraniens. Il semble qu'il y ait un conflit entre les valeurs traditionnelles et les théories contemporaines de genre qui influencent les couples et qui les conduisent au divorce dans la plupart des cas (Ghasemi et Saroukhani, 2013 ; Haeri, 2014).

La société iranienne est historiquement construite sur la base des valeurs patriarcales (Darvishpour, 1999 ; Afary, 2009). Pendant plusieurs siècles, le peuple iranien a été prédominé par l'idée que les hommes sont plus forts et ont plus de valeur que les femmes. Bien que cette idée ait été contestée depuis quelques décennies, elle influence encore énormément de personnes dans différents milieux. Les Iraniens modernes, en particulier les jeunes, essaient de détruire ces vieilles idées qui sont néfastes pour la société. Ils sont toutefois susceptibles d'être victimes de certains préjugés qui les accusent de briser les règles traditionnelles concernant les rôles stéréotypés des femmes et des hommes dans la société ou de vivre dans le péché en choisissant d'avoir une relation libre avec un (e) partenaire sans mariage (Milani, 2004 ; Dabashi, 2008).

Par ailleurs, dans la culture populaire iranienne, les femmes peuvent faire face à un comportement discriminatoire grave qui peut être dévastateur pour elles. Malheureusement, il y a encore toujours beaucoup de familles et d'individus qui considèrent que les femmes ne servent qu'à devenir de « bonnes » femmes et de « bonnes » mères (Ebadi, 2011 ; Afary, 2009). Pour ces personnes, le niveau d'éducation et de culture de ces femmes ainsi que leurs sentiments par rapport à elles-mêmes ne signifient presque rien. Par conséquent, elles ont tendance à traiter les femmes de leurs familles élargies comme des citoyennes de seconde zone (Farzanegan et Gholipour, 2018 ; Esfandiari, 2000 ; Darvishpour, 2002 et 1999).

Selon le système traditionnel, les femmes n'avaient aucun droit civil (Ahmadi, 2016 ; Tamadonfar, 2007 ; Afary, 1996 ; Sanasarian, 1982 ; Abrahamian, 2017 et 1982). Elles étaient considérées comme les biens des hommes ou des patriarches de la maison. Dans leur adolescence, les jeunes femmes étaient forcées à se marier avec les maris que leurs pères avaient choisis pour elles. La population iranienne souffrait d'un sévère analphabétisme dont le pourcentage chez les femmes était encore plus élevé. Les femmes étaient forcées à se couvrir de la tête aux pieds et à s'abstenir de contacter tout homme à l'exception de leurs pères et frères. Par contre, les hommes étaient libres et

encouragés à avoir plusieurs femmes (Miller, 1998 ; Momen et Lawson, 2006 ; Pahlavi, 2004). Ainsi, les hommes pouvaient avoir quatre épouses officielles et des épouses temporaires illimitées. Celles-ci pouvaient leur procurer du plaisir sexuel pour une somme d'argent. Le mariage temporaire, conclu pour quelques heures ou quelques jours, était reconnu comme légitime par les clergés chiites.

Le système traditionnel en Iran a historiquement chanté les louanges de la chasteté, de la pureté et de la virginité auprès des jeunes femmes célibataires. Le régime islamique iranien a tout fait pour prôner cette vision traditionnelle et archaïque qui est une forme de contrôle social de la femme (Ahmadi, 2016 ; Parla, 2001 ; Farshidi, 2011). La question de la virginité peut créer un stress et une anxiété considérables pour de nombreuses jeunes femmes, car le système traditionnel encourage les familles à les contrôler médicalement avant de se marier (Haeri, 2014 ; Farahani, 2007 ; Hanassab, 1998 ; Hojat et al., 1999). À cet égard, Azal Ahmadi (2016), en tant qu'anthropologue médicale, a mené une recherche approfondie en Iran sur l'hyménoplastie, une procédure chirurgicale visant à réparer la membrane endommagée chez les femmes ayant perdu leur virginité suite à des rapports sexuels en dehors du mariage. Ahmadi démontre que plusieurs femmes en Iran sont très préoccupées par la virginité, car sa perte peut compromettre leur mariage dès le départ et avoir des répercussions juridiques et socioculturelles (Ahmadi, 2016, p. 234). Par exemple, un marié ou sa famille peut se plaindre de la mariée et de ses proches et divorcer sans lui donner ses droits si, le lendemain du mariage, ils apprennent qu'elle n'était pas vierge.

1.2.2.2 Les problèmes liés à la sexualité

Dans cette section, nous examinerons comment les concepts de sexualité et de mariage prescrits par les grands ayatollahs (grands docteurs en religion) affectent les jeunes couples de l'Iran contemporain.

Les deux concepts de genre et de sexualité s’entremêlent fortement dans la culture iranienne (Rahmani, et al., 2009 ; Sprecher, 2002). Gheshlagi et ses collègues (2014), des chercheurs basés en Iran, observent que « [...] Marital instability is affected by many factors. In Iran, socio-cultural and political limitations are obstacles for sexuality-related studies ; therefore, insufficient information is available in this area » (P. 281).

Le système traditionnel en Iran, qui est privilégié par la politique officielle du régime actuel de l’Iran, a une forte tendance à séparer les filles et les garçons les uns des autres (Latifnejad Roudsari et al., 2013 ; Tamadonfar, 2007). Selon les nouvelles lois basées sur les interprétations coraniques, toute relation sexuelle hétérosexuelle sans contrat de mariage est catégoriquement interdite. Les lois religieuses désignent les relations sexuelles hors mariage comme étant des adultères et les punissent avec de lourdes sanctions. À cet égard, une partie du code pénal islamique déclare comme suit (À l’annexe G, nous avons placé une copie complète de ces codes et lois) :

Article 63 : Adultery is the act of intercourse, including anal intercourse, between a man and a woman who are forbidden to each other, unless the act is committed unwittingly.

Article 64 : Adultery shall be punishable when the adulterer or the adulteress is of age, sane, in control of his or her action and cognizant of the illicit nature of his or her act.

Article 68 : If a man or a woman repeats his or her confession of adultery four lashes before the judge, he or she shall receive the designated punishment, but if he or she repeats his or her confession fewer than four lashes, the punishment shall be at the judge’s discretion. (www.iranhrdc.org/english)

Il est judicieux de souligner que, comme de nombreuses autres religions, l’Islam chiite condamne et interdit la masturbation (Najafi, Vol. 1, p. 72). Bien qu’il n’existe pas de code pénal en Iran contre la masturbation, celle-ci est désapprouvée sur le plan socioculturel et constitue un tabou. D’un point de vue religieux, elle est considérée comme un péché et est fortement condamnée (Rahbari, 2016). La masturbation peut très bien s’accompagner de sentiments de culpabilité pour les jeunes et surtout pour

ceux qui observent les codes religieux. Ainsi, dans une société où avoir des relations sexuelles est un péché et un crime ; et où la masturbation est présentée comme un péché et donc désapprouvée, quels autres choix les gens auraient-ils pour satisfaire leurs attractions sexuelles ?

Le régime islamique en Iran est bien sûr conscient de l'attraction sexuelle entre les sexes opposés et met tout en place pour assurer la séparation des deux sexes l'un de l'autre, sauf dans le cas du mariage.

In Iran, marriage has been crucial to the establishment of the family as a fundamental unit of society. Religiously speaking, marriage is a fundamental aspect of Islam, the dominant religion in Iran. The Quran abounds in verses describing the genesis of life based on love, sex, and procreation. However, sexuality can also impinge directly on the social order and thus must be regulated through marriage. (Yaghoobi, 2020 : 45).

L'âge légal du mariage en Iran est en moyenne de 16 ans pour les deux sexes. Cependant, seul un faible pourcentage d'adolescents, qui vivent généralement dans les zones rurales, se marient à cet âge. En effet, de nombreux mariages en Iran rural sont des mariages d'enfants. Ce sont surtout des mariages de filles forcées par leurs parents. Malheureusement, le gouvernement tolère ce genre de mariage et va même jusqu'à l'encourager et le justifier. Habituellement, les jeunes des centres urbains se marient à la fin de la vingtaine et au début de la trentaine (Haeri, 2014 ; Aghajanian, Thompson, 2013). Afin de contrôler et de maîtriser la question de l'attraction sexuelle, le régime iranien a relancé une tradition presque morte en Iran : le mariage temporaire ou « sigheh. » Le régime islamique a décidé de remettre au goût du jour cette tradition, car les grands ayatollahs (grands docteurs de religion chiite) affirmaient qu'un régime théocratique doit assurer le salut de ses citoyens fidèles dans les deux mondes.

La promotion systémique, par l'appareil religieux en Iran, du mariage temporaire et de sa pratique a influencé la société iranienne, en particulier les femmes iraniennes (Yaghoobi, 2020 ; Haeri, 1986, 2014 ; Afary, 2009 ; Darvishpour, 1993 ; Ebadi, 2011).

D'ailleurs, de nombreux féministes iraniens ont écrit à ce sujet. Nous aimerions, dans les prochains paragraphes, analyser brièvement ce concept de mariage temporaire et mettre en exergue son influence considérable sur le couple iranien.

D'abord, nous voudrions présenter le concept de *sigheh* :

In *sigheh* marriage, the couple outline the duration of the marriage and the specified financial obligation of the man towards his *sigheh* wife. In this type of marriage, there is no divorce and by the end of the specified time, temporary spouses separate from one another, unless they choose to renew the contract. The primary purpose of *nekah* (permanent marriage) is the establishment of family and procreation, while *sigheh* marriages are legal contracts, made mainly for sexual gratification. (Yaghoobi, 2020 : 46).

Le mariage temporaire peut être conclu sur la base d'un accord oral, qui peut être privé, et par lequel l'homme et la femme se donnent en mariage l'un à l'autre. L'homme s'engage à payer une somme d'argent à la femme (Afary, 2009). Le mariage temporaire peut durer entre quelques heures, quelques jours ou quelques mois. L'enfant né d'un mariage temporaire a les mêmes droits qu'un enfant né d'un mariage permanent. Par conséquent, l'homme est obligé d'assumer sa responsabilité à son sujet.

Certains des érudits islamiques en Iran, qui sont généralement des hommes, tels que Motahari (1974), Hassanzadeh (1999), Mohaqeq Deykundi (2007), Safai et Emami (1991) affirment, sur la base de leur compréhension herméneutique du Coran (Chapitre Femmes, v. 24) et de l'histoire de l'islam, que dans l'islam chiite, le mariage temporaire est halal (légal et légitime). Ils expliquent qu'au cours de l'histoire de l'islam, il y a eu de nombreuses guerres à la suite desquelles de nombreuses veuves et orphelins ont eu besoin d'hommes survivants pour s'occuper d'eux. Le mariage temporaire avec les veuves a été un moyen de prendre soin de familles nécessiteuses sans homme. En outre, ils soutiennent que puisque les hommes ont une plus grande inclination sexuelle naturelle, le mariage temporaire pourrait satisfaire le désir sexuel de l'homme et lui éviter de commettre un péché et pourrait donc être une alternative à la prostitution ou au concubinage des jeunes. Ils prescrivent également que les hommes non mariés et

mariés peuvent avoir autant de mariages temporaires qu'ils le souhaitent, alors que seules les femmes non mariées (généralement des veuves) peuvent conclure un contrat de mariage temporaire.

Toutefois, des féministes iraniennes contemporaines telles que Yaghoobi (2020), Ahmadi (2016), Haeri (2014, 1986), Maranlou (2014), Ebadi (2011), Afary (2009), Milani (2004, 2011) et Darvishpour (1993) ont critiqué le mariage temporaire en Iran. À leurs yeux, le mariage temporaire est une véritable prostitution sous un couvert religieux qui favorise des perceptions dégradantes des femmes, crée plus d'inégalités entre les hommes et les femmes en Iran et affaiblit l'institution de la famille parmi les Iraniens.

Shahla Haeri est une érudite iranienne qui a mené des recherches approfondies sur le genre dans l'Iran contemporain. Dans son livre « Law of Desire : Temporary Marriage, Mut'a, in Iran » (révisé en 2014), elle a examiné en profondeur la question du mariage temporaire en Iran. Elle constate que le mariage temporaire en Iran est soutenu par les institutions chiites conservatrices, mais qu'il est culturellement mal vu en Iran en raison de son association avec la prostitution.

The Shi'a doctrine projects a double image of women through the contractual laws of temporary and permanent marriages. We may ask here, what is a woman from a Shi'i perspective ? Is she a precious commodity that may be owned, bought, or leased ? Is she a person created like a man who can be in charge of her own life, negotiate contracts, control their outcome, and exchange gifts ? Is she a decision-making adult or a minor ? At any given point in her life cycle a Shi'i Muslim woman may be perceived to be all or some of the above simultaneously. The root of the legal and ideological ambivalence toward women is to be sought in the contractual structure of the permanent and temporary forms of marriage. (Haeri, 2014 : 199).

Sahar Maranlou est une autre chercheure iranienne qui a mené de vastes recherches sur la situation des femmes en Iran. Dans son livre intitulé « Access to Justice in Iran : Women, Perceptions, and Reality » (2014), elle fait une analyse approfondie de l'accès à la justice dans l'Iran contemporain. En effet, Maranlou démontre que depuis la

révolution islamique en Iran, le système judiciaire est de plus en plus influencé par les institutions conservatrices, y compris le guide spirituel suprême. Elle explique que depuis la création de la République islamique en Iran, le système judiciaire iranien a été fondé sur les interprétations religieuses faites par les ecclésiastiques chiites des traditions coraniques. Au cœur de ces interprétations, certains groupes de personnes comme les femmes, les minorités religieuses et ethniques et les laïques étaient déjà perçus comme moins égaux par rapport aux hommes musulmans chiites. Par exemple, les femmes et les hommes ne sont pas égaux en droit du patrimoine ou, si un héritier d'une famille juive devient musulman, les lois existantes peuvent priver ses frères et sœurs juifs de l'héritage. De plus, Maranlou montre que les personnes ou les groupes qui sont plus proches du système politique dominant en Iran ont un meilleur accès à la justice. À propos de la situation des femmes en Iran, Maranlou (2014) précise :

That gender-based barriers within substantive and procedural justice and sociocultural settings play a more significant role to hinder women's access to justice in Iran. [In Iran] black letter law is inadequate in providing access for women to justice in the presence of discriminatory institutional practices and social norms. It is already witnessed that, despite the protection provided by the law, women's access to justice has been violated. (Maranlou, 2014 : 224).

Par conséquent, il peut être très difficile, pour les femmes qui concluent un mariage temporaire et qui peuvent être maltraitées par leurs partenaires, d'être entendues et bien traitées par le système judiciaire.

Bolhari et ses collègues (2021) expliquent que dans une étude menée dans les tribunaux de Téhéran, en 2012, leurs résultats ont montré que 87,3 % des divorces seraient liés à des problèmes sexuels (p. 160). Leur recherche ultérieure sur le divorce en Iran, menée en 2021, a montré que 41 % de leurs participants ont signalé des problèmes sexuels parmi les principaux éléments les conduisant au divorce (p. 163). Cependant, ils ne révèlent pas ces « problèmes sexuels » qui avaient conduit un nombre considérable de couples au divorce. Gheshlaghi et ses collègues (2014) clarifient :

Our findings suggest that sexual satisfaction plays a pivotal role in marital stability of Iranians. Therefore, development of practical strategies in order to provide cultural

intervention is needed to improve Iranian couples' awareness of their sexual relationship, as well as training in communication skills through their sexual encounters are essential. Since in this study, sexual dissatisfaction was revealed to be an underlying problem leading to divorce, sex education of couples before marriage seems to be of importance. We recommend conducting other prospective studies after education of couples to evaluate the relationship between sexual satisfaction and divorce rate in Iranian population. (Pages 287-288).

L'importance de la sexualité dans le mariage est un sujet universel. La sexualité est essentielle au mariage et les problèmes liés à la sexualité tels que l'insatisfaction sexuelle et le dysfonctionnement sexuel peuvent conduire au divorce (McNulty et al., 2019 : 1). Les conclusions de Saint-Jacques et ses collègues (2016) au Québec, de Doherty (2012) et Hawkins et al. (2012 : 456) aux États-Unis, et de Graaf et Kalmijn (2006 : 492) en Europe soutiennent l'idée que les problèmes sexuels sont l'une des raisons les plus importantes du divorce.

Dans cette section, nous avons essayé de donner une image de la sexualité en Iran sous le régime islamique. À cause des lois religieuses et des codes pénaux de l'Iran sur les actes de sexualité en dehors du mariage, de nombreux jeunes répriment cette inclinaison humaine naturelle. En outre, la suggestion d'une alternative par les théologiens en Iran, le mariage temporaire, ne semble pas être un choix acceptable pour de nombreuses personnes notamment les femmes. Il s'agit là d'une prostitution déguisée (Afari, 2009 ; Haeri, 2014 ; Yaghoobi, 2020) qui ne fait qu'aggraver la situation des femmes vulnérables, car le système judiciaire iranien ne semble pas leur être accessible (Maranlou, 2014). Donnant cette notion de « prostitution déguisée » aux femmes qui contractent un mariage temporaire, cette pratique peut avoir un impact négatif sur leur réputation au sein de la communauté. Par conséquent, il peut être difficile pour elles de trouver un homme qui serait prêt à conclure un contrat de mariage permanent avec elles.

Dans ce contexte, il est donc possible que de nombreux jeunes iraniens ne développent pas une expérience pertinente et une appréhension adéquate de la sexualité avant de conclure un contrat de mariage permanent (Shahvari et al., 2018 : 163-164). Le manque d'expérience dans cet aspect important de la relation conjugale peut constituer un écueil majeur dans leurs vies de couples.

1.2.2.3 Les problèmes de communication

Les résultats des recherches en Iran, sur le sujet du divorce illustrent qu'une des principales causes du divorce chez les couples iraniens est l'absence de communication qui se traduit par l'éloignement, le manque d'attention ou le manque d'expression des sentiments romantiques (Doherty et al., 2021 et 2012 ; Ghotbi et al., 2004 ; Nakhaee et al., 2020 ; Shahvari et al., 2016).

Compte tenu de la situation socioculturelle conservatrice de l'Iran et de la ségrégation entre les filles et les garçons (ségrégation systémique des genres) dans les écoles, il est possible que de nombreux jeunes -garçons et filles- n'aient pas l'occasion d'interagir les uns avec les autres. Ce manque d'interaction avec le sexe opposé et cette absence de communication efficace entre garçons et filles peuvent créer des problèmes de communication à l'âge adulte (Ghotbi et al., 2004 ; Nakhaee et al., 2020). Ceci est particulièrement flagrant chez les hommes Iraniens qui ne peuvent pas exprimer leurs sentiments au sein d'une relation romantique (Shahvari et al., 2018 : 163) Dans leurs recherches, Hezarjarib et ses collègues concluent :

The failure to communicate is the most common problem which unhappy couples have reported. If the couples do not discuss the issues with each other and do not achieve a positive solution on which both of them have agreed, the lack of intimacy expression can lead to the tension in the relationship or ending it. (Hezarjaribi et al., 2017 : 1120).

Selon Akter et Begum (2012), le manque de communication entre les conjoints est l'une des principales causes de divorce au Bangladesh. Ces auteurs expliquent que les

mauvaises compétences en communication, qui s'accompagnent d'impulsivité et de névrosisme, déstabilisent la relation de couple au Bangladesh, diminuent la qualité de la vie conjugale et ouvrent la voie au divorce.

En outre, selon Gharaibeh et Bromfield (2012), le problème de la communication est également l'une des principales raisons de l'augmentation des cas de divorce dans les Émirats arabes unis (EAU). Ces auteurs expliquent que le gouvernement des EAU est particulièrement préoccupé par l'augmentation du taux de divorce parmi ses citoyens et a mis en place certains programmes gouvernementaux, tels que des séminaires sur les compétences de communication et des programmes de remédiation cognitive, pour lutter contre l'incidence du divorce (Gharaibeh et Bromfield, 2012 : 437).

1.2.2.4 Les problèmes d'interférence des familles

Dans le même contexte traditionnel, Bolhari et ses collègues (2012) affirment que les familles élargies, notamment la famille du marié, se permettent d'interférer dans les affaires du jeune couple. Notons que cette ingérence peut être plus sévère lorsque le niveau d'éducation de la mariée est supérieur à celui de son mari (Ghasemi et Saroukhani, 2013).

Ce genre d'expériences discriminatoires peut entraîner des conséquences néfastes et laisser de profondes séquelles chez ces femmes. Elles peuvent alors souffrir durant longtemps et vont même jusqu'à développer de sérieux problèmes de santé mentale. Dans ces situations, ces femmes peuvent vivre des problèmes familiaux graves avec leurs conjoints qui pourraient ultimement mener à une séparation ou à un divorce (Dehghanpisheh, 2014 ; Farshidi, 2011).

Selon diverses recherches, un phénomène similaire est vécu dans les pays arabes musulmans autour de l'Iran et du Pakistan (Gharaibeh et Bromfield, 2012 ; Qamar et Faizaan, 2021). Ces interférences familiales destructrices, expliquent Qamar et Faizan (2021 : 360-361), sont initiées généralement par la belle-famille sur des questions financières et sous la forme de provocation des maris. Par exemple, une des participantes de recherche de Qamar et Faizan (2021) affirme :

My husband's parent provoked him against me complaining about my use of cell phone. They said, 'She is always busy on phone, and she doesn't care if we exist'. I used to call my family, and yes sometimes I might talk longer than usual. My husband did not like it and when I argued, he beat me. (P. 360).

Qamar et Faizan (2021), en plus, expliquent que les problèmes d'interférence des familles conduisent à des disputes amères voire même à des combats physiques entre les couples et deviennent finalement l'une des raisons de leurs divorces.

1.2.2.5 Problèmes financiers et attitudes socio-économiques

Les questions liées aux affaires financières et à la classe socio-économique peuvent être imbriquées (D'Atri, et Flakin, 2021 : chapitre 2). Dans de nombreuses sociétés, la classe socio-économique peut avoir un rôle essentiel dans les mariages des jeunes couples (Kohlman et al., 2013 ; Reich, 2021). La notion de classe, liée à l'éducation, au travail et au revenu, a une longue histoire en Europe et en Amérique du Nord qui a joué des rôles dans les mariages, les familles et les divorces (Cashin, 2017 ; Crouch, 2016 ; Rice et Tedesco, 2015). Le phénomène de la classe socio-économique est ancien en Iran (Harris, 2017 ; Shokouhi et al., 2019), dans d'autres pays du Moyen-Orient (Abou-Hodeib, 2017) et de l'Asie du Sud-Est (Forster et Sagade, 2020 ; Dommaraju, 2016).

Il est communément connu que dans ces cultures, généralement les jeunes couples sont conseillés par leurs parents d'épouser une personne plus proche de leur classe socio-

économique, car cela peut aider à la préservation du mariage par rapport à un mariage dans lequel les couples sont de classes socio-économiques différentes (Aghajanian et Thompson, 2013 ; Rahmati et Bahrami Nejad, 2019).

Certaines recherches en Iran (Farzanegan et Gholipour, 2016) et en Asie du Sud-Est (Dommaraju, 2016) indiquent que les difficultés liées aux différences socio-économiques au niveau macro de la société jouent des rôles dans la dissolution des familles. Ces chercheurs affirment que les difficultés économiques dans ces pays et le rétrécissement de la classe moyenne ont un impact sur la stabilité des familles qui les conduirait à la dissolution des familles.

Les difficultés économiques au niveau macro peuvent se traduire par des difficultés financières pour les familles au niveau méso. Il semble que les problèmes financiers des couples en Iran soient l'une des principales raisons du divorce (Doherty et al., 2021 : 163). Les problèmes financiers des couples sont liés à la difficulté de trouver un emploi (Farzanegan et al., 2016), aux faibles revenus, aux dépenses élevées de la vie (Hezarjarib et al., 2017) et aux difficultés économiques en Iran liées aux sanctions internationales (Maloney, 2015). Ces auteurs expliquent que même les diplômés des universités en Iran peuvent avoir des difficultés à trouver un emploi sur la base de leurs formations et diplômes réels. Ils expliquent également que le marché en Iran est en constante fluctuation en raison des sanctions internationales. Ils affirment également que le revenu moyen des jeunes diplômés n'est pas élevé, de sorte que les jeunes couples peuvent avoir des difficultés à faire face aux dépenses liées au logement.

Les difficultés financières des couples constituent l'une des causes les plus fréquentes de leurs divorces. À cet égard, il convient de souligner que les chercheurs font le même constat en ce qui concerne le Bangladesh (Akter et Begum, 2012), le Pakistan (Qamar et Faizan, 2021) et également l'Irak (Al-Mohammad, 2015 ; Payton et Khan, 2020 ; Yousif, 2010). Ces auteurs expliquent que sur la base des valeurs traditionnelles et

patriarcales, le mari est le soutien de famille dans ces pays et la femme est la principale gardienne du foyer. Une femme dépend de son mari pour sa subsistance et il y a peu d'autres possibilités pour elle de gagner sa vie. La dépendance économique à l'égard du mari et la crainte d'une pauvreté ultérieure rendent de nombreuses femmes malheureuses au sein de leurs couples. Cependant, les problèmes économiques généraux de ces pays et les faibles revenus des hommes rendent la situation intolérable pour de nombreuses femmes qui demandent le divorce.

Ces auteurs affirment aussi qu'il est essentiel de noter que ce n'est pas seulement la crise financière qui amène ces couples à divorcer ; c'est plutôt la gestion de l'argent (acquisition ou dépense) qui cause l'insatisfaction des femmes. Ces chercheurs démontrent que les difficultés financières peuvent augmenter le stress émotionnel et la dépression des familles, exacerber les tensions conjugales et déboucher sur le divorce. Les problèmes liés à la dot semblent être l'un des problèmes financiers les plus visibles chez les couples iraniens (Aghajanian et Thompson, 2013 ; Dehghanpisheh, 2014 ; Farzanegan et Gholipour, 2016 ; Haeri, 2014). Ces auteurs expliquent que le Mahr ou la dot est une tradition ancienne dans plusieurs pays (tels que l'Iran, l'Irak, le Pakistan et le Bangladesh). Le concept de la dot dans ces pays peut présenter des similitudes et des différences. Selon ces auteurs, la notion de dot (Mahr) en Iran est une règle islamique obligatoire (quel que soit le montant de la dot), un symbole de l'engagement du marié et de sa famille envers la mariée, et un geste du marié pour honorer et respecter la mariée. En Iran, la dot est également un moyen de protéger les droits des femmes et de leurs enfants. Le montant de la dot peut être différent dans les zones rurales et urbaines. Également, il est négocié par les familles de la mariée et du marié lors des étapes préliminaires du mariage. Le montant élevé de la dot en Iran peut être interprété comme une marque d'estime et de respect de la part du marié pour la mariée et sa famille. Toutefois, selon ces auteurs, la dot est devenue un grave problème pour de nombreux couples iraniens en raison de son prix élevé et du manque de moyens

financiers des jeunes hommes pour la payer. Les résultats de la recherche des auteurs montrent que le problème de la dot conduit de nombreux couples iraniens au divorce. Cette pratique de la dot existe également dans certains autres pays comme le Bangladesh et l'Inde. Elle aspire à assurer la sécurité financière des femmes et de leurs enfants. Doubleday et Adams (2020), Navet et al. (2010) et Cashdan (1996) indiquent que la dot peut également être une source de conflit et de violence entre les familles dans ces pays. À ce propos, Akter et Begum affirment :

The practice of the dowry is a social curse to women, contributing to marital tensions and divorce. the most common forms of violence were identified as torture for dowry, battering, threats, abduction, rape, trafficking, murder, abandonment, acid burns, burns from fire, 101 lashes or fatwa-related community violence, and gouging eyes out of sockets. These data were not only based on newspaper reports, but also on records from state institutions such as the police, courts, and hospitals, as well as a house-to-house survey in the capital city of Dhaka. (Page 641).

Naved et Persson (2010) montrent que dans les zones rurales du Bangladesh, il existe une corrélation entre le déclin de la violence envers les femmes et l'absence de dot. Doubleday et Adams (2020) révèlent également cette corrélation en Inde. Ils affirment que la dot très élevée en Inde rurale a été associée à des attentes plus élevées de la part des maris et des beaux-parents. En outre, elle a mis les femmes en danger.

1.2.2.6 La violence conjugale

Selon les résultats des recherches contemporaines en Iran, la violence conjugale est un autre problème sérieux, pour les couples iraniens vivant en Iran, qui cause le divorce (Javidani, 2013 ; Malek Afzali et al., 2004). Hajnasiri et ses collègues (2016) aussi affirment :

[In Iran, there is] a high prevalence of domestic violence. A comparison of the prevalence of domestic violence in different regions of Iran indicated that it is less widespread in the central region (59 %) than in the western (75 %), southern, and eastern (70 %) regions. It has been suggested that several social, economic, and cultural factors may have an effect on the prevalence of domestic violence. Domestic violence in Iran requires the adoption of appropriate measures and the initiation of

effective interventions by the legal authorities. These measures and interventions should aim to determine the causes of domestic violence and to develop ways of controlling and reducing this destructive phenomenon. (Pages 1-5).

Afrasiabi et Jafarizadeh (2015) expliquent que la violence domestique entre les couples iraniens est en partie enracinée dans le patriarcat et la construction sociohistorique en Iran qui doit être déconstruite à une échelle macro. Ils affirment également que la violence domestique et familiale en Iran, en particulier à l'égard des femmes, produit un isolement et une dépression pour de nombreuses femmes mariées qui peuvent conduire au divorce et à des comportements autodestructeurs.

Dans d'autres pays, comme la Turquie, la violence conjugale est également une raison importante de divorce. Coskun et Sarlak (2020) expliquent que de nombreux conflits conjugaux en Turquie impliquent des combats, des disputes et des désaccords qui produisent de la violence psychologique (insultes, menaces, humiliations) et de la violence physique contre les femmes. Coskun et Sarlak expliquent également que les raisons de ces comportements violents trouvent leur origine dans les problèmes de communication, l'abus d'alcool ou de drogues et les maladies mentales de l'un ou l'autre des partenaires.

Selon Dommaraju et Jones (2011), Das (2012), Gharaibeh et Bromfield (2012), dans d'autres pays musulmans comme la Malaisie et les pays arabes du Golfe Persique, la violence conjugale à l'égard des femmes est l'une des principales raisons du divorce. Ces chercheurs affirment que les femmes ayant un niveau d'éducation plus élevé dans ces pays et un meilleur accès aux connaissances sont plus conscientes de leurs droits. Lorsqu'elles revendiquent ces droits, elles peuvent être confrontées à la violence (sous diverses formes) dictée par les valeurs traditionnelles et patriarcales. Ainsi, dans ces situations, les facteurs spécifiques reliés au genre et aux conditions socioculturelles sont des variables importantes et apparaissent comme un motif sérieux de divorce.

Dans cette section, nous avons décrit la portée scientifique de cette recension des écrits. Ensuite, nous avons exploré les points de vue de divers chercheurs sur les questions de genre dans l'Iran contemporain. Il semble que l'inégalité entre les genres en Iran est systématiquement renforcée par le régime islamique depuis quarante ans et vise essentiellement à contrôler socialement les femmes. Dans cet environnement socioculturel, il n'est pas surprenant que de nombreuses femmes iraniennes ressentent de l'oppression et du stress dans leur vie quotidienne, y compris dans leurs relations de couple.

Nous avons également exploré d'autres facteurs pré-migratoires qui conduisent les couples iraniens, ou les couples de pays similaires, au divorce. Certains de ces éléments sont les problèmes liés à la sexualité, aux difficultés financières, à la communication et à la violence conjugale.

Dans la section suivante, nous explorerons les éléments post-migratoires menant au divorce pour les couples iraniens ou les populations immigrées similaires.

1.2.3 Éléments post-migratoires

Dans la section précédente, nous avons exploré la littérature analysant les problèmes qui peuvent conduire les couples au divorce en Iran. Nous avons également essayé d'explorer la littérature qui explique le phénomène du divorce dans certains pays, comme l'Irak, le Pakistan, l'Inde et la Turquie, dont les contextes socioculturels sont similaires à celui de l'Iran. Ce faisant, nous avons appris qu'il existe de nombreux éléments communs entre ces pays où le taux de divorce est élevé.

Dans cette section, nous tenterons de mettre en lumière les recherches qui analysent les difficultés des couples d'immigrants iraniens de première génération et les poussent au divorce. Dans la présente partie, nous explorerons donc la documentation existante qui

a étudié le phénomène du divorce chez les couples d'immigrants iraniens en Amérique du Nord et en Europe. En approfondissant notre compréhension du phénomène du divorce chez les immigrants, nous élargirons également notre recension des écrits aux autres populations d'immigrants, dans les zones géographiques susmentionnées, qui ont vécu le divorce dans des contextes post-migratoires.

Au cours des dix dernières années, des milliers d'Iraniens sont arrivés au Québec et au Canada en tant que travailleurs qualifiés. Autrement dit, ils ont satisfait aux normes relativement élevées d'Immigration Québec et Canada en ce qui concerne le niveau d'éducation, d'expérience professionnelle, de capacité financière et de santé (www.cic.gc.ca/ctc-vac/gettingstarted). D'ailleurs, les recherches récentes tendent à montrer que l'accueil de ces immigrants qualifiés a globalement des impacts économiques et sociaux favorables sur leur pays d'accueil. Ils participent à l'essor de l'économie en contribuant à l'augmentation du PIB et des salaires grâce à une croissance de la productivité et des taux d'activité. En outre, ils aident à résorber les pénuries de main-d'œuvre, notamment dans les secteurs névralgiques de l'intelligence artificielles et des applications numériques. De même, ils freinent le déclin démographique causé par le vieillissement de la population (Akbari, 1989 ; Picot, 2013). En retour, ils espèrent s'épanouir dans la société la plus libérale et multiculturelle de l'Amérique du Nord (Vatz Laaroussi et al., 2008). Pourtant, pour certains de ces immigrants, les choses n'évoluent pas comme prévu. Certains des nouveaux arrivants seraient confrontés à de sérieux obstacles qui entravent leur intégration.

Le pourcentage le plus élevé de familles immigrantes récentes d'Iran vivait dans les grandes villes iraniennes (Statistics Canada Census, 2016). Nous remarquons que ces familles ont été influencées par la culture islamique générale prédominante en Iran et la culture de la société d'accueil (Haghigat, 2018 ; Safdar et al., 2006). Nous observons également que leurs propres sous-cultures, dans une zone cosmopolite, les

ont aussi grandement influencées, car elles favorisent un mode de vie laïque et des modèles de familles modernes (Ahmed, 2008 ; Ranjipour, 2016 ; Shirpak et al., 2007). Signalons à ce propos que les programmes en Farsi, basés à Los Angeles et diffusés par satellite, sont une source majeure d'apprentissage pour ces familles. En effet, ils offrent une pléthore d'émissions où des spécialistes vulgarisent des savoirs d'ordre psychosociologique sur les familles modernes et diffusent des films de style hollywoodien qui favorisent un mode de vie matérialiste et luxueux (Alghasi, 2016 ; Hemmasi, 2020).

À l'instar d'autres communautés immigrantes au Québec, les iraniens sont confrontés à plusieurs difficultés liées au vécu post-migratoire. Selon Vatz Laaroussi (2021), 50 % à 70 % des familles immigrantes au Canada subissent un divorce. Ce pourcentage nous semble assez élevé. Il pourrait s'appliquer à la communauté iranienne du Canada, même si nous n'avons pas de statistiques exactes à cet égard. Vatz Laaroussi montre que les nombreux motifs de divorce chez les familles immigrantes sont les mêmes que ceux relevés chez des couples nés au Canada. Cependant, il existe d'autres problèmes particuliers dans les familles d'immigrants iraniens qui mènent au divorce. Par exemple, des problèmes liés au traumatisme de la guerre, l'absence de communication entre les couples et la gestion de l'argent provenant de l'allocation familiale et du salaire de la femme dès qu'elle accède au marché du travail.

Dans les sections suivantes, nous mettrons en lumière les œuvres littéraires qui ont étudié les défis post-migratoires chez la communauté iranienne ou chez des communautés culturelles similaires, dans le cadre géographique susmentionné de cette recherche.

1.2.3.1 Les problèmes liés au genre

Shirpak et ses collègues (2011), Moghissi (1999) et Shahidian (1999) font partie des rares chercheurs qui ont mené des recherches sur les familles d'immigrants iraniens et sur leurs difficultés au Canada. Ils expliquent que certains défis des couples d'immigrants iraniens au Canada découlent principalement de la problématique du genre et de son impact prépondérant sur leurs vies. Il semble que certains des couples iraniens qui se pliaient aux diktats traditionnels liés au genre en Iran ont continué à le faire au Canada. Cependant, de nombreuses femmes iraniennes ont commencé à s'émanciper de la tyrannie de leurs maris. Ces derniers contrôlent leurs femmes et les privent de leurs libertés dans divers aspects de la vie comme l'habillement, la fréquentation d'autres hommes, le choix de leur travail, etc. Le manque de souplesse des hommes iraniens traditionnels face aux enjeux liés au genre au sein de leurs familles a conduit à des problèmes insolubles et surtout à la dissolution des cellules familiales (Shirpak et al., 2011 : 758).

Des études similaires menées en Europe, comme en Suède et en Norvège, auprès des communautés iraniennes révèlent des résultats semblables. Predelli (2004), Ahmadi (2003) et Darvishpour (2002) affirment que les immigrants iraniens dans les pays scandinaves, en particulier en Suède, ont le deuxième taux de divorce le plus élevé. Les problèmes liés au genre des couples iraniens en Europe sont l'une des principales causes de divorce.

Certains chercheurs en Amérique du Nord, notamment aux États-Unis, ont fait le même constat. Hojat et ses collègues (1999) ont noté que les taux de divorce parmi les immigrants iraniens aux États-Unis étaient six fois plus élevés qu'en Iran. En effet, ils indiquent que l'un des éléments les plus importants conduisant les familles iraniennes au divorce est basé sur des questions liées au genre. Signalons à cet égard que ce sont surtout les femmes qui sont plus désireuses de s'écartier des normes traditionnelles (p.

429). Ghaffarian (1987) a également suggéré que les femmes iraniennes immigrées aux États-Unis adoptaient rapidement un style occidental dans tous les aspects de leur vie, y compris dans leurs relations conjugales. Ceci remettait évidemment en question les normes traditionnelles et créait un déséquilibre dans de nombreux couples immigrés qui avaient fini par divorcer (p. 649).

Charsley et Liversage (2013) affirment que l'une des raisons du divorce des couples d'immigrés pakistanais au Royaume-Uni et des couples d'immigrés turcs au Danemark est la tendance des hommes à la polygamie. Ces auteurs affirment que, bien que la polygamie soit illégale au Royaume-Uni et au Danemark, certains hommes musulmans trouvent le moyen d'avoir une seconde épouse par le biais de mariages religieux non reconnus légalement. Cette recherche montre que la plupart de ces mariages ont été faits sans le consentement des premières épouses. Par conséquent, le second mariage devient une source de conflit conjugal et de divorce (p. 69).

1.2.3.2 La gestion de l'argent basée sur les modèles traditionnels de genre

L'un des aspects des relations traditionnelles entre les genres dans les familles iraniennes peut être lié à la gestion de l'argent basée sur une perspective typiquement masculine. Or, cette perspective peut créer de graves problèmes de couple. La réalité de la vie est que les gens vivent avec toutes sortes de budgets. L'unité et l'harmonie dans une famille ne sont pas nécessairement liées au montant de ses revenus ; elles semblent plutôt dépendre davantage de la façon dont elle gère son budget avec une compréhension mutuelle et une unité de pensée entre les deux partenaires (Hellerstein et Klein, 2017 ; Amato et Beattie 2011 ; Tohidi, 1993 ; Hojat et al., 1999). Traditionnellement, au Moyen-Orient et particulièrement en Iran, l'homme est considéré comme l'unique soutien financier de la famille et paye donc toutes les dépenses du ménage (Haghigat, 2014 ; Darvishpour, 2002). Malgré l'évolution de la

société et des mentalités, nous remarquons que cette habitude a la vie dure. En effet, il est pertinent de souligner que même si les hommes et les femmes travaillent et ont des revenus, cette tradition continue à être profondément ancrée chez certaines familles modernes y compris les familles d'immigrés. Certes, la femme travaille tout comme l'homme, mais elle perçoit une partie voire même la totalité de ses revenus comme étant exclus du budget familial et s'attend à ce que son conjoint prenne en charge toutes les dépenses de la famille.

La même tradition veut que l'homme, en tant que principal pourvoyeur de la famille, ait le droit de contrôler l'ensemble des dépenses (Vatz Laaroussi, 2021). C'est la raison pour laquelle, dans certaines familles d'immigrés, l'homme peut encore avoir tendance à contrôler le budget et à surveiller les dépenses de son épouse. Cela est particulièrement gênant pour la femme. Vatz Laaroussi et ses collègues (2021) indiquent que la gestion de l'argent dans certaines familles immigrées peut générer de vives tensions et déboucher souvent sur un divorce. Par exemple, dans plusieurs familles immigrées, l'homme s'attend à ce que les allocations familiales fassent partie du budget familial tandis que la femme les perçoit comme étant exclues de ce budget et s'attend à ce que le revenu de son conjoint couvre toutes les dépenses. Ainsi, dans les familles d'immigrés iraniens, le fait de ne pas avoir une vision harmonisée du budget peut briser l'union familiale et mener au divorce.

1.2.3.3 Les problèmes liés à la santé / mentale après l'immigration

Une bonne santé physique et mentale aidera les familles à faire face au stress général post-migratoire lié au logement, à l'emploi, au revenu, au développement d'un nouveau réseau d'amis et à l'adaptation en général (Dow, 2011 ; Beiser, 2005 ; Creed, 1987). Avoir des problèmes de santé mentale peut affecter les familles immigrées et les pousser au divorce (Ghaffarian, 1989 : 652).

Francis Creed (1987), psychiatre à l'Infirmerie royale de Manchester, qui a suivi et traité divers immigrants au Royaume-Uni, explique que les maladies psychiatriques graves parmi les populations d'immigrants sont associées à une prédisposition constitutionnelle. Cependant, Creed admet qu'en raison de l'absence de leurs réseaux naturels, de la perte de leurs anciens emplois et du déclin de leurs statuts sociaux les populations immigrées sont confrontées au stress et même à la dépression (p. 910).

À Toronto, Bagheri (1992) est l'un des premiers chercheurs à avoir étudié les problèmes de santé mentale des immigrants iraniens. Il était médecin dans les années 1980 et il a fait des recherches sur les immigrants iraniens de Toronto qui avaient été orientés vers un traitement psychiatrique entre 1985 et 1988. À cause de leur maladie mentale, de nombreuses familles iraniennes ont été confrontées à une crise grave qui a conduit à des drames individuels et familiaux.

Dans sa recherche, Bagheri montre que les récents immigrants iraniens ont été affectés par les troubles sociopolitiques survenus en Iran après la révolution iranienne de 1979. Bagheri soutient que les patients immigrés iraniens étaient confrontés à « des symptômes tels que la dépression ou une humeur anxiouse, des problèmes de sommeil, des troubles de l'appétit, une mauvaise concentration, des crises de larmes, de l'anxiété (principalement due à la peur de l'échec) et des pensées suicidaires » (p. 9). S'appuyant sur les résultats de recherches antérieures effectuées sur les immigrants, notamment celles menées par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) sur certains groupes ethniques, dont les immigrants iraniens, Bagheri affirme qu'il existe une corrélation entre l'immigration et les psychopathologies telles que la dépression grave, le trouble de l'adaptation, l'anxiété et le trouble de l'humeur (p.7).

Les conclusions de Bagheri prouvent l'existence d'un lien très fort entre la situation de base des immigrants iraniens et leurs expériences de santé mentale après migration. Les

couples iraniens ayant vécu des expériences difficiles en raison des troubles sociopolitiques en Iran peuvent être plus enclins à éprouver des problèmes de santé mentale et à divorcer au Canada. Les résultats de la recherche de Ellis et al. (2010) portant sur les jeunes immigrants somaliens en Amérique appuient également cette affirmation. Ellis et ses collègues (2010) illustrent que chez certains Somalo-Américains, il existe une corrélation entre le trouble post-traumatique vécu en Somalie et la dépression après la migration (p. 569-570).

Ghaffarian (1989) suggère que même les immigrants iraniens qui sont arrivés en Amérique en bonne santé mentale sont susceptibles de développer des problèmes mentaux dans la société d'accueil. En tant que psychologue et chercheure, Ghaffarian a étudié la communauté iranienne aux États-Unis et a conclu que les problèmes de santé mentale des immigrants iraniens en Amérique étaient liés à leur résistance à la culture de leur pays d'accueil :

Iranian immigrants in the United States who adopt U.S. culture while keeping their Iranian culture, as well as those who substitute their native culture with U.S. culture, tend to have better mental health than Iranians who resist U.S. culture. Because U.S. and Iranian cultures are so different, adjustment problems may arise if immigrants resist adoption of the new society's ways and behaviors. (Ghaffarian, 1989 : 650).

Pour de nombreux immigrants iraniens en Amérique, les problèmes liés à la santé mentale dans le contexte post-migratoire pourraient justifier le taux de divorce six fois plus élevé chez les Iraniens en Amérique que chez ceux vivant en Iran (Hojat et al., 1999). Compte tenu de ce problème majeur, nous estimons que la disponibilité des services de santé mentale dans la société d'accueil est primordiale pour de nombreuses familles iraniennes récemment immigrées afin de sauvegarder leurs unités. Dans la prochaine section, nous explorerons l'accessibilité des soins de santé au Canada, particulièrement pour les immigrants récents.

1.2.3.4 Les défis liés à l'accessibilité des soins de santé pour les immigrants

Les familles immigrantes au Canada qui ont des problèmes de santé en général -et des problèmes de santé mentale en particulier- doivent avoir accès à des ressources en matière de soins de santé pour pouvoir relever ces défis. Il est évident que plus ces problèmes seront abordés tôt, plus il y aura de possibilités de les résoudre avant qu'ils ne détruisent les familles. Singh Setia et ses collègues (2011) ont mené une recherche quantitative à l'Université McGill sur l'accès aux soins de santé des immigrants au Canada. Ils indiquent que les immigrants nouvellement arrivés sont en meilleure santé que la moyenne au Canada. Toutefois, la recherche montre qu'après avoir été exposés à la société d'accueil, ils commencent à perdre leur bonne santé et deviennent comme la moyenne de la société. En termes d'accessibilité au système de soins de santé, le critère de base dans cette recherche était d'avoir accès à un médecin au moins une fois par an ; ils ont conclu que les femmes non immigrées avaient moins accès aux médecins et que les immigrants à faible revenu avaient plus de besoins de soins de santé non satisfaits (p. 77).

Au Québec, selon le règlement de la Régie de l'assurance maladie, les immigrants nouvellement arrivés ne peuvent avoir accès aux services publics dans les trois premiers mois de leur arrivée (www.ramq.gouv.qc.ca). Durant ce délai de carence, si les immigrants ont besoin d'utiliser les services médicaux, ils devront payer de leurs poches. Étant donné le coût élevé des soins de santé, il est possible que de nombreuses familles d'immigrants n'aient accès à aucun service de santé.

Beiser (2005), docteure et chercheure au « Joint Centre of Excellence for Research on Immigration and Settlement (CERIS) » à Toronto, a mené une recherche quantitative sur l'accès des immigrants aux soins de santé. Elle conclut :

Preventive and treatment services are currently failing many immigrant communities. Research documents that immigrants are less likely than their native-born counterparts to benefit from either prevention or treatment, partly as a result of linguistic and cultural differences, partly because of lack of information or misinformation – for example, the concept that certain Asian groups are resistant to cancer may lessen any sense of urgency about the importance of screening programs – and partly because the provision and organization of services does not meet immigrants' needs. A growing body of knowledge could and should inform more effective planning for the future. (Beiser, 2005 : 40).

Lorsque les problèmes de santé sont liés à la santé mentale, il semble que l'accessibilité au Canada devienne encore plus difficile. Farah Ahmad et ses collègues (2004) sont des chercheurs basés à Toronto qui ont mené une recherche qualitative sur les problèmes des femmes sud-asiatiques :

Women were dissatisfied with their access to healthcare services in the adopted country compared to the home country. Participants' dissatisfaction was associated with long waiting periods to see specialists or in the emergency departments, lack of control in the referral process and lack of a private sector. In addition to systemic barriers, participants discussed individual barriers in accessing health services such as limited knowledge about available health services, language insufficiency and cost of medication due to economic hardship. Recent arrivals expressed stress with regards to the inaccessibility of the Canadian socialized healthcare system in the first three months after arrival. These women were worried about getting sick, particularly for their children. This worry was exacerbated due to the devaluation of their home country currency and insufficient income in the adopted country. (Ahmad et al., 2004 : 120-121).

L'accessibilité des services doit également être adéquate et efficace. Il est logique que le Canada, en tant que principal pays d'accueil des immigrants, soit prêt à prendre en charge les besoins des nouveaux arrivants. Concernant les services fournis aux survivants de la violence familiale, qui est répandue dans le monde (Devris et al., 2013 ; Stithet et al., 2019) et au Canada, en particulier dans le Grand Toronto, Okeke-Ihejirika et al. (2020) soutiennent que les services n'étaient pas efficaces. Dans leur recherche, Okeke-Ihejirika et ses collègues (2020) démontrent que la violence entre partenaires intimes (VPI) se produit dans de nombreuses familles d'immigrants au Canada, en particulier à l'encontre des femmes immigrantes d'Asie du Sud-Est dans la région du Grand Toronto. Ce problème entraîne des risques sérieux pour les femmes, les enfants,

les familles et pour la société en général. Cependant, la majorité des services et des politiques existants ne sont pas bien adaptés aux besoins des femmes immigrantes et peuvent miner la capacité de ces dernières à trouver des solutions satisfaisantes. Okeke-Ihejirika et ses collègues (2020) reprochent aux services publics d'imputer en partie la VPI aux valeurs et pratiques culturelles que les immigrants importent au Canada. Par conséquent, dans de nombreux cas, le divorce a été privilégié comme une solution superficielle et hâtive. Ils soutiennent que beaucoup de survivants de la VPI auraient pu avoir accès à des services de santé, mais que les prestataires de services ont abordé ces problèmes de manière stéréotypée (p. 803).

Avoir accès à des services professionnels pendant la pandémie de COVID-19 peut être encore plus difficile (Malla et Joober, 2020 : 1). Bien qu'il n'y ait pas encore de recherches menées sur l'impact du COVID-19 sur le divorce dans la communauté iranienne au Canada, étant donné son effet général au niveau mondial (Ari et Duman 2020 ; Doomra, 2020), nous pouvons supposer que les couples d'immigrants iraniens ayant besoin de services ont davantage souffert en ces temps difficiles.

Il est pertinent de mentionner que depuis l'apparition du COVID-19, selon le service de police de Montréal, 11 femmes -compte non officiel- ont été tuées par leurs partenaires (à la date de rédaction de cette lecture, en décembre 2021, car malheureusement, ce chiffre ne cesse d'augmenter). L'un de ces événements a touché une famille d'immigrants iraniens où le partenaire masculin a poignardé à mort sa conjointe, Zoleikha Bakhtiar, une femme de 36 ans. Ils avaient deux jeunes enfants, dont un bébé (montrealgazette.com, 18 mai 2021). C'est ce que l'on appelle un « féminicide ». Certes, la dépression est un facteur majeur qui déclenche ces homicides entre partenaires intimes (Cheng et Jaffe, 2019), mais nous soupçonnons aussi une influence de la pandémie puisque ces féminicides sont survenus pendant la période du COVID-19 : « L'avocate Humera Khan, présidente du Centre AMAL pour les femmes,

affirme que sortir de situations violentes a été rendu plus difficile par les restrictions et les enfermements liés à la pandémie. » (www.montreal.citynews.ca, 18 mai 2021).

Les couples iraniens bénéficieraient d'un accès à des services de thérapie de couple ou de famille. Toutefois, ces services sont difficilement accessibles dans le système public en raison des longues listes d'attente (Ahmad et al., 2004 ; Mianji et al., 2020). Ces services professionnels dans le secteur privé peuvent être plus facilement abordables, mais ils sont coûteux et inabordables pour les nouveaux arrivants. En outre, de nombreux nouveaux arrivants pourraient avoir besoin d'aide pour résoudre d'autres problèmes, tels que les barrières linguistiques (Beiser, 2005 ; Shirpak et al., 2011) et les questions culturelles (Ghaffarian, 1989 ; Hojat et al., 1999, Nasrullah, 2019), en utilisant les services disponibles. Compte tenu de ces défis, on peut imaginer ce qui arrive aux couples d'immigrants récents qui ont besoin de consulter des spécialistes tels que des thérapeutes de couple, des thérapeutes familiaux et des psychiatres. Ces couples et ces familles risquent d'être confrontés à des difficultés croissantes qui conduiront à la dissolution de leurs liens familiaux.

1.2.3.5 Les facteurs économiques

L'une des raisons pour lesquelles les gens immigreront au Canada est d'avoir accès à de meilleures conditions matérielles. Vatz Laaroussi (2007 et 2021) explique que la migration est d'abord un rêve, puis un projet. Celui-ci est motivé par diverses raisons telles que la promotion socio-économique et l'amélioration de la qualité de vie tout comme l'éloignement de certaines contraintes vécues dans le pays d'origine -comme les sanctions économiques dans le cas de l'Iran.

Toutefois, ces rêves ne se réalisent pas toujours. Les nouveaux arrivants atteignent la destination souhaitée, le Canada, mais certains d'entre eux perdent très vite leurs

illusions, car ils doivent surmonter de nombreux défis. Parmi ces problèmes, nous pouvons citer ceux relatifs à la recherche d'emploi qui peuvent créer des tensions au sein des familles et les mener au divorce (Legault et Rachédi, 2008).

Pour certains immigrants, cela peut prendre beaucoup plus de temps pour atteindre l'emploi et le revenu souhaités au Canada. Les familles résilientes peuvent résister aux difficultés économiques de la post-immigration, mais elles ne sont pas toutes assez résilientes et peuvent donc être confrontées au divorce. Il est donc judicieux de sensibiliser ces familles à ce genre de problème et de les responsabiliser (Rachédi et Vatz Laaroussi, 2004).

De nombreux immigrants connaissent des problèmes tels que l'emploi, le sous-emploi et la pauvreté. Ils vivent donc un stress supplémentaire lié à ces questions (Aeberhardt et al., 2010 ; Este et Tachble, 2009 ; Kaida, 2015 ; Kristen et al., 2008 ; Rachédi et Vatz Laaroussi, 2004 ; Shirpak et al., 2012 ; Van Niekerk, 2007). Les immigrants iraniens ne sont pas à l'abri de ce problème apparemment inhérent au Canada. Bien que la plupart des familles iraniennes qui arrivent au Canada soient des travailleurs qualifiés ayant un niveau d'études élevé et des expériences professionnelles, comme beaucoup d'autres immigrants, elles ne peuvent pas accéder au marché du travail en fonction de leurs études et de leurs professions antérieures (Chicha et Charest, 2008 ; Lochhead, 2002). Namazi (2014), un chercheur de l'Université de Montréal, a mené une recherche parmi les chauffeurs de taxi iraniens à Montréal et a montré que plusieurs de ces chauffeurs de taxi avaient une formation universitaire en Iran, mais qu'après leur arrivée à Montréal, ils ont été confrontés à des difficultés telles que les barrières linguistiques, la sous-évaluation de leurs diplômes en Iran et le faible revenu qui ne pouvait pas couvrir le coût de la mise à niveau de leur éducation. Ils devaient donc se contenter d'un métier disponible et bien demandé à savoir le métier de chauffeur de taxi.

Les conclusions de certains chercheurs (Mehdizadeh Hendekhaleh, 2021 ; Namazi, 2014 ; Nasullah, 2019 ; Shirpak et al., 2012) démontrent que de nombreux individus et couples iraniens, en tant qu'immigrants récents, ont des difficultés avec les langues officielles et ont besoin d'aide pour trouver les emplois désirés, les revenus et l'accès aux services.

Stevenson (2022) et Termote (2023) rapportent que la loi 96 au Québec cause également des difficultés pour les nouveaux arrivants. Ces auteurs expliquent que le vaste champ d'application de cette loi limite l'utilisation de l'anglais dans les tribunaux et les services publics. De plus, elle impose des exigences linguistiques plus strictes aux petites entreprises, aux municipalités et aux étudiants des cégeps. L'une des clauses de la loi demande aux nouveaux arrivants d'apprendre le français dans les six mois suivant leur arrivée, après quoi ils ne peuvent plus accéder à la plupart des services publics dans une autre langue. Selon ces auteurs, de nombreux nouveaux arrivants peuvent être confrontés à des difficultés d'accès telles que l'accès à la justice et même l'accomplissement des courses quotidiennes, ce qui les plonge encore plus dans l'isolement et les situations de vulnérabilité.

Eliadis (2021) et Rukavina (2022) soutiennent également que la loi 21 peut affecter la situation de nombreux nouveaux immigrants, en tant que minorités religieuses, au Québec, comme les femmes musulmanes. Ces auteurs expliquent que le projet de loi 21 du Québec interdit aux enseignants des écoles publiques, aux policiers, aux juges et aux avocats du gouvernement, entre autres fonctionnaires en position d'autorité, de porter des symboles religieux, tels que les hijabs, au travail. Ces auteurs affirment que la loi 21 contribue à la marginalisation et à l'isolement social des groupes religieux minoritaires.

Les recherches d'Este et Tachble (2009) dans l'Ouest canadien, de Shirpak et ses collègues (2011) à Toronto, et de Vatz Laaroussi et ses collègues (2007 et 2021) au Québec indiquent unanimement que les hommes immigrants qui ont été confrontés au

sous-emploi et au faible revenu étaient plus susceptibles de développer des problèmes d'identité. La plupart du temps, cette crise identitaire pousse les couples au divorce. Ces troubles identitaires les affectaient dans leur rôle familial en altérant leurs sens de la paternité. Autrement dit, ils influencent les valeurs qui guident leurs comportements en tant que pères, agissent sur leurs interactions avec leurs enfants et leurs aspirations pour ces derniers ainsi que sur les processus décisionnels au sein de la famille liée aux enfants.

Kulu et Gonzalez-Ferrer (2014), en tant que chercheurs basés en Europe, ont étudié les mariages interculturels des enfants de familles immigrées en Europe. Ils démontrent que les immigrés ayant une éducation supérieure et une formation professionnelle ont tendance à avoir des mariages exogames avec des personnes nées dans le pays. En effet, cela les aide, en particulier les femmes de couleur, à avoir accès à des emplois réservés habituellement à des personnes de couleur blanche (P. 416). En revanche, les enfants d'immigrés en Europe qui étaient mariés à des natifs ou à des immigrés résidant depuis longtemps dans les pays d'accueil, et qui avaient des problèmes de chômage et de sous-emploi, ont subi un renversement des rôles dû à l'émancipation des femmes et à des conflits entre les partenaires qui ont conduit à la dissolution de leurs familles. Kulu et Gonzalez-Ferrer (2014) concluent que le mauvais sort des immigrants dans certains pays européens est en partie dû aux cadres institutionnels et politiques (p. 426) qui peuvent être considérés comme discriminatoires.

Nous ne pouvons pas prétendre que le fait d'avoir un bon emploi et un revenu plus élevé garantisse la pérennité les liens familiaux entre les couples d'immigrants. Par exemple, en ce qui concerne les immigrants mexicains aux États-Unis, Houseworth et Chiswick (2020) démontrent qu'en Amérique, le taux de divorce est plus élevé chez les immigrants mexicains mieux positionnés sur le marché du travail et ayant un revenu plus élevé. En particulier, ces auteurs démontrent que les immigrants ayant des stocks plus importants aux États-Unis sont plus susceptibles de divorcer (p. 21).

1.2.3.6 Le problème de l'islamophobie pour les immigrants musulmans

Bien que nous ne disposions pas de statistiques ou de rapports montrant explicitement la relation entre l'islamophobie et le divorce chez les immigrés iraniens, nous aimerions en connaître l'impact possible sur les communautés d'immigrés en général. Par conséquent, nous explorerons d'autres recherches qui illustrent l'impact de l'islamophobie sur l'intégration, l'emploi et la santé mentale des populations musulmanes. Ces effets négatifs de l'islamophobie peuvent indirectement affecter les familles immigrées sous diverses formes, notamment en les conduisant au divorce.

Certains facteurs de stress des familles d'immigrants pourraient être liés à la discrimination exercée à leur égard au Canada. Le développement historique du Canada est jalonné de conflits et de guerres entre les premiers arrivants européens et les autochtones, ainsi que de discriminations socioculturelles envers les groupes minoritaires (Bramadat et Seljak, 2008 ; Coloma et al., 2012 ; Mirchandani et al., 2002). La discrimination peut être fondée sur plusieurs facteurs, notamment la race, l'ethnicité, la langue, la religion ou la couleur de la peau (Edge et Newbold, 2013 ; Kim et Noh, 2014 ; Hadley et Patil, 2009).

Les études de Litchmore et Safdar (2015) confirment qu'au Canada, il existe une relation entre la religiosité et les perceptions de la discrimination selon lesquelles les femmes musulmanes subissent une plus grande discrimination que les hommes musulmans. Ils ont également illustré que les seconde générations d'immigrants musulmans ont vécu des expériences similaires au Canada. Les résultats de la recherche de Reitz (2009) indiquent qu'au Canada, la race a toujours été considérée comme un facteur plus important que la religion dans l'accueil et l'établissement des nouveaux immigrants (p. 698). S'appuyant sur les données de l'Enquête canadienne sur la diversité ethnique, Reitz explique qu'actuellement, les nouvelles minorités religieuses

(principalement d'origine non européenne) sont plus lentes à s'intégrer dans la société canadienne (p. 719). Les résultats de la recherche de Vatz Laaroussi (2008 : 52) sur la communauté marocaine au Québec montrent que les immigrants marocains musulmans ont été discriminés en raison de leur religion aussi.

L'existence de l'islamophobie au Canada, en Amérique et en Europe se manifeste sous différentes formes telles que les crimes haineux, la discrimination ouverte ou cachée dans l'emploi, la vie sociale et le logement (Kuruvilla, 2017 ; Paperny, 2016). Selon les mots de Kuruvilla (2017) : « [une] personne ayant un nom à consonance musulmane sur son CV a trois fois moins de chances d'être convoquée à un entretien. »

Les chercheuses américaines (Kaufman, 2016 ; Piwowarczyk et Keane, 2007) illustrent que les musulmans des États-Unis du XXI^e siècle font l'expérience d'une homogénéisation et d'une subordination similaires à d'autres groupes racisés. En outre, les résultats de la recherche d'Alemi et de ses collègues (2017) sur la communauté afghane aux États-Unis démontrent que la discrimination perçue à l'égard des Afghans-Américains aux États-Unis était une source importante de stress et un facteur de risque pour leur santé mentale (p. 613). Comme nous l'avons mentionné plus haut, les problèmes de santé mentale dans les familles immigrées peuvent constituer un sérieux défi pour la durabilité des familles.

Dans cette section, nous avons tenté d'explorer la documentation spécifique qui explique les éléments qui amènent les couples d'immigrants iraniens à divorcer. Nous avons exploré la documentation concernant les immigrants iraniens au Canada, en Amérique et en Europe. En outre, nous nous sommes référés à d'autres documents qui ont étudié le même thème parmi des populations immigrantes similaires dans les mêmes zones géographiques. Parmi les éléments significatifs qui amènent les couples d'immigrants à divorcer, on peut citer l'inégalité des sexes, la gestion traditionnelle du

budget, les problèmes de santé mentale, les défis économiques et la discrimination dans la société d'accueil.

Dans la section suivante, nous explorerons la littérature qui révèle la dynamique du divorce chez les couples d'immigrés iraniens dans des contextes migratoires. Nous utiliserons également la littérature qui explique cette dynamique chez des populations immigrées similaires dans la zone géographique susmentionnée de cette recherche.

1.2.4 La dynamique du divorce dans le contexte migratoire

Le divorce est un processus qui ne se déroule pas en une nuit (St-Jacques et al., 2016). Les défis et les difficultés entre les couples commencent à un moment donné de leur relation et s'étendent jusqu'à un certain point où ils ne peuvent pas les résoudre. Donc, ils choisissent le divorce. Dans les sections précédentes, la littérature examinée a montré certaines raisons pour lesquelles les couples iraniens, ainsi que les couples de pays similaires, divorcent à la fois dans leur pays d'origine et dans le contexte migratoire du Canada.

Le contexte migratoire et ses défis peuvent influencer la dynamique entre les couples et les familles immigrantes (Salami et al., 2020 ; Vatz Laaroussi, 2021). Certaines de ces dynamiques peuvent amener les couples à divorcer. Dans cette section, nous présenterons la littérature qui évoque ces dynamiques qui ont amené les couples immigrants à divorcer. Ce faisant, nous conservons la même zone géographique que celle mentionnée précédemment dans la section 1.2.1 de cette thèse.

1.2.4.1 La dynamique des relations entre les genres

Il semble que les rôles de genre entre les couples d'immigrants peuvent être influencés dans le contexte migratoire. Les résultats des chercheurs (Moghissi, 1999 ; Shahidian, 1999 ; Shirpak et al., 2011) qui ont observé les familles d'immigrants iraniens et leurs défis au Canada montrent qu'une partie importante des défis des couples d'immigrants iraniens au Canada est liée à la dynamique des rôles traditionnels de genre qui entraîne le divorce chez de nombreuses familles iraniennes. La dynamique de l'inégalité entre les genres dans les familles d'immigrants iraniens peut se manifester sous différentes formes telles que les attentes en matière d'habillement, la division du travail et la garde des enfants (Darvishpour, 2012 ; Haghigat, 2014 ; Shahidian, 1999 ; Shirpak et al., 2011).

À l'instar de la communauté iranienne de Montréal, les résultats de la recherche de Vatz Laaroussi (2021) indiquent également que le taux de divorce parmi les autres populations immigrantes du Québec est élevé. Vatz Laaroussi explique que l'une des raisons du taux élevé de divorce chez les immigrants, comme les Marocains, est la dynamique de l'inégalité des genres.

Dans d'autres parties du Canada, la recherche de Salami et al. (2020) parmi les immigrants africains en Alberta (Canada) confirme également l'influence de la dynamique du rôle du genre sur le taux élevé de divorce parmi ces immigrants.

Traditional gender relations were reported to be under threat from the pressures of immigration and resettlement. Western cultural values of gender equality and women's empowerment were reported to be particularly detrimental to family cohesion. Role reversal occurred in some instances when women, in contrast to their previous roles as housewives, entered the labour market, whereas their husbands begrudgingly accepted more domestic responsibilities. Consequently, several of our community leaders alluded to shifting power relations, with negative implications for family stability. Divorce rates, for example, were deemed to be too high, particularly in the Somali community. (Page 130).

D'autres chercheurs en Amérique du Nord, en particulier aux États-Unis (Hojat et al., 1999 : 429 ; Ghaffarian 1987 : 649), confirment également l'existence d'une dynamique familiale dans les familles d'immigrants iraniens basée sur les relations traditionnelles entre les sexes qui ont causé la dissolution de nombreuses familles iraniennes. Ces chercheurs basés en Amérique illustrent que les taux de divorce parmi les immigrants iraniens aux États-Unis étaient encore plus élevés qu'en Iran en raison des problèmes de genre. En outre, les études des chercheurs Chung et ses collègues (2021) en Amérique du Nord (Canada et Amérique) démontrent que les immigrants bangladais et arabes adhèrent aux rôles traditionnels des genres et aux valeurs familiales y compris le mariage arrangé. De surcroît, ces chercheurs montrent que plusieurs de ces familles immigrées sont influencées par la société nord-américaine à travers l'acculturation. En particulier, les femmes immigrées remettent progressivement en question l'inégalité traditionnelle des genres dans leurs liens familiaux, ce qui peut les conduire au divorce (Khaleque, 2011 ; Khaleque et al., 2013).

Des chercheurs européens tels que Predelli (2004), Ahmadi (2003) et Darvishpour (2012, 2002) ont également démontré que les immigrants iraniens dans les pays scandinaves, en particulier en Suède, ont le deuxième taux de divorce le plus élevé, en partie à cause des problèmes liés à l'inégalité des genres dans les familles d'immigrants iraniens.

1.2.4.2 La dynamique de la relation économique

Le divorce suite à des relations romantiques peut être associé à un certain nombre de facteurs économiques tels que le chômage, le revenu mensuel de la famille, les dépenses mensuelles, la gestion financière et la durabilité, entre autres (Alola, 2019, Alola et al., 2020). Par exemple, un revenu mensuel irrégulier est une cause probable de tension dans une relation amoureuse. La dynamique économique, telle que la gestion de l'argent, dans le contexte migratoire peut aussi créer des difficultés pour les couples immigrés et les amener au divorce (Amato et Beattie, 2011 ; Hellerstein et Klein, 2017 ; Hojat et al., 1999 ; Tohidi, 1993 ; Vatz Laaroussi, 2021, récupérée).

Chung et ses collègues (2021) affirment que dans certaines communautés asiatiques, comme les Bangladais, les Pakistanais et chez les Arabes, en Amérique du Nord, certaines familles souffrent d'une dynamique économique tendue qui influence négativement leurs structures familiales. Ils font référence, par exemple, au taux élevé de chômage dans la communauté pakistanaise de Toronto qui crée des tensions familiales qui conduisent en partie les familles immigrées à la séparation et au divorce. Au Québec aussi, le problème du chômage peut déstabiliser de nombreuses familles immigrées (Legault et Rachédi, 2008 ; Rachédi et Vatz Laaroussi, 2004 ; Vatz Laaroussi, 2021 récupérée et 2008). Certains chercheurs (Edge et Newbold, 2013 ; Hadley et Patil, 2009 ; Kim et Noh, 2014 ; Major et O'Brien, 2005 ; Perozzo et al., 2016) démontrent que le taux de chômage élevé dans les communautés immigrées musulmanes au Canada et en Amérique sont en partie liés à l'islamophobie.

D'autres chercheurs (Aeberhardt et al., 2010 ; Este et Tachble, 2009 ; Kaida, 2015 ; Niekerk, 2007 ; Van Kristen et al., 2008) démontrent que, dans un contexte migratoire, le manque d'accès au marché du travail pour de nombreux hommes immigrés, en particulier avec un niveau d'éducation élevé, peut créer chez eux une crise d'identité qui influence négativement la dynamique familiale et conduit finalement au divorce.

En outre, d'autres chercheurs (Farahani, 2018 ; Lim, 2018 ; Mobasher et al., 2015 ; Nasrullah, 2020, Vatz Laaroussi, 2008) soutiennent que ce n'est pas nécessairement le montant du revenu familial qui crée des tensions au sein des familles immigrées, mais plutôt la gestion de l'argent basée sur la manière traditionnelle qui permet à l'homme de contrôler le budget. Vatz Laaroussi (2008) affirme que chez les immigrants marocains musulmans au Québec, la gestion des allocations familiales crée de sérieux problèmes entre les couples car, contrairement à leurs maris, les mères immigrantes marocaines ont tendance à exclure les allocations familiales du budget familial et s'attendent à ce que leurs maris ramènent à la maison un revenu suffisant pour faire face aux dépenses.

D'autre part, les résultats de la recherche de Mehdizadeh Hendekhaleh (2021) auprès d'hommes iraniens immigrés au Québec montrent que certains de ces hommes ont été influencés positivement par l'immigration et ont décidé de mettre de côté les valeurs traditionnelles dans leur dynamique familiale. Ainsi, selon la chercheure, ces hommes se sont libérés des rôles traditionnels et ont accepté l'autonomie socio-économique de leurs conjointes iraniennes. Ce changement a permis à ces hommes d'être moins stressés par les questions socio-économiques et de connaître une meilleure dynamique familiale.

La dot (*mahr*) est un autre exemple de problèmes matériels qui créent une dynamique tendue parmi les immigrants au Québec (Al-Dabbagh, 2020). Certaines femmes immigrantes musulmanes peuvent demander leur dot par le biais du système judiciaire de leur pays d'origine, tout en vivant en contexte migratoire, auquel cas leur dynamique familiale peut devenir tendue (Mehdi, 2003 ; Umar, 2015, Sportel, 2016).

Des chercheurs basés au Canada (Macfarlane, 2012 ; Mehdi et Nielsen, 2011 ; Menski, 2012, a et b ; Shah et al., 2014) et certains chercheurs américains (Killawi et al., 2018 ; Macfarlane, 2012 ; Jenkins, 2013) confirment que les questions de dot (*mahr*) et ses complications juridiques et économiques (réclamation de dot, bagarres verbales et insultes émotionnelles) créent une dynamique tendue entre certains couples d'immigrés musulmans qui conduit généralement au divorce.

1.2.4.3 La dynamique de la violence dans la famille

La dynamique de la violence entre les couples et avec leurs enfants chez les familles immigrantes peut conduire à la dissolution des familles en contexte migratoire. Par exemple, Taïbi (2015) démontre que la violence conjugale est une des dynamiques qui

conduit certains des immigrants arabes musulmans de Montréal à divorcer. Taïbi a étudié les expériences de plusieurs immigrants arabes musulmans maghrébins de Montréal depuis leur arrivée au Canada (par le biais d'un parrainage de mariage) jusqu'au moment de leur divorce. L'étude de Taïbi conclut que ces femmes ont vécu une dynamique de violence conjugale avec leurs maris arabes musulmans qui les a finalement conduites à divorcer au Québec alors qu'elles avaient diverses difficultés à utiliser les ressources existantes au Québec.

Une recherche similaire (Mehdizadeh Hendekhaleh, 2021) sur la dynamique des familles iraniennes (en tant qu'immigrants récents) à Montréal et à Québec démontre que certaines des familles d'immigrants iraniens ont également été victimes de violence conjugale. Cette recherche a démontré qu'il y avait une corrélation entre l'attitude des hommes iraniens à l'égard des relations de genre et le phénomène de la violence conjugale. La recherche explique que les hommes iraniens qui ont décidé de changer d'attitude ont réussi à sauver leurs liens familiaux ; cependant, les autres qui ont exercé la violence conjugale ont fait face à la justice et leurs liens familiaux se sont dissous dans la douleur et l'angoisse.

Des recherches similaires en Europe (Gennari et al., 2017) ont étudié l'impact de la violence familiale sur le divorce chez les immigrants musulmans. Cette recherche a étudié les attitudes envers la violence entre partenaires intimes (VPI) dans un groupe d'immigrants musulmans de première génération originaires du Pakistan, de l'Égypte et du Maroc installés dans des pays d'Europe occidentale. Les résultats de cette recherche ont démontré que plusieurs de ces personnes (hommes et femmes) ont mentionné qu'elles avaient appris la violence conjugale et familiale dans leur pays d'origine où elles ont connu une division rigide des rôles basée sur le genre. Les facteurs de stress liés aux contextes post-migratoires, selon cette étude, se sont ajoutés à une dynamique déjà violente dans ces familles et les ont amenées au divorce.

Certains chercheurs utilisent le terme de " divorce émancipateur ", faisant référence à la situation où une femme veut s'émanciper de l'embrayage des normes sociales patriarcales qui limite sa liberté de choix, la met dans une situation vulnérable à cause de la violence familiale, l'empêche de s'épanouir économiquement, affecte négativement son bien-être mental, etc. (Guirkinger et al., 2021 ; Paraschiv, 2018). Cette situation insupportable peut arriver à une femme dans son pays d'origine et dans un contexte migratoire. Darvishpour (2012) et Khaleque et al. (2015) démontrent que la violence familiale dans les familles immigrées est l'une des raisons des divorces émancipateurs et de la dissolution des familles.

Diverses recherches indiquent que certains immigrants récents (en Amérique du Nord et en Europe), en raison de la violence familiale, sont confrontés à la justice et vivent de nombreuses difficultés. Par exemple, Hanser et Gomila (2015), Mehdizadeh Hendekhaleh (2021), Marquis (2017) et Rinfret-Raynor et al. (2008) montrent que certaines de ces personnes, en tant qu'immigrants récents, ont des difficultés à bien comprendre le processus de justice pour des raisons linguistiques et des différences socioculturelles. Parfois, ils sont confrontés aussi à certains professionnels qui ne peuvent pas s'identifier à leur milieu socioculturel. Ceci les empêche d'utiliser les ressources de la société d'accueil et agrave, par conséquent, leurs problèmes avec la justice.

D'autres hommes et femmes musulmans peuvent avoir peur d'être discriminés par la justice pour des raisons d'ethnicité, de race et d'islamophobie (Naidoo, 2019 ; Reina et al., 2014 ; Taïbi, 2015), et peuvent donc éprouver davantage de difficultés à accéder aux ressources pour recevoir de l'aide. Le manque d'accès aux ressources, pour les immigrants stressés, peut causer des difficultés plus profondes avec le système judiciaire.

1.2.4.4 La dynamique du divorce liée à la parentalité

Des chercheurs nord-américains (Doherty, 2012 ; Hawkins et al., 2012 ; Hill et al., 2017 ; McCartan, 2022) et européens (de Graaf et Kalmijn, 2006) suggèrent que les désaccords parentaux peuvent être l'une des raisons du divorce. Ces chercheurs affirment que les problèmes parentaux peuvent être dus au stress (pressions quotidiennes sur les parents), aux désaccords sur les styles parentaux et à la discipline (par exemple, l'accès des enfants aux appareils électroniques, les heures de sommeil, les achats et les dépenses pour les enfants, l'autonomie des enfants et l'éducation des enfants). Selon les recherches de Vatz Laaroussi (2007 et 2021) sur les familles immigrées au Québec, les conflits parentaux, tels que les différents points de vue des parents sur l'utilisation des allocations familiales, peuvent être un facteur essentiel contribuant au divorce des familles immigrées.

Les différences intergénérationnelles entre les parents immigrés et différentes méthodes de parentalité avec leurs enfants peuvent également conduire au divorce entre les familles immigrantes iraniennes en Europe (Darvishpour, 2012 ; Khaleque et al., 2015). La recherche de Darvishpour (2012) parmi les familles iraniennes immigrées en Suède démontre que l'existence de la violence familiale, à cause de parentalité, surtout contre les filles, conduit à d'autres défis pour les familles immigrées, telles que l'interférence des départements de protection de la jeunesse et le divorce. Darvishpour explique que certaines violences familiales chez les immigrants iraniens en Suède sont enracinées dans le conflit de génération et parentalité :

Moreover, another change in power relationships is between immigrant parents and their children. While the first immigrant generation often has difficulties adapting to the new culture, the children are more easily influenced by new norms. Moreover, tension can arise when the children in certain cases contribute to the socialization of their parents. These conflicts are more intense between fathers and daughters, that is, when both the generation conflict and the gender conflict collide within immigrant families. All these changes the balance of power in the family, which in turn means that when control of important resources changes, the relationships also takes another form. To sum up it can be said that among many immigrant families the men tend to

live in the past, women in the present and children in the future. The conflict can in other words be deeper between parents and daughters in families where the parents are living after more traditional and severe norms than society's modern rules and norms. But, unfortunately, many daughters to immigrants are four-fold oppressed. (Darvishpour, 2012, Page 137).

Marif (2022) évoque également les différences intergénérationnelles entre les parents immigrés et leurs enfants au Canada :

A clash between first and second generations in Canada is a phenomenon that can cause problems within families. The first generation — parents who were born elsewhere and moved to Canada — tend to keep their original cultures, languages, and behaviors and try to impose them on their children. On the other hand, the second generation — those born in Canada with at least one parent born outside the country — tend to adapt to, and sometimes embrace, Canadian culture.

Selon d'autres chercheurs qui ont étudié les couples d'immigrants iraniens au Canada et au Québec (Mehdizadeh Hendekhaleh, 2021 ; Shirpak et al., 2012), les désaccords entre les parents et le manque de communication efficace entre eux ont mené à d'autres conflits familiaux, à la violence familiale et au divorce. Ces chercheurs indiquent que les parents immigrés iraniens se débattent entre leurs valeurs (leur culture d'origine et les valeurs religieuses de l'Iran) et les modèles familiaux de la société d'accueil lorsqu'ils élèvent leurs enfants sur des questions telles que l'utilisation des médias sociaux, la socialisation, les amis et les relations.

Dans cette section, nous avons passé en revue certaines dynamiques familiales parmi les familles immigrées telles que l'inégalité des genres, l'économie, les méthodes de parentalité et la violence familiale qui les amènent à divorcer dans le contexte migratoire. Le processus administratif et juridique du divorce peut également être complexe. Dans la prochaine section, nous aborderons ce sujet.

1.2.4.5 Les mechanisms d'obtention des certificats de divorce

L'obtention d'un certificat légal de divorce dans le contexte migratoire peut être complexe. Selon certains chercheurs au Canada (Al-Dabbagh, 2020), en Amérique (Jenkin, 2013 ; Macfarlane, 2012) et en Europe (Mehdi et Nielsen, 2011 ; Menski, 2016b ; Sportel, 2016), ces pays à forte population immigrée ont tenté de faire une cohésion transnationale en droit international privé pour reconnaître les actes et documents juridiques tels que les certificats de naissance, de mariage et de divorce émis dans d'autres pays. C'est pourquoi, ces pays, dont le Canada et la province du Québec, acceptent généralement ces documents juridiques émis dans les pays d'origine des immigrants.

En tant que professeur de droit et chercheur à l'Université de Montréal, se référant aux codes civils du Québec, Al-Dabbagh (2020) explique que les familles immigrantes au Québec peuvent demander un certificat de divorce dans le pays d'origine et au Québec. Néanmoins, il y a deux conditions sur lesquelles un certificat de divorce étranger peut être reconnu au Québec :

Pour être reconnu, le divorce étranger devra remplir certaines conditions intrinsèques. Le juge québécois contrôle d'une part, le caractère final du divorce étranger et pour quelle raison l'autorité étrangère s'est reconnue compétente (A) et d'autre part, il doit vérifier l'antériorité de la décision, en d'autres termes l'absence d'un divorce prononcé ou d'une action pendante au Québec (B). (Al-Dabbagh, 2020 : 29-30).

Al-Dabbagh (2020) donne l'exemple (pages 42-43) d'une famille iranienne émigrée à Montréal dont le certificat de divorce acquis en Iran a été refusé par le juge au Québec. Dans ce cas, selon Al-Dabbagh, l'homme iranien, après avoir vécu à Montréal pendant quatre ans, s'est rendu en Iran avec l'intention de divorcer de sa conjointe, mais il ne lui avait pas fait part de son intention. En Iran, il a prétendu qu'il ne savait pas où se trouvait sa femme au Canada et a réussi à obtenir le divorce iranien en l'absence de sa conjointe. De retour à Montréal, il a demandé à la justice québécoise d'obtenir une équivalence de son certificat de divorce, ce que le juge a refusé. Le juge n'était pas satisfait des raisons pour lesquelles il n'avait pas su où se trouvait sa femme. Le

témoignage de son épouse a démontré que monsieur savait où vivait madame à Montréal et qu'il ne l'avait pas informée de son intention de se rendre en Iran pour demander le divorce.

En ce qui concerne les certificats de mariage et de divorce, Al-Dabbagh (2020) explique que des questions telles que la dot (mahr), la polygamie et les circonstances du mariage (comme la différence d'âge entre le couple) qui existent dans les pays islamiques (en tant que parties des valeurs familiales) et apparaissent sur les certificats de mariage ou de divorce, jouent des rôles importants en tant que barrières pour recevoir l'équivalence de ces documents de la part du système judiciaire québécois.

Certains chercheurs en Europe (Macfarlane, 2012 ; Mehdi et Nielsen, 2011 ; Menski, 2012, a et b ; Shah et al., 2014) et en Amérique du Nord (Killawi et al., 2018 ; Macfarlane, 2012 ; Jenkins, 2013) confirment également que certains certificats de divorce de musulmans immigrés en Europe et en Amérique du Nord qui ont été délivrés au Bangladesh, au Pakistan et dans d'autres pays musulmans ne peuvent pas être certifiés par les tribunaux européens (principalement en Angleterre, en Allemagne, au Danemark et en Italie) et les pays d'Amérique du Nord en raison de problèmes liés aux lois religieuses des pays d'origine. Ces auteurs font référence à des lois telles que le droit au divorce unilatéral pour les hommes dans les pays musulmans, qui leur permet d'obtenir un certificat de divorce. C'est pourquoi certains couples d'immigrants musulmans demandent le divorce simultanément dans le pays d'origine et dans la société d'accueil. Cependant, selon tous ces chercheurs, dans ces pays européens et en Amérique du Nord, les lois exigent l'accord des deux parties pour prononcer le divorce.

Pour les immigrants iraniens en Amérique du Nord, il existe une autre possibilité d'obtenir un divorce iranien sans se rendre en Iran. Le régime iranien a créé un bureau à l'ambassade du Pakistan à Washington DC, aux États-Unis, qui fournit des services consulaires et administratifs (état civil) aux Iraniens d'Amérique du Nord

(www.daftar.org). Selon ce site, les musulmans iraniens qui souhaitent obtenir un certificat de divorce iranien, sans se rendre en Iran, doivent d'abord obtenir un certificat de divorce islamique (religieux). Sur le même site, on trouve une liste de représentants du régime islamique d'Iran en Amérique du Nord (www.daftar.org/forms/vitalrecords/divorce/430.pdf) qui sont agréés par le pouvoir judiciaire de la République islamique d'Iran et ont le droit exclusif, au nom du régime iranien, d'accomplir cet acte religieux. Après le divorce religieux, les demandeurs peuvent demander un certificat de divorce civil iranien auprès du même bureau.

Nous avons tenté d'explorer un corpus de la littérature sur les divorces entre couples iraniens, notamment dans le contexte migratoire. Ce faisant, nous avons également fait référence à la littérature qui met en lumière les divorces au sein d'autres populations immigrées au Québec / Canada, en Amérique du Nord et en Europe. La plupart des chercheurs, tant en Iran que dans le monde occidental, qui ont étudié la question du divorce au sein des familles iraniennes, ont recommandé des études qualitatives supplémentaires sur ce sujet.

Darvishpour (2012), Hezarjarib et ses collègues (2017), Haddadi et ses collègues (2014) ainsi qu'Aghajanian et Thompson (2013) ont recommandé de mener des recherches qualitatives avec des analyses approfondies sur les caractéristiques des participants qui pourraient nous aider à mieux analyser les raisons qui les ont conduits au divorce. Par exemple, Aghajanian et Thompson (2013) recommandent :

Understanding divorce and associated family changes of Iranians, as in any society, requires more in-depth data. There is a need for data on individual characteristics, including such things as educational and career attainment, of men and women going through a divorce. (P. 123).

Nous sommes entièrement d'accord avec ces chercheurs sur ce point. Il y a une pertinence sociale et scientifique à mener une étude qualitative auprès des couples immigrants iraniens, par exemple au Québec, afin de connaître les raisons et les

dynamiques qui sous-tendent les divorces chez ces derniers. Cette quête scientifique nous amène à présenter la question de recherche et les objectifs de cette thèse.

Cette thèse cherche à comprendre les expériences vécues de divorce des couples d'immigrants iraniens au Québec/Canada. La question générale de cette recherche est la suivante : Quels sont les éléments et les dynamiques qui conduisent à la séparation/divorce du point de vue des couples immigrants iraniens au Québec/Canada ?

Plusieurs autres questions découlent de cette interrogation : comment expliquer le taux élevé de divorce chez les couples immigrants iraniens ? Dans la société iranienne où l'institution de la famille est forte depuis plusieurs siècles, pourquoi y a-t-il autant de divorces ? Ces divorces sont-ils dus à la diversité des caractéristiques des couples ? Sont-ils liés au contexte socioculturel de l'Iran ? Combien de temps après leur immigration ces couples ont-ils divorcé au Canada ? L'immigration au Canada a-t-elle entraîné la dissolution de leurs familles ? Si oui, quels sont les éléments qui les conduisent au divorce ? Pour les familles ayant des enfants et des biens, comment parviennent-elles à l'accord requis pour le divorce ? Quelles dynamiques ont été impliquées dans l'introduction du divorce pour les couples immigrants iraniens ? Lorsqu'ils ont décidé de divorcer au Québec/Canada, quel système administratif et judiciaire ont-ils utilisé pour obtenir des certificats de divorce ? Quelles raisons ont justifié ces démarches administratives ?

En accord avec les préoccupations scientifiques, sociales et politiques, cette recherche tient compte de la diversité des participants, reconnaît leur droit à l'autodétermination et valorise leur pouvoir d'agir et de prendre leurs décisions. En termes d'implications pratiques, cette thèse cherche à comprendre les expériences vécues par les couples immigrants iraniens afin de pouvoir adapter les services à leurs besoins et développer des outils d'intervention sensibles à leurs spécificités culturelles.

Plus précisément, cette recherche poursuit les objectifs suivants :

- (1) Documenter les expériences des couples immigrants iraniens qui ont vécu une séparation/divorce au Québec/Canada.
- (2) Identifier les éléments et le dynamiques pré et post-migration qui ont conduit à la séparation/divorce.
- (3) Documenter les mécanismes à l'œuvre qui ont mené à la séparation/divorce.

Ces objectifs reflètent l'adoption d'une posture de travail social qui donne la parole aux acteurs concernés, en l'occurrence les couples immigrants iraniens et met en exergue la singularité de leur expérience afin de favoriser leur réflexivité et renforcer leur pouvoir d'action. Le chapitre suivant présente le cadre d'analyse que nous avons choisi pour cette recherche à savoir la théorie de l'intersectionnalité.

CHAPITRE II

CADRE THÉORIQUE

La question principale de cette thèse est la suivante : quels sont les éléments et les dynamiques qui mènent à la séparation/divorce du point de vue des immigrants iraniens au Québec/Canada ? Pour bien saisir l'expérience de ces couples, il est nécessaire de s'appuyer sur une approche épistémologique appropriée.

Dans le chapitre précédent, nous avons présenté une analyse documentaire expliquant les raisons et la dynamique des divorces chez les Iraniens en Iran et au sein des communautés d'immigrants iraniens - et de communautés d'immigrants similaires - dans les pays d'Europe occidentale et en Amérique du Nord. Cependant, en ce qui concerne les récents immigrants iraniens au Québec et leurs expériences de séparation ou de divorce, nous avons remarqué que peu de recherches ont été menées sur ce sujet.

2.1 Intersectionnalité : approche épistémologique, une perspective théorique et analytique pertinente pour étudier la séparation et le divorce chez les immigrants iraniens récents

Comme l'ont suggéré des chercheurs précédents (mentionnés dans chapitre 1), ce sujet nécessite davantage de recherches qualitatives afin d'explorer plus en profondeur les éléments et les dynamiques qui ont conduit les immigrants iraniens récents au Québec à une séparation ou à un divorce en tant qu'expériences vécues. Cette recherche vise à

approfondir nos connaissances sur ce sujet grâce à une méthodologie qualitative (qui sera expliquée dans le chapitre suivant) et à une position épistémologique pertinente. Nous avons choisi l'intersectionnalité comme position épistémologique et outil analytique de cette recherche afin de mieux comprendre les éléments et les dynamiques vécus par les participants à la recherche qui les ont conduits à la séparation ou au divorce au Québec.

L'épistémologie est une théorie sur l'acquisition des connaissances. L'épistémologie aborde des questions telles que l'identité du connaisseur, ce qui peut être connu, la manière dont on connaît l'information et la manière dont on examine la connaissance (Sosa, 2017). Nous avons donc besoin de l'épistémologie comme cadre ou structure pour étudier tout phénomène.

Plusieurs universitaires et chercheurs ont recommandé d'utiliser l'intersectionnalité comme cadre épistémologique pour les recherches qualitatives en général (Bowleg, 2017 ; Collins, 2015 ; Shin et al., 2017) et d'autres l'ont recommandé dans d'autres domaines tels que la santé (Abrams, J.A., et al., 2020 ; Cha et al., 2023).

L'intersectionnalité trouve ses racines dans la théorie du point de vue féministe (Esposito et Evans-Winters, 2022 ; Sprague, 2005). Pour clarifier davantage cette question, nous expliquerons la théorie du point de vue féministe. Ensuite, l'intersectionnalité en tant qu'épistémologie sera discutée et son adéquation à l'étude actuelle sera expliquée.

La théorie féministe du point de vue (Standpoint Theory) est une perspective de la philosophie et de la sociologie féministes qui critique la conception positiviste d'une approche objective de la connaissance (Harding, 1992). Elle souligne que la connaissance est construite dans la vie quotidienne sur la base des positions sociales, des expériences et des identités des individus, qui façonnent leurs perspectives et leur

vision du monde. La théorie féministe du point de vue accorde plus de poids à la connaissance subjective qu'aux normes d'objectivité habituellement recommandées par le positivisme (Disch et Hawkesworth, 2016 ; Harding, 1992 ; Sprague, 2005).

Un chercheur doit être objectif dans sa recherche ; néanmoins, selon le point de vue féministe, il faut éviter d'objectiver le sujet. La théorie féministe du point de vue attire l'attention du chercheur sur le moment, le lieu, les intérêts, les circonstances et les conditions spécifiques dans lesquels les expériences des phénomènes étudiés sont étudiées (Intermann, 2016).

Selon plusieurs chercheurs, un point de vue est un "point d'observation" (e.g. position avantageuse, un lieu ou position permettant d'avoir une bonne vue sur quelque chose.), qu'une combinaison de lieux sociaux peut offrir (Harding, 1992 ; Intermann, 2016 ; Sprague, 2005). Les points de vue agissent comme une lentille unique pour la compréhension d'un phénomène donné. Ces chercheurs expliquent que le point de vue n'est pas nécessairement la pensée spontanée d'une personne, d'un couple ou de toute autre catégorie de personnes faisant l'objet de la recherche. Il s'agit plutôt de comprendre que les expériences de vie des personnes ont été construites dans des lieux physiques, des cultures et des contextes sociaux donnés.

Une autre caractéristique de la théorie du point de vue est sa capacité à mettre en lumière le point de vue des personnes marginalisées. Certains chercheurs (Grant, 2016 ; Gurung, 2020 ; Mills, 2016) soutiennent que les individus appartenant à des groupes marginalisés comprennent souvent les relations sociales de manière plus directe parce qu'ils subissent les effets du pouvoir et de l'oppression. Par exemple, du point de vue de la classe capitaliste dominante, le pouvoir et le travail sont définis comme des choses qui peuvent être prises ou données. Cependant, le point de vue des travailleurs nous donne une autre compréhension du pouvoir, qui implique la domination et le contrôle. La situation sociale des femmes peut également apporter une connaissance plus

approfondie du pouvoir et du travail, car les femmes sont traditionnellement responsables du travail domestique lorsque l'on utilise le point de vue des femmes.

Si l'on ajoute la construction sociale de la féminité du point de vue des différentes races et classes sociales, on obtient des points de vue spécifiques (Gurung, 2020 ; Lykke, 2010 ; Mills, 2016 ; Sprague, 2005). Ces catégories ou lieux sociaux (tels que le genre, la race, la classe, le corps, les capacités, etc.) peuvent permettre de construire des points de vue pour interpréter la réalité sociale et les connaissances. Toutefois, l'ajout de deux catégories ou plus de lieux sociaux ne peut pas expliquer de manière adéquate les façons complexes dont les forces oppressives fonctionnent dans le monde réel (Ardill, 2013 ; Lykke, 2010 ; Mills, 2016 ; Winker et Degele, 2011). La création du terme « intersectionnalité » par Collins (2015) a contribué à développer une théorie qui a mis en lumière la complexité des forces oppressives et a couvert les lacunes nécessaires pour les expliquer de manière adéquate.

2.1.1 L'intersectionnalité en tant que perspective théorique et analytique et ses applications au travail social

Plusieurs chercheurs (Matsuzaka, et al., 2021 ; Mountian, I. et Calvo-Gonzale, E., 2019 ; Nayak, S., et Robbins, 2019 ; Quek et Hsieh, 2021) ont suggéré d'utiliser l'intersectionnalité dans la pratique du travail social et de la thérapie familiale. Ces auteurs affirment que l'intersectionnalité dans le travail social est un cadre qui examine comment différentes parties de l'identité (par exemple, la race, la classe sociale, le sexe et l'orientation sexuelle) se rejoignent et façonnent les expériences et les défis uniques d'un individu. En fait, en utilisant l'intersectionnalité, un travailleur social peut mieux comprendre pourquoi certaines personnes (en fonction de leur identité) ont plus ou moins de priviléges dans leur vie quotidienne dans une société donnée comme dans la ville très multiculturelle de Montréal.

Intersectionality is key for critical social work and theory, as it implies a continuous reflexivity on how social categories appear in discourse. Crucially, the position of the researcher also has to be considered. Intersectionality for social work practice provokes a debate on the limits and tensions of historically constructed power relations, which are seen here as constitutive of the process of producing the 'Other'. At the same time, it is within this deconstruction that other possibilities of discourses are envisaged. (Mountian et Calvo-Gonzale, 2019: P. 101)

Plusieurs auteurs (Hankivsky et Jordan-Zachery, 2019 ; Matsuzaka et al., 2021 ; Navak et Robbins, 2019) affirment que l'intersectionnalité est un outil théorique et analytique robuste pour la recherche et la théorie dans le domaine du travail social. Ils soulignent son potentiel pour l'activisme et la pratique du travail social dans n'importe quel contexte et au niveau international. Cet outil peut perturber les frontières géopolitiques et disciplinaires tout en abordant un éventail de sujets tels que l'islamophobie, l'immigration, les mouvements féministes, la formation en travail social, la violence contre les femmes et les filles, le genre, la sexualité, la race, le handicap, l'âge, la religion, la nationalité, la politique de citoyenneté et les cadres juridiques. En outre, selon ces auteurs, l'intersectionnalité peut promouvoir la justice sociale et l'amélioration des politiques publiques et des lois sur la famille.

Une brève explication du processus historique du développement de l'intersectionnalité peut révéler sa source de pouvoir. Le développement de l'intersectionnelle est imbriqué dans l'histoire du mouvement des droits des femmes et du féminisme en Amérique du Nord (Belleau, 2007 ; Collins, 2019 et 1990 ; Crenshaw, 2005 ; Corbeil et Marchand, 2006). En tant que spécialiste du droit féministe afro-américain, Kimberlé Crenshaw a créé le terme intersectionnalité (Crenshaw, 2019 récupéré ; 2020 récupéré). La théorie de l'intersectionnalité a vu le jour comme une exploration, principalement en étudiant l'oppression des femmes noires aux États-Unis avec un regard particulier sur la manière dont ces deux existaient et les deux à une intersection particulière. Cela faisait donc vivre l'expérience de couches croisées de différentes formes d'oppressions basées sur

la race et le sexe. Depuis, l'analyse s'est élargie pour tenir compte de nombreux autres aspects d'une identité sociale. Bilge et Roy (2010) définissent l'intersectionnalité comme :

Le terme 'intersectionnalité' est apparu à la fin des années 1980 dans les écrits des juristes africaines-américaines qui problématisaient l'occultation des expériences des femmes noires tant dans les pratiques judiciaires qu'au sein des mouvements sociaux. Cela dit, l'intersectionnalité n'est pas un outil exclusif de l'analyse de la situation des femmes noires ; il permet de capter toute une panoplie d'interactions des axes de différenciation, qu'il s'agisse du genre, de la race, de la classe, de l'orientation sexuelle, du handicap, de l'âge, ou d'un autre vecteur de rapports sociaux structurant les inégalités et les hiérarchies. Si la théorisation de l'intersectionnalité a émergé essentiellement de l'analyse des expériences des femmes noires aux États-Unis et en Grande-Bretagne, un cadre d'analyse intersectionnelle peut être appliqué aux expériences de tous les groupes sociaux, majoritaires comme minoritaires, selon tous les axes de différenciation socialement significatifs dans une société donnée et à une époque donnée. (Pages 56-57).

L'intersectionnalité, une évolution de la théorie des points de vue, fait référence à l'intersection de catégories socialement construites telles que le genre, la race, la classe, la sexualité, l'âge, les capacités, la nationalité, la langue maternelle et le statut de citoyen, ce qui entraîne de multiples inégalités (Bilge et Roy, 2010 ; Lykke, 2010). La raison pour laquelle il faut considérer l'intersection entre ces catégories, plutôt que leur simple addition, est que ces lieux sociaux peuvent interagir de nombreuses manières. Par exemple, être un homme en Iran, sur la base de ses valeurs patriarcales, peut apporter des priviléges aux hommes, alors qu'il n'en va pas de même pour les femmes. Par conséquent, l'adoption de la position épistémologique de l'intersectionnalité permet aux chercheurs d'étudier la manière dont les différences de pouvoir sont mises en œuvre à l'intersection des lieux sociaux. En même temps, selon l'intersectionnalité, les catégories sociales sont en constante évolution et ne sont pas statiques ; par conséquent, les individus sont considérés comme des agents actifs qui peuvent continuellement changer les conditions sociales par le biais de négociations et d'interactions avec les relations sociales (Belleau, 2007 ; Collins, 2019 et 1990 ; Lykke, 2010).

L'intersectionnalité offre un outil d'analyse et d'enquête critique (Collins et Bilge, 2016). Cet outil peut nous aider à mieux comprendre la complexité de la vie quotidienne (*ibid*). Par exemple, de façon quotidienne, chaque individu peut ressentir des sentiments de confort et de discriminations au sein d'une même société (localité). Chacune de ces expériences peut se produire en rapport avec la coupe section transversale de chaque partie de son identité et de ses problèmes socioculturels.

L'intersectionnalité peut donc nous aider à mieux comprendre le mécanisme d'intersections d'identités, aussi diverses qu'elles puissent être, avec les inégalités sociales qu'un individu peut subir au cours d'une seule journée et au sein d'une seule société (Cohen, 2010 ; Scanlan et Theoharis, 2016).

En outre, l'intersectionnalité nous éclaire sur l'organisation et les rapports de pouvoir qui existent dans les interactions d'un individu avec ses concitoyens, avec les institutions et les phénomènes de sa société. Ces derniers peuvent comprendre les institutions disciplinaires, les centres d'éducations, les systèmes de santé et de services sociaux, les systèmes économiques et le phénomène du néolibéralisme (Knight, 2014 ; Yunus, 2009).

Par ailleurs, l'intersectionnalité nous permet d'étudier l'entrecroisement ou l'intersection qui existe entre diverses identités sociales et divers problèmes de différents systèmes sociaux (Crenshaw, 1989, Récupérée 2020). Pour l'identité, on peut être à la fois une femme, une immigrante, une musulmane, appartenant à un groupe ethnique et à une class socio-économique spécifique. Quant aux problèmes, ceux-ci peuvent inclure à la fois l'oppression, la domination et l'exclusion (Anthias, 2014 ; Crashaw, 1991 ; Chauvin, 2015 ; Collins, 2019). Selon la théorie intersectionnelle, les différents traits d'identité d'un individu interagissent souvent de façon simultanée et à différents niveaux avec les systèmes oppressifs (Rodriguez et al., 2016). Ces

interactions façonnent à leurs tours l'expérience réelle des individus au cours d'une seule journée.

L'intersectionnalité peut aussi être considérée et utilisée en tant qu'un paradigme (Carastathis, 2014 ; Hancock, 2007 ; Juteau, 2016). Un paradigme est un modèle ou un schéma fondamental, qui organise et oriente nos observations, qui nous indique donc où chercher la réponse. Lorsque nous cherchons, cela détermine habituellement les réponses que nous trouverons. Il détermine pour chaque observateur la réalité ou la nature du problème. Tout individu peut témoigner d'observations à partir de perspectives variées et aboutir à de différentes réponses (Carastathis, 2014 ; Collins et Bilge, 2016 ; Juteau, 20016 ; Rubin et Babbie, 2011).

2.2 Les principes de l'intersectionnalité

Dans les paragraphes suivants, nous discuterons des principes fondamentaux de l'approche intersectionnelle, chacun de ces principes sera illustré géographiquement. Ces principes nous guideront dans notre analyse et notre interprétation des données collectées de manière appropriée et perspicace.

2.2.1 L'intersectionnalité structurelle

L'un des principes de l'intersectionnalité, connu par le terme intersectionnalité structurelle (Collins et Bilge, 2016 ; Collins, 2019 ; Cross Riddle, 2017 ; Pedulla, 2014) est préconisé pour saisir et décrire le fonctionnement interactif et global de différentes structures qui crée un complexe en soi. La compréhension de ce fonctionnement peut mettre en évidence les différentes expériences qu'une personne peut vivre dans une société particulière, tout comme en Iran (Rahbari et Mahmudabadi, 2017) ou au Canada (Jun-Rong Ting et Showden, 2019).

Les structures peuvent être liées à différentes notions telles que la classe sociale, le genre, la race, la religion. Ces structures se sont développées au cours du temps, de génération en génération, pour devenir ce qu'elles sont aujourd'hui au sein de chaque société. Or, l'intersectionnalité structurelle implique la connaissance des manières dont ces structures s'imbriquent et les manières dont ces imbrications oppriment un individu ou un groupe d'individus (ou de minorités) dans différentes arènes sociales (Assari et al., 2017 ; Purkayastha, 2012).

À la lumière de l'intersectionnalité, nous pouvons comprendre la situation de la société iranienne et ses axes de différenciation historiques (classe, genre, sexualité, croyances religieuses, minorités ethniques) en interaction avec ses vecteurs des relations sociales qui ont structuré les inégalités et les hiérarchies (patriarcat, traditionalisme, homophobie, hétérosexisme, oppression des "autres" groupes politiques, marginalisation des minorités religieuses, etc.) Comme nous l'avons mentionné à l'Annexe F, depuis le début du XXe siècle, il y a eu une bataille dialectique entre les traditionalistes et les réformateurs en Iran, particulièrement en ce qui concerne les droits des femmes. La campagne des traditionalistes en Iran était composée d'individus et d'institutions qui défendaient fermement les valeurs conservatrices et traditionnelles historiquement établies en Iran (Afary, 1989 ; Paidar, 1995 ; Ruhe-Schoen, 2011 ; Takhar, 2016). Dans ce système, le clergé chiite avait un pouvoir quasi absolu sur le système scolaire traditionnel dans lequel il enseignait principalement la langue et les leçons coraniques et définissait les rôles des hommes, des femmes, de la famille, de la sexualité, etc. (Lois et Guinty, 2004 ; Mahmoudi et al., 2021 ; Siavoshi, 1990, Sanasarian, 2017).

Les traditionalistes iraniens, qui s'appuient principalement sur les interprétations religieuses dominantes des clergés chiites, considèrent les femmes comme des citoyens de second degré (Darvishpour, 1999 ; Ebadi, 2007 ; Lois et Guinty, 2004 ; Mahmoudi, 2021 ; Mahmoudi et Khan, 2020). Sous le règne des traditionalistes, l'inégalité entre

les sexes, le patriarcat, les classes sociales, l'hétérosexisme et l'homophobie étaient répandus en Iran et soutenus par les institutions (Afary, 1989 ; Farahani, 2018 ; Paidar, 1995 ; Takhar, 2016). Cependant, sous la dynastie Pahlavi (1925-1979), une série de réformes pro-modernes ont eu lieu. Elles ont alors modifié le statut des femmes en fonction des modèles occidentaux (Abrahamian, 1982 : 140 ; Dabashi, 2008 ; Esfandiari, 2000 ; Fathi, 2017 ; Milani, 2011 ; Pahlavi, 2004 ; Sreberny, 2014). Ce faisant, les traditionalistes ont violemment réagi aux réformes en affirmant qu'ils étaient marginalisés et privés de pouvoir par le nouveau gouvernement. À la lumière de l'intersectionnalité, nous comprenons que cette affirmation était fallacieuse, car les traditionalistes avaient gouverné l'Iran pendant de nombreux siècles et avaient construit des positions de pouvoir qui les servaient.

2.2.2 Intersectionnalité politique et représentative

L'intersectionnalité politique (King, 1988 ; Collins, 2020) met en évidence deux systèmes conflictuels dans l'arène politique qui séparent les femmes du groupe dominant des femmes de couleur ou des femmes appartenant à des groupes minoritaires. Les auteurs expliquent qu'en Amérique du Nord, en particulier aux États-Unis, les expériences des femmes de couleur diffèrent de celles des femmes blanches et des hommes de couleur en raison de l'intersection de leurs caractéristiques attribuées à la race et au genre. Les femmes blanches souffrent de préjugés sexistes et les hommes de couleur souffrent de préjugés raciaux ; cependant, leurs expériences diffèrent de celles des femmes de couleur, car ces dernières sont victimes à la fois de préjugés raciaux et sexistes (Crenshaw, 2014 ; Wilcox, 2020).

Appliquée au contexte québécois, l'intersectionnalité politique nous permet de représenter une société très diversifiée sur le plan ethnique et culturel. Cette diversité pourrait devenir un atout majeur, et la société québécoise pourrait bénéficier de la contribution de ses nombreuses cultures. Cependant, notre responsabilité collective est

de veiller à ce que cette diversité soit correctement appréciée et gérée afin de prévenir les conflits et les problèmes potentiels, tels que l'ethnocentrisme (Dufresne et al., 2019 ; Wright, 2011).

D'un point de vue historique, il y a eu des conflits importants entre les trois grandes nations qui ont peuplé le Québec, à savoir les peuples autochtones, les francophones et les anglophones (Tooley, 2006). Selon certains chercheurs (Bergeron, 2020 ; Feith, 2020), les peuples autochtones, en particulier les femmes autochtones, peuvent encore être victimes de traitements discriminatoires au Québec.

Selon d'autres chercheurs, les nouveaux immigrants peuvent vivre des expériences similaires dans leurs interactions avec les individus et les institutions de leur société. Par exemple, l'islamophobie est l'un des problèmes les plus récents au Canada et au Québec (Cihangir et al., 2010 ; Major et O'Brien, 2005 ; Perozzo et al., 2016 ; Reitz, 2009 ; Safdar, 2015), qui peut affecter la situation de nombreuses familles musulmanes, y compris les nouveaux immigrants iraniens. La perpétuation des sentiments antimusulmans dans les médias a développé des préjugés à l'égard de la communauté musulmane en général sous la forme d'islamophobie (Bakali, 2015 ; Howard, 2019 ; Jamil, 2014 ; Mathelet, 2015). Les événements de la fusillade dans une mosquée de Québec (2017) et l'attaque au camion qui a tué une famille musulmane à London, en Ontario (2021), sont des exemples d'islamophobie au Québec et au Canada.

Selon certains chercheurs (Hartog et Sosa-Sánchez, 2014 ; Jaunait, 2020), les groupes minoritaires peuvent être représentés dans les médias de manière stéréotypée. Par exemple, les films américains des années 1960, 1970 et 1980 représentaient souvent les identités marginalisées (femmes, race, ethnicité, orientation sexuelle) de manière très stéréotypée (Campbell et Carilli, 2021).

En outre, Nellis (2016) explique que la disparité actuelle du pourcentage d'Afro-Américains dans les prisons américaines est choquante. Les Afro-Américains sont incarcérés dans les prisons d'État à un taux 5,1 fois supérieur à celui des Blancs. Des chercheurs canadiens confirment que dans toutes les provinces du Canada, la proportion de populations autochtones et de minorités visibles est supérieure à celle des membres des groupes majoritaires (Allen, 2018 ; Chartrand et Horn, 2016 ; Rastin, 2004 ; Rudin, 2005) dans les pénitenciers canadiens.

Cela peut s'expliquer par la longue histoire de discrimination dont ont été victimes certains groupes minoritaires au Canada en général. Nous devons reconnaître et combattre cette discrimination, qui s'étend au système de justice pénale (Neil et Carmichael, 2015 : 317). Ce type de représentation, dans les prisons d'État aux États-Unis, au Canada ou au Québec, confirme l'affirmation de Collins (2009) selon laquelle les modèles culturels d'oppression sont non seulement interdépendants, mais également liés et influencés par des systèmes intersectionnels dans la société, tels que la race, le genre, la classe sociale, l'ethnicité et la justice.

L'intersectionnalité peut être un outil analytique puissant pour comprendre l'intersection entre les identités marginalisées et les constructions sociales et les systèmes politiques dans une société ou une communauté. Cependant, elle n'est pas exempte de critiques (Rachédi et Taïbi, 2019).

Dans la prochaine section, nous discuterons des défis de l'intersectionnalité.

2.3 Les défis de l'intersectionnalité

La concept d'intersectionnalité n'est pas exempte de critiques et de défis (Chow, 2016 ; Jaunait et Chauvin, 2012 ; May, 2017 et 2014 ; Purdie-Vaughns et Eibach, 2008 ; Rachédi et Taïbi, 2019 ; Ridgeway et Kricheli-Katz, 2013 ; Sharifrazi, 2019 ;

Taramundi, 2018). Les sections suivantes, décrivent, brièvement, certaines de ces critiques.

2.3.1 Critique de l'intersectionnalité pour l'importance excessive qu'elle accorde à l'identité sociale et personnelle

L'intersectionnalité est critiquée pour mettre trop l'accent sur l'identité (Downing, 2018 ; Lim, 2019 ; Ridgeway et Kricheli-Katz, 2013). Tomlinson (2013) fait référence à certaines critiques de l'intersectionnalité qui, en mettant l'accent sur la question de l'identité, placent les personnes non blanches au sommet et donnent aux groupes minoritaires des normes spéciales parce qu'ils sont des « victimes ». Downing (2018), aussi, critique l'approche intersectionnelle par rapport à son cadre de travail qui a tendance à réduire les individus et à les représenter en tant que facteurs démographiques tels que la classe, la race, le genre et l'ethnicité, qui construisent l'identité. Elle affirme qu'en utilisant des pensées de gauche, cette approche se concentre trop sur l'identité. De telle façon, l'approche intersectionnelle présente les femmes occidentales et les puissances de droite modernes comme une anomalie, et à l'opposé, les femmes de gauche comme des femmes nourricières et attentionnées.

Plusieurs spécialistes de l'intersectionnalité (Bilge, 2015 ; Crenshaw, 1989, Récupérée 2020 ; Collins et Bilge, 2016, Collins, 2019) affirment que l'intersectionnalité ne cherche pas à simplifier les complexités de l'identité ; au contraire, elle met en lumière les axes d'oppression dans une société donnée. Il est essentiel de comprendre ces complexités. Par exemple, en Amérique du Nord, le risque d'être arrêté par les forces de police en tant qu'homme blanc ou jeune homme noir peut être différent en termes de fréquence et de conséquences (Lofstrom et al., 2021 ; Nellis, 2016). L'intersectionnalité offre une analyse et une compréhension plus approfondies de la manière dont différents individus peuvent être victimes de discrimination, nous permettant ainsi d'avoir une vision plus globale des questions sociales.

2.3.2 Critiques par rapport à la définition et aux objectifs ambigus de l'approche intersectionnelle

Plusieurs autres chercheurs (Evans, 2020 ; Phillimore, 2015 ; Woodhams et Lupton, 2014) font référence aux critiques de l'intersectionnalité qui sont liées au monde social. Ils expliquent que l'intersectionnalité est critiquée pour sa promesse de bien cerner les oppressions structurelles. Les expériences des personnes en matière d'oppression peuvent être infiniment différentes les unes des autres, de sorte qu'il est impossible de saisir la complexité structurelle de ces oppressions. Ces auteurs expliquent que la théorie intersectionnelle est critiquée pour sa promesse de saisir cette complexité insurmontable des expériences d'oppressions que les individus et les groupes peuvent vivre au quotidien. En d'autres termes, ces chercheurs expliquent que la matrice des oppressions vécues est si complexe qu'elle ne peut être réduite aux axes, aux structures ou même aux systèmes. Ainsi, la promesse de l'intersectionnalité d'expliquer les oppressions structurelles est discutable.

De plus, selon Marchetti (2008), l'approche intersectionnelle est critiquée pour avoir un cadre ambigu et des objectifs non-définis. Les critiques affirment que l'approche intersectionnelle, en se basant sur la théorie des points de vue, met l'accent sur les expériences subjectives des individus, en particulier celles relatées lors des procès juridiques. Cela peut donc conduire à des contradictions et à l'incapacité de l'approche à identifier les causes communes du problème de l'oppression (Marchetti, 2008).

En outre, Calás et al. (2013 : 711) affirment que l'accent « identitaire » de la littérature sur l'intersectionnalité aboutit parfois paradoxalement à l'individualisation. Ils expliquent que, dans un monde transnational, les gens peuvent connaître des identités mobiles en fonction de l'évolution des circonstances dans lesquelles ils vivent. Il semble que certaines personnes soient plus qu'un « individu unique » tout au long de leur vie et qu'elles puissent développer de nouvelles formes de « subjectivité ». Par

conséquent, l'analyse de l'intersectionnalité sur la base de points de vue subjectifs ne serait pas valable lorsque la subjectivité des personnes change.

D'autres chercheurs (Cho, Crenshaw, et McCall, 2013) de l'intersectionnalité soutiennent que les objectifs de l'intersectionnalité sont sans ambiguïté car ils considèrent les récits des individus (expérience subjective) comme aussi importants que les récits collectifs (expériences de groupe) pour comprendre l'impact de la complexité des structures sociales sur les individus et les groupes. L'intersectionnalité accorde une importance égale à la subjectivité des expériences individuelles (par exemple, les expériences d'une femme hétérosexuelle irano-canadienne de la classe moyenne) et aux expériences collectives d'un groupe social (tel que la communauté iranienne au Québec) sous l'influence de multiples catégories existantes (race-ethnicité, classe, genre et sexualité) au sein de la structure socioculturelle de la société québécoise.

2.3.3 Critiques liées aux niveaux micro, méso et macro de l'oppression

Une série d'auteurs (Bartels et al., 2019 ; Bohrer, 2015 ; DeFilippis, 2015 ; Gimenez, 2019 ; Lykke, 2017) critiquent l'intersectionnalité pour son manque d'attention à l'égard des problèmes imbriqués au niveau macro qui engendrent d'autres problèmes au niveau méso et macro des sociétés. Ces auteurs expliquent que l'Intersectionnalité structurelle se concentre sur des questions telles que le genre, la race et la classe (problèmes de niveau méso) que les individus ou les familles (niveau micro) peuvent vivre dans des positions sociales particulières. Cependant, selon ces auteurs, les rôles de ces structures « imbriquées » ont été considérables et ont généré des problèmes de niveau méso, en particulier dans les années 1980 en Amérique du Nord, lorsque l'Intersectionnalité a été introduite. Les exemples d'oppressions imbriquées sont notamment le capitalisme mondial, l'impérialisme historique, le néocolonialisme et le patriarcat. Ces exemples

ont largement contribué à la perpétuation d'autres inégalités sociales en matière de genre, de race, d'ethnicité et de statut d'immigration, etc.

Selon Gary (2012), bien que le concept d'oppressions imbriquées soit essentiel, pour les personnes qui subissent une imbrication d'oppressions (au niveau micro), il n'est pas nécessaire d'avoir une compréhension conceptuelle des oppressions imbriquées pour relever leurs défis. Par exemple, supposons qu'une femme immigrée souffre de violence conjugale de la part de son mari, qui est un ouvrier général et exploité par le propriétaire capitaliste de l'usine. Dans ce cas, elle n'a pas besoin de comprendre Marx comme condition préalable pour utiliser les ressources afin de lutter contre l'oppression de son mari à la maison.

De nombreux chercheurs (B. Calás, et al., 2013 ; Salem, 2018). en intersectionnalité soutiennent que les éléments oppressifs au niveau macro, tels que l'exploitation de classe ou économique, ne peuvent être dissociés de la race, du genre et d'autres catégories sociales. Ils considèrent que les systèmes économiques d'exploitation ont diverses formes d'impact sur les individus en fonction de leurs autres identités (par exemple, être un homme, une femme, appartenir à une ethnie, être valide/handicapé, etc.) L'intersectionnalité, en tant qu'outil puissant, vise à révéler l'impact de ces systèmes économiques sur les individus, favorisant ainsi l'empathie et la compréhension envers les personnes concernées.

2.3.4 La critique de l'exclusion idéologique mutuelle

Certaines chercheures (Few, 2009 ; May, 2017 et 2014 ; Tomlinson, 2013b) mentionnent que l'intersectionnalité est critiquée parce qu'elle a provoqué la stratification des mouvements féministes en de nombreux petits groupes. Par exemple, selon Few (2009) elle a été critiquée pour avoir motivé les nouveaux mouvements tels que le féminisme noir, le féminisme chicana, le féminisme asiatique américain, le

féminisme arabe et islamique séculier, le womanism, le womanism africain, le féminisme Mujerista, le féminisme de la race critique, le féminisme du Third World, le féminisme transnational « qui ont affaibli le mouvement féministe dominant » (Few, 2009 : 28-29). Tomlinson (2013b) soutient que le mouvement féministe, en tant qu'une entité unie, devrait se concentrer et poursuivre un axe qui unit les « femmes ». Cela leur permettrait d'être plus fortes et plus efficaces.

Des universitaires tels que Christoffersen et Emejulu (2023) soutiennent qu'au départ, « Crenshaw a utilisé l'intersectionnalité pour décrire la manière dont les expériences et les identités des femmes noires sont marginalisées par des pratiques qui traitent la race et le genre comme des catégories mutuellement exclusives, non seulement dans la législation anti-discrimination, mais aussi dans les mouvements féministes et antiracistes » (p. 631). Ces universitaires affirment que :

When race and gender are conceptualized as separate and independent from each other, there is a tendency for the most potent members of marginalized groups, in this case, white women and Black men—to universalize themselves and their particular experiences and position themselves as the only legitimate representatives of the group as a whole. (Christoffersen and Emejulu, 2023 : 631).

De plus, les spécialistes de l'intersectionnalité comme Kimberlé Crenshaw (1989, Récupérée 2020), Patricia Hill Collins (2019) et Silma Bilge (2015 et 2016) ont clairement montré dans leurs travaux que l'intersectionnalité est un outil puissant. Elle ne privilégie pas une identité par rapport à une autre, mais encourage plutôt la solidarité entre les groupes marginalisés pour faire face aux systèmes d'oppression complexes profondément enracinés dans la structure de la société humaine au niveau international.

2.3.5 Critiques sur « la fin de l'intersectionnalité »

Une série d'auteurs (Ahmari, 2018 ; Brahm, 2019 ; Brems, 2017 ; Chow, 2016 ; Sharifrazi, 2019 ; Schiek, 2016 ; Schmidt, 2019) ont critiqué l'intégration pratique de l'intersectionnalité au sein des Nations unies. Ces auteurs admirent la décision de l'ONU qui, dans ses lois, a intégré, saisi et inclus les discriminations intersectionnelles dans des instruments spécifiques de protection des droits fondamentaux (par exemple, dans les domaines des droits civils et politiques, de l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des droits de l'enfant) ainsi que dans ses rôles de supervision. Cependant, ils critiquent l'intégration pratique de l'intersectionnalité au sein des Nations unies. En bref, ces auteurs affirment que l'aspect pratique de l'intersectionnalité dans les affaires de droits de l'homme de l'ONU semble échouer, de sorte qu'il semble que ce cadre théorique ait perdu son potentiel.

Chow (2016) et Sharifrazi (2019) explorent les questions d'identité et de dignité culturelles dans une perspective juridique. Ils expliquent que les identités multiples d'un individu peuvent donner lieu à une incertitude, qui survient souvent lorsqu'il s'engage dans des pratiques culturelles ou religieuses, ce qui soulève des questions complexes sur le soi et l'identité de l'individu. Ils expliquent également que certains aspects des traditions, croyances et pratiques des musulmans en Occident sont assombries par des discours négatifs qui marginalisent ces populations. Par exemple, la pratique du *hijab*, l'inégalité entre les genres, la soumission des femmes et même la polygamie, chez certains musulmans, sont "représentées" aux Nations unies par l'Intersectionnalité comme étant intrinsèquement discriminatoires et oppressives.

D'autre part, nous pouvons rencontrer de nombreuses femmes musulmanes qui affirment que certaines de ces pratiques font partie de leur identité et de leur dignité et qu'elles doivent être protégées contre les critiques incessantes de la société dominante. À titre d'exemple, certaines femmes musulmanes choisissent de porter l'*hijab* (bien

qu'il soit initialement présenté par les hommes aux femmes) comme une partie essentielle de leurs croyances religieuses et de leur identité et attendent de la société qu'elle respecte leurs choix avec dignité.

D'autre part, les Nations unies ont critiqué le régime iranien et ses lois sur l'*hijab* obligatoire en Iran :

Ravina Shamdasani, the spokesperson for the United Nations High Commissioner for Human Rights, condemned the legislation [of punishments laws related to the obligatory *hijab* in Iran]. She described it as both “oppressive and degrading.” [she said:] “We deeply regret the Iranian parliament’s passing of the new Chastity and Hijab Bill which vastly increases jail terms and provides for crushing fines on women and girls who do not obey the compulsory dress code. In that context, the Bill also targets vague notions of promotion of nudity or indecency.” (Iran International, 2023/09/23)

Néanmoins, ce qui est décrit par l'ONU à propos de l'*hijab* obligatoire (comme un élément oppressif), certaines femmes musulmanes le lisent comme un choix. Chow (2016) conclut que critiquer des questions telles que l'*hijab* dans les sociétés musulmanes sur la base de l'intersectionnalité est erroné et peut contribuer à une nouvelle forme d'oppression (Chow, 2016 : 480).

Il est important de souligner que l'intersectionnalité sert de bouclier protecteur, en promouvant la justice sociale dans toute société et en fournissant une plateforme de résistance contre les systèmes sociopolitiques oppressifs (Assari et al., 2017 ; Cross Riddle, 2017 ; Pedulla, 2014 ; Purkayastha, 2012). Dans des pays comme l'Iran, où le régime impose le port de l'*hijab* et réprime ceux qui s'y opposent, l'intersectionnalité identifie le « *hijab* obligatoire » comme un oppresseur religieux fondé sur le genre. De même, dans les pays occidentaux comme le Canada, où les femmes musulmanes qui choisissent de porter l'*hijab* sont confrontées à l'islamophobie, l'intersectionnalité

défend leurs droits, leur procurant un sentiment de sécurité (Nayak et Robbins, 2019). Les critiques de l'intersectionnalité comme étant « la fin de l'intersectionnalité » sont, dans ce contexte, infondées et mal informées.

2.4 La pertinence de l'intersectionnalité par rapport à cette thèse au Québec

Nous avons choisi l'intersectionnalité comme cadre épistémologique et analytique approprié pour cette étude pour plusieurs raisons. Comme nous l'avons vu dans le premier chapitre de cette thèse, la littérature actuelle sur les immigrants iraniens a documenté les problèmes et les défis des immigrants iraniens (en tant qu'individus, couples et familles) en Europe, en Amérique du Nord et au Canada dans le contexte du genre, de l'intégration, de la violence familiale, de la santé mentale ou d'autres types d'identités. Néanmoins, la littérature n'a pas encore abordé la manière dont les couples/familles d'immigrants iraniens négocient l'intersection de ces lieux sociaux et de ces identités.

L'intersectionnalité est un cadre théorique permettant d'analyser les multiples influences interactives du lieu social, de l'identité et de l'oppression historique (Collins et Bilge, 2016 ; Crenshaw, 2020 récupéré). Elle nous aidera à identifier les caractéristiques pertinentes des participants dans cette recherche et leurs appartennances à des groupes tels que le genre, la classe, les expériences de marginalisation en tant qu'éthique, le statut d'immigrant, la langue, l'origine nationale, etc. Nous sommes intéressés à comprendre l'intersection de ces caractéristiques de nos participants avec les constructions sociales au Québec qui ont pu les influencer et les amener à divorcer.

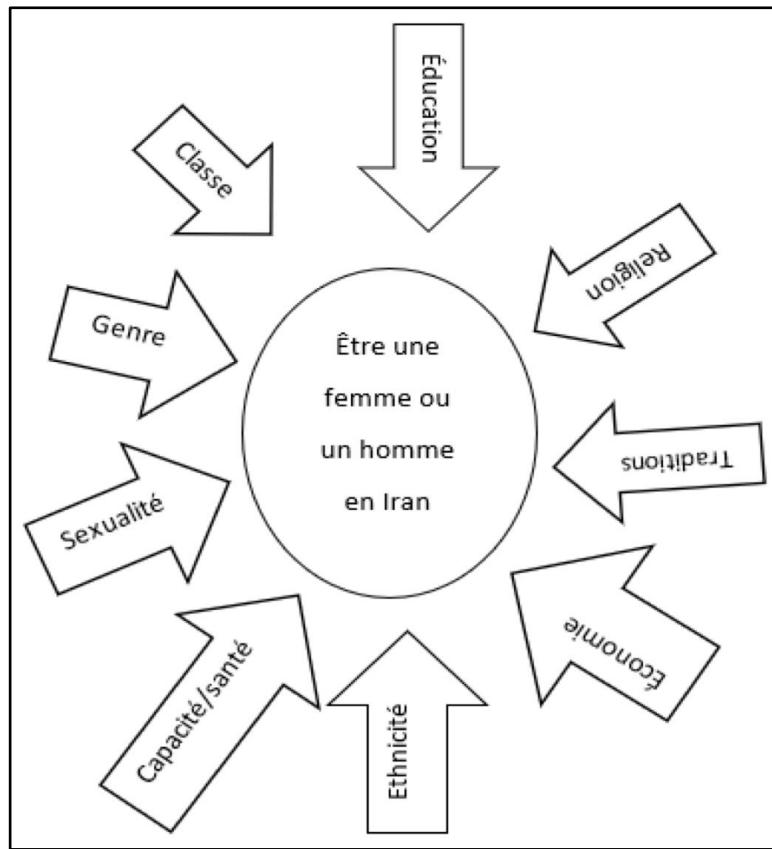


Figure 2.1 – L'impact croisé des structures socioculturelles sur les personnes participantes, hommes et femmes, en Iran, avant le mariage

De plus, l'intersectionnalité permet d'analyser comment les couples d'immigrants iraniens au Québec et au Canada sont influencés par les différences de pouvoir ancrées dans différents lieux sociaux et comment ces lieux sociaux influencent leurs choix en matière de séparation ou de divorce. Par exemple, elle peut nous aider à mieux comprendre l'influence des normes et des attentes culturelles sur le mariage et le divorce chez les Iraniens contemporains par rapport à des facteurs tels que le niveau d'instruction, la religiosité et l'attachement aux idées traditionnelles en Iran. L'intersectionnalité nous aide également à analyser comment les facteurs migratoires tels que l'acculturation, le genre, la sexualité, les barrières linguistiques, la

discrimination, la santé mentale, la parentalité, la recherche d'emploi, etc. peuvent affecter les individus différemment en fonction de leurs identités croisées.

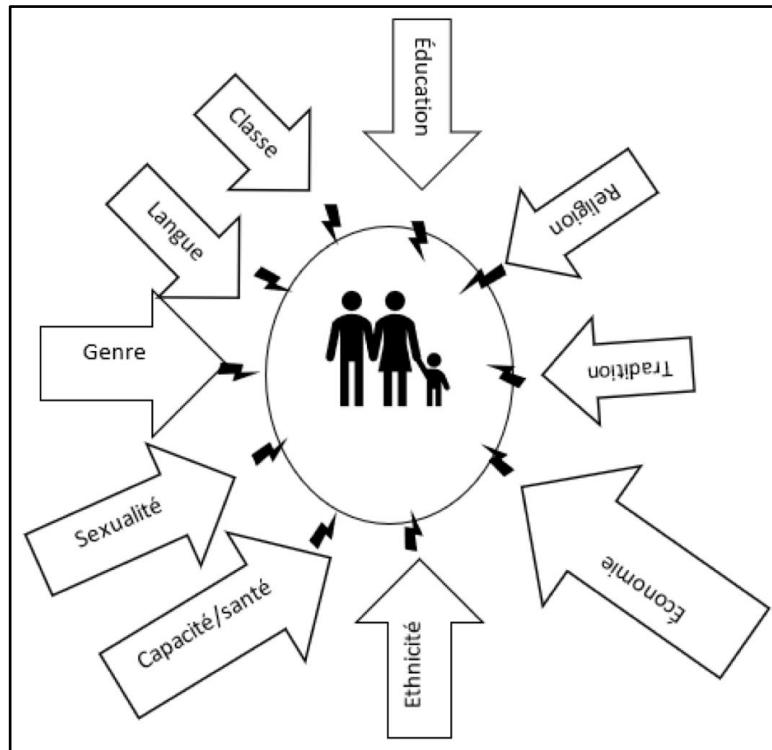


Figure 2.2 – L'impact croisé des structures socioculturelles de l'Iran / du Québec/Canada sur le couple/famille

L'intersectionnalité nous aide également à analyser comment les identités croisées des couples iraniens peuvent influencer leurs expériences dans les cadres juridiques et sociaux entourant le divorce et, par exemple, à comprendre si ces couples utilisent les cadres juridiques du divorce au Québec ou en Iran et pourquoi.

Étant donné que l'intersectionnalité considère les individus comme des agents actifs qui négocient l'intersection de leurs situations sociales à tout moment dans différents contextes, elle nous aidera à mieux comprendre l'action des couples d'immigrants

iraniens dans leur situation sociale migratoire. Elle nous aidera donc à mieux comprendre l'action des couples d'immigrés iraniens dans leur situation sociale migratoire.

L'intersectionnalité nous aide également à analyser comment les identités croisées des couples iraniens peuvent influencer leurs expériences dans les cadres juridiques et sociaux entourant le divorce et, par exemple, à comprendre si ces couples utilisent les cadres juridiques du divorce au Québec ou en Iran et pourquoi.

En conclusion, ce chapitre a abordé l'intersectionnalité comme cadre théorique de notre recherche. Nous avons exploré les forces et les défis de l'intersectionnalité et sa pertinence pour notre recherche sur le sujet du divorce chez les couples d'immigrants iraniens au Québec/Canada.

Dans le prochain chapitre, nous aborderons l'aspect méthodologique de cette recherche qualitative.

CHAPITRE III

LA MÉTHODOLOGIE DE RECHERCHE

Rappelons que la question principale de cette étude est d'identifier les éléments et les dynamiques complexes qui ont un impact profond sur les relations de couple et de famille des participants, qui sont des immigrants récents originaires d'Iran. Nous cherchons à comprendre les circonstances complexes qui les ont amenés à se séparer ou à divorcer dans le contexte migratoire du Québec/Canada, ainsi que les mécanismes par lesquels leur séparation et leur divorce se sont déroulés. Ce faisant, nous cherchons également à comprendre la dynamique complexe vécue par les participants en Iran.

Ce chapitre présente la méthodologie qui a été utilisée pour mener cette recherche. D'abord, nous présenterons l'approche qualitative, puis nous discuterons de la population étudiée et de la stratégie d'échantillonnage. Ensuite, nous décrirons le processus de la recherche, c'est-à-dire le déroulement des rencontres, la collecte des données, les outils de collecte des données et la méthode d'analyse intersectionnelle. Ceci nous amènera également à discuter de la fiabilité des données, des considérations éthiques inhérentes à cette thèse et de ses limites

3.1 La stratégie générale de recherche

Pour établir une stratégie générale de recherche, il faut d'abord tenir compte de l'objet principal de ce projet qui est de comprendre et de décrire les causes ainsi que les

dynamiques de divorces ou de séparations parmi les couples et immigrants iraniens qui ont subi ce divorce ou cette séparation suite à leur immigration au Québec / Canada. La littérature existante sur les familles d'immigrants iraniens au Canada documente les interactions entre les individus et les familles iraniens dans le contexte de la société canadienne. Toutefois, les recherches dans ce domaine sont limitées et il est nécessaire de décrire plus en détail les expériences des immigrants iraniens qui ont divorcé au Canada. La présente étude adopte une approche qualitative afin de contribuer aux connaissances actuelles sur la séparation/le divorce chez les couples iraniens récemment immigrés.

3.2 Le choix de la méthode de recherche qualitative

Cette étude utilise une méthode de recherche qualitative et exploratoire qui tend à être descriptive, approfondie. Nous nous intéressons ici à la réalité unique de chacun et chacune de nos participants telle qu'elle est construite à partir de leur vécu subjectif et points de vue uniques. C'est donc en ce sens que notre étude se réfère à un cadre constructiviste. Selon Kopala et Susuki (1999), le constructivisme se réfère à la « réalité » en tant que produit de l'intelligence humaine interagissant avec l'expérience dans le monde réel, c'est-à-dire dans la recherche qualitative, « [...] the interviewer is either wittingly or unwittingly injecting his or her horizon of understanding into the interview. The result is a relativized co-construction of the interviewee's experience » (P. 7).

Carey (2012) explique que la recherche sociale qualitative donne souvent la parole aux personnes souvent négligées par les discours scientifiques dominants. Ces personnes peuvent comprendre les marginalisées, y compris les pauvres, les minorités sexuelles, les minorités raciales et ethniques ainsi que les personnes immigrées (p.5).

Nous utilisons la méthode qualitative parce qu'elle nous permet donc de développer des instruments afin d'extraire des « significations » et en faire du « sens » au sujet d'un phénomène qu'on désire étudier (Paillé et Muchielli, 2016). Nous avons déjà accès à des chiffres et à des pourcentages liés au divorce parmi les couples Iraniens, en Iran et au Québec. Toutefois, ces statistiques ne nous expliquent pas « le pourquoi et « le comment » de ces divorces. Pour cela, ils ne peuvent aider les professionnels impliqués, incluant les nouveaux immigrants qui sont aussi des thérapeutes de couples et de famille, pour mieux servir leurs clients. En contraste, la méthode qualitative nous permet d'avoir une compréhension plus profonde des expériences de la population étudiée. À cet égard, Bager-Charleson et McBeath (2020) expliquent :

[Qualitative method] emphasizes on the individual and the meanings that individuals ascribe to experiences and various social phenomena. This focus on the exploration of experience through meaning, at an individual level, is in sharp contrast to quantitative approaches where the views and characteristics of individuals are aggregated together in large numbers and manipulated using a variety of statistical procedures. Qualitative research methods are associated with inductive reasoning or a bottom-up approach. Hence, in this case data and observations are examined with the potential to suggest the emergence of theory. (P.8).

Rappelons que notre étude explore la question complexe du divorce chez les couples immigrants iraniens qui résident au Québec/Canada. En considérant les caractéristiques de la recherche qualitative ou de la compréhension profonde (Pope et Mays, 2020 ; Padgett, 2008 : 15), nous pouvons dire que ce type de recherche nous permettra d'aboutir à une compréhension plus approfondie (plutôt que des relations de cause à effet) et nuancée des raisons du divorce et de son mécanisme parmi les couples iraniens et ce, en tenant compte des vécus de diverses inégalités dans le contexte migratoire au Québec/Canada.

Par conséquent, une méthode qualitative phénoménologique herméneutique a été employée pour explorer en profondeur les expériences des couples d'immigrants iraniens qui ont vécu une séparation ou un divorce au Québec/Canada, garantissant ainsi la rigueur et la profondeur de notre étude.

3.3 Le fondement philosophique de la méthodologie

En tant que fondement philosophique de la méthodologie, nous avons utilisé la phénoménologie herméneutique qui a ses racines philosophiques dans la phénoménologie que nous allons expliquer. Selon Edmond Husserl, les expériences de vie doivent être étudiées avec soin afin que les significations de ces expériences puissent être exposées (Laverty, 2003 ; Rush, 2014). Ce faisant, Husserl suggère que les phénomènes doivent être étudiés tels qu'ils apparaissent à la conscience ou sous leur forme naturelle, et non par le biais de la théorisation, de la généralisation, de l'induction ou de l'adaptation de la catégorisation, et sans préjugés (Dowling, 2007). Par conséquent, les expériences doivent être étudiées de manière « préréflexive » et dans le cadre d'un processus « intentionnel » où l'esprit est libre de tout préjugé ou de toute théorisation concernant le phénomène (Dowling, 2007 ; Laverty, 2003). Husserl insiste sur le fait que l'esprit du chercheur doit se concentrer sur le phénomène pour décrire la structure ou l'essence de l'expérience (Dowling, 2007 ; Kakkori, 2010 ; Laverty, 2003).

Un philosophe allemand, Hans-Georg Gadamer, a également développé le processus de compréhension herméneutique basé sur la phénoménologie de Husserl (Gadamer et Silverman, 1991). Pour Gadamer, la langue joue un rôle crucial dans l'apprentissage, car elle aide l'observateur ou le chercheur à comprendre le phénomène (explications de la personne interrogée ou d'un texte) par le biais de l'interprétation (Kennedy Schmidt, 2000). Pour Gadamer, l'interprétation se définit comme une fusion d'horizons. Un horizon est tout ce que l'on voit à partir d'un point de vue (Laverty, 2003 ; Pickles, 2012). Gadamer met l'accent sur la fusion des horizons de l'interprète (précompréhension) avec les horizons du texte, qui est une fusion de perspectives, pour

parvenir à une compréhension plus complète et enrichie (Bhattacharya, 2017 ; Davey, 2013).

3.3.1 La phénoménologie herméneutique dans la recherche

En raison des caractéristiques uniques de la phénoménologie (universaliste et essentialiste) et de l'herméneutique (en tant qu'outil d'interprétation d'un texte ou d'une expérience vécue), ces deux approches sont utilisées dans la recherche en sciences humaines (Kakkori, 2010 ; Schneider et al., 2015).

Comme mentionné ci-dessus, la phénoménologie herméneutique vise à atteindre une compréhension plus profonde de toute expérience vécue par le biais d'une analyse contextualisée approfondie. Il est essentiel de mentionner que la phénoménologie considère que la position (l'horizon) du chercheur est tout aussi cruciale que l'horizon des participants lorsqu'ils décrivent leurs expériences. En fait, dans la recherche qualitative, la fusion de ces deux horizons produit des significations des expériences vécues par les participants (Hein et Austin, 2001 ; Hovey et al. 2016).

La phénoménologie herméneutique vise à atteindre une compréhension plus profonde de toute expérience vécue par le biais d'un processus d'analyse contextualisé et cyclique. Selon cette phénoménologie, la position et les expériences du chercheur sont reconnues et explicitées (Hein & Austin, 2001). Les expériences du chercheur sont considérées comme ses horizons qui, grâce au processus de recherche systématique, sont "fusionnés" avec les horizons des autres participants à la recherche pour produire une description riche et détaillée de l'expérience (Patton, 2015). Certains chercheurs ont fait référence aux lignes directrices proposées aux chercheurs en sciences humaines (Hein et Austin, 2001 ; Hovey et al. 2016 ; Patton, 2015 ; Schneider et al., 2015 ; van Manen, 1997).

- Premièrement, le chercheur doit se tourner de tout cœur vers le phénomène à étudier et toujours être conscient que l'enquête appartient à une personne physique.
- Deuxièmement, le chercheur est censé étudier en profondeur l'expérience telle qu'il la vit. Cette méthode l'aidera à découvrir les expériences vécues par les participants.
- Troisièmement, le chercheur doit aller au-delà de la surface des expériences vécues par les participants pour en découvrir les éléments détaillés.
- Quatrièmement, le chercheur doit faire parler, écrire et réécrire les expériences des participants pour les comprendre plus précisément.
- Cinquièmement, pour bien comprendre le phénomène, le chercheur doit entretenir une relation solide avec lui et s'abstenir d'idées préconçues ou de constructions théoriques lors des entretiens.
- Sixièmement, le chercheur doit prendre du recul à plusieurs reprises et regarder l'ensemble du tableau tout en s'attachant à écrire sur les thèmes spécifiques de l'expérience vécue.

3.3.2 L'alignement de la méthodologie et du cadre analytique de cette étude

Comme nous l'avons mentionné au chapitre 2, cette étude a utilisé l'intersectionnalité comme cadre analytique. Il est important de noter que la méthodologie employée dans cette recherche (phénoménologie herméneutique) est alignée sur son cadre analytique (intersectionnalité).

Il existe plusieurs similitudes entre l'intersectionnalité et la phénoménologie herméneutique. Tout d'abord, comme mentionné dans le chapitre précédent, l'intersectionnalité rejette la conception positiviste de l'étude objective de la connaissance. Elle attire l'attention du chercheur sur le contexte des lieux sociaux pour

obtenir des connaissances sur le sujet. De même, la phénoménologie herméneutique met l'accent sur la signification située du phénomène à travers son contexte (historique, socioculturel, politique, etc.).

Deuxièmement, l'intersectionnalité et la phénoménologie herméneutique exigent que les chercheurs identifient leurs préjugés et leurs positions personnelles. Ces concepts attirent l'attention des chercheurs pour qu'ils réfléchissent à leurs hypothèses et à leur compréhension du phénomène et qu'ils s'engagent dans la question de recherche. Ces deux concepts encouragent les chercheurs à éviter leurs idées préconçues sur le sujet et permettent de développer une nouvelle compréhension grâce à la fusion des deux horizons (l'expérience du chercheur et celle du participant).

Troisièmement, l'intersectionnalité et la phénoménologie herméneutique encouragent les chercheurs à étudier attentivement et en détail les expériences vécues par les participants. Toutes les informations détaillées sur les expériences vécues par les participants sont essentielles et aideront le chercheur à se forger une compréhension et une connaissance approfondies de ces expériences.

La relation entre l'intersectionnalité et la phénoménologie herméneutique est un aspect essentiel de cette recherche. Cette relation unique peut éclairer le sujet de cette recherche, en nous aidant à comprendre les expériences vécues par les couples d'immigrants iraniens qui ont vécu une séparation ou un divorce au Québec ou au Canada.

3.3.3 La position subjective du chercheur : un arrêt nécessaire pour cette recherche

Selon certains auteurs (Hein et Austin, 2001 ; Laverty, 2003 ; Patton, 2015 ; Pickles, 2012), les chercheurs doivent être clairs sur leur position subjective lorsqu'ils utilisent

la phénoménologie herméneutique. La position subjective des chercheurs à l'égard du phénomène les aide à se rappeler constamment leurs hypothèses et leurs préjugés à l'égard du phénomène au cours du processus de recherche. Ce faisant, les chercheurs seront conscients de l'effet de leurs croyances et de leurs préjugés lorsqu'ils essaieront de comprendre les expériences des participants et les conclusions à en tirer. La production de connaissances pour les chercheurs (en utilisant une méthode de phénoménologie herméneutique) est basée sur une interaction interprétative entre les expériences des participants et les propres expériences des chercheurs (fusion des deux horizons de compréhension).

Par conséquent, dans les paragraphes suivants, j'expliquerai mes expériences personnelles et les facteurs qui ont façonné ma vision du monde en Iran et dans le contexte migratoire. Je parlerai de mes expériences, de mes préjugés et de mes croyances qui peuvent influer sur ma compréhension de la communauté iranienne au Québec et au Canada, y compris le sujet de la présente recherche.

Je suis né à Téhéran, en Iran, à la fin des années 1960, sous le régime du Shah, qui visait à moderniser l'Iran le plus rapidement possible. La plupart de mes voisins étaient des musulmans chiites traditionnels et conservateurs. Quelques familles adhérant aux musulmans sunnites et à la foi bahaïe vivaient également dans ce quartier. Mes parents étaient également des musulmans chiites, mais légèrement plus libéraux que leurs contemporains. Sur le plan du genre, les idées prédominantes de ce quartier étaient le patriarcat et la supériorité des hommes.

À l'école primaire, mon frère aîné m'a parlé des gauchistes. C'était la première fois que j'entendais des mots tels que marxisme, socialisme et communisme. Ma sœur aînée défendait également les droits des femmes et l'égalité à la maison. Également, pour la première fois de ma vie, elle m'a dit que selon la Foi bahá'íe, les hommes et les femmes sont égaux. En 1979, alors que j'étais adolescent, j'ai été témoin de la révolution

iranienne menée par les grands clercs chiites. Après l'instauration d'un régime islamique fondamentaliste en Iran, de nombreux gauchistes, féministes et libéraux ont été persécutés, emprisonnés et exécutés.

Pendant mes études secondaires et mon service militaire obligatoire, sous le régime islamique, j'ai été personnellement persécuté à plusieurs reprises par les milices et la police morale islamique parce que j'étais prétendument laïc ou gauchiste. Cependant, lorsque j'étais avec mes amis gauchistes, ils me discriminaient (parfois avec des mots durs) parce que j'étais libéral et occidentalisé.

Au début des années 1990, j'ai commencé mes études post-secondaires en philosophie, politique et sociologie à Montréal. Pendant mes études, j'ai pris conscience de l'intersectionnalité de la discrimination fondée sur diverses identités en Iran. Avec l'une de mes sœurs, également féministe et intéressée par la question de l'identité, et avec l'aide de certains de nos amis progressistes et talentueux, nous avons créé des organisations locales dans la communauté iranienne de Montréal pour défendre les droits des femmes, la langue maternelle, la population GLBTQ et la liberté de religion. Lorsque j'ai obtenu une maîtrise en travail social, j'ai réalisé un documentaire sur la situation de la population GLBTQ en Iran et au Canada. C'est au cours de cette période que nous avons été confrontés à une quantité impressionnante de littérature haineuse, de commentaires misogynes et de réactions homophobes qui ont abouti à certaines exclusions sociales. Néanmoins, de nouveaux Iraniens nous ont rejoints et nous ont encouragés à poursuivre nos activités.

En défendant les droits des GLBTQ, en 1999-2000, nous avons demandé la collaboration d'organisations de la communauté gay de Montréal. Cependant, ils n'ont manifesté aucune sympathie pour notre cause et ont parfois fait des commentaires désobligeants sur les cultures orientales. À l'époque, nous pensions que la meilleure façon de faire face aux personnes racistes au Québec/Canada était de riposter. Il a été assez intéressant de constater que la Gazette de Montréal, les stations de radio

universitaires et l'Office national du film du Canada nous soutenaient pour faire entendre notre voix.

Après avoir obtenu mon diplôme (maîtrise en travail social), j'ai connu le chômage et le sous-emploi pendant un certain temps. Lors de certains de mes entretiens d'embauche (après l'incident du 911 à New York), j'ai eu l'impression d'être jugé sur la base de mon appartenance ethnique, de mon appartenance religieuse et de mes deux langues secondes (le français et l'anglais).

Au début des années 2000, j'ai découvert les écrits bahá'ís. La lecture herméneutique des écrits bahá'ís a profondément influencé ma vision du monde et j'ai choisi de suivre la Foi bahá'íe. Après cette décision dans ma vie, beaucoup de mes anciens amis laïques et progressistes, avec lesquels je participais à des activités sociales, m'ont progressivement exclue parce que j'avais choisi une "religion" dans ma vie personnelle. Je travaille comme travailleur social clinique dans le système de santé de Montréal. Je dirige également un cabinet privé de travail social. Mon épouse et moi avons deux enfants. Mon épouse est également née et a grandi en Iran dans une famille d'origine persane.

Mes expériences et mes croyances ont influencé mes hypothèses sur le sujet de cette étude. C'est pourquoi j'ai pris soin de reconnaître mes préjugés tout au long de l'analyse et de la rédaction des résultats concernant les expériences des participants à cette recherche. Compte tenu de ma position, qui adhère à une posture féministe, il n'est pas faux de dire que cette recherche est menée par un chercheur pro-féminisme et pour les couples iraniens, et plus spécifiquement pour les femmes iraniennes. Enfin, il est important d'ajouter également que cette posture de l'intérieur peut constituer un levier et une force pour ce type de sujet de recherche.

3.3.4 La population à l'étude, la stratégie et la constitution de l'échantillon

Comme il s'agit d'une recherche qualitative exploratoire portant sur séparation/divorce chez les immigrants iraniens au Québec/Canada, nous avons opté pour un échantillon théorique basé sur des choix raisonnés en utilisant la méthode non probabiliste (McCusker et Gunaydin, 2014 : 2-3 ; Taylor et al., 2016 : 107-110). Selon certains chercheurs (McCusker et Gunaydin, 2014 ; Polkinghorne, 2005 ; Taylor et al., 2016), dans une étude qualitative, la sélection des participants ne fournit pas un échantillon représentatif d'une population, mais tente de donner une compréhension profonde d'une expérience donnée. C'est pourquoi, selon ces chercheurs, une sélection raisonnée des participants est souvent utilisée pour la recherche qualitative. En outre, étant donné que la phénoménologie herméneutique met l'accent sur une description détaillée des expériences vécues, l'échantillonnage raisonné était une méthode d'échantillonnage appropriée pour cette recherche. Nous savons que plusieurs chercheurs (McCusker et Gunaydin, 2014 ; Polkinghorne, 2005 ; Taylor et al., 2016) suggèrent 8 à 15 participants pour la recherche qualitative. Cependant, nous n'avions que cinq participants dans cette étude.

Plusieurs raisons expliquent le nombre limité de participants à cette étude. Tout d'abord, il y a eu le problème du recrutement. Bien que nous ayons annoncé cette recherche dans plusieurs journaux de langue farsi et dans les médias sociaux à Montréal et à Toronto, dix personnes ont répondu à notre appel. Cinq de ces participants potentiels étaient, dans une certaine mesure, connus de nous par le biais de certaines activités au sein de la communauté iranienne. Bien qu'ils aient été passionnés par l'étude, nous avons refusé de les accepter sous prétexte qu'ils faisaient partie de mon réseau. Deuxièmement, après avoir examiné le contenu des cinq entretiens, j'ai constaté que tous les participants avaient vécu des expériences très similaires. Cependant, il est essentiel de noter que, malgré cela, notre analyse des données a été approfondie et

complète. En tout état de cause, après avoir examiné la profondeur et la redondance des données, j'ai atteint les objectifs de la recherche avec cet échantillon.

L'échantillon de cette recherche est relativement homogène en ce qui concerne le contexte sociodémographique de ses participants. Cependant, le but de cette recherche est de mieux comprendre les expériences de ce groupe d'immigrants iraniens récents qui ont vécu une séparation ou un divorce au Québec/Canada. Je dois rappeler que, selon Statistique Canada (2016), le Canada (y compris Montréal) a accueilli des milliers de nouveaux immigrants iraniens, dont de nombreux couples et familles, au cours de cette période. La plupart de ces immigrants iraniens sont arrivés au Canada sous le gouvernement de Mahmoud Ahmadinejad (l'ancien président iranien de 2005 à 2013) en raison des troubles politiques en Iran à la suite de la fraude présumée lors de l'élection d'Ahmadinejad pour son deuxième mandat en 2009. Bon nombre de ces nouveaux immigrants sont arrivés au Canada dans le cadre du Programme des travailleurs qualifiés du Québec et étaient donc âgés de moins de 35 ans. En d'autres termes, ils sont tous nés et ont grandi après la révolution iranienne de 1979 dans les structures socioculturelles du régime islamique iranien. Mon intérêt pour cette recherche était principalement de comprendre les expériences de cette génération des couples/familles immigrés iraniens.

Par ailleurs, le sujet de la « classe » dans cette étude est complexe et nous avons pris grand soin de l'explorer en profondeur. Certains des participants à l'étude ont identifié leur classe socio-économique (ou les classes socio-économiques de leurs ex-conjoints) comme étant la classe ouvrière ou la classe moyenne inférieure en raison de la classe socio-économique de leur famille d'origine avant le mariage. Néanmoins, en ce qui concerne la classe sociale réelle des participants à cette recherche, nous pouvons dire qu'ils appartiennent tous à des classes socio-économiques similaires en raison de leur niveau d'éducation et de leurs revenus. Cette recherche ne documente pas les expériences de personnes issues de classes moins favorisées et ayant un niveau

d'éducation inférieur. Par conséquent, nous reconnaissions une uniformité de la classe socio-économique parmi les participants à cette recherche, ce qui peut être considéré comme l'une de ses limites.

Cette recherche compte cinq participants (n=5, trois femmes et deux hommes). Pendant leur séjour en Iran, ces personnes, âgées de 23 à 35 ans, jouissaient de certains priviléges socio-économiques. Ils avaient entre 23 et 35 ans et possédaient une éducation supérieure, une expérience professionnelle et des revenus relativement élevés. Ils ont réussi les examens de français et d'anglais exigés par Immigration Québec et Canada. Pour venir au Québec/Canada, comme exigence, ils étaient en bonne santé. Ils sont, pour la plupart, nés dans des familles de petite taille (familles de deux enfants) et leurs parents accordent une attention particulière à leurs enfants. Les participants avaient les moyens d'enrichir leur culture générale, de s'entretenir et de voyager en Iran et à l'étranger. Ils ont pris la plupart des décisions cruciales de leur vie, telles que le mariage, la naissance d'enfants et l'immigration au Canada, de manière lucide et volontaire.

Ayant utilisé des pseudonymes, les tableaux suivants montrent quelques informations de base sur les participants.

Tableau 3.1 – Informations de base par rapport aux participants (n = 5)

| | Genre | Âge | Statut matrimonial | Enfant(s) | Date d'immigration au Québec/Canada | Dates de séparation / divorce au Québec/Canada | Endroit administratif de séparation/ Divorce |
|-------|-------|-----|--------------------|-----------|-------------------------------------|--|--|
| Morad | H | 38 | Marié | Oui | 2016 | 2017 | Québec |
| Moji | F | 36 | Mariage de fait | Non | 2014 | 2017 | Québec |
| Habib | H | 37 | Marié | Non | 2010 | 2014 | Québec |
| Goli | F | 37 | Mariée | Non | 2015 | 2017 | Iran |
| Farah | F | 37 | Mariée | Oui | 2015 | 2017 | Québec |

Tableau 3.2 – Caractéristiques éducatives et socio-économiques des participants au moment de leur mariage (n=5)

| | Genre | Niveau d'éducation au moment du mariage | Milieu et valeur familiale, décrits par le participant (e) | Education du conjoint(e) au moment du mariage |
|-------|-------|---|--|---|
| Morad | H | Maîtrise | Mixte, traditionnel et pro-moderne | Baccalauréat |
| Moji | F | Maîtrise | Mixte, traditionnel et pro-moderne | Maîtrise |
| Habib | H | Étudiant en doctorat | Traditionnel | Baccalauréat |
| Goli | F | PhD | Mixte, traditionnel et pro-moderne | PhD |
| Farah | F | Baccalauréat | Mixte, traditionnel et pro-moderne | Diplôme secondaire |

Ce tableau indique que la plupart des participants à cette recherche ont fait des études supérieures. Nos participants sont nés et ont grandi en Iran dans des familles allant de la classe ouvrière à la classe moyenne inférieure. Il est intéressant de constater que la

plupart de ces familles possèdent un mélange de caractéristiques socioculturelles et de valeurs religieuses traditionnelles et modernes.

3.4 Les critères d'inclusion / d'exclusion

Pour cette recherche, nous avons choisi d'interviewer les participants qui sont arrivés au Canada en tant que travailleurs qualifiés au cours des dix dernières années et ont vécu une séparation ou un divorce après leur migration au Québec/Canada.

Comme nous l'avons mentionné plus haut, selon les données de Statistique Canada publiées en 2016, la majorité des Iraniens installés au Canada entre 2005 et 2013 sont arrivés au Canada en tant que travailleurs qualifiés. Les familles immigrantes qui s'installent au Québec/Canada en tant que résidents permanents ont généralement l'intention de vivre au Québec/Canada de façon permanente ou à long terme.

Nous avons choisi d'omettre d'autres catégories de familles iraniennes telles que les travailleurs temporaires et les étudiants internationaux, car ces populations peuvent vouloir rester au Québec/Canada temporairement et, par conséquent, leurs interactions avec la société d'accueil peuvent être quelque peu différentes. Le Programme des travailleurs qualifiés du Québec exige que les participants reçoivent des points en fonction de catégories telles que l'âge (moins de 35 ans), le niveau de connaissance du français, le niveau d'études, le type de profession et l'expérience professionnelle. Le fait de travailler dans des domaines tels que l'ingénierie et les soins infirmiers offre aux participants des avantages dans le système de points.

Nous avons également exclu les personnes qui sont arrivées au Canada en tant que réfugiés. En effet, les personnes réfugiées ont souvent vécu des difficultés immenses, des expériences de violence ou de persécutions importantes avant leur arrivée au

Canada. Ceci et les défis supplémentaires de l'installation au Canada peut certes amener des séparations ou des divorces. Toutefois, comme notre recherche ne se penche pas sur le lien entre ce vécu particulier de réfugiés et les séparations, nous avons opté de les exclure de notre échantillon.

3.5 Les méthodes de collecte des données

Cette section couvre une série d'informations relatives au processus de recrutement des participants, aux participants, au déroulement des réunions, à l'échantillon final et aux entretiens semi-structurés.

3.5.1 Le processus du recrutement des participants, le déroulement des rencontres et les outils de collecte de données

Pour trouver des participants (bénévoles) pour les entrevues de cette recherche, nous avons créé et fait de la publicité, dans la presse iranienne à Montréal (HAFTEH Journal), en persan et en anglais. Nous les avons aussi affichées sur les réseaux sociaux tel que Facebook (Annexe A). Les réunions ont eu lieu dans des salles privées louées dans les bibliothèques publiques de Montréal, où les participants se sont sentis parfaitement à l'aise pour parler de leurs expériences.

Nous avons expliqué à chaque participant la nature de la recherche, ses objectifs, les considérations éthiques et les questions générales. Les participants ont également été informés qu'ils pouvaient se retirer à tout moment de l'entretien ou de la recherche en toute liberté. Ils ont également été pleinement informés de la confidentialité de la recherche.

Les entretiens ont été menés dans la langue préférée des participants (nous leur avons proposé le français, l'anglais ou le farsi). Malgré cette possibilité, tous ont choisi de s'exprimer en farsi, car il s'agit de leur langue maternelle. Ils ont affirmé que l'utilisation de cette langue leur permettrait d'exprimer la profondeur de leurs sentiments et de leurs pensées à propos de leurs expériences. Je pouvais répondre à leurs souhaits puisque je parle couramment le farsi.

J'ai informé les participants que j'étais né et que j'avais grandi en Iran. J'ai ajouté que je vivais à Montréal depuis plus de vingt ans. Je les ai également informés que je me considérais comme un membre de la communauté iranienne de Montréal. Sachant que j'étais également membre de la communauté iranienne de Montréal depuis plusieurs années, les participants étaient plus confiants quant à ma capacité à comprendre leurs expériences.

Nous avons informé les participants que nous avions conçu les entretiens pour qu'ils durent environ 105 minutes par session. Néanmoins, nous leur avons dit que s'ils avaient plus de choses à partager, ils étaient libres de s'exprimer à leur guise. La plupart des participants ont expliqué leur expérience pendant plus de 105 minutes (la moyenne étant de 130 minutes) et ils se sont montrés disposés à partager leur expérience à leur propre rythme.

Nous avons transcrit les entretiens (en farsi) en verbatim et les avons traduits en anglais. La version anglaise des entretiens a été utilisée pour l'analyse des données de cette recherche. Au cours de l'analyse des données, nous avons contacté les participants par téléphone et partagé avec eux les textes verbatim des entretiens afin de valider certaines parties. Lorsque nous avons rencontré des difficultés à comprendre certaines parties des entretiens, lors de l'analyse des données, nous avons contacté les participants par téléphone, afin de dissiper tout malentendu. Les participants ont validé les données.

3.5.2 Les considérations éthiques

Cette recherche a reçu la certification éthique du Comité d'éthique de la recherche pour les projets étudiants (CERPE) (Annexe D). Nous avons informé les personnes participantes du thème et des objectifs de notre recherche, du déroulement des entrevues, de l'analyse et de la diffusion des données. Nous avons répondu à leurs questions et nous nous sommes assurés de leur consentement libre et éclairé (Annexe A).

Les participants ont été informés que pour leurs interviews, ils devaient signer préalablement un formulaire de consentement, préparé à l'avance (Annexe B). Une copie de ce formulaire est jointe en annexe. Les participants ont été invités à prendre le temps de lire attentivement ce formulaire. Ils ont aussi été invités à poser toutes questions à ce sujet. Tous les participants ont bien saisi les explications du formulaire de consentement et l'ont signé. Par la suite, nous avons procédé aux entretiens.

Une autorisation écrite, signée, a été obtenue de leur part pour enregistrer leurs entretiens. En outre, concernant le contexte culturel de la société iranienne et la forte tendance à la vie privée, les participants ont été assurés que les entretiens resteraient totalement anonymes et confidentiels. Si l'un des participants était devenu très émotif en raison de la sensibilité de la question et des souvenirs émotionnels, l'entretien aurait été interrompu ; toutefois, aucun cas ne nous a obligés à arrêter l'entretien.

Les participants ont été informés que pour leurs interviews, ils devaient signer préalablement un formulaire de consentement, préparé à l'avance (Annexe B). Une copie de ce formulaire est jointe en annexe. Les participants ont été invités à prendre le temps de lire attentivement ce formulaire. Ils ont aussi été invités à poser toutes questions à ce sujet. Tous les participants ont bien saisi les explications du formulaire de consentement et l'ont signé. Par la suite, nous avons procédé aux entretiens.

3.5.3 L'entretien

Les entretiens qualitatifs offrent des informations riches et détaillées pour comprendre les expériences des personnes (Abdul Majid et al., 2017 ; King et al., 2019). Selon certains chercheurs (Pope et Mays, 2020 : 43-49 ; Taylor et al., 2016 : 104-106), l'entretien semi-structuré, en particulier, présente plusieurs avantages, tels que permettre aux répondants de répondre davantage à leur manière, fournir une plus grande structure qui guide et facilite l'analyse des données faite par le chercheur. Il permet également aux répondants d'élaborer sur les réponses, d'ajouter de la profondeur et de la validité aux données de la recherche ainsi que de découvrir le contexte dans lequel leurs expériences se sont produites. En outre, il octroie aux participants une voix parlant d'eux-mêmes. Pour cette recherche, les entrevues sont les principales sources ou méthodes de collecte de données. Nous avons particulièrement utilisé des entrevues interactives semi structurées et approfondies.

Interview is a conversation that has a structure and a purpose. It goes beyond the spontaneous exchange of views in everyday conversations, and becomes a careful questioning and listening approach with the purpose of obtaining thoroughly tested knowledge. (Kvale et Brinkmann, 2009 : 3).

L'entretien est un outil important et puissant de la recherche qualitative qui aide le chercheur à entrer en contact avec une autre personne à un niveau très profond (Baribeau et Royer, 2012 ; Kvale et Brinkmann, 2009 ; Straubert et Carpenter, 2010). L'entretien qualitatif semi-dirigé et approfondi permet au chercheur de recevoir les expériences vécues d'une personne, ce qui pourrait être vu comme équivalent à l'offrande d'un cadeau très précieux de la part du sujet participant (Donalek, 2005). Par conséquent, « les chercheurs devraient avoir la responsabilité de prendre soins, de respecter et d'utiliser ce cadeau tel qu'il est souhaité, pour que d'autres puissent aussi bénéficier de ce cadeau, du témoignages des participants » (ibid, page 125). Pour les

entretiens, nous avons préparé des axes de discussions (Annexe C). Ces axes nous aidaient à entretenir des discussions interactives avec les participants.

Au début des entretiens, les participants nous ont fourni des informations démographiques de base, telles que leur nom, leur date et leur lieu de naissance, tant pour eux-mêmes que pour leur ex-conjoint. Ils ont également parlé de la date et du lieu de leur mariage. Une seule des participantes a rencontré son conjoint au Québec. Les quatre autres participantes avaient rencontré leur conjoint en Iran, s'étaient mariées en Iran et avaient immigré au Québec/Canada en famille. Lorsqu'ils ont été confrontés à la séparation / au divorce, ces couples ont pu choisir de compléter l'administration de leur procédure de séparation/divorce soit en Iran, soit au Québec. Quatre personnes sur cinq ont décidé d'obtenir à la fois des certificats de divorce québécois et iraniens. Les participants nous ont également fourni leurs coordonnées à Montréal (adresse, numéro de téléphone et courriel) afin que nous puissions les contacter pour d'autres questions. Au cours du processus d'analyse des données, nous avons appelé les participants pour valider certaines informations contenues dans les entretiens. Par ailleurs, compte tenu de la nature de ce projet, un effort a été fait pour considérer une variété d'individus ayant des parcours, des expériences et des points de vue différents, entre autres des points de vue traditionnels, modernes ou un mélange des deux.

Deuxièmement, les participants nous ont raconté l'histoire de la rencontre et l'évolution de la relation de couple. Ces informations sont liées au développement de relation de couple et au processus du mariage. Troisièmement, les participants nous ont fourni des informations sur leur migration et les changements dans leurs relations. Ces informations concernent la migration et son impact sur la vie quotidienne des participants, y compris l'évolution de leur relation de couple. Quatrièmement, les participants ont décrit la dynamique de leur séparation ou de leur divorce après la migration. Cette section s'est concentrée sur les raisons et la dynamique des couples qui ont conduit à leur séparation et à leur divorce dans le contexte migratoire.

Enfin, nous avons demandé aux participants de nous faire part de leurs réflexions, suggestions ou conseils sur la base de leurs expériences. Les réflexions et les recommandations des participants peuvent se rapporter à leurs expériences pré et post-migratoires et peuvent être utiles à d'autres couples d'immigrés iraniens se trouvant dans une situation similaire. Lors de ces entretiens, ces axes nous ont permis de nous plonger dans des discussions profondes et interactives avec les participants, qui se sont montrés très généreux en fournissant des informations détaillées sur leurs expériences. Après avoir recueilli ces données, nous sommes passés à l'étape suivante de la recherche, à savoir l'analyse des données.

3.6 L'analyse des données

Cette étude a utilisé l'analyse phénoménologique interprétative (API) pour analyser les données recueillies (Larkin et Thompson, 2012 ; Smith et al., 2022). L'API est compatible avec l'analyse phénoménologique herméneutique, car toutes deux adoptent une approche phénoménologique pour interpréter les récits des participants (Smith et al., 2009 ; Smith et Nizza, 2022). En outre, l'API est bien alignée sur le cadre épistémologique de l'intersectionnalité, car elle met l'accent sur le fait de donner la parole et de donner un sens à l'expérience subjective des participants (Kimberley, 2022 ; Larkin et Thompson, 2012 ; Sprague, 2005). L'utilisation de l'IPA nous a permis d'identifier les questions critiques pour les participants et d'explorer les significations de ces questions pour les participants (Smith et Nizza, 2022).

Comme mentionné ci-dessus, les participants ont choisi de mener les entretiens en farsi, leur langue maternelle. Selon certains chercheurs (Houston et Mullan-Jensen, 2012 ; Polkinghorne, 2005), la langue est un facteur essentiel de l'analyse qualitative pour transmettre le sens des expériences. Par conséquent, l'utilisation du farsi dans les

entretiens a été un outil précieux dans cette étude pour permettre aux participants d'exprimer leurs expériences et au chercheur de mener une analyse des données basée sur l'IPA.

Dans le cadre de cette étude, nous avons réalisé une transcription verbatim des entretiens en farsi. Nous les avons lus plusieurs fois et avons pris des notes pour nous assurer que nous comprenions les expressions explicites de l'expérience et les nuances culturelles dans leurs expressions. Au cours du processus d'analyse des données, nous avons appelé les participants pour valider certaines informations contenues dans les entretiens. Nous avons ensuite traduit les transcriptions en anglais.

Comme suggéré par plusieurs chercheurs (Polkinghorne, 2005 ; Smith et Nizza, 2022 ; Wada, 2016), concernant l'importance de la langue, nous avons traduit les transcriptions en anglais tout en veillant à préserver les significations, les nuances et les complexités latentes dans la langue d'origine des participants. Nous avons relu plusieurs fois les textes en anglais, y compris les notes, puis nous avons transféré les textes en anglais vers les thèmes, sous-thèmes et catégories de thèmes suivants.

Comme nous voulons rendre audible et visible l'expérience des premiers affectés par le divorce, nous avons opté pour une stratégie qui donne de l'espace à la parole des participants. Pour ce faire, nous avons consigné les exposés des explications des participants (dans le chapitre suivant, les résultats) dans de longs paragraphes.

Nous sommes intéressés à comprendre l'intersection de ces caractéristiques de nos participants avec les constructions sociales au Québec qui ont pu les influencer et les conduire à la séparation/ au divorce au Québec/Canada. Nous avons codé les points critiques et extrait les thèmes et sous-thèmes des transcriptions en anglais. Nous avons utilisé Excel pour catégoriser et affiner ces points critiques à plusieurs reprises.

Le processus d'analyse des données nous a permis d'analyser et de classer les expériences des participants en quatre catégories principales : les antécédents, la pré-immigration, la post-immigration et les mécanismes de séparation ou du divorce. Sous l'éclairage de l'analyse intersectionnelle, nous avons extrait les facteurs et les éléments de chacune de ces catégories qui, d'une manière ou d'une autre, ont affecté la vie conjugale du couple vers la séparation ou le divorce. Nous avons cherché à mettre en évidence les intersections de ces facteurs avec les construits socioculturels de la société québécoise où les séparations/divorces ont eu lieu. La similitude et la fréquence des problèmes rencontrés par la plupart des participants ont montré leur rôle remarquable en tant qu'éléments centraux dans la dynamique de leur séparation/divorce.

3.7 La fiabilité

La fiabilité du processus de collecte et d'analyse des données est l'un des aspects cruciaux de la recherche qualitative (Bager-Charleson et McBeath, 2020 ; Carey, 2012 ; Paillé et Muchielli, 2016). Certains chercheurs suggèrent une série de critères, tels que la crédibilité, la rigueur et la contribution, pour garantir cet aspect de la recherche qualitative (Cope, 2014 ; Kogen, 2024 ; Ivanic et al., 2015 ; Morrow, 2005 ; Rose & Johnson, 2020). Par conséquent, en suivant ces suggestions, nous avons utilisé plusieurs techniques dans cette étude.

3.7.1 La crédibilité

La crédibilité fait référence à la validité des résultats dans la représentation des expériences et des points de vue décrits par les participants (Cope, 2014 ; Kogen, 2024 ; Spencer et Ritchie, 2012). Les résultats doivent être bien fondés et refléter les points de vue des participants. Pour ce faire, nous avons soigneusement documenté le processus de recherche (Cope, 2014 ; Kogen, 2024, Spencer et Ritchie, 2012) afin d'en

assurer la crédibilité. Cette technique a consisté à documenter les récits verbatim des participants (en farsi et en anglais), sur la base desquels les extraits et la partie analyse de la recherche ont été réalisés. Pour ce faire, nous avons tenu un journal dans lequel nous avons consigné les étapes de la collecte et de l'analyse des données.

Une autre technique utilisée dans cette étude a été la validation des résultats de la recherche (Kimberley, 2022 ; Smith et al., 2022). Au cours du processus d'analyse des données, nous avons appelé les participants pour valider certaines informations contenues dans les entretiens et leur demander la validation des résultats (Kimberley, 2022 ; Smith et al., 2022).

3.7.2 La rigueur

Un autre facteur permettant de garantir la fiabilité, suggéré par certains chercheurs (Kogen, 2024 ; Ivanic et al., 2015 ; Rose et Johnson, 2020) en recherche qualitative, est l'établissement de la rigueur. Selon ces chercheurs, la rigueur fait référence à la validité méthodologique de la recherche, à l'examen approfondi du processus de recherche, à la fiabilité de la conception et des preuves, et à la bonne conduite. Pour la fiabilité de la recherche, j'ai utilisé les méthodes rigoureuses suivantes :

- J'ai pris des notes sur toutes les étapes de la recherche avant et après avoir rencontré le participant pour l'entretien, en réalisant la transcription, en codant les données et pendant l'analyse des données.
- Pendant le processus de recherche, j'ai tenu un journal qui commençait par une description des sujets de recherche, du contexte et des participants afin de m'assurer que je restais concentrée sur le sujet de recherche lors de chaque entretien.
- J'ai également écrit ma position et mes éventuels préjugés dans le journal pour m'y référer chaque fois que j'allais interviewer un participant et lors de

l’interprétation des données. J’ai écrit mes réflexions dans les journaux après chaque entretien et avant de coder et d’interpréter les données.

- J’ai respecté les guides d’entretien fournis par l’UQÀM pour chaque entretien avec tous les participants. J’ai respecté les protocoles approuvés par l’UQÀM pour les entretiens et les codes éthiques de la recherche.
- En outre, j’ai passé beaucoup de temps à lire les transcriptions en farsi et en anglais ; j’ai contacté les participants pour clarifier ma compréhension de certaines parties des expériences décrites qui n’étaient pas claires pour moi. Le fait de parler aux participants après avoir préparé la traduction des transcriptions m’a permis de mieux comprendre certaines de leurs expériences, en particulier les questions liées au genre chez les participants masculins.
- J’ai aussi revu les données plusieurs fois au cours de la codification des données afin d’assurer l’alignement des thèmes et sous-thèmes de codification.

3.7.3 Les limites

La question d’échantillon de cette recherche peut sans aucun doute nuire à la représentativité de cette recherche. Compte tenu de l’échantillon utilisé dans cette recherche ($n=5$, trois femmes, deux hommes), nous comprenons que les voix et les expériences de ces personnes ne représentent pas tous les couples d’immigrants iraniens qui ont vécu une séparation ou un divorce au Québec/Canada. Cependant, cet échantillon peut mettre en lumière certaines des expériences typiques des couples iraniens récemment émigrés au Québec/Canada.

L’échantillon de cette recherche est homogène en termes de contexte sociodémographique de ses participants. L’échantillon ne nous permet pas de

documenter les expériences des immigrants iraniens récents issus de classes sociales défavorisées ou de ceux âgés de moins de 35 ans ou de plus de 39 ans, mais il est important de comprendre les expériences de ce groupe spécifique.

De plus, cette recherche se limite aux expériences des couples hétérosexuels immigrés iraniens d'une tranche d'âge spécifique (les personnes qui sont nées et ont grandi en Iran après la révolution iranienne de 1979). Nous avons exclu les couples d'immigrants iraniens plus âgés, qui auraient pu avoir des expériences différentes. Néanmoins, nous étions conscients de cette simplicité des participants, car nous voulions explorer les expériences de cette génération de couples iraniens.

Nous avons également utilisé la réflexivité comme mesure de la rigueur. Certains chercheurs (Darawsheh, 2014 ; Larkin et Thompson, 2012 ; Morrow, 2005 ; Ivanic et al., 2015 ; Rose et Johnson, année ?) font référence à l'importance de la réflexivité en tant qu'outil permettant aux chercheurs de réfléchir à leurs valeurs, croyances, expériences, idées préconçues, hypothèses et orientations théoriques, ainsi qu'à leurs influences sur le processus de recherche, en particulier sur l'analyse des données.

3.7.4 La contribution

Selon certains chercheurs (Morrow, 2005 ; Ivanic et al., 2015 ; Spencer et Ritchie, 2012), la contribution au monde est un autre aspect de la fiabilité de la recherche qualitative. Les contributions à la recherche sont définies par leur influence sur la théorie, la politique, la pratique et la vie des gens, qu'il s'agisse de participants à la recherche ou d'autres membres de la communauté.

L'étude actuelle me permettrait d'approfondir ma connaissance des difficultés rencontrées par les couples iraniens qui ont été élevés et socialisés sous le régime

islamique de l'Iran et qui ont récemment immigré au Québec/Canada. Cette étude me permettrait également de mieux comprendre la dynamique de ces couples avant et après leur immigration au Canada ainsi que les facteurs imbriqués dans les deux contextes qui les ont amenés à se séparer ou à divorcer relativement peu de temps après leur arrivée au Québec/Canada.

En racontant leurs expériences vécues, cette étude aiderait également les participants à revisiter leurs expériences et à redécouvrir les constructions complexes en Iran et au Canada qui ont façonné leurs identités et influencé leurs décisions de se séparer ou de divorcer. Cette étude devrait également inciter les participants à agir. Elle leur donnerait les moyens d'agir en leur offrant une plateforme pour parler de leurs expériences et en recommandant des conseils aux jeunes générations iraniennes qui souhaiteraient fonder une famille. Les résultats de cette étude permettraient également d'éclairer la vie d'autres couples d'immigrants iraniens ou de couples issus de différentes communautés ethniques au Québec/Canada.

En outre, cette étude contribuerait aux connaissances des travailleurs sociaux ou d'autres professionnels de la santé travaillant avec des populations ou des couples immigrés. Elle influencera également les décideurs politiques dans le contexte de l'immigration, du système de santé, de la protection de la jeunesse et des institutions juridiques qui souhaitent faciliter la vie des couples et des familles récentes.

En conclusion, ce chapitre a présenté l'aspect méthodologique de cette recherche. Nous avons expliqué que dans cette recherche qualitative, nous avons utilisé des entretiens semi-structurés pour obtenir des données de première main sur les expériences de nos participants en matière de séparation/divorce au Québec/Canada. Nous avons également expliqué le processus de recrutement des participants au sein de la communauté iranienne de Montréal (n=5), l'orientation des questions dans les grilles d'entretien, la fiabilité et ses limites, ainsi que la prise en compte de l'aspect éthique de

la recherche. Nous avons également expliqué le choix de l’analyse phénoménologique interprétative (API) pour analyser les données, qui est compatible avec l’herméneutique phénoménologique et l’intersectionnalité (le cadre théorique de cette recherche).

Dans le chapitre suivant, nous présenterons les résultats de cette étude basés sur l’API.

CHAPITRE IV

LA PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

La question principale dans cette thèse est : quels sont les éléments et les dynamiques qui conduisent à la séparation/divorce du point de vue des immigrants iraniens au Canada ? Nos objectifs sont les suivants :

- (1) Documenter les expériences des Iraniens qui ont vécu une séparation/divorce au Québec/Canada.
- (2) Identifier les éléments et les dynamiques pré et post-migration qui ont conduit à la séparation/divorce.
- (3) Documenter les mécanismes à l'œuvre qui ont mené à la séparation/divorce.

Il est également important de noter que, compte tenu de l'analyse phénoménologique interprétative (API) utilisée dans cette recherche pour analyser les données, nous voulons savoir ce qui importe aux participants et ce que ces questions signifient pour eux, en particulier dans leurs décisions de séparation/divorce. Pour ce faire, nous devons comprendre les expériences des participants concernant les éléments et les contextes qui ont influencé la dynamique de leurs relations de couple depuis leur rencontre jusqu'à leur décision de se séparer ou de divorcer. Étant donné que tous ces couples ont développé leur relation en Iran, ont vécu en Iran, puis ont déménagé au Québec ou au Canada, notre objectif est de comprendre leurs expériences avant et après l'immigration.

La première section de ce chapitre décrit les résultats relatifs à l'expérience vécue par les participants avant d'immigrer. Cette section comprend les contextes et les circonstances de l'origine des participants et la manière dont ils ont rencontré leur partenaire ou leur futur conjoint. Ensuite, cette section présente les résultats concernant les circonstances de leur mariage et les éléments qui ont façonné la dynamique de leur vie de couple en Iran.

La deuxième section de ce chapitre examine les expériences post-immigration des participants et les éléments qui ont influencé la dynamique de leur couple ou de leur famille et qui ont finalement mené à la séparation ou au divorce.

Enfin, ce chapitre présente les résultats des expériences des participants concernant les dynamique et les mécanismes de leur séparation/divorce au Québec/Canada.

Des pseudonymes ont été utilisés pour protéger l'anonymat des participants à cette étude.

4. 1 Le contexte pré-immigration

4.1.1 Les caractéristiques et antécédents des participants

Les deux tableaux suivants fournissent des informations démographiques de base sur les participants à l'étude. Après avoir lu ces tableaux, nous transcrirons les mots des participants pour décrire leurs expériences de manière plus détaillée.

Tableau 4.1 – Informations de base : caractéristiques des participants (n=5)

| | Genre | Âge | Âge à l'arrivée au Canada | Statut Matrimonial | Enfant(s) | Date d'immigration au Québec/Canada | Dates de séparation / divorce au Québec/Canada |
|-------|-------|-----|---------------------------|--------------------|-----------|-------------------------------------|--|
| Morad | H | 38 | 36 | Marié | Oui | 2016 | 2017 |
| Moji | F | 36 | 32 | Mariage de fait | Non | 2014 | 2017 |
| Habib | H | 37 | 29 | Marié | Non | 2010 | 2014 |
| Goli | F | 37 | 34 | Mariée | Non | 2015 | 2017 |
| Farah | F | 37 | 34 | Mariée | Oui | 2015 | 2017 |

Tableau 4.2 – Caractéristiques éducatives et socio-économiques des participants au moment de leur mariage (n=5)

| | Gendre | Niveau d'éducation au moment du mariage | Niveau d'éducation du conjoint(e) au moment du mariage | Environnement familial et valeurs, telles que décrits par les participants | L'environnement familial et les valeurs du conjoint, telles que décrits par les participants |
|-------|--------|---|--|--|--|
| Morad | H | Maîtrise | Baccalauréat | Mixte, traditionnel et pro-moderne | Traditionnelle |
| Moji | F | Maîtrise | Maîtrise | Mixte, traditionnel et pro-moderne | Apparemment mixte, traditionnelle et pro-moderne, mais vraiment très traditionnelle. |
| Habib | H | Étudiant en doctorat | Baccalauréat | Traditionnel | Traditionnelle |
| Goli | F | PhD | PhD | Mixte, traditionnel et pro-moderne | Apparemment mixte, traditionnel et pro-moderne, mais vraiment très traditionnel |
| Farah | F | Baccalauréat | Diplôme secondaire | Mixte, traditionnel et pro-moderne | Très traditionnel |

4.1.2 Le statut socio-économique (SSE)

Les participants semblaient être conscients de leur statut socio-économique (SSE) avant le mariage. Le statut socio-économique fait généralement référence au revenu des participants ou de leur famille d'origine, ou à la valeur de leurs biens et de leurs investissements. Par exemple, Farah a déclaré : « I was born in Tehran. My father was an army colonel in Iran, and my grandfather was very wealthy. He was a landlord and proprietor in Karaj (a city near Tehran). » Morad a également déclaré : « My father was a highly successful businessman in the field of house appliances » ou Moji a dit « I was born in a lower-middle-class family. »

Les participants étaient également conscients du statut socio-économique des personnes qu'ils souhaitaient épouser. Morad l'affirme : « I don't like to sound judgmental, but socio-economically, my family was higher than hers. However, in those days, I was highly emotional and sensual and was aimed at marrying her. Therefore, I dismissed this socio-economic difference. »

4.1.3 Le statut socioculturel (SCS)

Les participants ont également mentionné leur statut socioculturel (SSC) comme une caractéristique importante de leur identité. Selon les participants, le statut socioculturel fait référence à leur niveau d'éducation ou au niveau d'éducation de leurs parents ou de leurs frères et sœurs, ainsi qu'à l'emploi ou à la carrière d'une personne. Par exemple, Morad a déclaré : « I was a faculty member in Iran. I have taught Manufacturing in Mechanical Engineering at various colleges and universities in my hometown in Iran. » De même, Goli a confirmé : « I was born in Karaj, a town near Tehran (la capitale de l'Iran). My mother was a teacher, and my father was a clerk. Economically, we were on average, but socio-culturally, my family was above average in Iran. » Bien que Farah ait décrit le statut socioéconomique de sa famille comme étant

de classe moyenne, elle a parlé de sa mère comme d'une personne ayant un statut socioéconomique inférieur : « My mother has a primary school diploma. She was like a simple and rural person raised in a very religious family ; she wore a chador (a black robe covering head to toe) and sometimes a colorful chador. »

L'Iran étant une société diversifiée composée de différents groupes linguistiques et ethniques ; les mariages interethniques peuvent être difficiles à réaliser. En outre, le farsi (persan) est la langue dominante en Iran et, par conséquent, la culture persane peut également être considérée comme supérieure. Tous les participants se sont identifiés comme des personnes parlant le farsi et appartenant à l'ethnie persane. Ils ont également déclaré que leurs conjoints parlaient le farsi. Par exemple, Habib a affirmé : « I was born and raised in Ahvaz, a major city in southern Iran. My family is Farsi-speaking, though many Arab-speaking people are in the South of Iran. »

4.1.4 La religiosité, environnement traditionnel et moderne des familles

Compte tenu de l'âge des participants, ils ont tous été élevés après l'instauration du régime islamique en Iran (1979), qui a imposé systématiquement la religion et la tradition en Iran. Les participants étaient parfaitement conscients de leur passé et de celui de leur partenaire en ce qui concerne les croyances religieuses et l'adhésion aux valeurs traditionnelles ou modernes dans lesquelles ils ont été élevés. Néanmoins, certains d'entre eux ont porté un regard critique sur leur passé. Les participants ont reconnu que les valeurs traditionnelles/modernes avec lesquelles ils ont été élevés ont influencé leur façon de voir le genre, la sexualité et leur comportement. Par exemple, Moji a déclaré :

My parents, as Shiite Muslims, were religious and traditionalists. They believed in the separation of girls and boys. Concerning my ex-partner, I think, despite his modern appearance, high level of education, and freedom of living in the West, P (her ex-partner) was deeply affected by Iranian traditionalism and religious discourses. I think he was unconscious or in denial about the profound influence of conservative Iranian

culture on his mind and behavior concerning concepts of woman, sexuality, fidelity, infidelity, etc.

Dans ce contexte, Goli a également partagé son expérience personnelle. Elle s'est identifiée comme une musulmane modérée, incarnant les principes des bonnes pensées, des bonnes paroles et des bonnes actions. Goli a expliqué que ses parents étaient musulmans et croyaient que ne pas avoir de petit ami (ou de petite amie) symbolisait la vertu dans leur milieu culturel. « Une bonne fille est celle qui n'a pas de petit ami tant qu'elle est célibataire. Si une fille a un petit ami, elle a l'impression d'avoir franchi une ligne rouge. Je n'ai pas franchi cette ligne rouge parce que je me considérais comme une « bonne fille » et une conformiste », a-t-elle déclaré.

Habib, un participant masculin, a également donné son point de vue. Il a décrit sa famille et lui-même en Iran comme profondément religieux et traditionalistes. Il a noté que ces caractéristiques, influencées par le régime islamique iranien, ont non seulement façonné leur identité, mais les ont également rendus partisans du régime, soulignant l'impact significatif des influences politiques et religieuses sur leur vie.

4.1.5 La précipitation du mariage

Tous les participants ont fait l'expérience d'avoir rencontré leur futur conjoint en Iran. Ils ont déclaré que lorsqu'ils réfléchissent au processus de leur mariage, depuis le moment où ils ont rencontré leur partenaire jusqu'au moment de leur mariage, leur conclusion est que le processus a été précipité. Par exemple, Morad a déclaré : « From the time I received her father's residence phone number to the time I went to her home for an official proposal, it took about ten days, which was very quick. ».

Les participants ont admis que ce processus de mariage précipité a entraîné un besoin de connaissance mutuelle accrue entre elles et leurs partenaires. Par exemple, Farah a déclaré :

E (her ex-spouse) was seven years older than me, and our conversations [before marriage to get to know each other] were very short. They (the families) arranged a wedding party and all the ceremonies in just four months. I was almost 25 years old, then.

Les participants ont également affirmé que le manque de temps consacré par les jeunes couples à faire connaissance était en partie dû à l'existence d'une culture conservatrice entre eux, leurs partenaires, leurs familles et l'environnement sociopolitique de l'Iran. Par exemple, Habib a affirmé :

Her family (his in-laws) was highly religious and traditional [regarding marriage]. Her brother (the father of his spouse had already passed away) was strictly religious. He suggested that before any contact between K (his spouse) and me, we must have a religious ritual to make us legitimate for even talking to each other. Otherwise, it would be an illegitimate, a sin, and social mores if K and I spoke to each other.

En bref, tous les participants ont eu le sentiment que leur mariage, qui aurait pu être une partie importante du processus d'apprentissage de la connaissance mutuelle, avait été précipité.

4.1.6 Les critères de sélection des conjoints

Étant donné le peu de temps qui s'est écoulé entre la rencontre des futurs époux et les mariages, nous sommes curieux de comprendre les critères utilisés par les participants pour choisir leur futur époux. Les expériences décrites par les participants ont révélé que l'une d'entre eux, Farah, avait vécu un mariage arrangé :

My marriage process was going on with my brother and his friend, E's brother (E stands for Farah's ex-spouse). They drank together and talked about my marriage. E was seven years older than me. I was almost 25 years old then. I felt pressure from my family, and I thought they would not accept any comments from my side. I concluded that I had to surrender.

Les autres participants ont expliqué que leurs mariages n'étaient pas arrangés. Ils ont choisi leur future épouses /époux sur la base d'autres critères. Par exemple, Morad a expliqué qu'il avait choisi son épouse parmi ses étudiantes (sans se soucier d'un quelconque code éthique) au collège où il enseignait parce qu'elle lui semblait séduisante :

I was a faculty member in Iran. I have taught Manufacturing in Mechanical Engineering at various colleges and universities in my hometown in Iran. When I was teaching Computer Technology in a college belonging to the City Hall of Esfahan, Z (his ex-spouse) was my student there. For the first time, I noticed her in a student group, and I liked her. I thought she could be the woman of my life. Toward the end of the semester, I spoke to Z and asked her to bring her father to the College where I could talk to him about my interest in her.

À cet égard, Goly, une participante, a déclaré qu'elle souhaitait un conjoint ayant un niveau d'éducation élevé parce qu'il était titulaire d'un doctorat. Elle a également déclaré qu'elle attendait de son futur conjoint qu'il observe certains rituels islamiques et qu'il soit un père de famille.

Deux autres participants ont déclaré que le choix de leur conjoint était le résultat de leurs sentiments de solitude et de dépression.

Habib a expliqué qu'avant son mariage, il vivait au Québec en tant qu'étudiant étranger et qu'il se sentait seul, ce qui a influencé sa décision d'épouser la première femme qu'il a rencontrée. Il a raconté :

I was feeling so lonely there (in Quebec). I was so alone ; I learned about Yahoo Chat. K (his ex-spouse) was the first woman that I happened to have a chat with online. K was the first woman in my life that I was speaking about personal feelings. We became lovers online. Due to my deep loneliness, I did not want to lose this rare chance of having a woman in my life. Therefore, I decided to accept all her conditions to marry her. During the Christmas holidays (about four weeks), I traveled to Iran and hastily married her.

Moji, une autre participante, a également déclaré avec regret que son choix de partenaire résultait de son sentiment de solitude. Elle a raconté que, alors qu'elle était en dépression après avoir rompu avec son premier partenaire, elle avait choisi de se remarier, dans l'espoir de guérir de sa dépression.

4.1.7 La phase de négociation des mariages

En Iran, les détails du mariage religieux, du mariage civil, des célébrations et des questions matérielles liées au mariage sont négociés lorsque deux personnes (un homme et une femme) et leurs familles confirment leur intérêt pour le mariage d'un jeune couple.

La dot est l'un des aspects les plus importants des contrats de mariage en Iran. Le concept de dot est ancré dans le tissu religieux et socioculturel de la société iranienne. En vertu du droit de la famille iranienne, dès que le couple signe le contrat de mariage, la femme peut exiger de son mari le paiement de sa dot en espèces (sur demande). Si le mari n'est pas en mesure de payer la dot, la femme peut déposer une plainte contre lui auprès du tribunal de la famille. Le tribunal de la famille peut intervenir entre le couple en proposant un paiement mensuel basé sur les revenus du mari. Cependant, si le mari refuse d'effectuer le paiement, il peut se retrouver en prison. C'est pour cette raison que certaines femmes iraniennes peuvent utiliser la question de la dot comme un outil pour menacer et intimider leur mari.

Les paragraphes suivants décrivent les expériences des participants au début de leur mariage, en particulier en ce qui concerne la négociation de la question de la dot. Les participantes ont indiqué que la question de la dot et les tensions qu'elle a créées ont eu un impact négatif sur la dynamique de leur couple et de leur famille dès le début de leur vie conjugale. Goli, par exemple, affirme :

I didn't have a high demand [for my dowry]. I chose my dowry to be a low fair amount. 110 golden coins. I didn't want to be a greedy person. B (her ex-spouse) also told me that he is not a greedy person.

Habib a également fait part de son problème de légalisation de la dot le jour de son mariage, un jour qui devait être rempli de joie et de célébration. Cependant, à la surprise de tous, y compris la sienne, à l'heure de leur mariage, lui, sa femme et leurs familles ont connu la première dispute sérieuse. Cette tournure inattendue des événements a eu un impact négatif sur sa relation avec sa femme. En outre, Habib a expliqué que depuis le début de son mariage, il craignait que son épouse n'utilise la dot comme un instrument contre lui. Il a déclaré que ce qu'il craignait lui est finalement apparu : « Yes, many times, we had fierce arguments. A few times we had a crisis. At one point, to punish me, she (his ex-spouse) filed a claim at the Law Court to cash her dowry. »

Morad s'est également inquiété de la dot élevée de son épouse en Iran. Il a expliqué qu'il avait utilisé le fait d'accuser sa femme d'infidélité comme un outil juridique pour réduire sa dot. Il est important de noter qu'en Iran, l'infidélité d'une femme mariée peut être sévèrement punie (jusqu'à la lapidation), à moins que son conjoint ne demande au tribunal une peine moins sévère, qui peut inclure une réduction ou une annulation de la dot.

4.2 Les défis après le mariage

Selon les participants, ils se sont mariés malgré toutes les tensions qui ont marqué les premières étapes de leur mariage, comme la question de la dot. Comme plusieurs autres jeunes couples, les participants espéraient développer un lien fort d'amour familial avec leur partenaire. Cependant, peu de temps après leur mariage, les participants ont dû faire face à de nouveaux défis qui ont créé des fissures dans leur relation du couple. Dans les paragraphes suivants, nous présenterons les expériences des participants juste après leur mariage en Iran.

4.2.1 L'interaction avec la famille élargie

Quatre participantes sur cinq ont décrit divers aspects de la famille, du mariage et des interactions quotidiennes de la famille élargie en Iran comme des facteurs essentiels de leur divorce. Moji, pour sa part, explique :

Finally, we left Iran [for honeymoon] and flew to France, and from there, we visited a few other Western European countries. Throughout these voyages, I learned that P (her ex-partner) and his relatives in France were controlling and over-protecting as traditionalists do in Iran.

Goli et Farah, les deux autres participantes, ont également fait état de problèmes similaires dans leur vie conjugale. Goli, par exemple, a ressenti un profond sentiment de trahison lorsqu'elle a découvert que l'appartement censé être à son nom appartenait en réalité à sa belle-mère.

Farah, quant à elle, a dû faire face à un autre défi. L'influence régulière de sa belle-famille sur son mari, qui l'a souvent poussé à la manipuler, a entraîné d'intenses conflits au sein de leur couple.

Habib, l'un des participants masculins, a également affirmé qu'il rencontrait le même problème et qu'il était toujours inquiet de l'ingérence de sa belle-famille. Il a déclaré que sa belle-famille s'était immiscée à plusieurs reprises et avait créé de fortes tensions dans sa vie de famille.

Nos résultats révèlent un point commun entre la majorité des participants : la question de l'interférence de la famille. Dans le contexte traditionnel de la société iranienne, cette ingérence crée une dynamique complexe, qui conduit souvent à des relations tendues entre le couple et la famille. Cette dynamique, comme l'attestent nos participants, a constitué un défi important pour leur mariage en Iran.

4.2.2 Les problèmes liés à la sexualité

Dans le contexte traditionnel de la société iranienne, les jeunes hommes et femmes n'ont pas la possibilité de sortir ensemble (ami(e) de fille/ami(e) de garçon). De même, lorsqu'il y a un accord entre les deux familles sur le mariage, celui-ci se déroule rapidement. Le modèle de mariage basé sur la satisfaction des désirs sexuels exacerbés par l'interdiction religieuse s'avère rapidement infructueux, car le jeune couple n'avait pas une compréhension profonde de la sensualité et de la sexualité. Quatre participants sur cinq ont vécu ce phénomène. Habib explique son expérience comme suit :

I happened to have another serious problem. I could not satisfy her (his ex-spouse) when making love. I had early ejaculation all the time. I did not have skills in making love that would make her feel satisfied. I had never touched a woman before. Throughout my life, I had always suppressed my sexual impulses through excessive long prayers and fasting. Now I was faced with a lack of skills to make my wife sexually satisfied. Nobody had taught me about sexuality, even not my father or brothers because it was taboo.

Les trois participantes ont également affirmé avoir rencontré des problèmes liés à la sexualité avec leur conjoint qui ont eu un impact négatif sur leur relation conjugale. Moji a décrit son conjoint comme « le pire au lit. Il était presque impuissant. Il n'a jamais appris à avoir une relation sexuelle correcte avec une femme ». Farah a également affirmé : « Il (son ex-conjoint) ne comprenait pas mes besoins sexuels. Il ne pouvait pas comprendre que j'avais besoin d'être séduite de manière romantique pour être prête à faire l'amour. » Goli a également expliqué l'existence d'une faible attirance sexuelle de la part de son ex-conjoint et a fait comprendre que ce défi allait nuire à sa vie conjugale. Ces trois participantes ont déclaré que le problème de la sexualité chez les hommes iraniens de la classe moyenne, éduqués et ayant des valeurs religieuses, pourrait être enraciné dans les structures socioculturelles conservatrices de l'Iran.

D'après ces récits, nous pouvons constater que les problèmes liés à la sexualité et aux dysfonctionnements sexuels font partie des défis importants auxquels sont confrontés les participants en tant que jeunes couples en Iran.

4.2.3 Le problème des relations extraconjugales

Le problème des relations extraconjugales peut nuire aux relations d'un couple et conduire à la séparation ou au divorce. Le degré et la nature de la relation extraconjugale peuvent être définis différemment par chaque individu ou couple. Les paragraphes suivants font référence aux expériences des participants à cet égard. La majorité des participants ont expliqué que le problème des relations extraconjugales avait créé une dynamique négative entre eux, ce qui avait fissuré leurs relations de couple en Iran. Morad décrit son expérience comme suit :

She (after their marriage) began to get very close to a particular client of the company [where she was working in Iran]. This client was rich and successful in his business. Their interactions were extended to the outside realm of the workplace. They exchanged SMS and were connected through Facebook. Maybe he had promised a position to Z ; I don't know.

Moji a vécu une expérience similaire. Elle explique :

Accidentally I checked his cellular phone ; it was such a surprise for me to see that he has been chatting with certain girls during those few weeks [of traveling to Iran] ! I was perplexed but decided not to talk about it.

Goli fait également référence à son expérience en la matière : « He had started an emotional relationship with a woman and hid it from me. It was very serious, to the extent that it made me lose my affection for him. » Selon les expériences des participants, le problème des relations extraconjugales, bien qu'à divers degrés, a créé une dynamique néfaste entre eux, ce qui a endommagé leur couple, en Iran.

4.2.4 Les problèmes de communication

Les problèmes liés à la communication semblent être l'un des défis majeurs entre les participants. Ce problème est souvent accompagné de problèmes de comportement tels que la violence sous différentes formes. Goli affirme :

Dating period was really good for me. B used to express his love to me, bring flowers and send romantic texts. Although he was not good at it, he used to write poems for me. But after our official marriage, all of these finished. ... I expected to hear from him the things other people tell each other. I never heard 'I love you' from him. Not even once.

Farah a également déclaré qu'elle avait un problème similaire avec son ex-conjoint, que ce dernier ne pouvait pas « l'entendre » et ne parvenait pas à communiquer de manière significative avec elle.

En outre, Habib décrit ses expériences en ces termes :

In those days, after our marriage, I wanted her to call me "Seyyed H." But she refused to do so by reasoning that 'a two-syllable name is too much for her'. So, I felt that I was deprived of her love for me through her way of calling me. I was again feeling a vacuum of love in my heart.

Les participants ont clairement indiqué que l'une des raisons de leurs relations de couple problématiques en Iran était le défi de la communication, en particulier en ce qui concerne l'expression de la sensualité et le soutien émotionnel.

4.2.5 Le problème de violence conjugale et familiale

Il semble que, dans le contexte traditionnellement patriarcal de la société iranienne, la violence à l'égard des femmes et des enfants puisse se produire dans la vie de tous les jours. La majorité des participants (hommes et femmes) ont expliqué qu'ils avaient subi des violences domestiques et/ou familiales (sous diverses formes) en Iran. Farah décrit son expérience comme suit :

Time to time he used emotional and intellectual abuse against me by calling me 'stupid', 'dumb', and the like. Once he pushed me. I pushed him back immediately too. I am usually a calm person, but, while in a fight, I can lose my control. In these cases, I insulted him and his family members. Most of the time I was emotionally charged and felt frustrated because of his actions. From time to time I thought about divorce but I did not act upon it because I had a child with him.

Quant à Morad, il décrit : « Yes, many times, we had fierce arguments. A few times we had crisis. » De surcroît, Goli affirme : « He (her ex-spouse) was passive aggressive to me ; he used 'coldness' as a means to show his aggression versus me. He knew that I could suffer from his 'cold'behavior. »

Après avoir entendu les expériences des participants, il est clair que le problème de la violence domestique a été un facteur majeur de la rupture de leur relation de couple.

4.2.6 Les difficultés financières déjà présentes en Iran

Les difficultés financières sont l'un des problèmes communs rencontrés par la plupart des participantes en Iran après leur mariage. Tous les participants ont expliqué qu'au moment de leur mariage, ils étaient jeunes et au début de leur carrière. Comme dans de nombreux autres pays, les jeunes couples peuvent être confrontés à des difficultés financières. Cependant, selon les participants, les obstacles financiers qu'ils ont rencontrés ont, dans une certaine mesure, créé des failles dans leur relation de couple lorsqu'ils vivaient en Iran.

Goli déclare :

We had some unsolved problems [in Iran]. Financial problems. His financial situation in Iran was "average". That can mean struggling for a young couple. I was working. I worked more than B. I started my marriage along with my Ph.D. Although I wasn't employed by the university as an official fulltime professor, I was a lecturer and made money. [My] husband's salary was not high enough.

Les deux autres participantes ont également affirmé avoir rencontré des problèmes similaires. Par exemple, Moji a dit « Despite his high education, he (her ex-spouse) had yet to secure a well-paid job. I was making more money than him and happily contributed to our expenses. Instead of being appreciative, he put me down. » Farah a également déclaré que, son ex-conjoint n'ayant pas de diplôme universitaire, il était toujours occupé à des emplois généraux et peu rémunérés. Elle a confirmé que des problèmes financiers avaient terni sa relation avec son ex-conjoint.

Les expériences des deux participants masculins ont également révélé le même problème dans leur vie conjugale. Morad affirme :

At the beginning of our marriage, I worked as a faculty member at a technical college in my hometown. My income was okay to cover my family's essential expenses. However, living costs kept rising, and we needed to be careful in our expenditures.

Habib a également déclaré qu'il avait le même problème dans sa vie conjugale. Il a expliqué que lorsqu'il était marié, il était encore étudiant diplômé et ne gagnait pas beaucoup d'argent. Cependant, son ex-épouse n'arrêtait pas de le critiquer pour ses faibles revenus, ce qui a créé de sérieux problèmes dans leur relation.

Selon les récits des participants, la complexité des problèmes financiers qu'ils ont rencontrés en Iran a créé une dynamique négative qui a affecté leur relation de couple.

Dans cette section, nous avons appris que certains facteurs et dynamiques avaient déjà affecté la relation du couple entre les participants et leurs ex-conjoints lorsqu'ils vivaient en Iran. La majorité des participants ont expliqué que l'inégalité entre les hommes et les femmes, ancrée dans la société iranienne, leur avait causé de nombreux problèmes. Nous avons également appris que la plupart d'entre eux avaient rencontré des problèmes liés à la sexualité parce qu'ils n'avaient reçu aucune éducation sur cet aspect essentiel de la vie conjugale. En outre, les participants ont dû faire face à des

difficultés telles que les problèmes de communication, la violence domestique et les problèmes financiers en Iran. Selon les participants, tous ces facteurs ont créé une dynamique négative qui a affecté leurs relations de couple et de famille.

La section suivante examine les expériences des participants après avoir émigré au Québec / Canada, où a eu lieu leur séparation / divorce.

4.3 Les éléments est les dynamiques post-migratoires

Dans cette section, nous présenterons les résultats des expériences des participants dans le contexte migratoire. Nous ferons référence aux éléments et aux dynamiques qui ont affecté les relations de couple des participants au Québec/Canada.

4.3.1 Le contexte de la migration au Québec / Canada

Tous les participants ont déclaré que la principale raison d'immigrer au Québec/Canada était d'améliorer leur vie et d'éliminer les difficultés qui avaient affecté leur relation de couple et de famille en Iran. Morad a expliqué :

I had applied for the Quebec Skilled Worker Program before my marriage in Iran because I was under the impression that in Quebec, I could become a university professor and make much more money [than in Iran]. After our marriage, when I spoke about immigration to Canada to my spouse, she accepted it. She also thought we could enjoy a freer sociocultural environment in Quebec/Canada.

Habib a expliqué que lorsqu'il a fait la connaissance de son ex-épouse, il était déjà au Québec en tant qu'étudiant étranger, mais qu'il avait l'intention de s'y installer. Il s'est rendu en Iran pour se marier, après quoi il a parrainé son ex-conjointe et l'a fait venir au Canada. Il a expliqué que lui et son ex-conjointe, en tant qu'ingénieurs, espéraient « faire carrière au Québec, où nous pourrions gagner beaucoup plus d'argent qu'en Iran. ».

Les trois participantes ont affirmé qu'elles étaient confrontées à plusieurs problèmes graves en Iran (inégalité entre les genres, problèmes de sexualité et le tabou qui s'y rattache, ingérence de la famille et problèmes financiers) qui pourraient les amener à divorcer en Iran. Elles pensaient toutes qu'en émigrant au Québec/Canada, elles pourraient être libérées de ces problèmes et avoir de meilleures chances d'améliorer leur relation de couple et la dynamique familiale. Les trois participantes étaient les principales responsables de leurs dossiers auprès des services d'immigration du Québec et du Canada parce qu'elles pouvaient obtenir de meilleurs résultats que leurs conjoints dans le cadre du système de points du Programme des travailleurs qualifiés du Québec. En d'autres termes, leurs conjoints étaient indiqués dans leurs dossiers comme « personnes à charge ou membres de la famille ». Selon les participants, leur immigration au Québec/Canada leur a apporté une variété de nouvelles expériences, dont certaines n'ont pas corrigé leurs anciens problèmes mais, par le biais de nouvelles dynamiques négatives, ont, au contraire, exacerbé leur relation de couple.

Dans les paragraphes suivants, nous ferons référence à ces expériences post-migratoires.

4.3.2 Le défis de trouver un emploi

La difficulté à trouver un emploi au Québec, en particulier pour les hommes, a créé une grave crise d'identité qui a affaibli les fondements de leurs familles. Tous les participants ont vécu le stress lié à la recherche d'un emploi approprié en fonction de leur formation ou profession initiale. Morad partage son expérience comme suit :

Of course post immigration financial hardship for me was one of the main issues. I could not find employment [in Montreal] based on my qualifications [obtained in Iran]. I needed to upgrade my education and it was taking time. I also did not want to do general work. It could break my spirit.

Goli, en tant que femme très instruite, et son ex-mari, titulaire d'un doctorat, ont également vécu ces difficultés dans leur vie familiale après la migration. Elle explique « We had a lot of difficulties to find jobs [in Montreal] with a steady income to address our expenses. Our stress related to fear of poverty affected both of us emotionally that finally turned to be a crisis in our relationship. » Une autre participante, Farah, a raconté comment elle avait dû faire face à des difficultés financières dans son couple. Elle et son ex-conjoint avaient connu les mêmes difficultés. Farah, préoccupée par la pauvreté, a suggéré à son ex-conjoint d'accepter un emploi général pour s'assurer un revenu. Cependant, son ex-conjoint, invoquant son problème cardiaque, a refusé sa proposition. Malgré cela, Farah a accepté le travail, pour finalement découvrir que son ex-conjoint n'appréhendait pas ses efforts, une situation qui lui semblait profondément injuste.

D'après les expériences des participants, nous comprenons qu'ils ont utilisé leurs économies dans les premiers mois de leur arrivée au Québec/Canada parce qu'il semblait impossible de trouver un emploi correspondant à leurs qualifications. Les participantes se sont montrées plus souples que les hommes dans la recherche d'un emploi général pour couvrir leurs dépenses. Les tensions entre les participants et leurs ex-conjoints au sujet de l'emploi et du revenu ont créé une dynamique négative et une crise qui a affecté la relation de couple.

4.3.3 L'inégalité entre les genres et l'orientation patriarcale de la famille

Selon les expériences des participants, la pratique de l'inégalité des genres, fondée sur des traditions patriarcales, dans le contexte post-migratoire, a été un facteur important dans la création d'une dynamique négative entre eux et leurs ex-conjoints, qui a contribué à leur décision finale de se séparer ou de divorcer. Moji affirme :

I think, despite his modern appearance, high level of education, and freedom of living in the West, P (her ex-spouse) was deeply affected by Iranian traditionalism and religious discourses. Consider these questions, he was asking me : If I had a boyfriend

after my first divorce ? If I had kissed other men except for my official partners ? If I had sex with men without legitimate marriage ? These were ridiculous questions. He kept accusing me of being infidel for having had a few boyfriends even when I was not into marriage commitment !

Les questions relatives à la tenue vestimentaire des femmes, fondées sur les codes vestimentaires islamiques, peuvent constituer des facteurs de conflit majeurs pour certains hommes iraniens. Ces couples se sont mariés en Iran et ont suivi les normes et traditions d'une société islamique où les femmes étaient tenues de respecter des codes vestimentaires spécifiques, comme le fait de se couvrir les cheveux avec un voile. Toutefois, selon les participants, dans le contexte migratoire, les femmes (les participantes et les anciennes épouses des deux participants masculins) ont choisi de ne pas porter de vêtements conformes aux normes islamiques. Ce changement de tenue vestimentaire aurait créé une dynamique nouvelle et négative dans les relations de couple des participants. Morad affirme :

Her clothes and dressing [in Montreal] were a great problem. As soon as we arrived in Montreal, she began to wear sexy and loose clothes. It was unacceptable for me. What she did was not compatible with our religious beliefs and codes of morality. I didn't like it. When I asked her to dress more conservatively, she accused me of being patriarchal or traditionally anti women's rights.

À un autre endroit, Morad, en tant que participant masculin, parle du juge du tribunal auquel il a été confronté, d'une certaine manière qui révèle sa conception stéréotypée de la question du genre : « The judge was a woman. But she did not make judgments based on her female emotions. » Habib nous parle également de son ex-conjointe : « Upon her arrival in Quebec, despite my desire, she removed her veil. I asked her to have her veil but she did not listen to me. »

Les explications ci-dessus montrent clairement que les participants masculins voulaient imposer le code vestimentaire islamique et traditionnel à leurs ex-conjointes, et que les participantes féminines s'y opposaient. Ces tensions dans les familles des participants ont créé une dynamique conflictuelle, ce qui a affecté leurs relations.

4.3.4 La dynamique d'un modèle de gestion financière traditionnelle et sexuée

La gestion financière au sein des couples, comme celle de nos participants, est décrite comme l'un des principaux défis dans leur relation de couple post-migratoire qui a mené à la séparation ou au divorce. Tous les participants ont dit avoir connu ce problème au Québec/Canada. En Iran, compte tenu de l'existence d'un patriarcat généralisé, les hommes assument la gestion financière du ménage. Selon les participants, cette habitude au Québec/Canada ne pouvait pas fonctionner en partie à cause de leur situation économique. Les participants ont déclaré que la gestion financière de leur ménage en fonction du genre a créé une dynamique néfaste entre eux qui a finalement eu un impact négatif sur leurs relations de couple et de famille et a contribué à leur séparation/divorce. Morad nous fournit les précisions suivantes :

In Iran, as it is generally the tradition, I was undertaking all the expenses of the household. Although she (his ex-spouse) had income, she only paid for her tuition for French classes. That's all. In Quebec, likewise, she expected me to spend all the time. She could not understand that my financial power was way different in Quebec than in Iran.

Un autre participant, Habib, a affirmé avoir rencontré le même problème. Il a expliqué que malgré ses faibles revenus et même si sa femme avait également des revenus, elle s'attendait à ce qu'il paie toutes les dépenses, comme en Iran, et à ce qu'il ne regarde pas l'argent sur son compte bancaire.

Les trois participantes ont également affirmé avoir été confrontées à un modèle de gestion financière sexiste, qui a créé de graves tensions dans leur couple. Goli declare ceci :

The money-related stress was not necessarily because of the amount of money. We always had a reasonable base, financially, which could support us. Our main issue- the fundamental problem- was the management of money. My ex-husband humiliated me

by checking my bank account and my purchases and it affected me and my life with B (her e-spouse). He had become obsessive. He let himself buy anything he thought was necessary for the house but if I bought a 20-dollar food pack, he would humiliate me. He controlled me over the financial matters of the house.

Moji a également expliqué que : « P (her ex-spouse) also tried all the time to manage me financially. I did not like this behavior. His behavior was like invading me. » Farah a également confié que, malgré son propre emploi et sa capacité à subvenir aux besoins de sa famille, son ex-conjoint était le seul à gérer leurs revenus. Ce déséquilibre du pouvoir financier, un thème commun aux participantes, a souvent conduit à des tensions dans la relation et, dans certains cas, au divorce.

D'après les expériences des participants mentionnées ci-dessus, nous comprenons que le défi que représente la gestion stéréotypée du budget, basée sur les traditions patriarcales iraniennes, a créé une dynamique difficile entre eux.

4.3.5 La poursuite de la problématique de la sexualité dans le contexte migratoire

Le problème du dysfonctionnement sexuel reste l'une des questions importantes dans le contexte migratoire. Quatre des cinq participants ont souffert de ce problème. En outre, le manque d'accès à des thérapeutes compétents entraîne une insatisfaction sexuelle croissante, qui semble être l'une des principales causes de divorce. Selon les participants, les problèmes d'insatisfaction sexuelle rencontrés en Iran persistent dans le contexte migratoire.

Habib, un participant masculin, a connu des dysfonctionnements sexuels. Vers la fin de sa vie conjugale, il a développé l'idée que ce dysfonctionnement sexuel était la faute de sa ex-conjointe. Il explique son point de vue de la manière suivante :

We could not improve it (sexual problems) except a few times. So, in retrospect, I think that the main problem in my sexual dysfunctionality with K (his ex-spouse) was herself. But she managed to project it on me. She did not do any cooperation to solve the problems. She was always silent.

Toutes les participantes ont également déclaré avoir connu des dysfonctionnements sexuels ou un manque de satisfaction sexuelle avec leurs ex-conjoints. Par exemple, Moji décrit :

He (her ex-partner) was not normal in a sexual relationship. He seemed weak and naïve. He did not know how to have a sexual relationship with a woman. He could not seduce me. He had early ejaculation. He could not even perceive that I did not have satisfaction in my sexual relationship with him. In the beginning, I was very shy and considerate to inform him about these issues. I didn't want to make him feel embarrassed.

Farah aussi a expliqué : « He sounded like a little boy who needs a mother rather than a wife. He seemed to me like a boy with a big-time attachment problem. For many years I had tolerated him out of mercy. But enough is enough. » Goli a également affirmé que son ex-conjoint était « froid » avec elle et que, parfois, il lui semblait qu'il la punissait par cette froideur. »

Il est important de noter que le dysfonctionnement sexuel que les couples ont connu en Iran ne s'est pas estompé dans le contexte post-migratoire. Ce problème a créé une dynamique préjudiciable entre les participants et leurs anciens conjoints, qui a finalement contribué à leur séparation et à leur divorce.

4.3.6 Le partenaire masculin résiste à la thérapie de couple ou sexuelle

Toutes les participantes (n=3) ont expliqué qu'elles étaient prêtes à aborder le problème de la sexualité comme un problème médical dans le cadre de consultations professionnelles. Cependant, ces participantes ont affirmé que la résistance inflexible de leur partenaire à la "thérapie" avait progressivement créé une dynamique négative

au sein du couple, qui a conduit à sa séparation ou à son divorce. Goli, affirme ceci : « [...] B (her ex-spouse), didn't believe in couple therapy. He never accepted my suggestion to pursue couple therapy. »

Quant à Moj , elle explique :

Many Iranian men seem to have sexuality-related problem such as early ejaculation, lack of necessary skills, and the like. But they are completely in denial about these problems. Most young Iranian men, who were raised in strict families with religious beliefs and highly aimed for educational goals, are just nerds and are impotent in sexual relationship.

Habib, un participant masculin, a également expliqué que son ex-conjointe lui avait suggéré de suivre une thérapie pour résoudre leurs problèmes sexuels, mais qu'il avait refusé. Il explique :

During a certain period of time, she (his ex-spouse) really insisted on traveling to Iran together. I knew that the main purpose of this trip was to see a Couple Therapist together. I refused to go to Iran because I was very busy with my research work.

De ces descriptions, nous comprenons que les participants ont connu de graves difficultés liées aux problèmes de sexualité et ont eu besoin de thérapies et de services professionnels. Cependant, la barrière de la langue et le fait de ne pas avoir facilement accès au système de santé au Québec ont aggravé leurs problèmes et nuit à leur relation de couple.

4.3.7 Les problèmes de santé générale/mentale après l'immigration

Il est généralement admis au Québec et au Canada que les nouveaux immigrants, à leur arrivée au Canada, jouissent d'une bonne santé générale et mentale. Cependant, la santé mentale de nombreux immigrants peut être affectée par des défis post-immigration au cours des cinq premières années de vie dans leur nouvel environnement. Certains de

nos participants ont vécu le même phénomène et parlent des facteurs qui ont ajouté du stress et de l'anxiété à leur dynamique familiale.

Certains participants ont expliqué qu'eux-mêmes ou leurs conjoints avaient des problèmes de santé en Iran et qu'au Québec/Canada, ces problèmes de santé étaient exacerbés parce qu'ils essayaient de les cacher l'un à l'autre ou ne savaient pas comment y faire face. En ce qui concerne la santé mentale, la majorité des participants ont expliqué que le stress général post-migratoire constituait pour eux une dynamique négative qui affectait leur bien-être mental et, par conséquent, leurs relations de couple.

Toutes les participantes ont déclaré avoir vécu ce problème dans leur famille de différentes manières. Moji donne les précisions suivantes :

I had also noticed in him some other obsessive behavior. I shared with him my observations and asked him to consult with a specialist. He confessed to me then that he used to see a psychiatrist in Iran. He always had some medications in the fridge. But I was not comfortable asking him about the diagnosis and the medications. He did not also take any initiative to talk about these important issues.

Goli soupçonnait que la froideur émotionnelle de son ex-conjoint pouvait avoir une origine psychologique, car elle avait remarqué la même qualité chez ses beaux-parents. Cependant, elle a expliqué que son ex-conjoint n'avait jamais accepté sa suggestion de consulter un spécialiste à ce sujet. Farah a également déclaré qu'après leur migration au Québec, sa fille adolescente avait commencé à développer des problèmes de santé mentale, tels que l'anxiété et la dépression, ainsi que des problèmes de comportement à la maison et à l'école. Elle a expliqué que son ex-conjoint souffrait également d'une maladie cardiaque et semblait déprimé en raison de sa situation précaire à Montréal. Farah a déclaré que sa fille et son père se sont disputés plusieurs fois à la maison, créant une crise. Elle a expliqué qu'elle avait l'impression que son ex-conjoint était totalement incapable de s'y retrouver dans le système de santé et de trouver une assistance

médicale pour lui et notre fille. Farah a déclaré que : « I was thinking of a divorce to get rid of this tension between my daughter and her father. »

Morad, pour sa part, raconte ce qui suit :

While in Montreal, at one point, all of a sudden she (his ex-wife) heard about the sudden death of her father [in Iran]. This bad news devastated her. She was so shocked. It caused her a nervous breakdown so that she attempted to commit suicide by jumping down from the balcony of the high-rise where we were living. I managed to stop her. She never fully recovered afterward. [...] Her mental well-being began to degenerate after immigration. It was partly due to financial insecurity and partly because of being separated from her family and friends.

Dans cette section, les explications des participants ont révélé que certains d'entre eux ou leurs conjoints avaient montré des signes de problèmes de santé mentale avant d'immigrer au Canada, mais qu'ils n'étaient pas prêts à en parler à leurs conjoints. Selon les participants, après leur arrivée au Québec/Canada, ils ont été confrontés à une série de défis stressants qui ont affecté leur bien-être psychosocial et leur relation de couple. Tous les participants ont connu des problèmes de santé mentale au Québec/Canada. Le manque d'accès au système de santé et les barrières linguistiques ont pu aggraver leur situation et les problèmes de leur couple.

4.3.8 Les problèmes de communication

Sans aucun doute, l'un des aspects les plus importants de toute relation est le maintien d'un bon niveau de communication afin que le couple puisse comprendre les sentiments de l'autre. Comme nous le verrons, les problèmes de communication ont été l'une des principales causes de la création d'une dynamique négative dans la vie des participants, qui a progressivement détérioré leur relation de couple et a joué un rôle dans leur séparation/divorce.

Moji nous fait part de son expérience en ces termes : « Most of the time his consultations were like unilateral instructions to me ! He liked to order to me rather than consulting with me. »

Goli a également partagé son expérience à cet égard. Elle explique :

And this lack of communication was a huge weakness in our [family] life. Because the only way for relating to each other was to talk and he (her ex-spouse) didn't talk to me. He thought that without getting help from a therapist and without talking, issues will be solved automatically.

D'après ce que nous avons lu, nous comprenons que le manque de communication efficace entre les participants et leurs conjoints a eu un impact négatif sur leur relation de couple. Cet élément a finalement joué un rôle dans la décision des participants de se séparer ou de divorcer.

4.3.9 La perte d'affection dans le couple

Les participants ont expliqué que dans le contexte post-migratoire, ils ont connu un déclin de leur amour et de leur affection mutuelle, ce qui a créé une dynamique tendue entre eux et leurs ex-conjoints. Cette dynamique négative a influencé la relation du couple et a conduit à la séparation / au divorce.

Morad nous explique : « the airport she told me that she loved me. But I did not believe her. I had a strange feeling inside that she wanted to retaliate against me [for my behavioral issue]. I had a feeling that there was no love between us anymore. »

Quant à Habib, il affirme :

I was suffering a lot in that [marital] life. That marriage life was meaningless for me. After 2.5 years of living together and having had a lot of fights, I asked K 'why did you marry me, in the first place ?' She had no good reason to give me. She kept quiet. I explained to her that you were to ask me the same question, I would say, I married

you because I found you beautiful, educated, cultivated, kind, etc.' You see, I have answers to give. So, I need you also to give me some reasons why you chose to marry me ? Again, she was quiet and gave no answer. So, I said to her : 'I feel that from the beginning [of our acquaintance] you saw no positive things in me ; and you are not in love with me.' She was again quiet.

Toutes les participantes ont également partagé le problème de la baisse d'affection avec leurs ex-conjoints. Goli, pour sa part, affirme : « I told him several times that 'we are falling apart' but he didn't show any reaction. Another time I felt – and told him- that I didn't love him anymore. I told him that I wanted to file for a divorce. » Moji a également expliqué qu'en raison de plusieurs disputes avec son ex-partenaire et d'attaques mutuelles verbales, émotionnelles et psychologiques, elle ne ressentait plus aucune affection entre eux et avait décidé de demander une séparation officielle. Quant à Farah, elle nous explique : « I felt that I had no love for him. I was tolerating him out of pity. I decided to tell him directly that I wanted to file for divorce. » Farah a également partagé le poids émotionnel de son expérience, racontant une période au Québec où elle a ressenti une absence totale d'affection pour son ex-conjoint. Elle a également révélé que son conjoint ne lui avait jamais montré l'affection romantique dont elle avait besoin.

Les explications de ces participants confirment qu'ils ont connu une dégradation de leur relation amoureuse, ce qui a gravement affecté leur relation de couple au Québec/Canada.

4.3.10 L'effet de la dynamique de la violence familiale

Les participants ont affirmé que le défi de la violence familiale était l'une des dynamiques centrales qui ont détruit leur relation de couple et conduit à une séparation ou à un divorce au Québec/Canada. Les participants ont expliqué que leurs problèmes de communication s'étaient aggravés, entraînant des conflits verbaux et physiques. La

violence familiale a pris différentes formes chez les participants. Les paragraphes suivants décrivent la violence familiale vécue par les participants.

Goli nous partage son expérience d'agressivité passive de la part de son ex-conjoint : « We didn't fight physically or verbally. Through his passive aggressive manner, our relationship ended in coldness. It felt like being punished by him. » Moji affirme également : « We had a terrible fight ; he was afraid I call the police and left home. »

Les deux participants masculins ont également confirmé qu'il existait une dynamique de violence domestique dans leur foyer. Morad explique : « We had verbal fights and mutual insulting often. One day, we had a serious verbal and physical fight because of which she left home. This event marked the first step of the process of our divorce. » Quant à Habib, il explique :

We had a big argument and fight at least once per week. It seemed as we had our worlds and could not relate to each other. Once we had a physical fight. She attacked me and scratched my face with her figure nails. But I refrained to attack her physically. Instead, I screamed a lot at her. I knew that she hated to be screamed at because it made her feel a panic attack. So, I used this method [to attack her]. We also swore at each other a lot. Both of us used the insulting method often.

Certaines de ces disputes verbales et physiques ont poussé l'un des partenaires à quitter temporairement le domicile. Morad nous partage : « She (his ex-spouse) went to a mutual friend's home ; she was an Iranian lady. That night I slept alone. » Quant à Goli, elle décrit : « Following the advice of my therapist [in Iran], I moved out from home and lived separately for three months. » En outre, Moji affirme : « One day, over the argument of the option of pregnancy, we started off again a big fight and he used humiliating and abusive talks against me. Before I called the police, he left home. »

Morad, l'un de nos participants masculins, a subi l'intervention de la police à la demande de son ex-conjointe. Il raconte l'expérience traumatisante qui a conduit à son divorce au Québec/Canada :

We had several serious fights, but I didn't know that she (his ex-spouse) had officially complained against me. It was only then that I learned that she had accused me with three charges : wife beating, threatening to death, and giving 200 or 300 dollars to someone to kill her. [one day] as soon as I arrived in the lobby of the building, the police arrested me and I was detained for a few days to see a judge. All these issues created tremendous amount of stress, anxiety, and anguish in me. This event determined me to divorce her.

Les expériences des participants en matière de violence domestique ont démontré que c'était un moment crucial où ils prenaient au sérieux leurs décisions de séparation et de divorce.

Cette section reflète les expériences des participantes en matière de violence domestique au Québec/Canada. Selon les participants, la violence conjugale s'est manifestée sous diverses formes, telles que l'agression passive et la violence émotionnelle, intellectuelle, verbale et physique. Sous toutes ses formes, ce grave problème a créé, selon les participants, une dynamique préjudiciable qui les a déterminées dans leurs décisions de séparation et de divorce.

4.3.11 Les efforts de réconciliation avant de demander le divorce

Bien que l'expérience de la violence dans les familles des participants ait gravement endommagé la relation de leur couple, ils ont déclaré qu'ils avaient encore un léger espoir de réconciliation et ont donc essayé de se réconcilier avec leur ex-conjoint. Morad nous relate : «After my ex-spouse let home, and was stayng with mutual friends, who reconciliated us. She came back home, but the problems did not vanish. » Pour sa part, Habib nous explique : «The night before the date of issuing our civil divorce

[through our representatives in Montreal] K (his ex-spouse) called me and told me that she was still willing to reconcile. But I did not accept it. »

Les participantes ont également partagé des expériences similaires. Moji abonde dans le même sens :

I was thinking of the option of divorce. But unfortunately, I was not very decisive in my decision. I was trying to tolerate him a lot for sake of building a life with him, that was why, despite all those fights, I reconciled with him. However, he never changed his abusive behavior. So, shortly before the date of official separation, he came home to see me. He begged me to forgive him. But my decision was made : Divorce.

Goli, à son tour, nous décrit sa tentative de réconciliation avec son époux. Elle a raconté qu'après trois mois de séparation de son ex-conjoint, comme le lui avait conseillé un thérapeute, elle gardait encore l'espoir d'une réconciliation. Elle a décidé de lui laisser un mois de plus, mais il est devenu évident que le divorce était la seule issue. Elle a admis : « J'ai réalisé que l'épouser était une erreur. Je n'aurais pas dû être avec lui. » Au bout d'un mois, elle a quitté l'appartement pour de bon et a ressenti un soulagement en commençant à demander le divorce. Quant à Farah, elle mentionne :

I decided to tell him (her ex-spouse) directly that I wanted to file for divorce. He began to cry and making loving comments that how much he loved me, how without me he wanted to die, etc. He promised to find a work soon and having income to make me satisfied and asked me to reconcile. But my decision was made for a divorce.

Les récits ci-dessus des participants confirment qu'ils ont tous fait l'expérience d'efforts de réconciliation. Ces efforts ont été faits soit par eux-mêmes, soit par leur ex-conjoint. Cependant, ces efforts devaient être suffisamment convaincants pour sauver leur mariage. Malgré tous ces efforts, les participants ont gardé l'idée de se séparer ou de divorcer de leur conjoint au Québec/Canada.

4.3.12 La prise de conscience des participants, en particulier des femmes iraniennes

Toutes les participantes ont expliqué que malgré leurs difficultés, elles ont appris à s'émanciper. Elles ont mentionné que le fait de vivre au Québec/Canada leur a permis de bénéficier d'un environnement libéral qui a ouvert la voie à prise de conscience et à l'émancipation de ces femmes. Farah explique son expérience comme suit :

I was awakened by my immediate manager at work. He was a gentleman originally from Bangladesh. He talked about his wife who was a simple housewife but a strong woman in character. She knew her rights as a woman. She had threatened her husband to call the police if he violated her rights.

Moji décrit :

I was thinking to myself a lot about reasons why I tolerated him so much. I was thinking to myself maybe it was a typical characteristic of an Iranian woman to tolerate a man like him too much ? ! The process of introspection helped me to learn to respect my rights and not letting any man to violate it.

Goli aussi affirme :

The process of my divorce taught me to be more rational and assertive. I put a lot of time to think about myself and analyzed my own mistakes in choosing a partner. I felt like it was a mistake in the first place to marry him. I felt stronger as a woman ; learned to be rational, assertive, and emancipated about my choices in the future of my family life.

L'un des participants masculins, Habib, a également expliqué qu'il s'était émancipé des traditions iraniennes après son divorce. Habib a expliqué qu'après son divorce, il avait beaucoup réfléchi et s'était rendu compte que la manière dont il avait été socialisé en Iran, au sein des structures conservatrices du régime iranien, l'avait conduit à manquer de compétences essentielles dans la vie de couple, ce qui l'avait amené à divorcer.

I would like to take this opportunity and telling them (the people who run the Iranian regime) 'Your teachings proved to be wrong for me. Your methods to teach me religion were wrong. Your religious instructions and social construct [of the Islamic Republic

of Iran] that shaped my life in Iran, deprived me of learning about the opposite sex, women, and this issue created enormous personal difficulties for me in my family life.

Cette partie relate les expériences de prise de conscience des participants. Les trois femmes et l'un des hommes participants ont expliqué qu'en dépit de toutes les dynamiques négatives qui les ont conduits vers une séparation ou un divorce, ils ont appris quelque chose de crucial dans leur vie. Ils ont pris conscience de leurs droits et des avantages d'utiliser leur agentivité pour prendre des décisions basées sur leur propre rationalité et volonté plutôt que sur les diktats de la société.

4.3.13 La santé mentale après le divorce

Bien que la plupart des participants aient déclaré que leur séparation ou leur divorce les avait émancipés, ils ont connu des problèmes de santé mentale après la séparation ou le divorce. Les participants ayant des enfants ont connu davantage de complications, car le divorce a également eu un impact sur leurs enfants. Moji explique :

After my separation I was feeling very bad. I wished I had never immigrated to Quebec. At one point I wanted to go back to Iran, but I thought nothing better was waiting for me in Iran too. Oh, after this separation, I was feeling so lonely and depressed.

Farah affirme également :

At first, after my divorce, I became sad. Sometimes I cried for no particular reason. On one hand, I was happy for my freedom, and on the other hand, I had some guilt feeling related to separating him from his children and the consequences of divorce on his medical conditions. The mixed feeling was bothering me so that I decided to have professional counseling about it.

Morad aussi déclare : « The process of divorce that was along with my detention was too heavy for me. I was so distressed and overwhelmed. I did not have the strength to live in Montreal anymore. I wanted to flee Montreal ; so, I went to Iran for several months. »

Comme le montrent les expériences des participants, la plupart d'entre eux ont souffert de dépression après leur séparation ou leur divorce. Peu à peu, ils ont surmonté cette situation en recevant l'aide de professionnels ou de la communauté. Tout au long de cette section, nous avons documenté les expériences des participants sur les éléments et les dynamiques post-migratoires qui ont influencé leur relation de couple et qui ont conduit à la séparation ou au divorce. La section suivante explore les mécanismes juridiques et administratifs de la séparation ou du divorce des participants.

4.4 Les mécanismes des séparations/divorces

Pour certains participants ayant des enfants, le processus de séparation/divorce a été plus tendu et conflictuel. Pour d'autres participants sans enfants, le processus était moins conflictuel. Tous les participants ont dû entreprendre des démarches juridiques et administratives pour officialiser leur séparation/divorce au Québec/Canada, en Iran ou dans les deux pays. Les parties suivantes décrivent plus en détail les expériences des participants.

4.4.1 La procédure de divorce relativement paisible

Cette section décrit la procédure de divorce relativement paisible vécue par trois des participants. Moji nous précise : « With no major problem, I managed all the paper works after the separation [with the Justice in Quebec]. » Pour sa part, Habib affirme : « Fortunately, we did not have fights during the process of our divorce. Yes. We had a bad marriage but had a good divorce. » Goli, quant à lui, explique : « Our divorce process went through quite quick and with no incident. If a man loves a woman that deeply, he will never divorce her that easily, but B (her ex-spouse) did it [so quickly]. ». Il est judicieux de noter que ces trois participants n'ont pas eu d'enfants et qu'ils n'ont

donc pas eu à faire face à des problèmes difficiles tels que la garde des enfants ni la pension alimentaire.

4.4.2 Les mécanismes difficiles

Cette section documentera les mécanismes difficiles entre les couples pour obtenir des accords sur les questions financières et la garde des enfants. Farah nous explique :

Oh yes, it was quite complex. I hired a lawyer through the Legal Aid Office to obtain a Canadian Divorce certificate from a court in Quebec. We needed to have written agreements about financial issues and custody of the children. My ex-husband did not want to pay alimony for the children because he claimed that he did not have enough income. The procedure of negotiation with him was pathetic for me...in order for me to get rid of my ex-spouse as soon as possible, I withdrew all my financial rights, including my dowry. He was happy about it and signed the agreements.

Goli a également expliqué qu'elle avait atteint un point dans sa vie conjugale où elle souhaitait en finir le plus rapidement possible, même si elle devait renoncer à ses droits matériels. Elle a donc renoncé à sa dot et à une petite part d'une maison en Iran. Elle a également expliqué qu'elle était déterminée à engager un avocat pour l'aider dans le processus de divorce iranien.

Les participants masculins ont également déclaré avoir vécu des expériences similaires lors de leur processus de divorce. Par exemple, Morad affirme :

We needed to hire lawyers to negotiate on our behalves ; otherwise tense communication between me and my ex-spouse could worsen the situation. I have to remind you that I had a criminal court with my ex-spouse before a family court. It was a serious challenge for me to reach agreements with her.

Quant à Habib, il décrit :

With regard to financial agreement, we managed it with some tension. The main issue was her dowry. In the beginning of our negotiations, K said that she did not want her dowry. But her parents reproached her for this strategy and asked her to gain something from me for her dowry. That was how we agreed upon the 6000 \$ [which was much less than the original dowry].

Toutes ces expériences relatées par les participants montrent que le processus de négociation pour parvenir à des accords financiers et juridiques a été épuisant pour eux.

Cette section reflétait le mécanisme problématique des couples pour parvenir à des accords sur les questions financières, la garde des enfants et la pension alimentaire. Toutes les participantes avaient volontairement renoncé à leur dot, en tout ou en partie, afin d'obtenir leur divorce le plus rapidement possible. Les récits de la majorité des participants ont montré qu'ils ne pouvaient pas gérer cette procédure compliquée sans l'intervention de leurs avocats.

4.4.3 Les mécanismes administratifs des divorces

Les expériences des participants révèlent leur remarquable résilience face à la lourdeur de la procédure administrative de divorce. S'étant mariés en Iran et ayant produit leur contrat de mariage dans ce pays, ils ont dû obtenir un document de divorce reconnu à la fois au Québec et en Iran. Pour tous les quatre participants qui ont la double nationalité iranienne et canadienne ou la résidence permanente au Canada, la partie administrative de leur divorce présentait deux options : le Québec ou l'Iran. Trois participants ont d'abord demandé le divorce auprès des tribunaux québécois, tandis qu'une participante a choisi les tribunaux iraniens. En fin de compte, tous ont obtenu des certificats de divorce québécois et iraniens.

Sur les trois participants qui ont entamé leur dossier de divorce au Québec après avoir obtenu leur certificat de divorce québécois, deux ont demandé un divorce religieux et civil iranien par l'intermédiaire d'un « représentant » du régime iranien à Montréal, et l'un d'entre eux s'est rendu en Iran pour obtenir le divorce iranien dans sa ville natale et en personne. La participante a entamé son divorce en Iran en s'y rendant ; après avoir

obtenu son certificat de divorce iranien, elle est revenue au Québec et a reçu une équivalence certifiée du divorce québécois. Dans les prochaines sections, nous allons mettre de l'avant les raisons données par les participants pour ces deux choix.

4.4.3.1 Les séparations et divorces par les tribunaux québécois à Montréal

Moji est la seule participante à avoir demandé un document officiel de séparation au Québec et n'a pas pris la peine de demander le divorce iranien. Quant à Moji, elle explique : « For me it was only important to have the official separation papers based on the laws of Quebec. »

Certains participants ont entamé la procédure de leur divorce au Québec, même s'ils étaient conscients qu'ils voulaient également obtenir un divorce religieux et civil iranien. Habib, par exemple, décrit :

I am very grateful to Quebec for the process of our divorce. Living here and not having taboo about divorce helped me to accept divorce as a choice with more ease. It was only after obtaining my Quebecois civil divorce, I applied for Iranian religious and civil divorce by proxy. Not having children made it easier for us to achieve the required agreement.

Farah aussi affirme : « For me it was important to have a civil divorce in Quebec first because I knew that I will raise my children in Montreal and I needed to have the related agreements based on the laws of Quebec. » « Pour Morad, la situation a été un peu différente. Il explique : « Following our criminal courts, for the alleged family violence, my ex-spouse quickly filed for divorce in Quebec. I had to follow it up, too. I had no choices. » En fait, quatre des participants ont demandé le divorce québécois au tout début de leur procédure administrative de divorce.

4.4.3.2 Le divorce islamique et civil iranien à Montréal

Bien que la majorité des participants aient obtenu un divorce au Québec, deux personnes parmi eux ont décidé de demander également un divorce islamique et civil iranien à Montréal (sans se rendre en Iran). Habib explique :

In Montreal, I consulted with a Shiite Clergy working in a Farsi-speaking Islamic Centre and managed our Islamic divorce. I went there alone. But I had made all the arrangements with K (his ex-spouse) and the clergy so that she did not need to be there physically. I also used an Iranian notary in Montreal who is recognized by the government of Iran, to issue an Iranian civil divorce.

Farah aussi affirme :

I found an Iranian notary based in Montreal who could prepare both the Islamic divorce and the administrative process of the Iranian civil divorce from distance. He charged me \$ 2000 for the services. My ex-husband paid zero dollars.

Il est important de noter qu'en vertu du droit iranien, pour qu'un couple obtienne un divorce civil, il doit d'abord obtenir un divorce religieux (islamique chiite). Ce faisant, l'homme est censé donner à la femme la dot prévue dans le contrat de mariage. Si l'homme ne verse pas la dot, la procédure de divorce religieux est reportée. Dans les sections précédentes, nous avons mentionné que toutes les participantes avaient renoncé à leur dot, accélérant ainsi la procédure de leur divorce religieux et civil iranien.

4.4.3.3 Le divorce par la justice iranienne, en Iran

Une participante parmi les trois femmes a effectué l'ensemble de la procédure administrative de divorce en Iran lors d'un voyage dans son pays d'origine. Il semble que la procédure de divorce pouvait être beaucoup plus rapide en Iran. Goli explique son expérience comme suit :

I went to Iran to do my divorce. My ex-husband did not come to Iran but his father [who had power of attorney from him] had to get a lawyer [in Iran] because having the power of attorney was not enough for his father [to actualize the divorce by praxis]. To do these civil procedures, like divorce, a lawyer was needed. The lawyer and I did the paperwork for divorce. The court voted for the implementation of divorce. Another day we went to a registry office to do the religious divorce in a Notary Office. On that day B's father was present. In fact, in Iran, divorce settlement when there are no financial or children concerns is a quite easy process and it is done in a day. Ours was the same. If I wanted to file a divorce in Quebec, I needed to prove that we were separated for at least one year and then going through a lot of paperwork for receiving a divorce. I could not wait that long [for the divorce certificate].

Comme mentionné ci-dessus, Morad avait un dossier criminel à Montréal pour avoir été accusé, avec son ex-conjointe, de violence conjugale. Il a également indiqué que son ex-conjointe avait déjà ouvert un dossier de divorce au Québec et qu'il était obligé d'y procéder. Néanmoins, après avoir obtenu son divorce au Québec, il s'est rendu en Iran pour obtenir un divorce civil et religieux.

My ex-spouse had filed for divorce in Montreal. At the same time, both of us needed to obtain an Iranian divorce as well. I preferred to file for an Islamic and Iranian civil divorce in Iran, while I was traveling to Iran. In Iran, I had money and powerful friends, and in the absence of my ex-wife, I managed to produce all the legal papers for my divorce.

La lecture des expériences de ces deux participants, une femme et un homme, montre que chacun a choisi de se rendre en Iran pour procéder au divorce islamique et civil pour des motivations différentes, et que tous deux ont obtenu ce qu'ils voulaient.

4.4.3.4 Le divorce iranien reçoit une équivalence par la justice québécoise

Pour la plupart des participants (quatre sur cinq), il était important d'avoir un certificat de divorce du Québec. Même pour Goli, qui s'était rendue en Iran pour faire une demande de divorce religieux et civil, il était essentiel d'obtenir également un certificat de divorce québécois. Goli explique :

At any rate, I intended to live in Quebec/ Canada for many years [after my divorce], and I knew that having a valid divorce certificate in Quebec was essential. I had heard

that one could ask the Justice in Quebec to issue an equivalent of the Iranian divorce certificate. It happened to be true. I brought the Iranian divorce certification back to Quebec, and without any legal difficulty, the Justice in Quebec approved it.

La Justice au Québec accepte les certificats de mariage et de divorce émis dans d'autres pays. Sur demande, ces documents peuvent être certifiés à moins qu'une des parties ne dépose une plainte sur la validité de ces documents, ce qui n'était pas le cas de Goli.

4.5 Conclusion au chapitre

Dans ce chapitre, nous avons méticuleusement documenté les expériences profondément personnelles et souvent difficiles des participants (n=5) en matière de séparation/divorce au Québec/Canada. Nous visons à favoriser une meilleure compréhension de leurs expériences en relatant fidèlement les récits qu'ils ont exprimés au cours des entrevues.

Ce chapitre s'est penché sur la dynamique et les mécanismes complexes de la séparation/divorce des participants au Québec/Canada. Il a mis en lumière les divers antécédents et les circonstances uniques dans lesquelles ils se sont mariés en Iran. Nés et élevés après la révolution islamique en Iran (1979), les participants ont été façonnés par un mélange de traditionalisme et de modernité. Ils étaient conscients des facteurs socio-économiques et socioculturels lorsqu'ils choisissaient leur partenaire de vie.

Les participants ont indiqué que leurs relations de couple et de famille avaient été profondément influencées par divers éléments et dynamiques en Iran (avant d'immigrer au Québec/Canada). Ils espéraient un avenir meilleur pour leurs relations en s'installant au Québec/Canada. Cependant, leurs expériences ont révélé que les défis et les dynamiques post-migratoires ont également posé des obstacles importants, menant à leur séparation ou à leur divorce au Québec/Canada.

Les expériences des participants ont présenté divers mécanismes juridiques et administratifs au Québec et en Iran pour l'obtention de leurs certificats de divorce religieux et civil.

Le chapitre suivant présente les discussions et l'analyse des résultats.

CHAPITRE V

LES ANALYSES ET DISCUSSIONS

La question principale de cette thèse est la suivante : quels sont les éléments et les dynamiques qui mènent à la séparation/divorce du point de vue des immigrants iraniens au Québec/Canada ? Plus précisément, cette recherche poursuit les objectifs suivants :

- (1) Documenter les expériences des iraniens qui ont vécu une séparation/divorce au Québec/Canada.
- (2) Identifier les éléments et les dynamiques pré et post-migratoires qui ont influencé la relation du couple ou de la famille et qui ont finalement mené les couples à la séparation/divorce au Québec/Canada.
- (3) Documenter le mécanisme par lequel ces séparations/divorces ont eu lieu.

Ce chapitre présente l'analyse des résultats de l'étude à la lumière de la littérature pertinente et du cadre analytique de l'intersectionnalité. La théorie de l'intersectionnalité est un concept complexe et nuancé qui fait référence à l'interconnexion des catégorisations sociales, telles que la classe, la race attribuée, l'orientation sexuelle et le genre (Collins et Bilge, 2016 ; Crenshaw, 2020). À travers une analyse thématique et approfondie des entretiens de nos participants, nous avons constaté que des identités croisées compliquées influencent les couples iraniens et leur relation conjugale, tant en Iran que dans le contexte migratoire au Québec/Canada. Il nous semble que c'est l'ensemble de ces influences qui a créé certaines dynamiques entre les couples iraniens au Québec qui les ont finalement amenés à la séparation ou au divorce.

5.1 Le contexte du mariage en Iran

Tous les participants ont expliqué que leur mariage en Iran comportait des caractéristiques spécifiques qui se sont révélées être des problèmes cachés dans la dynamique de leur couple et de leur famille dès le début. Les participants ont fait part de leurs réflexions sur le processus hâtif de mariage en Iran, sans avoir une compréhension approfondie de la personne avec laquelle ils se mariaient. Les participants ont évoqué des problèmes liés au genre, à la sexualité, à la dot, à l'ingérence de la famille, à l'économie et à la violence familiale qui ont eu un impact négatif sur la dynamique de leur couple et de leur famille.

5.1.1 Le genre

La revue de la littérature de cette étude affirme que les problèmes liés au genre en Iran sont l'une des raisons les plus fréquentes de divorce parmi les couples iraniens (Ahmadi, 2016 ; Dehghanpisheh, 2014 ; Esfandiari, 2000 ; Farshidi, 2011 ; Farzanegan et Gholipour, 2018). D'autres chercheurs confirment également que le régime islamique iranien promeut les valeurs traditionnelles en Iran (Ahmadi, 2016 ; Parla, 2001 ; Farshidi, 2011). Ces chercheurs indiquent que les politiques actuelles de ségrégation des genres en Iran promeuvent des valeurs telles que la chasteté, la pureté et la virginité auprès des jeunes femmes non mariées (Haeri, 2014 ; Farahani, 2007 ; Hanassab, 1998 ; Hojat et al., 1999). Azal Ahmadi (2016) explique que de nombreuses femmes en Iran sont très préoccupées par la virginité, car sa perte peut compromettre leur mariage et avoir des répercussions juridiques et socioculturelles.

Les expériences des participants à cette étude sont cohérentes avec l'analyse documentaire de cette étude sur l'impact des questions de genre sur la séparation et le divorce des couples iraniens. Tous les participants ont expliqué qu'avant de se marier, ils avaient peu d'expériences dans la fréquentation de personnes du sexe opposé parce

qu'ils étaient nés et avaient été élevés dans des familles aux valeurs religieuses et traditionnelles. Les participants ont établi un lien entre les valeurs conventionnelles de leur famille d'origine et l'enseignement de l'islam chiite sur le genre, la virginité et le fait d'être une « bonne fille » ou un « bon garçon ». Ils ont expliqué qu'ils étaient nés et avaient grandi après la révolution islamique iranienne de 1979, lorsque le régime islamique a séparé les garçons et les filles dans les écoles et a mis en place des forces de police morale pour surveiller les jeunes garçons et les jeunes filles qui sortaient de chez eux. Les participants ont également affirmé que lorsqu'ils vivaient en Iran, ils pratiquaient l'islam.

Étant donné les problèmes liés au genre dans la structure socioculturelle traditionnelle en Iran, qui est encouragée par le régime iranien, les participants manquaient de connaissances sur le sexe opposé, ce qui a créé un facteur qui a affecté la dynamique de leur couple. Par conséquent, l'imbrication des questions liées au genre, au système traditionnel et à la religion a contribué à fissurer la dynamique du couple des participants avant même leur arrivée au Québec/Canada.

5.1.2 Le classisme

Les participants ont décrit qu'au début du processus de leur mariage, ils étaient conscients de leur statut socio-économique (SSE) et socio-culturel (SSC) et de ceux de leurs futurs conjoints. D'après les participants, le statut socio-économique correspond au revenu de la famille et le statut socio-culturel au niveau d'éducation, à la culture et au mode de vie de leur famille. Tous les participants ont identifié leur SSE comme étant de la classe moyenne inférieure. Quatre des cinq participantes ont également identifié leur ex-conjoint comme appartenant au même SSE.

Les codes éthiques (tels que la fidélité, la responsabilité, l'orientation vers la famille, l'équité, etc.), qui découlent de leurs croyances et pratiques religieuses, font partie de la SSC, telle que définie par les participants. Ces derniers ont laissé entendre qu'ils avaient l'impression que le fait de se marier avec une personne plus proche de leur SSE et de leur SSC pourrait apporter plus d'harmonie dans leur vie et qu'il s'agissait d'un élément permettant de consolider la dynamique de leur couple et de leur famille.

5.1.2.1 La classe et du traditionalisme et genre

D'après la revue de la littérature concernant le mariage, les visions historiques de la classe socio-économique en Iran recoupent généralement d'autres éléments entre les femmes et les hommes (Dehghanpisheh, 2014 ; Farzanegan et Gholipour, 2016 ; Haeri, 2014). Par exemple, elle encourage les hommes à épouser des femmes d'une classe socio-économique légèrement inférieure, qui peut se manifester par leur niveau éducatif et professionnel, le quartier où elles vivent, et même par des dispositions physiques mineures telles que la taille (Farzanegan et Alaeddini, 2016).

Cependant, les résultats de cette étude montrent que les participants ont vécu des expériences différentes parce qu'ils ont distingué deux éléments du SSE et du SSC dans la question de la classe. En outre, la plupart des participants étaient mariés à des personnes dont le SSE et le SSC étaient similaires. Deux des participantes étaient titulaires d'une maîtrise et d'un doctorat en Iran et ont épousé des hommes ayant le même niveau d'éducation. L'un des participants masculins, titulaire d'une maîtrise, a également épousé une femme ayant le même diplôme. L'expérience du second participant correspond à la revue de la littérature. Les expériences des trois participantes, à la fois uniques et interconnectées, illustrent de manière frappante les défis qui découlent de l'interaction complexe entre la classe sociale, le genre et le traditionalisme en Iran.

Deux des trois participantes ont déclaré qu'elles étaient mariées à des hommes dont elles avaient perçu les niveaux de SSE et de SSC comme compatibles avec les leurs. Les participantes ont également affirmé que l'une des caractéristiques du SSC pour elles était de voir des éléments plus modernes chez leurs conjoints plutôt que des caractéristiques traditionnelles. Ces participantes ont expliqué que les éléments modernes pouvaient inclure l'égalité des genres, le romantisme et l'ouverture d'esprit. Cependant, peu après leur mariage en Iran, toutes ces participantes ont observé plusieurs caractéristiques opposées (par exemple, l'inégalité des genres, le manque de romantisme et la domination masculine sur les questions financières) chez leurs conjoints. Toutes ces participantes ont conclu qu'elles s'étaient fait une idée erronée du SSC de leur conjoint au début de leur mariage et qu'elles avaient appris, au cours de leur vie conjugale complexe, que le SSC le plus élevé n'est pas nécessairement lié au niveau d'éducation officiel de la personne. Elles ont toutes identifié leurs ex-conjoints comme des « hommes profondément traditionnels avec un masque de modernité ». La troisième participante a déclaré que son ex-conjoint était issu d'une famille semi-rurale et semi-urbaine dont le statut socioéconomique et les conditions de vie et de travail étaient nettement inférieurs. Cette participante a expliqué que sa mère et son frère l'avaient forcée à faire un mariage arrangé avec une personne de « classe inférieure » pour la punir, car elle voulait choisir elle-même son conjoint. Elle a expliqué que dès le début de leur mariage, les éléments du SSE et du SSC ont créé des problèmes pour la dynamique de son couple et de sa famille.

5.1.2.2 Expériences de la classe et des participants masculins

L'un des participants masculins a expliqué qu'il était membre du corps enseignant d'une université de sa ville en Iran et qu'il avait des vues sur l'une de ses étudiantes. Il l'a demandée en mariage vers la fin du semestre. Il n'a jamais dit qu'il avait des

préoccupations éthiques concernant le fait de se marier avec l'une de ses étudiantes. Ce participant a affirmé que, bien que le SSE de son ex-conjointe soit similaire au sien, il a estimé que son SSC était bien inférieur au sien en Iran « parce qu'elle et sa famille avaient l'habitude de déposer des plaintes officielles auprès du système judiciaire iranien en cas de problème ». Il a identifié une femme avec un SSC plus élevé qui ne s'est jamais rendue au tribunal ou au poste de police pour quelque raison que ce soit. Il a laissé entendre qu'une femme avec un SSC élevé est celle qui est soumise à la maison. Ce participant a expliqué qu'il avait eu quelques incidents avec son ex-conjointe en Iran, à la suite desquels ils s'étaient mutuellement traduits en justice, ce qui avait brisé la dynamique de leur couple.

L'autre participant a expliqué qu'il considérait le SSE et le SSC de son ex-conjointe comme légèrement supérieurs à ceux de sa famille d'origine. Par exemple, il a déclaré que sa mère était presque analphabète, alors que sa belle-mère était titulaire d'un diplôme d'études supérieures. Il a également mentionné que sa sœur n'avait pas terminé ses études secondaires et que ses parents avaient arrangé un mariage pour elle, alors que sa belle-sœur était titulaire d'un diplôme universitaire. Il a expliqué que peu de temps après leur mariage, il a remarqué que son ex-conjointe avait des valeurs traditionnelles et patriarcales profondes lorsqu'il s'agissait de questions matérielles, telles que le paiement des factures.

Notre analyse révèle que tous les participants, à leur manière, ont exprimé un sentiment profond de la façon dont les disparités entre le SSE et la SSC ont affecté négativement leur couple et la dynamique familiale en Iran. Ils ont également partagé la manière dont leurs expériences de classe étaient étroitement liées aux notions de genre, de religion et de traditionalisme. Par conséquence, il semble qu'en Iran, les participants aient vécu une intersection complexe entre leurs identités SSE et SSC et les traditions, la religion, le sexism et le patriarcat au sein des structures socioculturelles iraniennes, ce qui a eu un impact négatif sur la dynamique de leur couple et de leur famille.

5.1.3 Les questions matérielles

Les participants ont expliqué que les problèmes matériels en Iran faisaient partie des facteurs critiques qui ont eu un impact sur la dynamique de leur couple et de leur famille. Les participants ont parlé de deux expériences significatives liées aux problèmes matériels : la dot et les difficultés économiques. Les problèmes liés à la dot sont liés aux structures traditionnelles, religieuses en Iran, alors que les problèmes économiques sont liés à l'économie politique de l'Iran.

5.1.3.1 Les défis liés au *Mahr* ou à la dot

Plusieurs auteurs expliquent que le *Mahr* ou la dot est une tradition ancienne dans plusieurs pays comme l'Iran. Il s'agit d'une règle islamique obligatoire (quel que soit le montant de la dot), d'un symbole de la classe socio-économique de l'engagement du marié et de sa famille envers la mariée, et d'un geste du marié pour honorer et respecter la mariée. Cependant, la pression financière exercée sur le marié et sa famille peut créer de graves problèmes familiaux (Aghajanian et Thompson, 2013 ; Cashdan, 1996 ; Dehghanpisheh, 2014 ; Doubleday et Adams, 2020 ; Farzanegan et Gholipour, 2016 ; Haeri, 2014 ; Navet et al., 2010). Les résultats des recherches des auteurs montrent que les problèmes de la dot en Iran peuvent conduire de nombreux couples iraniens au divorce (Aghajanian et Thompson, 2013 ; Dehghanpisheh, 2014 ; Farzanegan et Gholipour, 2016 ; Haeri, 2014).

Les trois participantes ont affirmé qu'elles rencontraient des difficultés liées à la dot. La dot est une tradition ancienne en Iran, dans le cadre de laquelle les deux familles de la mariée et du marié négocient le montant de la dot et la forme de celle-ci, comme de l'argent, de l'or ou des biens avant le mariage et consignent l'accord dans l'acte de

mariage. La mariée et sa famille peuvent proposer une dot anormalement élevée, ce qui peut gêner le marié et sa famille. Selon les règles islamiques en vigueur en Iran, la mariée peut réclamer sa dot à tout moment après qu'elle ait été légalement enregistrée ; si le marié ne la paie pas, il peut être confronté à des conséquences juridiques.

L'une des participantes a expliqué qu'étant donné qu'elle était titulaire d'un doctorat et qu'elle était promise à une brillante carrière, elle s'attendait à avoir une dot élevée. Cependant, son conjoint et sa famille ne l'ont pas acceptée, ce qui a créé des problèmes émotionnels entre eux. Les deux autres participantes ont expliqué que les négociations avec les familles de leurs ex-conjoints sur la question de la dot leur donnaient, en tant que femmes, le sentiment d'être des articles ou des marchandises à vendre, et que leurs maris voulaient obtenir des remises sur les prix. Ces trois participantes ont souligné que la question de la dot avait créé plus de problèmes que de bienfaits dans leur vie conjugale.

Les expériences de ces participantes révèlent une intersection entre leurs identités (femme, SSE, SSC, carrière, éducation) et l'inégalité des genres, le traditionalisme et les problèmes financiers qui prévalent en Iran et qui ont fini par avoir un impact sur leur vie de couple en Iran avant même de s'installer au Québec/Canada.

Les deux participants masculins ont également été confrontés à la demande d'une forte somme d'argent (en or) de la part des familles des jeunes mariées. L'un des participants a été confronté à l'ingérence insistant de la famille de la mariée lors de la signature du contrat de mariage au sujet de la dot demandée. Il a déclaré que cette question avait créé un problème émotionnel majeur pour lui et son ex-conjointe ; il a ajouté qu'ils s'étaient disputés à plusieurs reprises à cause de cela.

Un autre participant a déclaré qu'il avait engagé une somme d'argent considérable pour la dot de son ex-conjointe. Cependant, il craignait d'avoir des ennuis si son épouse

voulait encaisser sa dot. Il a donc profité d'une rare occasion pour réduire ce montant. Il a expliqué qu'il avait accusé son ex-conjointe d'une prétendue infidélité dont la sanction, sous le régime islamique, pourrait être très sévère pour elle s'il ne retirait pas sa plainte. Il a suggéré à son épouse, effrayée, de retirer un montant considérable de sa dot si elle voulait qu'il retire sa plainte contre elle et la libère d'une punition potentiellement sévère. Elle a donc accepté d'annuler la moitié de sa dot. Cependant, selon le participant, elle ne lui a jamais pardonné et n'a jamais oublié cet événement.

Les expériences de ces deux participants masculins reflètent non seulement une intersection entre leur identité d'homme (genre) et les structures politiques de la société iranienne, mais soulignent également les implications sociétales plus larges. Comme ils le racontent, la question de la dot dans la structure sociopolitique de l'Iran a eu un impact significatif et préjudiciable sur la relation de leur couple. L'un de ces participants a déclaré que sa vie conjugale avait été partiellement endommagée en raison, par exemple, de la relation avec le sujet de la dot, des questions financières et du genre, et qu'il espérait un changement urgent de la société iranienne.

Il est important de reconnaître que la dot, une pratique observée dans de nombreuses régions du monde possiblement depuis l'Antiquité, peut être un phénomène neutre sans impact positif ou négatif inhérent sur la relation d'un couple. Toutefois, lorsqu'un phénomène comme la dot est influencé par la dynamique complexe d'une société donnée, comme l'Iran, et notamment par des facteurs tels que l'inégalité des genres, le sexism, le traditionalisme, la classe sociale, la religion, etc., il peut y avoir un impact significatif sur un homme, une femme ou un couple. Cet impact peut être positif, renforçant ainsi leurs liens, ou négatif, créant alors un facteur de stress tel qu'une charge financière.

D'après les expériences des participants, nous pouvons constater une dynamique négative créée par une intersection entre la pratique de la dot et le classicisme, le

sexisme, la religion, la justice et les traditions enracinées dans les structures socioculturelles de l'Iran qui ont créé une dynamique négative dans les relations des participants avec leurs ex-conjoints.

5.1.3.2 Les défis des dépenses en Iran

Selon la revue de la littérature, les problèmes financiers des couples en Iran sont l'une des principales raisons du divorce (Doherty et al., 2021). D'autres auteurs affirment qu'en Iran, les problèmes financiers des couples sont liés à la difficulté de trouver un emploi (Farzanegan et al., 2016), à de faibles revenus, à des frais de subsistance élevés (Hezarjarib et al., 2017), et que les problèmes économiques globaux en Iran sont liés aux sanctions internationales (Maloney, 2015).

Selon tous les participants, le désir d'avoir un revenu élevé et d'assurer une vie confortable à leur famille a créé des tensions au sein des couples. Cependant, les difficultés financières rencontrées par les participants n'étaient pas simples. L'analyse de leurs expériences a révélé une interaction complexe entre les questions financières, le patriarcat, le traditionalisme et l'économie politique du pays. Cette dynamique complexe, plutôt que d'être un défi unique, a influencé négativement leurs relations.

Il est remarquable que tous les participants, malgré leur haut niveau d'éducation, aient fait preuve d'une résistance remarquable, exprimant le besoin de revenus substantiels pour soutenir leurs carrières naissantes. Les difficultés économiques en Iran, exacerbées par l'embargo international, ont posé des défis matériels supplémentaires à ces jeunes familles. Ces difficultés, à leur tour, ont donné lieu à des disputes et des conflits intenses, ce qui a eu un impact significatif sur la dynamique familiale.

Tous les participants ont déclaré que les relations de leur couple étaient en partie endommagées par l'idée sexiste de la gestion du budget qui prévalait dans leur foyer. La gestion traditionnelle du budget des ménages en Iran est basée sur un modèle patriarcal, où l'homme est responsable du paiement de toutes les dépenses du ménage, même si la femme travaille et dispose d'un revenu. Selon les participants, compte tenu de la réalité de la situation économique de l'Iran contemporain, ce modèle traditionnel ne pouvait plus fonctionner car les hommes ne disposaient pas d'un revenu suffisant pour couvrir toutes les dépenses. Cette attente élevée et irréaliste des hommes en Iran a créé des tensions pour eux et a affecté leur relation de couple.

D'après les expériences des participants, la dynamique créée par l'intersection entre leurs difficultés financières et l'économie politique contemporaine de l'Iran, le modèle traditionnel de gestion du budget (les hommes sont les pourvoyeurs), le patriarcat et l'inégalité entre les genres ont nui aux liens matrimoniaux des participants.

5.1.4 La sexualité

La recension des écrits de cette étude montre que les expériences du problème de la sexualité en Iran sont l'une des principales raisons du divorce chez les jeunes couples iraniens. Les résultats quantitatifs de Bolhari et de ses collègues (2021) ont révélé une corrélation significative entre les divorces iraniens et les problèmes sexuels au sein des couples (41 % en 2021). Des chercheurs tels que Rahmani et ses collègues (2009) et Sprecher (2002) estiment que les deux concepts de genre et de sexualité sont fortement imbriqués dans la culture iranienne. Le régime iranien a renforcé une ségrégation entre les genres. Bien que le régime islamique soit conscient de l'attraction sexuelle entre les hommes et les femmes et propose le mariage temporaire (Yaghoobi, 2020), des chercheurs (Yaghoobi, 2020 ; Haeri, 1986, 2014 ; Afary, 2009 ; Darvishpour, 1993 ;

Ebadi, 2011) affirment que le mariage temporaire s'apparente à la prostitution et n'est pas acceptable pour de nombreux Iraniens.

Gheshlaghi et ses collègues (2014) avertissent le régime iranien de ne pas nier le problème de la sexualité chez les jeunes Iraniens et suggèrent au régime de développer une intervention culturelle pour traiter ce problème central qui conduit au divorce en Iran.

Les expériences des participants concernant le problème de la sexualité en Iran sont cohérentes avec l'analyse de la littérature. La majorité des participants (quatre sur cinq) ont indiqué que les problèmes liés à la sexualité figuraient parmi les principaux facteurs ayant affecté la dynamique de leur couple et de leur famille en Iran. Les participantes (les trois femmes) ont identifié leur insatisfaction sexuelle avec leurs ex-conjoints en raison de problèmes tels que l'éjaculation précoce et le dysfonctionnement sexuel de leurs conjoints, le manque d'habileté de leurs conjoints à faire l'amour de manière satisfaisante, la froideur et les problèmes de santé (tels que les problèmes cardiaques). Toutes les participantes ont expliqué qu'au début de leur vie de famille, elles étaient timides pour parler du problème de la sexualité avec leur conjoint. Cependant, elles ont fini par prendre la parole et ont suggéré à leurs conjoints de consulter des spécialistes tels que des sexologues. Les participantes ont expliqué que leurs conjoints niaient leur problème de sexualité et montraient de l'agressivité à leur égard lorsqu'ils entendaient parler de leur insatisfaction sexuelle. Les participantes ont attribué le problème de l'insatisfaction sexuelle au manque d'expérience de leurs conjoints en raison de leur éducation conservatrice basée sur les traditions iraniennes des familles de la classe moyenne et les enseignements de l'Islam qui abhorrent l'activité sexuelle en dehors d'un contrat de mariage.

L'un des participants a également expliqué qu'il avait eu de gros problèmes sexuels avec son ex-conjointe parce qu'il n'avait jamais reçu d'éducation sexuelle appropriée.

Ce participant a blâmé les enseignements et les lois du régime islamique iranien sur la ségrégation des genres et l'interdiction de l'activité sexuelle entre les jeunes pour son manque de connaissances sexuelles. Il a déclaré que le régime islamique iranien et ses enseignements sur la sexualité avaient ruiné sa vie de famille.

En ce qui concerne le problème de la sexualité qui a eu un impact négatif sur la dynamique du couple des participants, nous trouvons une intersection entre la sexualité et le genre, le traditionalisme et le fondamentalisme du système politique en Iran. Les récits des participants sur leurs expériences des problèmes liés à la sexualité montrent que ce problème n'était pas seulement une question médicale pour eux, car il était lié au tabou créé par les valeurs de masculinité, le patriarcat et les valeurs traditionnelles en Iran. L'introduction du problème de la sexualité, en particulier pour les participants masculins ou pour les maris des participantes (genre) avec les valeurs patriarcales dans les structures socioculturelles de l'Iran, a créé une dynamique négative qui s'est avérée préjudiciable pour la dynamique de leur couple. C'est pourquoi Gheshlaghi et ses collègues (2014) recommandent une intervention culturelle pour ce problème en Iran plutôt qu'une simple intervention clinique.

5.1.5 Le problème de la communication et de l'interférence de la famille non désirée

D'après les résultats des recherches menées en Iran, l'une des principales causes de divorce chez les couples iraniens est le manque de communication, qui se traduit par un éloignement, un manque d'attention ou d'expression des sentiments amoureux (Doherty et al., 2021 et 2012 ; Ghotbi et al., 2004 ; Nakhaee et al., 2020 ; Shahvari, et al., 2016). Certains chercheurs (Ghotbi et al., 2004 ; Hezarjaribi et al., 2017 ; Nakhaee et al., 2020) affirment que les problèmes de communication des couples sont en partie dus au fait qu'ils ont été élevés dans des univers distincts pour les deux sexes en Iran. Ces chercheurs expliquent que l'absence de communication efficace entre les garçons

et les filles peut créer des problèmes de communication à l'âge adulte. Shahvari et ses collègues (2018 : 13) affirment, pour leur part, que ce défi de la communication est particulièrement flagrant chez les hommes iraniens, qui ne peuvent pas exprimer leurs sentiments dans une relation amoureuse.

D'autres chercheurs (Bolhari et al., 2012 ; Dehghanpisheh, 2014 ; Farshidi, 2011) ont également démontré que le problème de l'interférence de la famille, notamment de la famille du marié, qui est un phénomène historique dans la tradition iranienne, peut créer de vives tensions au sein des couples iraniens et conduire au divorce. Selon Ghasemi et Saroukhani (2013), l'ingérence de la famille du marié peut être plus grave lorsque le niveau d'éducation de la mariée est plus élevé que celui de son mari.

Selon tous les participants, les problèmes de communication ont été l'un des principaux éléments à l'origine des difficultés qui ont affecté la dynamique de leur couple et de leur famille. Toutes les participantes ont déclaré qu'elles s'attendaient à ce que leur ex-conjoint parle de leur beauté physique et de sujets affectueux. Pourtant, cela ne s'est pas produit et ce problème a créé des tensions pour elles. L'un des participants masculins a également déclaré qu'il souhaitait ardemment que son ex-conjointe lui fasse des commentaires affectueux à son sujet, mais qu'elle ne le faisait jamais. Il l'a accusée d'être une femme « froide ». L'autre participant a déclaré que les défauts de son ex-conjointe étaient plus importants que ses excellentes qualités, de sorte qu'il lui faisait rarement des commentaires affectueux.

Tous les participants ont également indiqué que leurs problèmes de communication étaient exacerbés lorsque les membres de la famille se mêlaient des affaires du couple. Par exemple, l'une des participantes a déclaré que son ex-conjoint restait le plus souvent silencieux lorsqu'elle lui posait des questions importantes d'ordre financier. Elle a déclaré que la maison que son ex-conjoint lui avait dit lui appartenir était en fait au nom de sa mère et qu'il n'en parlait jamais avec exactitude. Cette question a été à

l'origine d'une violente dispute entre eux. Une autre participante a également déclaré que son ex-conjoint ne lui avait jamais parlé de ses changements (par exemple, de coiffure, de maquillage ou de tenue vestimentaire). Pourtant, il était toujours sur ses gardes et prêt à défendre les interférences de sa mère et de ses sœurs dans la décoration de sa propre maison. Une autre participante a expliqué que lors de la lune de miel avec son partenaire à Paris, ils ont rendu visite à ses beaux-parents, qui se sont immiscés dans ses affaires personnelles, ce qui l'a dérangée. Lorsqu'elle a essayé de communiquer avec son partenaire sur cette question cruciale, il s'y est opposé et s'est montré agressif. Elle a déclaré que la communication avec son ex-partenaire signifiait une conversation unilatérale sur le répertoire. Elle a accusé son ex-partenaire et sa famille d'être traditionnels sous un masque de modernité.

Dans de nombreuses régions du monde, plusieurs couples peuvent rencontrer des problèmes de communication et même des problèmes d'ingérence indésirable de la belle-famille à divers degrés. Cependant, ils peuvent résoudre ces problèmes et continuer à renforcer leurs liens familiaux si l'homme et la femme jouissent des mêmes droits dans cette société. Les expériences des participants montrent que leurs problèmes de communication et d'ingérence indésirable de la belle-famille étaient plus complexes parce qu'ils étaient liés à l'inégalité des genres et au traditionalisme ancrés dans la structure socioculturelle de l'Iran, créant une dynamique violente entre les couples qui a fini par affecter leur relation de couple.

5.1.6 La violence familiale

Plusieurs chercheurs (Hajnasiri et al., 2016 ; Javidani, 2013 ; Malek Afzali et al., 2004) ont révélé que la violence domestique en Iran est l'un des principaux éléments du divorce. D'autres chercheurs (Afrasiabi et Jafarizadeh, 2015) établissent un lien entre la violence domestique existante en Iran, le patriarcat et la construction socio-historique.

Ces chercheurs expliquent que l'absence d'intervention systématique en Iran pour prévenir la violence domestique peut renforcer l'isolement des femmes iraniennes, ce qui peut conduire au divorce et à un comportement autodestructeur. Ces chercheurs suggèrent une intervention nationale et multidimensionnelle en Iran pour lutter contre la violence à l'égard des femmes et des enfants au sein de leur foyer.

Tous les participants ont déclaré que l'existence de la violence domestique était un facteur important qui avait nui à leurs relations de couple et de famille pendant leur vie familiale en Iran. Tous les participants ont déclaré avoir subi des violences domestiques sous diverses formes, telles que des violences verbales, émotionnelles, psychologiques et physiques. En lisant les récits suivants des participantes, nous pouvons constater que leurs expériences sont cohérentes avec l'analyse documentaire de cette étude et que leur expérience de la violence domestique est une dynamique créée par l'intersection complexe de l'inégalité des genres avec le patriarcat, le traditionalisme et le classisme ancrés dans la structure sociopolitique de l'Iran.

L'un des participants masculins a déclaré s'être battu ouvertement (verbalement, émotionnellement et physiquement) avec sa conjointe parce qu'il l'aurait accusée d'avoir une relation par « chat » avec son patron au travail. Le deuxième participant a également indiqué qu'il avait souvent eu des disputes verbales et émotionnelles avec son épouse dès le début de leur mariage en Iran. Le deuxième participant a expliqué qu'il avait plusieurs fois voulu battre sa femme, mais qu'il s'en était abstenu pour ne pas laisser de traces (comme un bleu) sur son corps ; il avait donc choisi de lui crier dessus souvent parce qu'il savait qu'elle en souffrait énormément.

La deuxième participante a expliqué que son ex-partenaire la maltraitait verbalement et émotionnellement. Elle a attribué ce problème de comportement à l'éducation traditionnelle et sexiste de son ex-conjoint, qui favorise une relation de pouvoir au sein du couple. Elle a déclaré que la communication de son ex-conjoint était unilatérale et

qu'il donnait des ordres à une personne inférieure. Si elle ne se conformait pas à ses « ordres », il utilisait des moyens violents pour la traiter comme s'il avait un droit inhérent de le faire. Cette participante a expliqué que son ex-conjoint avait l'air moderne par son apparence et sa formation officielle. Cependant, son comportement violent basé sur le genre était profondément enraciné dans le patriarcat et les valeurs traditionnelles de l'Iran.

La troisième participante a expliqué que son ex-conjoint était généralement passif-agressif et qu'il la punissait en se montrant froid et en la privant de sentiments sensuels et affectueux. Elle a expliqué que chaque fois qu'elle voulait parler de décisions importantes dans leur vie familiale avec son ex-conjoint et qu'il pouvait deviner qu'elle voulait demander plus d'égalité des droits à la maison, il réagissait par un silence ennuyeux, l'ignorant et refusant sa relation intime. Elle a expliqué que son ex-conjoint utilisait l'agression passive à son égard pour lui faire comprendre qu'en tant qu'homme, il avait le dessus dans la relation de pouvoir à la maison.

Les récits des expériences des participants indiquent que l'existence de la violence domestique dans leurs foyers, en tant que dynamique enflammée par l'intersection du genre et des valeurs traditionnelles, du patriarcat, du traditionalisme et de la masculinité, a affaibli leurs liens familiaux en Iran.

Cette section conclut que, dans le contexte pré-migratoire, les principales dynamiques qui ont nui aux relations de couple ou de famille des participants étaient des questions liées à leurs diverses identités, telles que la classe, le genre, la sexualité et la structure familiale, qui s'entrecroisaient avec le sexism, le patriarcat, le traditionalisme, la religion, la violence domestique, ancrés dans le système socio-politique iranien.

Les résultats d'autres chercheurs mentionnés dans la recension des écrits confirment les expériences des participants concernant les éléments qui conduisent les couples

iranien au divorce. Il y a cependant une exception. Selon Safizadeh et ses collègues (2016), l'une des principales raisons du divorce en Iran est la dépendance ou la toxicomanie. Cependant, aucun des participants n'a vécu cette expérience en Iran. Cette caractéristique des participants et de leurs ex-conjoints pourrait être liée à leurs croyances religieuses qui interdisent la consommation de drogues illégales ou d'alcool. Cependant, tous les participants ont affirmé que, compte tenu de la dynamique difficile de leur couple et de leur famille, ils avaient envisagé de se séparer ou de divorcer en Iran. Tous les participants ont déclaré que la faisabilité d'un plan de déménagement au Québec/Canada et l'espérance d'un nouveau départ dans leur vie familiale les ont empêchés de se séparer ou de divorcer en Iran.

Dans la prochaine section de ce chapitre, nous analyserons les expériences des participants dans le contexte post-migratoire.

5.2 La mise en contexte des expériences post-migratoires des participants

5.2.1 La dynamique complexe d'adaptation au Québec/Canada

Cette section analyse méticuleusement les expériences post-migratoires des participants et les dynamiques qui ont influencé leur relation de couple, les conduisant à la décision difficile de se séparer ou de divorcer au Québec/Canada. Nous analyserons rigoureusement les résultats de l'étude, en nous appuyant sur la richesse de la littérature pertinente et sur l'intersectionnalité comme cadre analytique de cette recherche.

En utilisant l'intersectionnalité comme cadre analytique dans cette section de recherche, nous sommes en mesure de découvrir les dynamiques intersectionnelles post-migratoires profondes qui ont influencé de manière significative les relations de couple des participants, les conduisant finalement à la séparation ou au divorce. Cette

approche nous permet d'analyser ces dynamiques de manière globale, en considérant l'intersection des identités des participants (telles que le genre, la sexualité, la langue, la religion, les croyances traditionnelles, etc.) et les lieux sociaux post-migratoires dans le cadre des constructions sociopolitiques du contexte migratoire (Collins et Bilge, 2016 ; Crenshaw, 2020 ; Scanlan et Theoharis, 2016).

L'une des raisons pour lesquelles les gens immigrent au Canada est l'accès à de meilleures conditions matérielles. Les nouveaux immigrants arrivent à la destination souhaitée, le Québec au Canada, mais font face à de nombreux défis, tels que des problèmes d'emploi qui peuvent créer des tensions dans les familles et conduire au divorce (Legault et Rachédi, 2008 ; Rachédi et Vatz Laaroussi, 2004 ; Vatz Laaroussi, 2021 et 2008). Cependant, les nouveaux immigrants au Québec et au Canada peuvent rencontrer de nombreuses difficultés à s'intégrer au Canada. Parfois, certaines de ces difficultés peuvent entraîner la dissolution des familles de nouveaux immigrants (Vatz Laaroussi, 2021).

Tous les participants ont indiqué qu'à leur arrivée au Québec/Canada, ils ont essayé de s'adapter au mode de vie québécois le plus rapidement possible ; cependant, il leur a fallu peu de temps pour réaliser que ce processus constituait l'un de leurs principaux défis. Le processus complexe d'adaptation au Québec/Canada a donné lieu à des expériences multidimensionnelles pour les clients.

Dans les paragraphes suivants, nous discuterons des expériences des participants en fonction des défis spécifiques liés à leur adaptation au Québec/Canada.

5.2.1.1 Les questions financières

Plusieurs chercheurs ont démontré qu'un pourcentage important de familles de nouveaux immigrants au Québec ont connu des difficultés matérielles (Legault et Rachédi, 2008 ; Rachédi et Vatz Laaroussi, 2004 ; Vatz Laaroussi, 2021 et 2008), ce qui a conduit certaines d'entre elles à vivre un divorce au Québec/Canada (Vatz Laaroussi, 2021).

Les résultats de la recherche confirment les expériences des participantes. Tous les participants ont affirmé qu'à leur arrivée au Québec/Canada, ils disposaient d'une certaine somme d'argent comme épargne à partir de laquelle ils devaient payer les dépenses de base telles que le loyer, la nourriture, le transport et d'autres factures. Les participants ont unanimement déclaré qu'ils étaient conscients qu'étant donné le montant limité de leurs économies et les coûts quotidiens au Québec, ils ne pouvaient pas se permettre de payer les dépenses pendant plus de quelques mois. Ils ont déclaré que l'idée de se retrouver sans le sou était devenue un cauchemar pour eux. Par conséquent, ils ont tous pensé à trouver un emploi. Les participantes ont indiqué que le stress lié aux questions financières dans leur vie quotidienne s'ajoutait à la dynamique problématique avec leur conjoint.

Comme nous l'avons mentionné dans la section précédente, même en Iran, les participants avaient connu des difficultés financières qui avaient affecté leur relation de couple. Cependant, le stress qu'ils ont ressenti au Québec en raison des inquiétudes liées aux difficultés financières était beaucoup plus profond, si bien qu'ils l'ont qualifié de « cauchemar » ou de « facteur de stress destructeur ». Il est compréhensible que les participants se sentent seuls au Québec, loin de leur famille ou de leurs amis proches sur lesquels ils pourraient compter en cas de difficultés financières. Ils pensaient qu'ils n'avaient personne pour les aider au Québec, même s'ils étaient sans le sou, et ce profond sentiment de solitude et d'impuissance dans le contexte migratoire est devenu

une dynamique destructrice dans leur relation de couple. Dans cette optique, cette dynamique a été créée par l'identité des participants en tant que nouveaux immigrants et par les politiques des bureaux d'immigration du Québec et du Canada, telles que le manque de soutien pour le placement professionnel, l'accès limité aux programmes d'aide sociale et les frais élevés pour les services d'immigration.

5.2.1.2 L'emploi

La revue de la littérature a fait référence à certaines recherches qui ont démontré une intégration problématique des nouveaux immigrants au Canada (Litchmore et Safdar, 2015 ; Reitz, 2009), au Québec (Namazi, 2014 ; Vatz Laaroussi, 2021 et 2008) ainsi qu'en Amérique du Nord (Alemi, 2017 ; Beth Kaufman, 2016 ; Coloma et al., 2012 ; Piwowarczyk et Keane, 2007) et en Europe (Gonzales-Ferrer, 2014). Ces recherches font référence à l'existence de politiques et de pratiques historiques discriminatoires de la part des institutions et des populations des pays d'accueil qui entravent l'intégration des nouveaux immigrants sur la base de la race, de l'ethnicité, de la religion, de la nationalité, etc. (Edge et Newbold, 2013 ; Hadley et Patil, 2009 ; Karimi, 2021 ; Kim et Noh, 2014).

Les participants ont indiqué qu'ils n'étaient pas passifs face aux défis financiers et qu'ils voulaient résoudre leurs problèmes en trouvant un emploi. Cependant, la recherche d'un emploi s'est avérée difficile pour eux aussi. Les trois participantes ont expliqué qu'elles étaient plus fermes, plus rapides et plus flexibles que leurs maris lorsqu'elles entraient sur le marché du travail. Toutes les participantes ont affirmé que peu après leur arrivée au Québec/Canada, elles ont appris qu'elles ne pouvaient pas trouver d'emploi correspondant à leurs diplômes universitaires et à leurs expériences professionnelles passées en Iran. L'une des participantes a déclaré que son ex-conjoint, un professeur d'université en Iran qui ne pouvait pas trouver d'emploi correspondant

au Québec, était en colère contre les politiques du Québec et l'a dirigée contre elle. Elle a également indiqué que son ex-conjoint n'arrêtait pas de se disputer avec elle et lui reprochait d'avoir choisi de s'installer au Québec/Canada, alors qu'il voulait retourner en Iran, où il pourrait poursuivre sa carrière de professeur. Les trois participantes ont confirmé que les querelles d'emploi avec leur ex-conjoint avaient nui à leur relation.

L'un des participants, professeur d'université en Iran, a courageusement fait part de sa déception lorsqu'il n'a pas pu obtenir un emploi correspondant dans un collège ou une université au Québec. Craignant la pauvreté, il a accepté un emploi dans les services de transport pour joindre les deux bouts. Ce changement dans sa carrière a été profondément humiliant et a créé un stress destructeur qui a eu un impact sur sa relation. Le deuxième participant, également confronté à des difficultés d'emploi dans le domaine de l'ingénierie, a fait preuve de résilience face à un stress important, ce qui témoigne de la solidité de leur relation.

En analysant les expériences d'emploi des participants au Québec/Canada, nous pouvons percevoir une intersection entre leur identité de nouveaux immigrants et les politiques d'immigration concernant les études et les diplômes étrangers et les politiques d'emploi au Québec, ce qui a créé une dynamique stressante pour les participants et a affecté leur relation de couple.

5.2.1.3 Les problèmes liés au statut socio-économique (SSE) et au statut socio-culturel (SSC)

Les conclusions de certains chercheurs montrent que le système socioculturel iranien est historiquement lié au patriarcat et à l'orientation des classes socio-économiques (Milani, 2004 ; Dabashi, 2008 ; Darvishpour, 1999 ; Afary, 2009 ; Farzanegan et Gholipour, 2018 ; Esfandiari, 2000 ; Darvishpour, 2002 et 1999). Dans l'Iran contemporain, la classe socio-économique peut apparaître dans la richesse familiale, le

niveau d'éducation, le lieu de vie (localité) et la profession d'une personne (Aghajanian et Thompson, 2013 ; Rahmati et Bahrami Nejad, 2019). Ces auteurs expliquent que le concept historique de classe sociale en Iran crée une relation de pouvoir entre les couples et place l'homme dans une position plus puissante. D'autres recherches indiquent également le rôle historique de la classe socio-économique dans le mariage et le divorce en Europe, en Amérique du Nord et dans certains pays du Moyen-Orient, dont l'Iran (Abou-Hodeib, 2017 ; D'Atri, et Flakin, 2021 ; Cashin, 2017 ; Crouch, 2016 ; Dommaraju, 2016 ; Forster et Sagade, 2020 ; Harris, 2017 ; Kohlman et al., 2013 ; Reich, 2021).

Toutes les participantes ont indiqué que pour résoudre leurs problèmes financiers, elles avaient envisagé d'obtenir des emplois généraux temporaires et de gagner un revenu pour couvrir leurs dépenses quotidiennes. Cependant, elles étaient déterminées à améliorer leurs études, à obtenir l'équivalence de leurs diplômes universitaires et à continuer à postuler pour les emplois qu'elles souhaitaient. Elles se sont dits conscientes que ce processus pouvait prendre plusieurs années. Pour résoudre les difficultés financières, elles étaient prêtes à accepter des emplois généraux et à gagner leur vie pour couvrir leurs dépenses. Ces trois participantes ont rapporté que leurs ex-maris devaient être plus flexibles dans leur intégration professionnelle au Québec, ce qui a créé une relation de couple difficile entre eux.

Les trois participantes ont courageusement partagé leur combat, racontant comment leurs ex-conjoints, malgré leur haut niveau d'éducation, étaient réticents à occuper des emplois généraux. Leurs maris craignaient que leur identité (classe) en tant que personnes très instruites (titulaires d'une maîtrise ou d'un doctorat) ne soit gravement ternie au sein de la communauté iranienne de Montréal et de la société en général. Ces participantes, dans leurs discussions avec leurs ex-conjoints sur la dignité du travail, quoi qu'il arrive, et sur la façon de gagner sa vie, ont dû faire face à une agressivité et à une opposition accrue, ce qui a eu un impact profond sur la relation de leur couple.

L'un des participants, professeur d'université en Iran, a fait part de sa lutte contre la perte de sa classe économique et sociale en Iran, qu'il considérait comme bien supérieure à celle de son ex-conjointe. Il jouissait d'une relation forte avec son ex-femme en Iran, en partie en raison de ce statut de classe supérieure. Cependant, dans le contexte migratoire, il avait l'impression d'avoir perdu ce statut de classe supérieure, ce qui a profondément perturbé la relation de pouvoir qu'il souhaitait avoir avec son épouse. Le deuxième participant a également fait part de son inquiétude quant à l'image qu'il renvoyait à son ex-conjointe alors qu'il ne pouvait pas encore travailler en tant qu'ingénieur au Québec. Ces deux participants masculins, en raison de la dégradation perçue de leur classe parce qu'ils ne pouvaient pas travailler en tant que professionnels au Québec, ont connu un changement important dans leur relation de couple.

Dans tous ces exemples, les identités des participants, telles que le genre et la classe traditionalistes, ainsi que le patriarcat se sont croisées avec le contexte migratoire, la carrière et les politiques d'immigration, la masculinité, de même que la violence domestique. Cette intersection, telle que rapportée par les participants, a créé une dynamique stressante qui a eu un impact significatif sur la relation de leur couple au Québec. Il est clair que le contexte migratoire et ses politiques jouent un rôle crucial dans l'élaboration de cette dynamique relationnelle.

5.2.1.4 La langue

La recension des écrits de cette étude (Karimi, 2021 ; Namazi, 2014 ; Shirpak, 2008), indique que les compétences linguistiques jouent un rôle dans l'estime de soi ainsi que la capacité à postuler et à passer des entretiens d'embauche avec succès.

Par ailleurs, selon certains chercheurs, au cours des dernières années, il semble que l'islamophobie ait ajouté aux défis des immigrants de pays musulmans au Canada et en

Amérique du Nord (Cihangir et al., 2010 ; Kaufman, 2016 ; Major et O'Brien, 2005 ; Perozzo et al., 2016 ; Piwowarczyk et Keane, 2017). Les résultats de la recherche de Vatz Laaroussi (2008) sur la communauté marocaine au Québec montrent que les immigrants marocains musulmans ont été victimes de discrimination en raison de leur religion. Litchmore et Safdar (2015) confirment l'existence d'une relation entre la religiosité et la discrimination perçue au Canada et indiquent que les femmes musulmanes qui portent le hijab font l'objet d'une plus grande discrimination que les hommes musulmans.

Les expériences des participants sont cohérentes avec l'analyse de la littérature. Tous les participants ont indiqué qu'il était difficile de trouver un emploi général en raison de problèmes linguistiques. Ils ont estimé qu'ils avaient parfois du mal à articuler leurs réponses lors des entretiens d'embauche et qu'ils se sentaient sous-évalués en raison de problèmes de langue ou d'accent. Les trois participantes ont aussi expliqué que leurs conjoints avaient l'impression que la barrière linguistique était utilisée au Québec/Canada comme un outil manifeste de racisme et d'islamophobie déguisés. Toutefois, les trois participantes ont déclaré qu'elles n'avaient jamais été la cible directe de l'islamophobie au Québec/Canada.

L'une des participantes a également expliqué que, pour son ex-conjoint, la barrière linguistique était liée au fait qu'il n'avait pas reçu d'éducation adéquate en Iran. Lorsqu'elle était en Iran, elle a toujours considéré son mari comme une personne semi-urbaine, de classe inférieure et sans éducation. Elle a indiqué que son ex-mari n'avait pas fait d'études supérieures en Iran et qu'il n'était pas studieux, de sorte que sa capacité à apprendre quoi que ce soit, y compris la langue occidentale, était réduite. Il a donc refusé d'occuper un emploi général parce qu'il s'inquiétait de ses lacunes linguistiques en français et en anglais. Il aurait eu peur de commettre de graves erreurs en travaillant avec des compétences linguistiques insuffisantes, ce qui l'aurait dissuadé de postuler à un emploi. Les deux autres participants ont également mentionné qu'ils

avaient peur de faire des erreurs dans leur travail en raison des barrières linguistiques, ce qui augmentait leur stress dans la vie quotidienne.

Les participants ont indiqué que le problème de la langue et son impact sur leur recherche d'emploi affectaient leur estime de soi. Ils ont également déclaré qu'à la maison, le fait de parler d'éventuelles politiques discriminatoires au Québec/Canada à l'encontre des immigrés musulmans a enflammé leurs disputes avec leurs conjoints au sujet de leur déménagement au Québec/Canada. Tous les participants ont déclaré que les disputes à la maison sur les questions linguistiques au Québec/Canada ont créé une nouvelle dynamique stressante à la maison qui a affecté la relation de leur couple. Une analyse intersectionnelle des résultats montre que les expériences des participants en matière d'emploi et de la langue sont liées à la race, à l'ethnicité, à l'islamophobie et à la classe sociale.

5.2.2 Le défi de la racisation /ethnicité

Les études de Fathi (2017) sur les femmes médecins et dentistes iraniennes vivant en Grande-Bretagne expliquent que la classe sociale est fortement liée à leur notion d'appartenance au Royaume-Uni en tant que résidentes ou citoyennes récemment naturalisées. Elle démontre que ces immigrantes iraniennes se sont fortement appuyées sur leurs « emplois de classe supérieure », qui sont bien reconnus dans la société britannique et souvent employés pour surmonter les problèmes liés à l'ethnicité et à la race dans la société d'accueil. Fathi explique également que ces médecins et dentistes iraniens à Londres, en Angleterre, ont consciemment évité de vivre dans ou autour de quartiers où une concentration de population iranienne, ou de groupes ethniques similaires, vivait et gérait des entreprises ethniques.

La recherche de Nasrullah (2020) sur la communauté iranienne de Montréal et ses interactions avec d'autres membres de la communauté donne des résultats similaires. Nasrullah a montré que les immigrants iraniens de Montréal sont très conscients de leur identité d'immigrants récents et de leur classe sociale lorsqu'ils choisissent des amis au sein de la communauté iranienne et de la société d'accueil.

Tous les participants ont affirmé qu'ils étaient également conscients de leur identité en tant qu'immigrés récents d'Iran et appartenant à un groupe ethnique minoritaire au Québec/Canada. Cette prise de conscience était d'autant plus vitale pour eux lorsqu'ils étaient confrontés à des responsabilités dans des postes à responsabilité ou lors d'entretiens d'embauche. L'un des participants masculins a déclaré qu'il pensait qu'en tant que personne d'origine ethnique, il ne serait pas en mesure d'obtenir un emploi de professeur d'université (comme c'était le cas en Iran), mais qu'il était prêt à repartir de zéro et à parfaire son éducation pour obtenir un emploi professionnel à Montréal.

Les participantes ont indiqué que leur sentiment d'appartenance à la communauté iranienne de Montréal ne leur procurait aucun sentiment d'infériorité. Les participants ont expliqué que, néanmoins, leurs ex-conjoints se sont exprimés à plusieurs reprises sur le prétendu racisme inhérent au Québec/Canada, qui va à l'encontre d'une intégration rapide des immigrants. Les participantes ont interprété ces commentaires de leurs ex-conjoints comme si ces derniers s'étaient déjà sentis vaincus au Québec/Canada ou cherchaient des excuses pour retourner en Iran. Deux des participantes ont indiqué que leurs ex-conjoints associaient leur position professionnelle à la classe socioculturelle et socio-économique, et que le fait de ne pas avoir d'emploi qualifié leur faisait honte, de sorte qu'elles évitaient de plus en plus d'interagir avec leurs amis iraniens à Montréal. Elles sont donc devenues plus isolées socialement et ont blâmé leurs conjoints pour la perception qu'elles avaient de leur statut de pauvres.

Au vu des expériences des participants, il semble que les problèmes liés à leur race et à leur appartenance ethnique se soient croisés avec leurs identités telles que le genre, la profession, la classe sociale et le revenu. Tous les participants ont indiqué que le fait de vivre une nouvelle vie dans un contexte migratoire marqué par une histoire de racisme les confrontait à une dynamique nouvelle et difficile fondée sur leur identité d'homme, de femme et de nouvel immigrant, parlant le français avec un accent qui affectait en conséquence les relations de leur couple à la maison. Ils ont dû débattre avec leurs conjoints pour savoir si leur incapacité à trouver un emploi était due à une discrimination cachée mais structurelle ou à leurs compétences. Les résultats de cette nouvelle dynamique intersectionnelle vécue par les participantes ont nui à leur relation de couple, ce qui a été en partie responsable de leurs séparations et divorces au Québec.

5.2.3 Les défis liés au genre

Selon plusieurs études de recherche, certains hommes ayant des habitudes traditionnelles de soutien de famille dans leur pays d'origine peuvent développer une crise d'identité en tant que maris et pères lorsqu'ils ne travaillent pas dans le contexte migratoire sur la base de leurs qualifications (Aeberhardt et al., 2010 ; Este et Tachble, 2009 ; Kaida, 2015 ; Kulu et Gonzalez-Ferrer, 2014 ; Niekerk 2007 ; Van Kristen et al., 2008). Par ailleurs, selon la recherche de Karimi (2021), parmi les Iraniens de Toronto, les discours sur l'hétérosexisme, la masculinité et les valeurs patriarcales sont dominants dans la diaspora iranienne. Les hommes traditionnels peuvent voir dans cette situation un déséquilibre du pouvoir à la maison et provoquer chez eux des comportements agressifs (Amato et Beattie, 2011 ; Hellerstein et Klein, 2017 ; Hojat et al., 1999 ; Tohidi, 1993 ; Vatz Laaroussi, 2021).

Tous les participants ont indiqué que dans le contexte migratoire, ils continuaient à avoir des problèmes liés au genre de manière complexe lorsqu'il s'agissait de la gestion

du budget, du contrôle des vêtements féminins et de la socialisation avec les amis. Les participants ont admis que ces relations sexuées à la maison au Québec créaient une dynamique négative qui nuisait à leurs relations de couple.

D'après les rapports des trois participantes, les problèmes liés au genre font partie des principaux problèmes qui ont affecté la dynamique de leur couple et de leur famille au Québec/Canada. Les trois participantes ont déclaré que leurs ex-conjoints continuaient à les contrôler, comme le veut la tradition patriarcale. Elles ont déclaré que la gestion sexiste du budget par leurs conjoints créait de graves tensions et des disputes entre eux. Elles ont expliqué que même si elles travaillaient et gagnaient de l'argent, leurs conjoints voulaient gérer le budget sur la base de leurs propres décisions unilatérales. Deux des participantes ont également indiqué que leur ex-conjoint essayait de les contrôler en matière d'habillement et de fréquentation d'amis masculins, en particulier au sein de la communauté iranienne de Montréal. L'une des participantes qui avait une fille adolescente a déclaré que son ex-conjoint voulait imposer le *hijab* à leur fille également ; son opposition a créé de graves tensions entre elle et son père.

Les deux participants masculins ont admis que lorsqu'ils se sont installés au Québec/Canada, ils s'attendaient à ce que leurs épouses respectent les codes vestimentaires conservateurs qu'ils connaissaient en Iran. Ces deux hommes ont dit que, par exemple, ils ont demandé à leurs épouses de porter le *hijab* (foulard) au Québec, mais que leurs épouses ont refusé cette demande. L'un de ces participants a dit qu'il n'aimait pas voir son ex-conjointe fréquenter des hommes parmi leurs connaissances dans la communauté iranienne. Cependant, il a indiqué que son ex-conjointe continuait à fréquenter leurs amis masculins communs, ce qui le mettait en colère contre elle.

Tous les participants ont déclaré que les problèmes liés à la gestion du budget, au code vestimentaire et aux relations sociales entre les hommes et les femmes ont provoqué de

vives disputes entre eux, ce qui a gravement affecté la dynamique de leur couple et de leur famille. Donc, en ce qui concerne les problèmes liés au genre rencontrés par les participants au Québec/Canada, il apparaît que les questions de genre sont intersectionnées au traditionalisme, à la religion, à l'ethnicité, au statut socioculturel et au patriarcat.

5.2.4 La continuité des défis de la sexualité en contexte migratoire

Selon certains chercheurs, le problème de la sexualité chez les jeunes couples iraniens peut être lié au système sociopolitique conservateur de l'Iran (Ahmadi, 2016 ; Haeri, 2014 ; Farshidi, 2011 ; Farahani, 2007 ; Hojat et al., 1999 ; Hanassab, 1998) où ces couples ont été développés dans des mondes de genre séparés et n'ont jamais reçu d'éducation sexuelle appropriée (Shahvari, 2018 ; Yaghoobi, 2020). Karimi (2020) affirme que dans le contexte sociopolitique de la société iranienne, dominée par la masculinité hégémonique, les hommes qui ont des problèmes sexuels auraient honte de les aborder.

Les problèmes de sexualité (insatisfaction sexuelle et dysfonctionnement sexuel) sont connus au Québec, en Amérique du Nord et en Europe également (Doherty, 2012 ; Graaf et Kalmijn, 2006 ; Hawkins et al., 2012 ; Saint-Jacques et al., 2016) comme l'une des principales raisons de divorce. Cela est compréhensible, car la sexualité est un élément essentiel de la relation conjugale (McNulty et al., 2019). Il est donc normal qu'ignorer les questions de sexualité, quelle qu'en soit la raison, puisse mettre en péril le lien conjugal.

D'autres chercheurs ont démontré que l'accès aux services de santé, en général, et aux services de santé mentale, en particulier pour les nouveaux immigrants, est difficile (Devris et al., 2013 ; Okeke-Ihejirika et al., 2020 ; Stithet et al., 2019). Selon eux, des

facteurs tels que la méconnaissance du système de santé, les barrières linguistiques et les longues listes d'attente peuvent empêcher les immigrés de bénéficier des structures existantes. En conséquence, les problèmes de nombreuses familles immigrées peuvent s'aggraver et finalement conduire à des problèmes plus graves, y compris le divorce (Beiser, 2005 ; Creed, 1987 ; Dow, 2011 ; Ellis et al., 2010).

Comme nous l'avons mentionné dans la section précédente, la majorité des participants ont indiqué que les problèmes liés à la sexualité constituaient l'un des principaux défis dans leurs relations de couple. Selon les participants, ils ont continué à faire face à ce défi dans le contexte migratoire également. Cependant, les participants ont réagi plus fortement et plus directement à ce défi au Québec, ce qui a créé plus de défis dans leurs relations de couple.

Deux des participantes ont fait état de dysfonctionnements sexuels chez leur conjoint et, par conséquent, d'insatisfaction sexuelle dans leurs relations de couple. La troisième participante a déclaré qu'elle avait une certaine intimité avec son partenaire, mais que ses fonctions sexuelles ressemblaient davantage à celles d'une mécanique et qu'il était incapable de lui transmettre des sentiments romantiques. L'un des participants masculins a également déclaré que son dysfonctionnement sexuel était l'un des principaux problèmes de sa vie de couple, ce qui a finalement conduit à son divorce. Un autre participant a déclaré qu'il n'avait pas de dysfonctionnement sexuel, mais que sa femme avait tendance à développer une relation avec un autre homme, plus prospère et plus beau que lui.

Les trois participantes ont déclaré que leurs ex-conjoints avaient eu des relations hors mariage par « chat téléphonique » avec d'autres femmes. L'un des participants masculins a également partagé cette expérience. Il a expliqué qu'il bavardait avec d'autres femmes parce que sa femme « sexuellement froide » ne le stimulait pas. Le

fait de discuter avec une autre personne à des fins sexuelles a été interprété comme une tromperie par les partenaires en question.

Les participantes ont indiqué qu'elles se sentaient plus à l'aise pour parler de ce problème avec leurs ex-conjoints au Québec. Elles avaient suggéré à leurs conjoints de consulter des spécialistes pour résoudre leurs problèmes sexuels, mais leurs conjoints étaient dans le déni et refusaient catégoriquement toute consultation professionnelle. Les participantes ont également indiqué qu'elles avaient parfois essayé de trouver des spécialistes à consulter. Cependant, il s'est avéré très difficile pour eux de naviguer dans le système de santé pour accéder à des services tels que les sexologues, les thérapeutes de couple et les psychiatres.

Les participantes ont expliqué qu'elles étaient frustrées et en colère contre leurs ex-conjoints, qu'elles les critiquaient pour tout problème, petit ou grand, et qu'elles utilisaient un langage condescendant pour s'adresser à ces hommes. Les difficultés sexuelles persistantes entre les couples ont conduit au déclin progressif de leur relation, à l'abaissement de la position de ces hommes et à la frustration des espoirs et des inspirations de leurs épouses pour la poursuite de leur vie conjugale.

D'après les expériences des participants, il semble que les problèmes de sexualité soient liés à des questions structurelles telles que le traditionalisme, le patriarcat, la religion, le genre, la violence domestique et le système de santé. Les expériences des participantes indiquent également qu'elles étaient conscientes du tabou des dysfonctionnements sexuels en Iran ; cependant, au Québec, elles ont fait preuve de plus de souplesse pour briser le mur invisible du silence à cet égard et aller de l'avant pour trouver des solutions médicales à ce problème. Cependant, les réactions de leurs maris et des participants masculins ont montré que ces hommes iraniens s'accrochaient aux valeurs traditionnelles de la sexualité, à la fois en Iran et dans un contexte migratoire, ce qui a créé une dynamique préjudiciable à leur relation de couple.

5.2.5 Les défis persistants de la violence domestique dans le contexte migratoire

Selon certains chercheurs, le problème de communication (Doherty et al., 2021 et 2012 ; Ghotbi et al., 2004 ; Nakhaee et al., 2020 ; Shahvari et al., 2016) est un facteur commun aux couples et familles iraniens qui ont subi des violences domestiques dans un contexte migratoire sur des questions telles que la parentalité (Darvishpour, 2012 ; Khaleque et al., 2015) et qui, par conséquent, vivent une séparation ou un divorce (Akter et Begum, 2012 ; Ghaffarian, 1989 ; Gharaibeh et Bromfield, 2012 ; Hojat et al., 2000). D'autres chercheurs établissent un lien entre ce problème de communication chez les couples iraniens et leur éducation en Iran, où ils ont vécu dans des mondes sexués séparés (Gharaibeh et Bromfield, 2012 ; Ghotbi et al., 2004 ; Hezarjaribi et al., 2017 ; Nakhaee et al., 2020 ; Shahvari et al., 2018).

La violence familiale existe au Canada et au Québec, y compris au sein des communautés culturelles iraniennes (Okeke-Ihejirika et al., 2020 ; Taïbi, 2015). Selon certains chercheurs, la prévention et le traitement de la prévalence de la violence familiale au Canada (Stithet et al., 2019 ; Devris et al., 2013 ; Okeke-Ihejirika et al., 2020) sont limités. Selon Mehdizadeh Hendekhaleh (2021), certaines familles d'immigrants iraniens récents ont également été victimes de violence familiale. Cette recherche indique que la dynamique de la violence dans ces familles est en corrélation avec les valeurs patriarcales et masculines des hommes iraniens. La dynamique de la violence a conduit ces familles à faire face à la justice et, par conséquent, à la dissolution des familles. Par contre, les hommes immigrants iraniens qui ont changé d'attitude ont renforcé leurs liens familiaux et leur intégration à la société québécoise.

Les expériences de violence domestique vécues par les participants sont cohérentes avec l'analyse de la littérature. Ces expériences semblent également avoir croisé les

problèmes de communication, le genre, le traditionalisme, la parentalité, le patriarcat, la santé et les services de santé dans le contexte migratoire. L'expérience de la dynamique violente (verbale, émotionnelle, psychologique, physique) a enfoncé le clou dans la fermeture de la vie conjugale des participants, de sorte qu'ils ont fermement décidé de procéder à une séparation ou à un divorce au Québec.

Tous les participants ont rapporté qu'après environ deux ans au Québec, ils avaient accumulé beaucoup plus de stress et de fatigue, ce qui les rendait, leur conjoint et eux-mêmes, moins patients, vulnérables et impulsifs. Ils ont fait état de communications quotidiennes avec leurs partenaires, y compris des cris et des injures. Ils ont déclaré que s'ils avaient reçu des services médicaux et thérapeutiques en temps utile, ils auraient pu éviter ce niveau de violence domestique à la maison.

En outre, les trois participantes ont déclaré avoir subi des violences domestiques de la part de leur conjoint. Elles ont fait état de violences verbales, émotionnelles, intellectuelles et physiques au sein de la famille. L'une des participantes, qui avait deux enfants, a déclaré qu'elle se disputait souvent avec son ex-mari sur des questions parentales, notamment sur les violences verbales et psychologiques qu'il infligeait à leur fille adolescente. Dans un cas particulier, la principale forme de violence subie a été une agression passive de la part de son ex-mari, qui ne lui a pas parlé pendant plusieurs semaines consécutives et a interrompu toute relation intime pendant plusieurs semaines. Les participantes ont expliqué que leurs ex-conjoints continuaient la même attitude de masculinité, d'agressivité et de suprématie masculine encouragée par les traditions iraniennes au Québec. Cependant, elles avaient entendu dire qu'au Québec, elles pouvaient appeler la police pour recevoir une aide immédiate. Elles ont indiqué qu'à quelques reprises, elles ont voulu appeler la police pour dénoncer leur ex-conjoint, mais qu'elles se sont abstenues de le faire pour ne pas causer davantage de problèmes à leur famille. Toutefois, l'une d'entre elles a fini par appeler la police et son ex-mari a été arrêté.

Les deux hommes participants ont également déclaré qu'ils utilisaient souvent la violence verbale et émotionnelle à l'encontre de leur épouse « parce qu'elle ne l'écoutait pas ». L'un des participants a déclaré que son ex-conjointe avait été sur le point d'appeler la police pour violence à la maison et qu'il était donc devenu moins agressif envers elle. Le deuxième participant a déclaré que son ex-conjointe avait appelé la police contre lui et qu'il avait dû faire face à un procès pénal complexe à Montréal, à l'issue duquel il avait décidé de demander le divorce, ce qui n'a pas été le cas.

Bien que, selon la revue de la littérature de cette étude, la violence domestique soit ainsi courante au Québec et au Canada, pour chaque famille, cette dynamique destructrice peut se produire dans des circonstances différentes. Pour les participants, la dynamique de la violence au Québec était le résultat d'une intersection complexe de leur masculinité, de l'inégalité des genres, du traditionalisme, de l'accumulation du stress et de la fatigue produits dans le contexte migratoire ainsi que du manque d'interventions cliniques et sociales appropriées en temps opportun.

5.2.6 Le phénomène de la prise de conscience post-immigration

Certaines études sur les immigrants iraniens au Canada (Haeri, 2014 ; Shirpak et al., 2011 ; Moghissi, 1999), aux États-Unis (Haghigat, 2014 ; Ebadi, 2011 ; Afary, 2009 ; Dabashi, 2008 ; Hojat et al., 1999, Ghaffarian, 1989) et en Europe (Ahmadi, 2003 ; Darvishpour, 2002 et 1999) montrent que les immigrantes iraniennes ont tendance à adopter un mode de vie occidental et à défendre les droits des femmes peu de temps après leur migration. Ces recherches indiquent que l'insistance des hommes iraniens à conserver les valeurs traditionnelles dans un contexte migratoire conduit généralement

à des divorces au sein des familles immigrées iraniennes, appelés divorces émancipatoires.

Dans certaines communautés culturelles similaires en Europe (de Graaf et Kalmijn, 2006 ; Paraschiv, 2018), en Amérique du Nord (Chung et al., 2021) et au Canada (Mehdizadeh Hendekhaleh, 2021 ; Vatz Laaroussi, 2021), nous pouvons trouver le même modèle de divorces émancipatoires.

Les expériences des participantes, qui font écho à celles d'études antérieures, sont uniques en leur genre. Le parcours post-immigration des femmes iraniennes, caractérisé par une prise de conscience accrue, a été un facteur déterminant dans leurs séparations et divorces.

Les expériences des participantes soulignent l'intersection entre leur prise de conscience et les structures socioculturelles des contextes migratoires, notamment les droits des femmes, l'égalité des genres et la condamnation de la violence domestique. Dans ce nouveau cadre social, la majorité des participantes ont découvert leur authenticité et ont choisi d'entamer une séparation ou un divorce, une décision qui a été véritablement émancipatrice pour elles.

Les trois participantes ont déclaré que le fait de vivre au Québec/Canada et d'être exposées à la liberté générale et aux droits des femmes les a amenées à réfléchir de manière significative à leur situation. Elles ont déclaré avoir finalement atteint un état de conscience et décidé de ne plus permettre à quiconque de les maltraiter. En particulier, elles ont pris conscience du mal que leur causait la violence domestique. Elles sont devenues fermes dans l'utilisation de leur agentivité et ont demandé une séparation/divorce pour se libérer d'une situation abusive. Les participantes ont déclaré que leur séparation/divorce avait été une sorte d'émancipation pour elles.

L'un des participants a expliqué que c'est après son divorce et grâce à des réflexions profondes et honnêtes qu'il a développé une conscience similaire. Il a expliqué que dans le contexte migratoire, il s'est rendu compte que les enseignements religieux de l'Iran et la structure sociopolitique de ce pays (basée sur le fondamentalisme islamique) avaient façonné ses identités (genre, sexualité, communication avec les femmes) de sorte qu'il a connu plusieurs dysfonctionnements dans sa vie conjugale, qui se sont finalement soldés par un divorce.

Le deuxième participant n'a exprimé aucune expérience de prise de conscience. Il reprochait constamment à son ex-conjointe son consumérisme et ses attitudes abusives au Québec/Canada, qui avaient ruiné leur dynamique familiale et conduit au divorce.

Dans cette section, nous avons documenté une partie de la question de recherche, à savoir « les expériences post-migratoires des participants et les dynamiques qui ont influé sur leur décision de se séparer ou de divorcer au Québec ou au Canada ».

L'analyse des données a révélé qu'à leur arrivée au Québec/Canada, les participants avaient connu de graves difficultés en Iran qui avaient affecté leur couple et la dynamique familiale. Par exemple, certains participants ont raconté comment ces familles avaient été déchirées en raison de l'agitation politique, l'inégalité des genres, le traditionalisme et la religion tandis que d'autres ont parlé des difficultés économiques, la sexualité, l'interférence indésirable de la belle-famille et la violence domestique à laquelle ils avaient dû faire face. Les participants espéraient que le fait de commencer une nouvelle vie au Québec/Canada permettrait de guérir ces vieilles blessures dans la dynamique de leur couple et de leur famille ainsi que d'améliorer leur vie familiale dans le contexte migratoire. Cependant, leurs expériences réelles se sont révélées tout à fait contraires.

Au Québec/Canada, en plus de leurs anciens problèmes (inégalité des sexes, classe sociale, sexualité, communication, violence familiale) répétés au Québec, les participants ont connu une série de nouveaux problèmes (problèmes financiers, emploi, crise d'identité, barrières linguistiques, discrimination fondée sur l'ethnicité et la race) qui ont finalement conduit à la séparation ou au divorce.

Une analyse intersectionnelle, un cadre théorique qui reconnaît la nature interconnectée des catégorisations sociales telles que la race, la classe et le genre, a été appliquée aux données. Cette analyse a révélé les intersections entre les identités des participants (p. ex. le genre, la sexualité, la classe, l'économie, la religion) et les problèmes structurels liés au classisme, au racisme, à l'économie, au système de soins de santé, à la justice et à la sensibilisation au Québec, créant ainsi la dynamique qui a influencé les décisions des participants de se séparer ou de divorcer au Québec.

La section suivante approfondira les mécanismes à l'origine des séparations et des divorces des participants, ce qui permettra de mieux comprendre les facteurs qui contribuent à ces résultats. Cette analyse mettra en lumière l'interaction complexe entre les identités individuelles et les structures sociétales, offrant ainsi des informations précieuses aux décideurs politiques et aux professionnels dans le domaine de la migration et de la dynamique familiale.

5.3 Les mécanismes de séparations/divorces vécus par les participants

Une partie de la question de recherche de cette étude vise à fournir une compréhension analytique des expériences des participants, en tant que couples iraniens ayant récemment immigré au Québec/Canada, concernant les mécanismes par lesquels leur séparation/divorce a eu lieu. Les parties suivantes présentent une analyse intersectionnelle de ces expériences.

5.3.1 Les expériences de séparations temporaires

Selon plusieurs recherches, la violence familiale dans les communautés ethniques du Québec et du Canada (Moghissi, 1999 ; Shirpak et al., 2011 ; Okeke-Ihejirika et al., 2020 ; Shahidian, 1999 ; Taïbi, 2015) mène les couples à la séparation ou au divorce. La violence familiale a été documentée par Mehdizadeh Hendekhaleh (2021) au Québec comme une raison de dissolution des immigrants iraniens au Québec.

Les expériences des participantes à cette étude sont cohérentes avec l'analyse de la littérature. Toutes les participantes ont affirmé qu'avant leur divorce, elles avaient vécu une séparation temporaire de leur conjoint. L'une des participantes a déclaré qu'elle avait parlé à son ancien thérapeute en Iran (virtuellement) de ses nombreux problèmes conjugaux. La thérapeute lui a suggéré de parler à son ex-conjoint d'une séparation temporaire de trois mois afin de réfléchir aux changements nécessaires pour prolonger leur vie conjugale. Cette participante a déclaré qu'après trois mois de séparation, elle n'avait constaté aucun changement chez son ex-conjoint, mais qu'elle avait eu le temps de rassembler sa détermination pour prendre une décision ferme pour le divorce.

La deuxième participante a indiqué qu'elle et son ex-partenaire s'étaient sérieusement disputés à la maison et qu'elle avait failli appeler la police. Il a donc quitté le domicile pendant environ deux semaines. Après son retour, elle s'attendait à ce qu'il s'excuse pour son comportement agressif, mais il s'est montré encore plus grossier à son égard. Par conséquent, après cette courte séparation, elle a décidé de se séparer définitivement et officiellement de son conjoint de fait.

La troisième participante a également déclaré qu'en raison du comportement violent répété de son ex-conjoint un soir, elle lui a brusquement demandé de quitter leur

domicile le lendemain, faute de quoi elle appellerait la police. Elle a expliqué que son ex-conjoint avait quitté le domicile, mais qu'elle avait attendu quelques mois de plus pour demander officiellement le divorce. Elle a dit qu'elle s'attendait à ce qu'il s'excuse pour son comportement agressif pendant leur séparation, mais il ne l'a pas fait et elle a demandé le divorce.

L'un des participants masculins a également indiqué qu'en raison de trop de disputes et de stress à la maison avec son ex-conjointe, ils ont finalement décidé de vivre séparément pendant quelques mois. Ils se sont promis de réfléchir à leurs comportements et éventuellement de faire des suggestions pour améliorer leur vie conjugale. Ce participant rapporte que son ex-conjointe a quitté la maison familiale et a loué un appartement à Montréal. Après quelques mois, il l'a appelée et lui a dit qu'après mûre réflexion, il voulait toujours divorcer.

Le deuxième participant a déclaré qu'il avait également de violentes disputes avec son ex-conjointe à la maison. Il a expliqué qu'à un moment donné, elle avait quitté la maison et était restée avec une amie commune à Montréal pendant environ une semaine. Ensuite, ils ont bénéficié de l'intervention de leur amie et se sont remis ensemble. Cependant, la deuxième fois, elle a appelé la police ; il a été escorté en détention et n'a pas pu retourner à son domicile où son ex-conjointe et son enfant vivaient à Montréal. Il s'est alors résolu à demander le divorce.

Une analyse intersectionnelle des données de cette étude démontre que les expériences des participants concernant leur séparation temporaire étaient liées à la violence domestique, à l'inégalité entre les genres et aux valeurs traditionnelles des hommes participants et des maris des femmes participantes, même lorsqu'ils vivaient au Québec/Canada. Certains participants ont également essayé de bénéficier d'une thérapie de couple, dans l'espoir de résoudre leurs problèmes de couple et de renforcer leurs liens familiaux. Cependant, ils n'ont pas pu trouver ces services à Montréal et se

sont tournés vers leur ancien thérapeute situé en Iran pour obtenir des services virtuels. Travailler avec un thérapeute qui ne connaît pas le contexte migratoire des lieux où se trouvent les participants ne peut être fructueux.

Par conséquent, les expériences de séparation des participants se recoupent également avec les barrières linguistiques et le système de santé au Québec ainsi qu'avec le manque d'accessibilité à ces services, en particulier pour les immigrants récents qui ne sont pas profondément familiarisés avec le système de santé. Le manque d'aide professionnelle pour les participants les a poussés de la séparation temporaire au divorce.

5.3.1.1 L'officialisation de la séparation au Québec

Les résultats de certains chercheurs appuient les expériences de cette participante en ce qui concerne la connotation négative du divorce dans la culture iranienne pour les femmes (Afary, 2009 ; Ebadi, 2011 ; Safizadeh et al., 2016 ; Sotodeh et al., 2022) et au sein de la communauté iranienne de Montréal (Nasrullah, 2020).

Une seule femme a fait l'expérience du mécanisme d'officialisation de la séparation au Québec/Canada. Elle a déclaré qu'elle vivait en union libre avec son ex-partenaire et qu'elle n'était pas préoccupée par un divorce. Cependant, elle a déclaré qu'elle devait remplir certains documents officiels pour garantir une séparation officielle. Elle a indiqué que ces formalités administratives avaient été effectuées sans difficulté auprès des bureaux québécois concernés. Elle a également indiqué qu'elle appréciait que le système judiciaire québécois ait mis en place un tel dispositif pour ses citoyens. Elle a indiqué qu'elle avait déjà vécu un divorce en Iran et que la procédure avait été sexiste et humiliante pour elle.

Elle a également expliqué qu'après sa séparation, elle était tombée dans une période de dépression à Montréal. Pendant cette période, elle a évité ses amis iraniens à Montréal parce qu'elle savait qu'ils la jugeraient et qu'ils pourraient poser des gestes discriminatoires à son égard. Elle a mentionné qu'elle avait l'impression que le sujet de la séparation et du divorce était encore tabou chez les Iraniens, même à Montréal.

Une analyse intersectionnelle des expériences de cette participante indique que sa séparation officielle au Québec n'était pas qu'un simple acte administratif. En fait, sa séparation dans le contexte migratoire a créé une nouvelle dynamique pour elle, notamment la dépression, la peur d'être jugée par la communauté iranienne de Montréal, le sentiment de solitude et l'incapacité de naviguer dans le système de santé québécois pour recevoir un soutien psychosocial approprié. Ainsi, les expériences de cette participante en matière de séparation officielle au Québec étaient une dynamique créée par l'intersection de ses identités, telles que le genre, l'ethnicité et les barrières linguistiques, avec les questions culturelles au sein de la communauté iranienne de Montréal et les systèmes de santé du Québec.

5.3.2 Les mécanismes d'obtention des divorces

Comme nous l'avons mentionné, le gouvernement iranien ne reconnaît pas le certificat de divorce canadien à moins que son ministère des affaires étrangères ne le confirme officiellement. Ainsi, une femme iranienne qui a en main un certificat de divorce canadien ne peut pas voyager à l'étranger sans l'autorisation écrite de l'homme qui ne fait plus partie de sa vie. C'est pourquoi certains Iraniens qui ont divorcé au Québec ou au Canada préfèrent obtenir un divorce iranien (Ebadi, 2011 ; Safizadeh et al., 2016 ; Sotodeh et al., 2022). Le fait est que le gouvernement iranien ne reconnaît pas la double nationalité. Par conséquent, lorsque des Canadiens d'origine iranienne se rendent en Iran, ils doivent être en possession d'un passeport iranien valide. Pendant leur séjour

en Iran, ils doivent se conformer aux règles et règlements iraniens, y compris aux lois sur le mariage et le divorce. Selon les lois iraniennes, une femme mariée ne peut voyager à l'étranger sans l'autorisation écrite de son conjoint. Ces lois iraniennes indiquent un mécanisme de contrôle du régime iranien qui, comme une ombre, suit les couples d'immigrants iraniens et influence leurs choix, même au Canada.

Les résultats de cette étude ont révélé que les quatre participants (deux femmes et deux hommes) qui ont divorcé au Québec ont obtenu à la fois un divorce québécois et un divorce iranien, bien que dans des ordres différents. En raison de leur double citoyenneté ou résidence et de leur situation particulière au Québec (comme le fait d'avoir un dossier ouvert auprès de la justice ou de se battre pour la garde des enfants), ces quatre participants ont choisi d'entamer leur procédure de divorce devant les tribunaux québécois ou iraniens.

Trois des participants (deux hommes et une femme) ont entamé leur dossier de divorce au Québec et, dès qu'ils ont obtenu le divorce, ils ont demandé l'équivalence certifiée des divorces iraniens (religieux et civil). Pour obtenir les certificats de divorce iraniens, ces trois participants avaient deux choix : 1) se rendre en Iran et demander le divorce directement et en personne, ou 2) par procuration, par l'intermédiaire d'un parent en Iran ou d'un professionnel basé à Montréal, tel qu'un avocat, un notaire et un membre du clergé chiite, qui sont « reconnus » par le gouvernement iranien. Deux des participants (un homme et une femme) ont eu recours aux services d'un représentant du régime iranien à Montréal pour demander leur certificat de divorce iranien et le troisième (un homme) a décidé de se rendre en Iran pour demander le certificat de divorce.

Parmi les quatre participants qui ont obtenu un divorce, une seule a entamé la procédure de divorce en Iran en s'y rendant parce que la procédure était plus rapide pour elle en Iran qu'au Québec. Avec son certificat de divorce iranien en main, elle est retournée

au Québec/Canada et a demandé une équivalence certifiée du certificat de divorce québécois, qu'elle a obtenue sans difficulté.

Les sections suivantes examinent plus en détail les mécanismes utilisés par ces quatre participants.

5.3.2.1 Les dossiers de divorce au Québec

Les résultats de plusieurs recherches confirment les expériences des participantes. Selon Al-Dabbagh (2020), le système judiciaire québécois reconnaît les documents juridiques tels que les certificats de mariage et de divorce qui ont été délivrés dans d'autres pays, si le certificat de divorce délivré à l'étranger est authentique et basé sur un jugement juste et méticuleux.

D'autres chercheurs démontrent une situation similaire pour les immigrants en Amérique (Jenkin, 2013 ; Killawi et al., 2018 ; Macfarlane, 2012) et en Europe (Mehdi et Nielsen, 2011 ; Menski, 2016b ; Sportel, 2016 ; Shah et al., 2014), où les populations immigrées sont importantes. Selon ces chercheurs, certains hommes musulmans immigrés se rendent dans leur pays d'origine pour obtenir un divorce, qui est refusé dans le contexte migratoire, car ces divorces ont été obtenus de manière unilatérale.

Les expériences des participants sont cohérentes avec l'analyse de la littérature. Toutefois, les récits de ces participants brossent un tableau des expériences de divorce qui sont loin d'être ordinaires. Trois participants (une femme et deux hommes) ont déclaré avoir eu recours au système judiciaire du Québec dès le début de la procédure de divorce.

La participante a expliqué que, comme elle avait deux enfants, elle préférait entamer la procédure de divorce au Québec pour s'assurer que les questions cruciales, comme la

garde des enfants et la pension alimentaire, soient confirmées par le système judiciaire du Québec. Cette participante a expliqué que l'obtention d'un accord sur la garde de ses enfants et les questions financières avec son ex-conjoint se sont avérées difficiles, et qu'elle ne pouvait pas aller de l'avant sans l'aide d'un avocat du Bureau d'aide juridique.

L'un des participants masculins a expliqué qu'étant donné qu'il avait un dossier ouvert auprès du tribunal pénal de Montréal (pour violence familiale présumée), il ne pouvait pas quitter le Canada. En outre, comme il avait un enfant, il voulait également s'assurer que le système judiciaire québécois prenne des décisions légales en matière de garde et de pension alimentaire. Ce participant a expliqué qu'il n'aimait pas la longue procédure de divorce au Québec. Il préférait aller en Iran pour compléter le divorce parce qu'en Iran, il avait des amis puissants et de l'argent qui pouvaient l'aider à obtenir des avantages sur son ex-conjointe pour les accords financiers et la garde de son enfant.

Le deuxième participant a demandé le divorce devant les tribunaux du Québec parce qu'il avait envisagé un autre mariage dans le futur au Québec, pour lequel il avait besoin d'un certificat de divorce officiel québécois.

Ces expériences décrivent une dynamique unique entre les participants et leur ex-conjoints, façonnée par leurs identités distinctes - le genre, la classe, la double citoyenneté (irano-canadienne), la religion (islam chiite) et les structures sociopolitiques des systèmes judiciaires et juridiques de l'Iran et du Québec. Toutes les femmes impliquées dans ces divorces (la participante et les ex-conjointes des deux participants) semblaient s'inquiéter de leur situation si elles se rendaient en Iran pour une visite en tant que femmes divorcées au Québec, mais qu'elles n'étaient pas reconnues comme telles en Iran. Elles ont donc toléré les abus financiers de leur ex-mari (pour les honoraires et la dot) afin d'obtenir le certificat de divorce iranien. Le deuxième participant n'a pas hésité à déclarer qu'en tant qu'homme riche et traditionnel

en Iran, il pouvait « acheter » les résultats souhaités dans son divorce contre son ex-conjointe.

5.3.2.2 Le mécanisme d'obtention de l'équivalence iranienne des certificats de divorce québécois

Comme indiqué précédemment, le gouvernement iranien ne reconnaît pas les certificats de divorce délivrés dans d'autres pays, même si la personne possède la double nationalité (par exemple, celle de l'Iran et celle du Canada). Toutefois, les Irano-Canadiens qui ont divorcé au Québec ou au Canada et qui ont besoin d'un équivalent certifié de l'acte de divorce iranien ont le choix. Ils peuvent choisir de se rendre en Iran pour le faire ou d'utiliser les services professionnels du représentant du régime dans le pays où ils vivent (Ebadi, 2011 ; Safizadeh et al., 2016 ; Sotodeh et al., 2022).

Les expériences de la majorité (quatre sur cinq) de nos participants correspondent aux conclusions de l'analyse documentaire, soulignant leur choix d'avoir un certificat de divorce iranien aussi. Le participant qui avait comparu devant un tribunal pénal à Montréal pour violence domestique présumée a déclaré que, dès qu'il avait été acquitté des accusations, et après avoir obtenu son divorce au Québec, il s'était précipité en Iran et avait fait appel à ses puissants amis dans le système juridique iranien pour obtenir un certificat de divorce religieux et civil iranien. Il a expliqué que, ce faisant, son ex-conjointe ne l'avait pas accompagné en Iran. Il a également souligné qu'en son absence, il pouvait légalement la priver de sa dot.

Un autre participant a déclaré que dès qu'il avait reçu son certificat de divorce québécois, il avait procédé à l'équivalence du certificat de divorce en fonction des lois iraniennes. Il a déclaré qu'au lieu de se rendre en Iran, il avait engagé le « représentant » du régime iranien à Montréal pour administrer le divorce islamique requis et les documents nécessaires au divorce civil iranien. Ce participant a expliqué que pour le

divorce religieux, il devait avoir un accord avec son ex-épouse concernant la dot. Il a dit qu'en négociant, il l'avait convaincue de recevoir environ cinq mille dollars (au lieu de la dot initiale qui était d'environ cent mille dollars) et de signer l'accord. Elle aurait accepté la proposition des cinq mille dollars et signé électroniquement l'acte de divorce religieux. Il a répété qu'elle ne voulait pas être présente dans le bureau de ce « représentant » du régime iranien.

Une autre participante, mère de deux enfants, a fait part d'une expérience similaire. Elle s'est présentée au bureau du « représentant » du régime iranien à Montréal pour les formalités religieuses et administratives liées au divorce civil iranien. Elle a déclaré que pour terminer ce processus rapidement et sans difficultés juridiques, elle s'est officiellement débarrassée de sa dot et a payé les frais administratifs (environ trois mille dollars) de sa poche. Elle a répété que son ex-conjoint avait refusé de partager les frais administratifs.

Le mécanisme d'obtention des certificats de divorce iraniens par les participants indique une intersection de leurs identités (genre) avec la justice iranienne, le sexism et les valeurs traditionnelles. Tous les hommes impliqués dans ces processus ont clairement et consciemment utilisé leur pouvoir en tant qu'hommes (basé sur les valeurs traditionnelles sexistes et patriarcales iraniennes) pour abuser financièrement de leurs ex-conjointes en les privant de leur dot. Les lois iraniennes sur la non-reconnaissance des certificats de divorce québécois pour les Canadiens d'origine iranienne peuvent également être considérées comme un moyen pour le régime iranien de contrôler les Iraniens, même s'ils ne vivent pas en Iran. Obliger et forcer les Iraniens à se conformer à ses lois sur le divorce, fondées sur l'inégalité des genres et les valeurs religieuses traditionalistes, peut être une forme d'oppression ancrée dans les structures sociopolitiques de l'Iran.

5.3.2.3 Les dossiers de divorce en Iran : un choix assumé

Les résultats de recherche d'autres chercheurs (Marquis, 2017 ; Rinfret-Raynor et al., 2008) indiquent que de nombreuses familles immigrantes au Québec utilisent le système juridique québécois pour leur divorce. Ces études démontrent que le processus de divorce au Québec pour les couples ethniques peut être complexe et long, principalement en raison de la difficulté d'obtenir des accords sur la garde des enfants et les questions financières. Ces auteurs expliquent en outre que, bien que le tribunal offre aux familles des services de médiation, il peut être difficile d'obtenir des accords en raison de la dynamique tendue entre les couples et du manque de sensibilité socioculturelle des médiateurs. Par ailleurs, selon les conclusions d'Al-Dabbagh (2020), un certificat de divorce étranger peut être certifié dans le système judiciaire du Québec s'il est authentique et délivré sur la base et d'un jugement juste et équitable.

L'expérience de l'une des participantes est cohérente avec les conclusions de Marquis (2017) et Rinfret-Raynor et al. (2008). Cette participante s'est entièrement occupée de son divorce lors de son voyage en Iran. Elle a indiqué que son ex-conjoint était resté à Montréal et que son père avait effectué la procédure administrative de divorce pour lui par procuration. Elle a expliqué qu'elle avait décidé de divorcer en Iran parce que la procédure pouvait y être plus rapide qu'au Québec. Elle considérait ce divorce comme émancipateur et était pressée de le finaliser le plus rapidement possible.

Comme elle était parvenue à un accord avec son ex-conjoint sur les questions financières et qu'elle n'avait pas d'enfants, elle a rapidement obtenu le certificat de divorce iranien. Elle a également mentionné que pour obtenir un divorce rapide et sans heurts en Iran, elle s'était totalement débarrassée de sa dot.

Contrairement aux conclusions d'Al-Dabbagh (2020), lorsque la participante a apporté le certificat de divorce iranien au Québec et l'a soumis au Tribunal de la famille du

Québec pour équivalence, le juge a délivré le certificat de divorce québécois sans remettre en question « l'équité » des circonstances dans lesquelles il a été obtenu en Iran. Cette participante a expliqué qu'elle avait apporté le certificat de divorce iranien au Québec et l'avait soumis au système judiciaire québécois pour obtenir une équivalence certifiée du certificat de divorce québécois. Elle a indiqué que le juge québécois avait délivré ce certificat de divorce québécois certifié rapidement et sans poser de questions.

Une analyse intersectionnelle des expériences de cette participante révèle la complexité du mécanisme employé pour obtenir ce certificat de divorce iranien et son équivalent certifié au Québec. Cette participante a répété à plusieurs reprises dans ses entretiens que son ex-conjoint était passif lorsqu'il s'agissait de prendre des décisions importantes concernant leur relation. Elle l'a également identifié comme une personne qui lui montrait une agressivité passive (notamment en ne lui parlant pas pendant plusieurs semaines et en la privant d'intimité) lorsqu'il voulait la punir. Le récit de cette participante indique que même au cours de la procédure de divorce, il semblait passif dans ses actions, si bien qu'elle en a eu assez de sa passivité et a décidé de finaliser son divorce dès que possible. Toutefois, cette action rapide de la participante lui a coûté des charges financières telles que le coût d'un billet pour l'Iran, le paiement d'un avocat et des frais administratifs, et surtout, l'abandon de sa dot qui, au début de son mariage, représentait beaucoup pour elle. Par ailleurs, lorsque la participante a apporté le certificat de divorce iranien au Québec et l'a soumis au Tribunal de la famille du Québec pour équivalence, le juge a délivré le certificat de divorce québécois sans remettre en question « l'équité » des circonstances dans lesquelles il a été obtenu en Iran. En ce sens, il semble que les identités de son ex-conjoint (sexiste, traditionaliste et passif) dans le processus de leur divorce aient créé une dynamique négative pour elle (en raison de son genre, de son agentivité et de son expérience de la prise de conscience) lorsque ce mécanisme de divorce a croisé les systèmes judiciaires en Iran et au Québec.

5.4 Conclusion au chapitre

Ce chapitre a examiné de façon critique les résultats de l'étude, en soulignant leur signification profonde dans le contexte de la documentation pertinente et du cadre analytique de l'intersectionnalité pour mieux comprendre les dynamiques et les éléments contribuant à la séparation ou au divorce des participants au Québec et au Canada.

L'intersectionnalité nous a aidés à reconnaître la nature interconnectée des catégories sociales des participants, telles que le genre, la classe, l'ethnicité, la race, la langue et l'éducation, avec les structures sociopolitiques (telles que le traditionalisme, la religion, le système judiciaire et les politiques d'immigration) qui ont créé des dynamiques difficiles pour les participants et influencé leurs relations de couple, pour finalement les conduire à la séparation ou au divorce.

L'analyse intersectionnelle des expériences des participants a révélé que leur relation de couple était influencée négativement en Iran par des dynamiques liées à l'inégalité des genres, à la classe sociale, à la sexualité, à l'interférence familiale, aux difficultés financières, à la religion, à la violence domestique et au traditionalisme ancrés dans les structures sociopolitiques de l'Iran contemporain. Les participants se sont mariés en Iran au début de la vingtaine ; ils ont affirmé qu'ils ne connaissaient pas le sexe opposé et qu'ils n'avaient pas reçu d'éducation sexuelle appropriée. Ces deux difficultés majeures ont été vécues dans l'environnement socioculturel imposé par le régime théocratique de l'Iran, où les garçons et les filles étaient séparés et où la sexualité était taboue.

Tous les participants ont affirmé qu'en raison de ces difficultés, ils pensaient à la séparation ou au divorce, même en Iran. Cependant, sachant qu'ils seraient installés au Québec/Canada, ils se sont abstenus de se séparer et de divorcer, espérant que les

conditions migratoires au Québec/Canada seraient propices à l'amélioration de leur relation de couple.

Une analyse intersectionnelle des expériences des participants dans le contexte migratoire a révélé que l'intersection des identités des participants (telles que le genre, la sexualité, les croyances traditionnelles et religieuses, la classe sociale, la violence domestique et l'éducation des enfants) avec les nouvelles conditions sociales, telles que l'emploi, le racisme, le classisme, l'islamophobie, le système de santé, le libéralisme et la prise de conscience, a créé une dynamique supplémentaire qui a considérablement façonné les relations des couples et les a finalement conduits à la séparation et au divorce.

Tous les participants ont cherché à suivre une thérapie de couple ou familiale au Québec pour améliorer leur situation conjugale ; cependant, en raison des barrières linguistiques et de la difficulté à naviguer dans le système de santé au Québec, ils n'ont pas pu trouver les services cliniques souhaités. En moyenne, deux ans après avoir immigré au Québec/Canada, les participants se sont séparés et ont divorcé.

L'analyse des données a également révélé l'utilisation de mécanismes multiples dans le processus administratif et juridique de la séparation et du divorce des participants. L'identité des participants en tant qu'Irano-Canadiens (double citoyenneté) est l'un des éléments essentiels qui a croisé les systèmes judiciaires du Québec et de l'Iran et qui a créé diverses dynamiques pour le mécanisme choisi de séparation et de divorce.

Seule une des participants a connu une séparation officielle au Québec et elle n'a pas eu besoin de demander le divorce iranien. Les quatre autres participants qui ont divorcé au Québec ont décidé d'obtenir un certificat de divorce québécois (civil) et iranien (civil et religieux). Ce faisant, ils ont eu affaire à deux systèmes judiciaires. Les femmes qui ont eu affaire au système judiciaire iranien pour obtenir le divorce ont perdu leur

dot, soit entièrement, soit de manière significative. Néanmoins, ces femmes ont préféré obtenir rapidement le divorce « émancipateur » auquel elles aspiraient tant, plutôt que de prolonger la procédure de divorce pour une question d'argent ou d'or (leur dot).

Essentiellement, les expériences des participants à cette étude ont révélé que leurs séparations et divorces étaient fondés non seulement sur des éléments isolés, mais aussi sur l'intersection de leurs identités et de leurs constructions sociales, tant en Iran qu'au Québec/Canada, ce qui a créé des dynamiques préjudiciables à leurs relations de couple.

Étant donné l'augmentation du taux de divorce en Iran au cours des dernières décennies, il existe une corrélation entre la structure sociopolitique de l'Iran contemporain et le taux de divorce. Par conséquent, tant que la structure sociopolitique de l'Iran ne changera profondément, le taux de divorce continuera d'augmenter en Iran. La même situation pourrait s'appliquer au Québec et au Canada, où le taux de divorce est élevé parmi les immigrants récents et les groupes ethniques. Le Québec et le Canada doivent également améliorer leurs structures sociopolitiques s'ils veulent aider les immigrants récents en provenance d'Iran ou de pays similaires. De telles améliorations pourraient potentiellement jouer un rôle crucial dans la préservation des liens familiaux.

Dans le chapitre suivant, nous ferons quelques recommandations pour de futures recherches, interventions et politiques sur ce sujet de recherche.

CHAPITRE VI

LES RECOMMANDATIONS

Dans ce chapitre, nous verrons comment les résultats et leurs analyses de cette étude peuvent ouvrir de nouvelles voies pour la recherche, l'intervention et l'élaboration de politiques en Iran et au Québec/Canada.

6.1 Recherche : limites et suggestions

Nous reconnaissions les limites de cette étude en termes de portée et de nombre de participants. D'autres recherches qualitatives devraient être menées sur les populations iraniennes afin de mieux connaître leurs expériences en Iran et au Canada. Les résultats de la présente étude peuvent être utiles aux professionnels du travail social, de la thérapie de couple et de famille, de la sexologie et des études démographiques des populations immigrantes pour mieux comprendre et intervenir auprès de la population iranienne au Québec et au Canada.

De plus, les participants à cette étude étaient tous des musulmans qui suivaient les enseignements de la religion chiite, bien qu'à des degrés divers. Nous suggérons que d'autres recherches soient menées sur les populations iraniennes qui appartiennent à des groupes religieux minoritaires, tels que les zoroastriens, les juifs, les chrétiens et les bahá'ís, afin d'examiner les taux de divorce et les raisons du divorce parmi ces groupes. Étant donné les similitudes et les différences entre ces religions monothéistes en Iran, en particulier leurs enseignements sur le genre et la sexualité, nous suggérons que des recherches soient menées parmi les familles iraniennes adhérant à ces religions

afin d'examiner l'impact de ces enseignements religieux sur les couples iraniens appartenant à des groupes religieux minoritaires.

La réalisation de recherches dans ce domaine dans des pays comme le Canada pourrait produire des résultats plus précis, car les Irano-Canadiens pourraient faire entendre leur voix sans réserve et sans crainte du gouvernement iranien.

6.2 Intervention

Les immigrants récents ont des taux de divorce élevés au Canada (Vatz Laaroussi, 2021). L'étude de cette chercheure révèle que la durée moyenne du divorce chez les participants après leur immigration au Québec/Canada était de 2,5 ans.

Nous espérons que les résultats de cette étude aideront le gouvernement et les organisations communautaires à être plus sensibles et préparés à offrir des services appropriés aux familles immigrantes pour préserver leurs unités familiales. Ces services devraient être fournis dans un environnement sûr, en toute confidentialité, sans stéréotypes sur les populations immigrées et, bien sûr, avec compétence.

Trois aspects nous semblent fondamentaux pour travailler avec les familles iraniennes. Premièrement, il est essentiel de considérer la trajectoire migratoire de la population iranienne établie au Québec/Canada. Ce faisant, il est essentiel de considérer qu'une population importante d'immigrants iraniens récents pourrait avoir été la cible d'enjeux sociopolitiques dans l'Iran contemporain qui pourraient affecter leur bien-être psychosocial général et la dynamique de leur couple et de leur famille. Ces couples ont dû relever des défis considérables en Iran pour préserver leurs liens familiaux, principalement parce qu'ils savaient qu'ils pouvaient venir au Québec/Canada pour s'établir dans une société plus juste et plus libérale. Cependant, leurs espoirs au

Québec/Canada ont été anéantis parce que la société d'accueil ne pouvait pas comprendre leurs problèmes et, par conséquent, ne pouvait pas leur tendre la main pour leur fournir les interventions nécessaires à la préservation de leurs familles. Par exemple, ces Iraniens récemment immigrés pourraient bénéficier d'une série de thérapies familiales ou de thérapies de couple qui pourraient les aider à avoir une dynamique familiale plus sûre et plus fonctionnelle.

Nous recommandons de mettre en place des organisations de base au sein des communautés iraniennes (comme dans toutes les autres communautés ethniques) afin de les sensibiliser à l'existence d'une aide professionnelle pour résoudre leurs problèmes de couple et de famille. Ce faisant, nous recommandons également de mettre des services professionnels à la disposition de ces immigrants récents, sans longues listes d'attente et avec des services d'interprétation afin d'éliminer les barrières linguistiques. Les organisations communautaires peuvent également préparer des brochures en farsi et les distribuer au sein de la communauté iranienne pour s'assurer que les nouveaux arrivants connaissent les services existants. À l'ère des médias sociaux, les centres communautaires peuvent également diffuser des informations sur les services par le biais des médias sociaux parlant le farsi, en plus d'organiser des programmes de conseil et d'information gratuits en ligne sur les difficultés rencontrées par les immigrants récents. Ils pourraient aussi les encourager à utiliser les services pour améliorer leur dynamique familiale.

Deuxièmement, les organisations communautaires iraniennes peuvent bénéficier de budgets gouvernementaux pour aider et accompagner les nouveaux arrivants à répondre à leurs besoins pratiques dans la vie quotidienne. Par exemple, les intervenants au sein des organisations communautaires peuvent proposer une série de sessions et d'ateliers gratuits, individuels ou en groupe, aux nouveaux immigrants, leur permettant d'acquérir des compétences sur des questions pratiques telles que les cours de langue, les questions administratives dans la société, le système éducatif, l'éducation

des enfants, les questions juridiques, etc. Ces organisations communautaires proposent également des services pour aider les immigrants récents à s'orienter dans les systèmes de soins de santé, de médicaments et juridiques au Québec/Canada. Ils peuvent accompagner les immigrants récents à des rendez-vous avec des spécialistes tels que des médecins, des centres de services scolaires, des cliniques juridiques et des bureaux de placement. Les centres communautaires au sein de la communauté iranienne peuvent offrir de l'aide aux immigrants récents en leur partageant les sources des banques d'emploi et en les aidant à comprendre comment trouver un emploi, de préférence sur la base des qualifications obtenues en Iran.

Enfin, troisièmement, les services sociaux et de santé peuvent former leurs professionnels par le biais d'ateliers spécialisés sur l'aspect intersectionnel des récents immigrants iraniens au Québec et au Canada. Ces ateliers sur la culture iranienne, les croyances et les pratiques communes en matière de santé peuvent former les professionnels à améliorer leur compétence et leur sensibilité culturelles. La formation aiderait également les professionnels et les intervenants à prendre en compte l'imbrication des identités et des structures sociopolitiques de la société d'accueil tout en analysant les défis des couples et des familles iraniens et en élaborant des plans d'intervention pour les aider à relever ces défis.

6.3 L'élaboration des politiques

Nous suggérons l'élaboration de politiques tant au Canada qu'en Iran. La situation socioculturelle en Iran semble contre-productive pour ces jeunes familles. Des changements profonds et de grande ampleur sont nécessaires. La recherche de Vatz Laaroussi (2021) mentionne le changement de lois au Maroc, qui illustre parfaitement la stabilisation et même la baisse du taux de divorce. L'Iran pourrait suivre cet exemple.

L’élaboration des politiques en Iran et au Canada est un autre domaine où les résultats de la présente étude peuvent être appliqués.

6.3.1 Les politiques en Iran

Au vu des résultats de cette recherche, deux questions -l’inégalité entre les genres et la sexualité- semblent être les défis les plus importants qui ont affecté la dynamique des couples et des familles.

6.3.1.1 Régime répressif et inégalité des genres en Iran

Tous les participants ont indiqué que les problèmes de genre rencontrés au Québec/Canada ont exacerbé la dynamique de leur couple et de leur famille. Les participantes ont indiqué que leurs ex-conjoints étaient toujours d’humeur à les contrôler en raison de leurs attitudes traditionnelles enracinées dans le patriarcat en Iran. Les trois participantes, par exemple, ont déclaré qu’elles occupaient des emplois généraux pour gagner leur vie, mais que leurs ex-conjoints n’étaient pas disposés à occuper un emploi général. Bien que les participantes soient la source de revenus de leur famille, leurs ex-conjoints voulaient contrôler le budget du ménage.

Selon plusieurs chercheurs, l’inégalité entre les genres entre les Iraniens et les groupes ethniques similaires est également l’une des raisons fréquentes de divorce en Amérique du Nord (Chung et al., 2021 ; Khaleque, 2011 ; Khaleque et al., 2013) et particulièrement au Canada et au Québec (Moghissi, 1999 ; Salami et al., 2020 ; Shahidian, 1999 ; Shirpak et al., 2011 ; Vatz Laaroussi, 2021). En outre, les résultats des études de Vatz Laaroussi et de ses collègues (2021) suggèrent une corrélation entre le taux de divorce des communautés immigrées et les cadres juridiques des pays d’origine. Ces études se réfèrent à des exemples du Maroc, où les réformes du cadre juridique et l’octroi de plus de droits aux femmes ont conduit à une stagnation ou à une réduction du nombre de divorces chez les Marocains. D’autre part, elle examine

l'exemple de la Serbie, où l'augmentation des problèmes sociaux a entraîné une hausse du nombre de divorces.

Selon Vatz Laaroussi et al. (2021), nous pouvons nous attendre à une augmentation des taux de divorce parmi les Iraniens, à moins que le gouvernement iranien ne décide de mettre en œuvre de vastes réformes dans ses politiques concernant le statut des femmes, la famille, les relations hommes-femmes, la sexualité et toutes les autres questions relatives aux droits de l'homme. Des changements de grande ampleur et de grande portée sont nécessaires.

En ce qui concerne la situation en Iran, nous devons dire que les idéologies dominantes et la situation socioculturelle entraînent de nombreux problèmes, tels que des troubles de la santé mentale chez les citoyens. Comme l'a montré Bagheri (1992), peu après la révolution iranienne de 1979, une vague d'Iraniens s'est installée au Canada en raison des troubles politiques et des violations des droits de l'homme. Bagheri (1992) a étudié le premier groupe d'immigrants iraniens au Canada dans les années 1980 et a noté une corrélation entre la santé mentale des immigrants iraniens et leurs expériences traumatisantes en Iran. Des études similaires (Ellis et al., 2010) sur la communauté somalienne aux États-Unis ont confirmé l'existence d'une corrélation entre la dépression des Somaliens-Américains et les traumatismes vécus avant l'immigration. Les résultats de la recherche de Vatz Laaroussi (2008) sur la communauté marocaine au Québec ont abouti à des conclusions similaires.

Au cours des quatre dernières décennies, la société iranienne a été de plus en plus confrontée à des politiques d'État qui ont favorisé l'inégalité entre les genres, la ségrégation sexuelle, des lois brutales sur la sexualité et des difficultés économiques dues aux sanctions internationales liées aux projets nucléaires du régime. Les vagues répétées et croissantes d'immigrants et de réfugiés iraniens dans les pays occidentaux, y compris le Canada, montrent que la situation en Iran ne fait qu'empirer pour un grand

nombre de ses habitants. Les statistiques sur les divorces parmi les Iraniens, tant en Iran que dans les pays occidentaux, montrent qu'il existe un lien entre les difficultés perpétuelles en Iran et la dissolution des familles iraniennes.

Il est essentiel de noter que toutes les participantes, ainsi que leurs ex-conjoints, sont nés et ont grandi en Iran. Tant qu'elles ont vécu en Iran (jusqu'au début de la trentaine), elles se sont conformées aux règles et règlements sexistes du régime islamique. Par exemple, elles n'avaient aucun problème à respecter les codes vestimentaires, tels que se couvrir la tête ou porter le « *chadur* » (un vêtement noir couvrant la personne de la tête aux pieds) ou des manteaux en public, et à limiter la communication entre les hommes et les femmes. Néanmoins, dès leur arrivée au Québec, elles ont mis de côté toutes ces habitudes et se sont rapidement adaptées aux normes libérales de la société québécoise. Parmi les récits des participantes, il n'y a pas eu un seul cas où l'une de ces femmes musulmanes a affirmé que le « *hijab* » était une partie symbolique de son identité qu'elle souhaitait conserver. Nous pouvons interpréter que ces femmes en Iran portaient le « *hijab* » parce qu'il était obligatoire et qu'elles essayaient d'éviter de faire face à la police morale du régime et aux conséquences juridiques.

Selon plusieurs chercheurs (Gibson, 2022 ; Hornor, 2023 ; Juneau, 2022 ; Moaiery, 2023), Mahsa Amini était une jeune femme iranienne qui a été tragiquement tuée en septembre 2020 par la police des mœurs iraniennes, prétendument à cause de son problème de hijab. Sa mort a suscité une vague d'indignation et de protestations en Iran et au-delà, mettant en lumière les questions des droits des femmes, de la violence domestique et de la brutalité policière dans le pays.

L'Iran a fait l'objet d'allégations de violations des droits de l'homme de la part de diverses organisations internationales et groupes de défense des droits de l'homme. Ces allégations portent sur des questions telles que les restrictions à la liberté d'expression, les arrestations arbitraires, la torture et la discrimination à l'égard des minorités, entre

autres (Fazeli, 2022 ; Hafezi, 2022). À cet égard, les Nations Unies ont créé la Mission internationale indépendante d'établissement des faits sur la République islamique d'Iran (FFMI) en novembre 2022 par le Conseil des droits de l'homme afin d'enquêter sur les violations présumées des droits de l'homme en Iran. Selon les rapports de Sara Hossain, l'enquêteur des Nations Unies :

The use of such unnecessary and disproportionate force on largely peaceful protests resulted in unlawful killings and injuries of protesters resulting in credible figures of 551 deaths, among them at least 49 women and 68 children, in 26 out of the 31 provinces in Iran. The Islamic Republic of Iran committed crimes against humanity. (Welcome to the United Nations, March 18, 2024).

6.3.1.2 L'éducation sur la sexualité en Iran

Tous les participants ont révélé que leurs problèmes liés à la sexualité ont commencé peu après leur mariage en Iran. Il est essentiel de noter qu'aucune des participantes n'a reçu d'éducation sur la sexualité et les relations conjugales en raison de la censure en Iran. Ils ont été élevés dans des familles traditionnelles ou semi-traditionnelles-semi-modernes où personne, y compris leurs parents, ne parlait de sexualité. On peut imaginer le désarroi de ces jeunes Iraniens, qui suivent les règles religieuses et traditionnelles de chasteté et de virginité et qui ne pensent même pas à la sexualité lorsqu'ils sont confrontés à la réalité de la vie conjugale. De plus, le mariage intervient peu de temps après la rencontre. Pendant ce court laps de temps, et avec toutes les restrictions auxquelles ils sont confrontés, leur connaissance mutuelle est très superficielle.

Il semble qu'il ait été difficile pour les participants d'aborder leurs problèmes sexuels en Iran, car aucun d'entre eux ne maîtrisait le langage clinique ou ne connaissait les ressources disponibles dans ce pays. En outre, ils sont nés et ont grandi dans une société où la sexualité, en général, est taboue, et où parler du dysfonctionnement sexuel d'un

homme est une source de honte. Les couples n'ont donc rien fait pour résoudre ce problème relationnel crucial.

Après s'être installés au Canada, ils auraient pu, peut-être, avoir une nouvelle occasion de bénéficier de services cliniques et de consultations sur les questions sexuelles. Les participantes ont suggéré à leur partenaire de demander une aide professionnelle, mais les maris ont catégoriquement refusé de le faire et sont restés dans le déni. Ce refus rigide des hommes iraniens de consulter des sexologues ou des psychologues pour résoudre leurs problèmes sexuels peut être lié à des questions de genre, car leurs épouses, en tant que femmes iraniennes, étaient ouvertes à la consultation de professionnels au Québec.

La majorité des participants ont expliqué que leurs problèmes sexuels étaient liés à leur éducation conservatrice systématiquement encouragée par le régime iranien et ils ont accusé ce régime théocratique de ruiner leur vie familiale, même dans le contexte de la migration. Au début des années 1980, à l'intersection d'un contexte socioculturel historiquement conservateur et patriarchal et d'un régime islamо-révolutionnaire nouvellement formé, le concept de sexualité en Iran était principalement produit par les grands clergés islamiques chiites sous la forme d'un hétérosexisme normatif qui valorisait la masculinité et promouvait le rôle principal des femmes en tant que mères (Ahmadi, 2016 ; Haeri, 2014 ; Farshidi, 2011 ; Farahani, 2007 ; Hojat et al., 1999 ; Hanassab, 1998).

Dans la société iranienne postrévolutionnaire, les garçons et les filles étaient entièrement séparés dans les écoles et les espaces publics, et il n'y avait pas d'éducation sexuelle dans les écoles (Shahvari, 2018 ; Yaghoobi, 2020). Dans ce contexte socioculturel, les hommes étaient censés exercer leur sexualité d'une manière "masculine" qui impliquait un "pouvoir sexuel" propice à la satisfaction de leurs

épouses et visant à la reproduction (Nakhaee et al., 2020 ; Latifnejad Roudsari et al. ; 2013 ; Tamadonfar, 2007 ; Ghotbi et al., 2004).

Le régime islamique a affirmé son engagement à faire revivre les valeurs islamiques telles que la chasteté, la virginité et l'absence de relations sexuelles avant le mariage pour les hommes et les femmes (Rahbari, 2016). Le régime islamique a prétendu remettre en question le mode de vie libéral occidental, généralement dépeint dans les films hollywoodiens, y compris les relations sexuelles entre adultes basées sur le consentement (Latifnejad Roudsari et al., 2013 ; Tamadonfar, 2007). Dans ce contexte, la plupart des jeunes Iraniens complaisants n'ont jamais eu de relations sexuelles avant le mariage (Gheshlaghi et al., 2014). Le régime a également encouragé le « *sigheh* », ou mariage islamique temporaire entre un homme et une femme, l'homme devant verser de l'argent ou des biens à la femme (Haeri, 2014). Le concept de « *sigheh* » a été critiqué par les féministes iraniennes comme ressemblant à la « prostitution » (Afary, 2009 ; Ahmadi, 2016 ; Ebadi, 2011 ; Haeri, 2014 ; Maranlou, 2014 ; Milani, 2011 ; Yaghoobi, 2020).

Dans la société iranienne, dominée par une masculinité hégémonique, les hommes qui ne remplissaient pas leurs "devoirs sexuels" selon les normes définies pouvaient se sentir exclus, honteux, voire inutiles (Karimi, 2020). Par conséquent, de nombreux hommes qui auraient eu des difficultés avec leur sexualité essaieraient de les dissimuler, de n'en parler à personne et de préserver la réputation de leur « virilité ». Dans ce contexte, les femmes dont les maris ont des problèmes sexuels pratiqueraient également l'autocensure pour éviter de ternir la réputation masculine de leurs conjoints (Gheshlaghi et al., 2014, Karimi, 2016).

Aborder le problème du dysfonctionnement sexuel dans une société patriarcale comme l'Iran nécessite une approche audacieuse et multiforme qui englobe les facteurs sociaux, culturels, médicaux et psychologiques. Une approche aussi ambitieuse

nécessite le soutien total des secteurs gouvernementaux et la collaboration des prestataires de services privés et des médias. Pour ce faire, l'éducation et la sensibilisation à l'éducation sexuelle peuvent constituer la première étape. Cet objectif peut être progressivement atteint en organisant des programmes d'éducation sexuelle par l'intermédiaire du système éducatif officiel, des médias publics et privés ainsi que des organisations communautaires. Ces programmes éducatifs peuvent également diffuser des informations sur les différents problèmes liés à la sexualité qui peuvent survenir à tout citoyen, homme ou femme, et encourager les personnes confrontées à ces problèmes à consulter des professionnels compétents. Ce faisant, le gouvernement devrait assurer l'accès aux soins de santé dans tout le pays dans le cadre du système de santé public. Les cliniques privées spécialisées devraient également être libres d'offrir des services médicaux à leurs clients afin de traiter les problèmes de santé et de dysfonctionnement sexuels par le biais d'un soutien médical et psychologique. Étant donné le caractère sensible de la question de la sexualité en Iran, il serait essentiellement nécessaire de fournir un soutien médical et psychologique aux clients par l'intermédiaire de spécialistes, de conseillers formés et de thérapeutes dans des environnements cliniques exempts de tout jugement. La liberté des chercheurs en Iran peut également contribuer à la production d'une littérature traitant des problèmes liés à la sexualité sans aucune censure, ce qui peut aider les cliniciens et les travailleurs socioculturels à se tenir constamment au courant de ce défi et à améliorer leurs interventions en fonction des besoins réels des citoyens confrontés à des problèmes de sexualité.

6.3.2 Les politiques au Canada

Le Canada est un pays multiculturel et multiethnique, ce qui est une excellente chose, mais il doit le rester tout en offrant des chances égales à ses divers groupes ethniques. L'analyse documentaire réalisée dans le cadre de cette recherche a montré qu'il existe une histoire de racisme au Canada, qui a fait de nombreuses victimes parmi les

Premières nations et d'autres minorités ethniques. L'islamophobie est l'un des problèmes existants au Canada (Bakali, 2015 ; Cihangir et al., 2010 ; Howard, 2019 ; Jamil, 2014 ; Mathelet, 2015 ; Major et O'Brien, 2005 ; Perozzo et al., 2016 ; Vatz Laaroussi, 2008) qui peut affecter la situation de nombreuses familles musulmanes, y compris les nouveaux immigrants iraniens.

Nous avons besoin de plus de recherches et d'analyses savantes pour aider le Canada à élaborer des politiques sociales avec des plans concrets pour lutter contre le racisme et l'islamophobie qui sont comme des maladies sociales qui rongent le tissu de la société multiculturelle canadienne.

En ce qui concerne la question de l'emploi, il est compréhensible qu'en même temps, il incombe aux nouveaux immigrants d'être plus flexibles, résilients et orientés vers des solutions et de trouver des moyens graduels de s'établir au mieux dans le contexte migratoire sans perdre leur santé holistique et leurs liens familiaux. Cependant, les politiques du Québec/Canada peuvent également aider les nouveaux immigrants à bien s'établir.

6.3.2.1 Les politiques liées à Citoyenneté et Immigration Canada (CIC)

Le problème de l'emploi des immigrants est en partie lié à Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) et à ses politiques. Par exemple, le Canada reçoit chaque année de nombreux ingénieurs en provenance de l'Iran. Cependant, ces ingénieurs expérimentés ont besoin d'aide pour trouver un emploi d'ingénieur au Québec et au Canada, car l'une des exigences des employeurs potentiels est que les candidats appartiennent aux ordres professionnels correspondants. Dans le cas contraire, ces nouveaux arrivants, malgré leur précieuse expérience professionnelle, risquent, au mieux, d'être embauchés en tant que « techniciens », avec des salaires et des avantages professionnels bien moindres.

Il est important de noter que le contexte de la migration au Québec a bouleversé la classe sociale de tous les participants et de leurs conjoints. Bien qu'ils aient tous des diplômes universitaires et de l'expérience professionnelle en Iran, ils n'ont pas obtenu l'emploi et le revenu correspondants à leur arrivée au Québec. En conséquence, les relations de pouvoir fondées sur la classe sociale entre les couples ont disparu. Les participants masculins ont expliqué que la perte de leur classe sociale supérieure au Québec a remis en question leur autorité au sein de leur famille.

Ce défi du déséquilibre du pouvoir basé sur le genre et la classe à la maison peut conduire ces hommes à des problèmes de santé mentale et de comportement plus graves qui peuvent conduire au développement d'une dynamique problématique dans la famille qui les conduits au divorce (Amato et Beattie, 2011 ; Hellerstein et Klein, 2017 ; Hojat et al., 1999 ; Tohidi, 1993 ; Vatz Laaroussi, 2021).

6.3.2.2 Les politiques liées au système de santé

Les expériences des participants démontrent que les problèmes liés à la santé en général et surtout les problèmes mentaux ont créé des dynamiques problématiques dans leurs familles et que l'absence de prise en charge adéquate de ces problèmes a contribué à leurs divorces.

Selon l'Institut de santé publique du Québec (2013), une personne sur cinq au Québec et au Canada souffre de troubles mentaux, ce qui comprend les troubles anxieux, la dépression et la schizophrénie. Ces difficultés peuvent toucher des personnes de tous horizons, y compris des immigrants récents. Pour faire face à ces problèmes, le système de santé au Québec et au Canada doit être très efficace. Par contre, il semble que l'accès aux services aux patients ne soit pas toujours facile et rapide. Selon une expression populaire au Québec, plus le client est « bruyant » avec le système de santé, plus il peut accéder rapidement aux services. Le problème est que les nouveaux immigrants ne sont

pas très « bruyants », en partie à cause de la barrière de la langue et de leur manque de connaissance du système. Parfois, nous entendons également une autre expression populaire parmi les professionnels de la santé qui désigne les clients du Moyen-Orient et d’Afrique du Nord « bruyants » comme des « reines du drame » qui aiment exagérer leurs problèmes. Ces expressions populaires parmi le personnel de santé peuvent en partie refléter les problèmes d’intervention des immigrants récents.

Face à la dépression au Québec, les participants ont eu du mal à trouver les bonnes ressources parce qu’ils ne connaissaient pas le système de santé et qu’ils avaient des barrières linguistiques, de sorte que leur dépression s’est aggravée. Elle s’est aggravée et a affecté leur relation.

Selon certains chercheurs (Collins, 2019 ; Curtis et al., 2020), la théorie intersectionnelle peut éclairer les expériences des personnes en tant qu’utilisateurs de services dans le système de santé. Ces auteurs soutiennent, par exemple, que les personnes appartenant à diverses catégories sociales telles que la race, l’origine ethnique, le genre, la pauvreté et la classe sociale vivraient différemment le fait d’être exposées à un problème médical tel que le COVID-19.

D’autres chercheurs ont démontré que l’accès aux services de santé, en général, et aux services de santé mentale, en particulier pour les nouveaux immigrants, est difficile (Devris et al., 2013 ; Okeke-Ihejirika et al., 2020 ; Stithet et al., 2019). Plusieurs facteurs (par exemple, le manque de connaissance du système de santé, les barrières linguistiques, les longues listes d’attente et les traitements stéréotypés fondés sur leurs origines socioculturelles) peuvent les empêcher de bénéficier des structures existantes. En conséquence, les problèmes de nombreuses familles immigrées peuvent s’aggraver et les conduire à des problèmes plus graves, y compris le divorce (Beiser, 2005 ; Creed, 1987 ; Dow, 2011 ; Ellis et al., 2010).

Le système de santé au Québec/Canada devrait être plus attentif aux besoins des nouveaux immigrants afin de les traiter en temps utile avant qu'ils ne soient confrontés à des problèmes irritable, les amenant à dissoudre leurs liens familiaux.

CONCLUSION

Les immigrants iraniens représentent une proportion importante de la population des grandes villes canadiennes. Au cours des dernières décennies, le Québec et le Canada ont accueilli un nombre croissant d'immigrants iraniens en tant que travailleurs qualifiés. Bon nombre de ces immigrants récents sont venus au Canada en famille. La communauté iranienne du Québec et du Canada est relativement jeune, et une grande partie d'entre elle est constituée d'immigrants de première génération.

Depuis l'arrivée de la première vague d'immigrants iraniens au Canada au début des années 1980, les chercheurs ont commencé à étudier cette population immigrante. Néanmoins, seule une poignée de chercheurs a effectué des recherches sur les immigrants iraniens au Canada. Par conséquent, nous avons besoin de beaucoup plus de recherches sur les Iraniens au Québec et au Canada pour mieux comprendre leurs expériences.

Plus précisément, cette étude s'est concentrée sur les couples d'immigrants iraniens récents qui ont vécu une séparation ou un divorce au Québec ou au Canada. Cette recherche avait trois objectifs :

- (1) Documenter les expériences des Iraniens qui ont vécu une séparation ou un divorce au Québec/Canada.
- (2) Identifier les éléments et les dynamiques antérieurs et postérieurs à l'immigration qui ont influé sur la relation du couple ou de la famille des participants qui a mené à la séparation ou au divorce.
- (3) Documenter les mécanismes à l'œuvre dans leur processus de séparation/divorce au Québec/Canada.

Dans le premier chapitre, nous avons passé en revue la littérature, montrant que le divorce a proliféré dans le monde entier depuis les années 1960, en particulier dans le monde industriel occidental. Quelques décennies plus tard, certaines sociétés orientales, comme l'Iran et les pays voisins, ont été touchées par ce phénomène. Depuis les années 1980, elles ont également connu une augmentation rapide des taux de divorce.

Selon l'analyse documentaire, il existe des raisons et des éléments spécifiques communs à la plupart des divorces dans le monde : les facteurs économiques, l'évolution des valeurs socioculturelles, les relations libres et la laïcité. Néanmoins, l'analyse documentaire indique que dans les sociétés orientales telles que l'Iran et ses pays voisins, d'autres éléments distincts tels que l'inégalité entre les genres, la classe sociale et les valeurs traditionnelles jouent un rôle essentiel dans le divorce des couples. Dans le deuxième chapitre, nous avons explicité le cadre théorique de l'intersectionnalité dans cette recherche. L'intersectionnalité fait référence au croisement de catégories socialement construites telles que le genre, la race, la classe, la sexualité, l'âge, les capacités, la nationalité, la langue et le statut d'immigrant, donnant lieu à de multiples inégalités. L'intersectionnalité nous a permis de mieux comprendre comment les différences de pouvoir (en Iran et au Québec) s'entrecroisaient avec les situations sociales et les identités des participants et comment ces intersections influençaient leur relation de couple.

Dans le troisième chapitre, consacré à la méthodologie de recherche, nous avons justifié le choix de la recherche qualitative. Nous avons utilisé un modèle d'entrevue semi-structurée pour interroger trois femmes et deux hommes de la communauté iranienne de Montréal qui avaient récemment vécu une séparation ou un divorce au Québec/Canada. Comme fondement philosophique de la méthodologie de cette

recherche, nous avons utilisé la phénoménologie herméneutique pour interpréter les expériences de séparation/divorce des participants.

Dans le quatrième chapitre, nous avons présenté les résultats. L'analyse phénoménologique interprétative (API) a été utilisée pour analyser les données. L'API nous a aidés à écouter les voix des participants et à comprendre le sens de leur expérience subjective. En conséquence, cette recherche a créé une opportunité unique pour les participants de décrire la singularité de leurs expériences tout en ayant la liberté de s'exprimer et de réfléchir à leur voix.

Dans le cinquième chapitre, nous avons présenté l'analyse des résultats de cette recherche. Nous en résumons ici les faits saillants :

- Une analyse intersectionnelle des expériences des participants a révélé qu'ils avaient été confrontés à des problèmes de classe, d'inégalité entre les genres, de sexualité, d'ingérence de la belle-famille, de difficultés économiques, de mauvaise communication et de violence domestique dans le contexte pré-migratoire. Ces difficultés, principalement enracinées dans la structure socioculturelle de la société iranienne, ont créé des fissures dans les relations des participants.
- Une analyse intersectionnelle a également révélé qu'après avoir immigré au Québec, les participants ont continué à éprouver des difficultés liées au genre, à la sexualité, au processus d'adaptation au Québec, aux questions socio-économiques, à la santé/santé mentale, à la communication, à la violence domestique et au phénomène de la prise de conscience des femmes dans la société d'accueil, ce qui a finalement conduit à la séparation et au divorce.
- L'une des caractéristiques de cette recherche était de montrer le processus de prise de conscience des femmes iraniennes dans le contexte de la migration. Malgré toutes leurs difficultés, les participantes ont appris à s'affirmer et à

dire « non » à une relation abusive ancrée dans les idées traditionnelles sur le genre et la sexualité. Elles ont admis que le fait de vivre au Québec et d'être exposées à une société libérale plus égalitaire les avait aidées à prendre conscience d'elles-mêmes.

- Cette étude a également révélé que certains participants estimaient que l'impact des enseignements conservateurs du régime iranien était destructeur pour la dynamique de leur couple et de leur famille. Cependant, après leur séparation ou leur divorce au Québec, ils ont progressivement développé leurs capacités d'apprentissage et ont changé leur vie de manière positive.
- La plupart des participants ont choisi d'avoir des certificats de divorce québécois et iraniens en ce qui concerne les mécanismes administratifs et juridiques de la séparation et du divorce. Pour les familles avec enfants, il a fallu du travail pour parvenir à un accord sur les questions financières et la garde des enfants. Ce n'est qu'avec l'aide d'avocats qu'ils ont pu conclure les accords nécessaires. Pour les couples sans enfants, afin que les femmes obtiennent le divorce le plus rapidement possible, elles étaient prêtes à renoncer à leur dot, soit entièrement, soit en la réduisant considérablement.
- Pour obtenir leur divorce religieux (islam chiite) et civil iranien, la plupart des participants ont eu recours aux services de certains religieux et avocats chiites basés à Montréal, qui sont les « représentants » du régime iranien à Montréal.
- Pour terminer, nous réitérons que nous reconnaissons les limites de cette étude en ce qui concerne la portée et le nombre de participants. D'autres recherches qualitatives seront menées pour en savoir plus sur les expériences des populations iraniennes.
- Nous avons recommandé que les résultats de notre étude soient utiles aux professionnels du travail social, de la thérapie de couple et de famille, de la sexologie et des études démographiques des populations immigrantes, afin

qu'ils puissent mieux comprendre les nouveaux immigrants iraniens au Québec et au Canada et intervenir auprès d'eux.

- Nous avons également formulé des suggestions pour l'élaboration de politiques au Canada et en Iran. La situation socioculturelle en Iran semble contre-productive pour ces jeunes familles. Des changements significatifs et profonds sont nécessaires, tant en Iran qu'au Québec/Canada, pour prévenir le nombre croissant de séparations/divorces parmi les nouveaux immigrants iraniens.

ANNEXE A

L'AFFICHE DE RECRUTMENT

Invitation to the Iranian Community of Montreal to participate in an UQAM-based research.

Hossein Torkpour, PhD candidate at the School of Social Work at the University of Quebec in Montreal (UQAM), invites the Iranians of Montreal to participate in a scientific study.

Conditions for participation in the research:

- Are you 18 years old or older?
- Have you immigrated to Quebec / Canada in the last 10 years?
- Have you experienced separation and / or divorce in Quebec/Canada?

If your answers to the above questions are "yes", we would like to invite you to participate in our research project about:

What elements and dynamics lead to the separation / divorce of Iranian immigrants in Canada?

This doctoral research is conducted by Hossein Torkpour under the supervision of Professor Lilyane Rachédi and Professor Ghayda Hassan at the University of Quebec in Montreal (UQAM).

Participants will be interviewed confidentially for 60 to 90 minutes.

Participants will receive a \$ 10 gift.

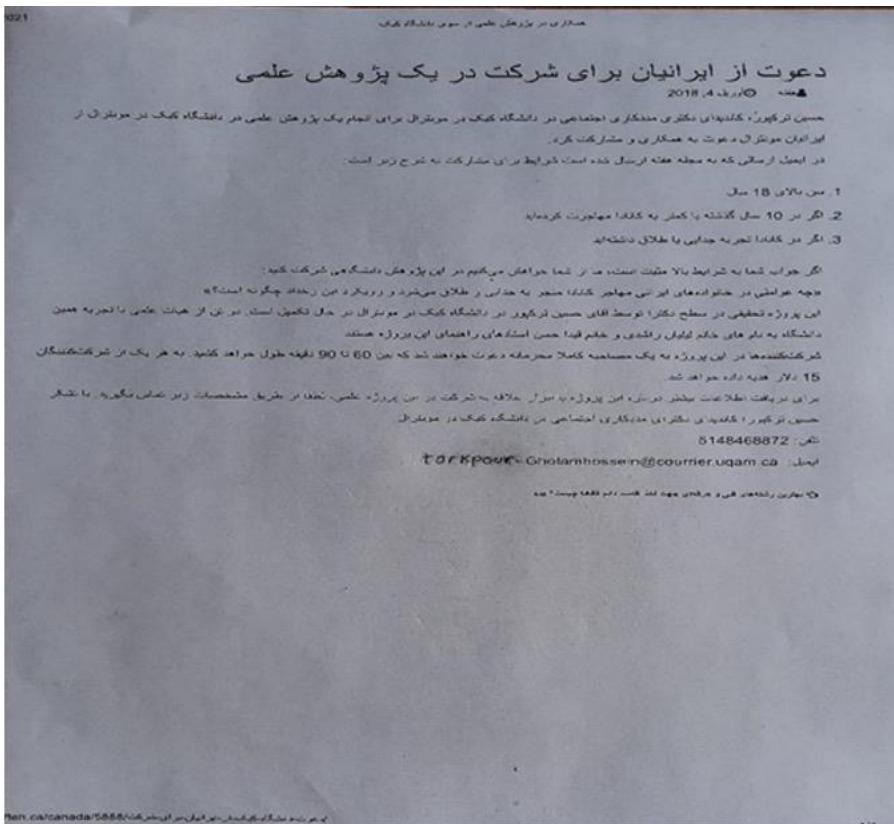
For more information or to express your desire to participate in this research, please contact us:

Hossein Torkpour, PhD candidate in Social Work at the School of Social Work, UQAM.

Telephone: (514) 846-88 72

Email: torkpour.gholamhossein@courrier.uqam.ca

Affiche en persan:



ANNEXE B

LE FORMULAIRE DE CONSENTEMENT

L'UQÀM

FORMULAIRE DE CONSENTEMENT

Titre du projet de recherche

Quels sont les éléments et les dynamiques qui mènent à la séparation du point de vue des iraniens et iraniennes immigré-e-s au Québec ?

Étudiant-chercheur

Gholamhossein Torkpour

Téléphone : (514) 846-88 72

Courriel : torkpour.gholamhossein@courrier.uqam.ca

Direction de recherche

Co-directrice Professeure Lilyane Rachédi,

École de travail social

Poste : Professeure

Courriel : rachedi.lilyane@uqam.ca

Téléphone : (514) 987-3000 poste 7050

Co-directrice Professeure Ghayda Hassan

Département de psychologie

Poste : Professeure

Courriel : hassan.ghayda@uqam.ca

Téléphone : (514) 987-3000 poste 4946

Préambule

Nous vous demandons de participer à un projet de recherche qui implique les éléments et les dynamiques qui mènent à la séparation ou divorce du point de vue des iraniens et iraniennes immigré-e-s au Québec.

Avant d'accepter de participer à ce projet de recherche, veuillez prendre le temps de comprendre et de considérer attentivement les renseignements qui suivent.

Ce formulaire de consentement vous explique le but de cette étude, les procédures, les avantages, les risques et inconvénients, de même que les personnes avec qui communiquer au besoin.

Le présent formulaire de consentement peut contenir des mots que vous ne comprenez pas. Nous vous invitons à poser toutes les questions que vous jugerez utiles.

Description du projet et de ses objectifs

Dans ce projet, nous nous concentrerons sur les familles iraniennes qui ont immigré au Québec depuis dix ans.

La question principale est : Quels sont les éléments et les dynamiques qui mènent à la séparation / divorce du point de vue des iraniens et iraniennes immigré-e-s au Québec ?

Il n'y a pas eu trop de projets de recherche au Québec au sujet de cette population particulière avec la même préoccupation. C'est pourquoi les résultats de ce projet de recherche peuvent apporter des enseignements utiles aux familles iraniennes, aux chercheurs intéressés par le même sujet et aux travailleurs sociaux et les thérapeutes conjugaux et familiaux qui interviennent avec cette population ou une population similaire.

Voici les objectifs généraux de cette étude :

- 1- Documenter les expériences des Iraniens et Iraniennes qui ont vécu une séparation au Québec.
- 2- Identifier les éléments pré et post-migratoires ayant mené à la séparation.
- 3- Documenter les dynamiques à l'œuvre ayant mené à la séparation.

- Durée prévue du déroulement du projet est presque 2 ans
- Nombre de participants impliqués ; 5 femmes et 5 hommes
- Population ciblée ; Iraniennes et Iraniens
- Objectifs poursuivis :

Nous aimerions savoir combien les facteurs pré-immigration et post-immigration peuvent causer le phénomène de la séparation et du divorce chez les immigrants iraniens du Québec.

Nous supposons que certains de ces défis peuvent être l'intégration dans la société d'accueil, le chômage, le genre, la toxicomanie et la violence domestique.

Nous voudrions examiner si ces types d'éléments causent la séparation et le divorce dans certaines de ces familles ou s'il y a d'autres éléments inconnus ?

Nature et durée de votre participation

Décrivez le genre de tâche demandée au participant ainsi que la durée de celle-ci. Après la lecture de cette section, le participant doit être en mesure de savoir exactement ce qui lui est demandé.

Dans ce projet de recherche, votre tâche en tant que participant ou participante est d'expliquer votre expérience de séparation / divorce au Québec. Nous aimerions savoir quels éléments ont joué un rôle majeur dans votre décision de séparer / divorcer de votre conjoint/e. Nous aimerions également vous demander d'expliquer le mécanisme de cette séparation / divorce.

Vous pouvez, selon la nature de votre projet, traiter des éléments suivants :

- La mention du nombre de rencontres (durée de chacune d'elles) avec le participant et la description détaillée des tâches demandées ;

Nous allons nous rencontrer une fois pour l'interview. Cette interview prendra 60-90 minutes. La tâche du participant dans cette interview est de répondre aux questions préparées par le chercheur. Ces questions sont centrées sur les raisons de l'option de séparation / divorce du couple et le mécanisme dans lequel il a eu lieu.

- La période de suivi, le cas échéant ;

Après avoir écouté l'interview enregistrée, si le chercheur estime qu'il y a des informations importantes qui manquent sur les expériences des participants pour une meilleure analyse, il peut faire appel à l'interviewé pour un suivi et une deuxième interview. À part cela, il n'y aura pas de suivi régulier avec les participants.

- Le lieu où se déroulera chacune des étapes de la recherche où la participation est demandée ;

Les participants seront invités à rejoindre le chercheur dans une salle privée de la grande bibliothèque de l'UQAM où il y aura une atmosphère privée pour les deux parties. Les étapes de la recherche telles que l'écoute des entrevues, la transcription des entrevues, l'analyse des données et la rédaction des rapports auront lieu dans la résidence du chercheur en toute confidentialité.

- L'utilisation d'enregistrement vidéo ou audio, le cas échéant ;

Les interviews seront enregistrées par un petit enregistreur.

- La mention de la présence, du double insu ou d'un groupe contrôle (explication de l'impact et des conséquences sur le participant);

Non applicable

- Si le chercheur est également un intervenant agissant auprès du participant, une distinction doit être établie à cet effet, surtout si le participant a un lien de dépendance avec le chercheur.]

Non applicable

Avantages liés à la participation

Décrivez les avantages que le participant pourrait personnellement tirer de sa participation au projet. S'il n'y en a pas, il faut le mentionner de façon explicite.

Vous ne retirerez personnellement pas d'avantages à participer à cette étude. Toutefois, vous aurez contribué à l'avancement de la science.

Risques liés à la participation

[Décrivez dans un langage simple tous les risques possibles (physiques, psychologiques, sociaux, familiaux ou autres) pouvant découler de l'implication du participant au projet de recherche, même ceux à faible probabilité.

Nous aimerions vous informer au début que le souvenir de votre séparation / divorce peut créer chez vous une agitation émotionnelle. Bien que le risque de perturbation émotionnelle ne soit pas très élevé, nous aimerions en tenir compte.

En cas de risques, vous devez également expliquer les moyens mis en œuvre pour éviter les situations problématiques, comme la référence vers un professionnel compétent identifié expressément.

Nous aimerions vous informer qu'en cas de troubles émotionnels en vous rappelant vos expériences de divorce, nous préférons arrêter l'interview. Ce serait plus sain pour vous. En outre, si vous choisissez de consulter un psychologue, il nous fera plaisir de vous présenter un psychologue compétent.

Confidentialité

[Décrivez les mesures mises en place pour assurer, le cas échéant, la confidentialité des informations recueillies. Vous pouvez traiter des éléments suivants :

- Codification des données nominales ;

Les interviews enregistrées seront transcrrites et numérotées par le chercheur. Seul le chercheur aura la liste des participants et le numéro qui leur sera attribué.

- Qui aura accès aux données recueillies ;

Les informations personnelles des participants ne seront connues du chercheur et ne seront pas révélées lors de la publication des résultats.

- Comment et où seront conservées ces informations ;

Les enregistrements seront détruits dès qu'ils auront été transcrits et tous les documents relatifs à votre entrevue seront conservés sous clef durant la durée de l'étude.

- Quel sera leur délai de conservation ;

L'ensemble des documents seront détruits cinq ans après la dernière communication scientifique.

- Comment les informations seront détruites.

Les documents seront déchiquetés par une déchiqueteuse.

Participation volontaire et retrait

Votre participation est entièrement libre et volontaire. Vous pouvez refuser d'y participer ou vous retirer en tout temps sans devoir justifier votre décision. Si vous décidez de vous retirer de l'étude, vous n'avez qu'à aviser Hossein Torkpour verbalement ; toutes les données vous concernant seront détruites.

Indemnité compensatoire

Le participant recevra dix dollars à titre d'indemnité pour chaque entrevue.

Des questions sur le projet ?

Pour toute question additionnelle sur le projet et sur votre participation vous pouvez communiquer avec les responsables du projet : [insérez les prénom et nom du directeur de recherche, ainsi que ses coordonnées (téléphone et courriel) ; insérez vos prénom et nom, ainsi que vos coordonnées (téléphone et courriel)].

Des questions sur vos droits ? Le Comité d'éthique de la recherche pour les projets étudiants impliquant des êtres humains (CERPE) a approuvé le projet de recherche auquel vous allez participer. Pour des informations concernant les responsabilités de l'équipe de recherche au plan de l'éthique de la recherche avec des êtres humains ou pour formuler une plainte, vous pouvez contacter la coordination du CERPE :

Mme Julie Sergent, Agente de recherche et de planification, téléphone (514) 987-3000 poste : 3642 ; courriel : sergent.julie@uqam.ca

Remerciements

Votre collaboration est essentielle à la réalisation de notre projet et l'équipe de recherche tient à vous en remercier.

Consentement

Je déclare avoir lu et compris le présent projet, la nature et l'ampleur de ma participation, ainsi que les risques et les inconvénients auxquels je m'expose tels que présentés dans le présent formulaire. J'ai eu l'occasion de poser toutes les questions concernant les différents aspects de l'étude et de recevoir des réponses à ma satisfaction.

Je, soussigné(e), accepte volontairement de participer à cette étude. Je peux me retirer en tout temps sans préjudice d'aucune sorte. Je certifie qu'on m'a laissé le temps voulu pour prendre ma décision. Une copie signée de ce formulaire d'information et de consentement doit m'être remise.

Prénom Nom

Signature

Date

Engagement du chercheur

Je, soussigné(e) certifie

- (a) avoir expliqué au signataire les termes du présent formulaire; (b) avoir répondu aux questions qu'il m'a posées à cet égard;
- (c) lui avoir clairement indiqué qu'il reste, à tout moment, libre de mettre un terme à sa participation au projet de recherche décrit ci-dessus;
- (d) que je lui remettrai une copie signée et datée du présent formulaire.

Prénom Nom

Signature

Date

Personnes mineures ou inaptes à consentir

Dans le cas de personnes mineures ou inaptes à consentir, le formulaire doit aussi contenir les éléments suivants :

- Le droit de retrait de la personne mineure ou inapte à consentir en tout temps sans justification et sans pénalité d'aucune forme et ce même après avoir obtenu le consentement du tiers autorisé ;
- Le droit, pour le tiers autorisé, de retirer la personne mineure ou inapte à consentir en tout temps sans justification et sans pénalité d'aucune forme ;
- L'identification de la personne mineure ou inapte à consentir et, dans la mesure du possible, sa signature ;
- L'identification et la signature du tiers autorisé (parent, tuteur, etc.), de même que la confirmation que ce tiers a discuté du projet de recherche avec la personne mineure ou inapte à consentir et que cette dernière accepte d'y participer volontairement.]

UQAM

CONSENT FORM

Title of the research project

What are the elements and dynamics that lead to separation from the point of view of Iranian and Iranian immigrants in Quebec?

Research student

Gholamhossein Torkpour

Telephone: (514) 846-88 72

Email: torkpour.gholamhossein@courier.uqam.ca

Research Direction

Co-director Professor Lilyane Rachédi,

School of Social Work

Position: Professor

Email: rachedi.lilyane@uqam.ca

Telephone: (514) 987-3000 ext. 7050

Co-Director Professor Ghayda Hassan

Department of Psychology

Position: Professor

Email: hassan.ghayda@uqam.ca

Phone: (514) 987-3000 ext. 4946

Preamble

We ask you to participate in a research project that involves the elements and dynamics that lead to separation or divorce from the point of view of Iranian and Iranian immigrants in Quebec.

Before agreeing to participate in this research project, please take the time to understand and carefully consider the following information.

This consent form explains the purpose of this study, the procedures, the benefits, the risks and the inconveniences, as well as the people to contact if necessary.

This consent form may contain words that you do not understand. We invite you to ask any questions you may find useful.

Description of the project and its objectives

In this project, we will focus on Iranian immigrant families who have immigrated to Quebec within the last ten years.

The main research question is: What are the elements and dynamics that lead to separation / divorce from the point of view of Iranian immigrants in Quebec?

There have not been too many research projects in Quebec on this particular population with the same concern. For this reason, the results of this project can provide useful lessons for Iranian

families, researchers interested in the same subject, and social workers and family therapists involved with this population or a similar population.

The general objectives of this study are:

- 1- Document the experiences of Iranians who have experienced separation/divorce in Quebec.
- 2- Identify the pre- and post-migration elements that led to the separation/divorce.
- 3- Document the dynamics at work that led to the separation/divorce.
- Expected duration of the project is almost 2 years after the taken interviews.
- Number of participants involved; 5 women and 5 men.
- Target population: Iranian immigrants who have immigrated to Quebec within the last ten years.
- Objectives:

We would like to find out how much the pre-immigration and post-immigration factors, and which ones can cause the phenomenon of separation and divorce among the Iranian immigrants of Quebec.

We assume that some of these challenges can be integration in the host society, unemployment, gender, drug abuse, and domestic violence.

We would like to examine if these kinds of elements are causing separation and divorce in some of these families or there are some other unknown elements?

Nature and duration of your participation

Describe the type of task requested and the duration of the participant. After reading this section, the participant must be able to know exactly what is being asked. Depending on the nature of your project, you may consider the following:

In this research project, your task as a participant is to explain your experience of separation/divorce in Quebec. We would like to know what elements did play major roles in your decision to separate/divorce from your spouse. We also would like to ask you to explain the mechanism of this separation/divorce.

Depending on the nature of your project, you may consider the following:

- The number of meetings (duration of each) with the participant and the detailed description of the tasks requested;

We are going to meet once for the interview. This interview will take 60-90 minutes. The task of the participant in this interview is to answer the questions prepared by the researcher. These questions are focused on the reasons for the option of separation/divorce of the couple and the mechanism in which it took place.

- The follow-up period, if any;

After listening to the recorded interview, if the researcher feels that there are some important information are missing about the experiences of the participants for the better analysis, he may call upon the particular interviewee for a follow up and second interview. Other than that, there will not be a regular follow up with the participants.

- The place where each stage of the research will take place where the participation is requested; The participants will be invited to join the researcher into a private room within the major library of UQAM where there will be privacy for the both parties. The proceeding steps of the research such as listening to the interviews, transcribing the interviews, analysis of the data, and writing reports will take place in the residence of the researcher with full confidentiality.

- the use of video or audio recording, if any;

The interviews will be audio-recorded by a small recorder.

- The mention of presence, double blind or control group (explanation of the impact and consequences on the participant);

Non-Applicable

- If the researcher is also an intervener acting with the participant, a distinction must be established for this purpose, especially if the participant does not deal at arm's length with the researcher.]

Non-Applicable

Benefits of participation

Describe the benefits that the participant could personally derive from participating in the project. If there is none, it must be mentioned explicitly.

You will not personally benefit from participating in this study. However, you will have contributed to the advancement of science.

Risks related to participation

Describe in simple language all the possible risks (physical, psychological, social, family or other) that may arise from the participant's involvement in the research project, even those with low probability.

We would like to inform you in the beginning that recollecting your memories about your separation/divorce may create in your emotional turmoil. Although the risk of this emotional disturbance is not very high, we would like to take it into consideration.

In case of risk, you must also explain the means implemented to avoid problematic situations, such as the reference to a competent professional identified specifically.

We would like to inform you that in case of emotional disturbance in you through recollecting your divorce experiences, we prefer to stop the interview. This would be healthier for you. In addition, should you chose to consult with a psychologist, it would be our pleasure to introduce you to a competent psychologist.

Confidentiality

Describe the measures put in place to ensure, where appropriate, the confidentiality of the information collected. You can process the following:

- Codification of nominal data;

The recorded interviews will be transcribed and will be numbered by the researchers. It is only the researcher who will have the list of participants and the number assigned to them.

- Who will have access to the data collected?

The personal information of the participants will only be known to researcher and will not be revealed when the results are released.

- How and where will this information be kept?

The recordings will be destroyed as soon as they are transcribed and all the documents relating to your interview will be kept locked up during the duration of the study.

- What will be their conservation period?

All documents will be destroyed five years after the last scientific communication.

- How the information will be destroyed.

The documents will be shredded by a shredder machine.

Voluntary participation and withdrawal

Your participation is completely free and voluntary. You may refuse to participate or withdraw at any time without having to justify your decision. If you decide to withdraw from the study, simply notify Hossein Torkpour verbally; all data concerning you will be destroyed.

Compensatory allowance

The participant will receive ten dollars as an allowance for each interview.

Questions about the project?

For any additional questions about the project and your participation, you can contact the project leaders: Hossein Torkpour with telephone number (514)846-88 72 and email address: torkpour@yahoo.com.

Questions about your rights? The Research Ethics Committee for Student Projects Involving Human Beings (CERPE) has approved the research project in which you will participate. For information about the research team's research ethics responsibilities in relation to human beings or to make a complaint, you can contact the CERPE coordinator: Ms. Julie Sergent, Research and Planning Officer, Telephone (514) 987-3000 ext.: 3642; email: sergent.julie@uqam.ca.

Thanks

Your collaboration is essential to the realization of our project and the research team wishes to thank you for it.

Consent

I declare that I have read and understood this project, the nature and extent of my participation, and the risks and harms to which I am exposed as presented in this form. I had the opportunity to ask all questions about the different aspects of the study and to receive answers to my satisfaction.

I, the undersigned, voluntarily agree to participate in this study. I can withdraw at any time without prejudice of any kind. I certify that I have been given the time to make my decision.

A signed copy of this information and consent form must be given to me.

First Name, Family Name

Signature

Dated

Researcher's commitment

I, the undersigned, certify

(a) Have explained to the signatory the terms of this form; (b) have answered the questions he has asked me in this regard;

(c) Have made it clear to him that he remains, at any time, free to terminate his participation in the research project described above;

(d) I will give him a signed and dated copy of this form.

First name, Family name

Signature

Dated

Minor or incapable persons to consent

In the case of minors or incapable of consenting, the form must also contain the following elements:

- The right of withdrawal of the minor or incapable to consent at any time without justification and without penalty of any form and even after obtaining the consent of the authorized third party;

- The right of the authorized third party to withdraw the minor or incapable person to consent at any time without justification and without penalty of any form;

- The identification of the minor or incapable person to consent and, as far as possible, his signature;

- The identification and signature of the authorized third party (parent, guardian, etc.), as well as the confirmation that this third party has discussed the research project with the minor or incapable of consenting and that the latter agrees to participate voluntarily.

ANNEXE C

LA GRILLE D'ENTRETIEN

Les entretiens peuvent durer de 60 à 90 minutes. Dans le cas où nous avons besoin de plus d'informations auprès de l'un des participants pour le raffinement de notre collecte de données, nous pouvons demander à cette personne de nous permettre la deuxième entrevue pour des demandes de précisions uniquement.

Les participants seraient libres de choisir la langue qu'ils se sentent le plus à l'aise pour les entrevues, c'est-à-dire Perse, anglais ou français. Toutes les interviews seront enregistrées par un enregistreur numérique. Ils seront ensuite transcrits et analysés selon la méthode analyse qualitative du contenu.

Les entretiens en persan seront traduits en anglais ou en français. Soyez assuré que toutes les informations concernant vous, y compris vos noms et vos identités, seront confidentielles. Vos vrais noms ne seront pas utilisés dans le résultat de la recherche.

Nous comprenons que, au cours des entretiens, certains interviewés peuvent devenir émotionnels en se souvenant de leurs difficultés passées ou actuelles en matière de problèmes familiaux. Dans ces cas, nous pouvons vouloir arrêter l'entrevue à moins que les participants montrent clairement qu'ils se sentirraient assez à l'aise pour poursuivre l'entrevue.

AXES DE DISCUSSION

1. INFORMATIONS SOCIODÉMOGRAPHIQUES A RECUEILLIR

Pourriez-vous s'il vous plaît nous dire où en Iran vous êtes né(e) ?

Comment ont été les circonstances socioculturelles, économiques, religieux dans lesquelles vous avez été élevé ?

Veuillez nous parler du niveau d'éducation dans votre famille, par exemple, vos parents, vous-même et vos frères et sœurs ?

Dans quel genre de profession ou de matière vous avez été formé et occupé ?

Racontez-nous comment se vivait la relation dans le couple (le quotidien, les tâches, les prises de décision, les différents rapports à la religion, aux familles respectives, les projets etc.)

2. HISTOIRE DE LA RENCONTRE, DE LA RELATION

Racontez-nous L'histoire de votre rencontre avec votre conjoint(e).

Comment avez-vous proposé la demande de mariage à votre partenaire ?

Votre mariage a été arrangé par vos parents ? Ou était-ce basé sur votre propre volonté et décision ?

3. EXPÉRIENCES, MIGRATION ET ÉVOLUTION DE LA RELATION DANS LE COUPLE

Racontez-nous votre expérience de migration, votre arrivée ici, votre vie etc.

Avez-vous eu un choc culturel remarquable après votre arrivée au Québec / Canada ? Comment ce choc culturel avait un impact sur votre vie de famille ?

Comment s'est déroulé le processus de votre intégration dans la société d'accueil ? Par exemple, était-il facile ou difficile d'intégration dans la société québécoise / canadienne ?

Étiez-vous satisfait de votre nouvelle situation économique ? Est-ce que le nouveau statut économique a affecté votre vie de famille ?

4. DYNAMIQUE DE SÉPARATION DANS LA MIGRATION

Pourriez-vous nous parler de l'origine, des motifs, circonstances de votre séparation / divorce, qui, quoi, comment, et. ?

Est-ce qu'aviez-vous d'expérience de séparations puis retour en couple ?

Qui a été impliqué dans votre séparation, etc. ?

Avez-vous ressenti une querelle sérieuse ou combattez-vous avec votre conjoint pendant cette séparation ? Est-ce que l'un d'entre vous a appelé la police pour une violence conjugale ?

Comment avez-vous géré le processus légal de votre séparation ? Avez-vous besoin d'embaucher un avocat ? Avez-vous eu accès à un avocat de la famille ?

Comment avez-vous géré les accords possibles sur les questions financières ? Garde des enfants ? Régime de pension alimentaire ?

5. PROJECTIONS ET CONSEILS

Comment voyez-vous votre vie maintenant au Canada ? Maintenant que vous êtes séparés ?

Avez-vous des suggestions pour les jeunes iraniens qui pensent peut-être se marier ?

REMERCIEMENTS

Merci beaucoup de votre collaboration et participation à ce projet de recherche.

ANNEXE D

LE CERTIFICAT D'APPROBATIONS ÉTHIQUE

**UQÀM | Comités d'éthique de la recherche
avec des êtres humains**

No. de certificat: 2448
Certificat émis le: 14-03-2018

CERTIFICAT D'APPROBATION ÉTHIQUE

Le Comité d'éthique de la recherche pour les projets étudiants impliquant des êtres humains (CERPE 4: sciences humaines) a examiné le projet de recherche suivant et le juge conforme aux pratiques habituées ainsi qu'aux normes établies par la Politique No 54 sur l'éthique de la recherche avec des êtres humains (Janvier 2016) de l'UQAM.

Titre du projet: Quels sont les éléments et les dynamiques qui mènent à la séparation du point de vue des iraniens et iraniennes immigré-e-s au Québec?

Nom de l'étudiant: Gholamhossein TORKPOUR

Programme d'études: Doctorat en travail social

Direction de recherche: Liliyane RACHEDI

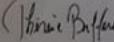
Codirection: Ghayda HASSAN

Modalités d'application

Toute modification au protocole de recherche en cours de même que tout événement ou renseignement pouvant affecter l'intégrité de la recherche doivent être communiqués rapidement au comité.

La suspension ou la cessation du protocole, temporaire ou définitive, doit être communiquée au comité dans les meilleurs délais.

Le présent certificat est valide pour une durée d'un an à partir de la date d'émission. Au terme de ce délai, un rapport d'avancement de projet doit être soumis au comité, en guise de rapport final si le projet est réalisé en moins d'un an, et en guise de rapport annuel pour le projet se poursuivant sur plus d'une année. Dans ce dernier cas, le rapport annuel permettra au comité de se prononcer sur le renouvellement du certificat d'approbation éthique.


Thérèse Bouffard
Présidente du CERPE 4 : Faculté des sciences humaines
Professeure, Département de psychologie

ANNEXE E

LE GLOSSAIRE

Aghd: Aghd refers to doing the marriage in an official manner in Iran. This marriage contract in Iran is usually produced based on religious marriage and civil registration. Some couples may choose to get religiously married and having a civil marriage certificate with a small and private ceremony and later on having a ceremony with more of relatives and friends invited. Sometimes the gap between the time of Aghd and wedding ceremony can take a few months.

Chador: A chādor (Persian: چادر) is an outer garment or open cloak worn by , (many women in Iran, Iraq, and some other countries under the Persianate cultural sphere, as well as predominantly Shia areas in public spaces or outdoors. A chador is a full-body-length semicircle of fabric that is open down the front. This cloth is tossed over the woman's or girl's head and she holds it closed in the front. The chador has no hand openings, or any buttons, clasps, etc., but rather, it is held closed by her hands or tucked under the wearer's arms. Before the 1978–1979 Iranian Revolution, black chadors were reserved for funerals and periods of mourning. Colourful, patterned fabrics were the norm for everyday wear. Currently, the majority of Iranian women who wear the chador use the black version outside, and reserve light-coloured chadors for indoor use. In April 1980, during the Iranian Cultural Revolution, it was decided that women in government offices and educational institutions would observe the veil. In 1983, a dispute regarding the veiling broke out, and public conflict was motivated by the definition of veiling and its scale (so-called "bad hijab" issue), sometimes followed even by clashes against those who were perceived to wear improper clothing. Government felt obligated to deal with this situation; so, on 26 July 1984, Tehran's public prosecutor issued a statement and announced that stricter dress-code is supposed to be observed in public places such as institutions, theaters, clubs, hotels, motels, and restaurants, while in the other places; it should follow the pattern of the overwhelming majority of people. Stricter veiling implies both chador and more loosely khimar-type headscarf along with overcoat. (Source: <https://en.wikipedia.org/wiki/Chador>).

Jahaz (Furniture Dowry): It is the collection of furniture and household equipment that the bride brings to her husband house.

Khastegari: Khastegāri (Persian: خواستگار) is the first step of the traditional (Iranian marriage process. In the olden times, when it was time for a young man to get married, his family would look for potential brides who came from families of similar standing in the community. Once the man, or his family, had decided on a potential bride, the Khastegāri process would take place. In modern Iran, this practice is replaced by the courtship of the man and woman and their mutual decision to start the khastegari process. For this ceremony, one or more

representatives of the man's family would visit the woman's family. The first visit could be for the parties to become acquainted. At each visit, the man's family would present a bouquet of flowers and the woman's, as good hosts, provided tea, fruits and sweets. Both the woman and the man had their say in whether or not they would like a follow up on the visits. Once both parties had established serious intentions for the relationship, the man's family would bring sweets and a larger bouquet and officially ask the question. In modern-day Iran, the Khastegari is a one-time formality. It is a sign of respect to the parents of both parties and for them (as wiser/elders) to have their thoughts shared with the potential future bride and groom.

The Second Khastegaris: At the Second Khastegāri (Persian: خواستگاری دوم) a marriage proposal is made by the suitor and his family. The woman's family welcome the party and invite them to sit in the reception room. At first, members of the bride's family talk about the virtues of the girl. Traditionally, modesty was among the most highly valued qualities, along with domestic skills like cooking, embroidery, and entertaining at social gatherings (Mehmān Navāzī). Less emphasis is placed on these characteristics nowadays. In modern times important characteristics are the education level and intelligence of the girl, her ability to make the most of the situation when times get tough, and her future prospects. After hearing about the potential bride, the man's family will discuss his own merits, usually his education and/or career prospects. The woman's parents will normally ask the suitor if he is able to provide her with accommodation, and if he is able to support their daughter financially. They may also discuss any religious commitments. The most important part comes when the bride's father calls for the tea to be served. In the most traditional families, the first time that the man and woman see each other is when she enters to offer tea and pastries to the guests. At the end of the second Khastegāri, the man and the woman will be given time alone to talk in private. This usually involves a discussion about what they want for the future. It is important to note that, nowadays in most families, the first two Khastegaris are done in one step. Usually, the man and the woman already know each other and are the ones who have instigated the ceremony. (Source: https://en.wikipedia.org/wiki/Persian_wedding).

Mahrieh / Coin Dowry: It is a payment, in the form of money or possessions paid by the groom, to the bride at the time of Islamic marriage. In Iran, mostly gold coins are being used as the means of payment.

Moharram: The month of Moharram in Iran is also called the Mourning of Muharram (also known as the Remembrance of Muharram or Muharram Observances) is a set of commemoration rituals observed by Shia Muslims. The commemoration falls in Muharram, the first month of the Islamic calendar. The event marks the anniversary of the Battle of Karbala (AD 680/AH 61), when Imam Hussein ibn Ali, a grandson of Muhammad, was killed by the forces of the second Umayyad caliph. Family members and companions accompanying him were killed or subjected to humiliation. The commemoration of this event during the yearly mourning season, with the Day of Ashura as the focal date, serves to define Shia communal identity. Muharram observances are carried out in countries with a sizable Shia population. Shia Muslims mourn during Muharram. Storytelling, weeping, self-flagellation, and re-enactments of the Battle of Karbala form the crux of the observances. (Source: https://en.wikipedia.org/wiki/Mourning_of_Muharram).

Pasdaran: The Islamic Revolutionary Guard Corps (IRGC) or The Army of Guardians of the Islamic Revolution or Sepāh for short is a branch of the Iranian Armed Forces, founded after the Iranian Revolution on 22 April 1979 by order of Ayatollah Ruhollah Khomeini. Whereas the

Iranian Army defends Iranian borders and maintains internal order, according to the Iranian constitution, the Revolutionary Guard (Pasdar) is intended to protect the country's Islamic Republic political system. The Revolutionary Guards base their role in protecting the Islamic system as well as preventing foreign interference and coups by the military or "deviant movements". The IRGC is designated as a terrorist organization by the governments of Bahrain, Saudi Arabia and the United States. (Source: https://en.wikipedia.org/wiki/Islamic_Revolutionary_Guard_Corps).

Pasdars: A man or a woman who is a member of The Islamic Revolutionary Guard Corps (IRGC).
Seyyed: In Iran, Seyyed is an honorific title denoting people accepted as descendants of the Islamic prophet Muhammad and his cousin and son-in-law Imam Ali (Ali ibn Abi Talib) through his grandsons, Hasan ibn Ali and Imam Husayn ibn Ali, sons of Muhammad's daughter Fatimah and Ali. (Source: <https://en.wikipedia.org/wiki/Sayyid>).

ANNEXE F

QUI SONT LES TRADITIONNALISTS EN IRAN ?

Who are the traditionalists in Iran?

The campaign of the traditionalists in Iran has been composed of the individuals and the institutions that firmly advocated the long-term-established status quo in Iran and conservative values (Afary, 1989; Ruhe-Schoen, 2011; Paidar, 1995). At the time of the Qajar dynasty, the status quo in Iran was the feudal system in which a small percentage of the society were land owners, and the rest of the population were the servants of the rich. The structure of the traditional society has been firmly hierarchical. On the top of the society's pyramid were the king and his tribe members (royal family). Second to the royal family was the ecclesiastical class in the hierarchical system of Iran, composed of the Shiite grand clergies and their assistants. Then, the rest of the society, such as the landlords, military people, artisans, and servants, were located in the lower parts of the pyramid. The social class in Iran is a very old tradition whose roots can go back to the ancient history of this nation.

The Shiite clergy also had almost absolute power over the traditional school system, mainly teaching language and Quranic lessons (Lois et Guinty, 2004; Siavoshi, 1990). Farsi and Arabic were the most essential languages in Iran then. Farsi was the national and administrative language, and Arabic was the sociocultural language due to the predominance of Islam in Iran. The significant parts of the curriculum in the traditional schools of Iran, run by the mullahs (the clergies), pertained to religious matters such as jurisprudence and Islamic traditions. The Shiite clergies had the monopoly rights of running these traditional schools.

The situation of women in the traditional system

The traditionalists of Iran, primarily based on the mainstream religious interpretations of the Shiite clergies, considered women as second-degree citizens (Ebadi, 2007; Darvishpour, 1999; Lois & Guinty, 2004;). During this period in Iran, women had no civil rights. They were deemed as belongings of the men or the patriarchs in the household. The young women in their early teenhood were forced to get married to whomever their fathers chose for them. The population of Iran suffered from a high degree of illiteracy, and the percentage of women was even higher. The women were forced to be covered from head to toe and refrain from contacting any man except their fathers and brothers. In addition, the men were free and encouraged to have several wives (Miller, 1998; Momen & Lawson, 2006; Pahlavi, 2004). The kings of the Qajar dynasty are known for having tens of women in their harems (inner houses for women). Even the less fortunate men could have four official wives and unlimited temporary wives that could provide them with sexual pleasure for a sum of money. The temporary marriage, lasting for a few hours or days, was recognized as legitimate by the Shiite clergies.

In short, in this period of time, gender inequality, patriarchy, class, heterosexism, and homophobia in Iran were prevalent and institutionally supported (Afary, 1989; Paidar, 1995). It is said that this epoch's women lived in the darkness under the yoke of suppressive religious and royal laws.

Nonetheless, it was during this period that, out of thick darkness, a brilliant light was born in Iran to bring about fundamental changes in the fabric of Iranian society.

THE BIRTH OF THE BÁBÍ AND BAHÁ'Í FAITH IN IRAN

On May 23, 1844, during the reign of the third Qajar king, a new monotheistic religion was declared in the city of Shiraz, located in southern Iran. The birth of the Bábí religion was a breakthrough in the history of Iran that fiercely challenged traditionalists by setting up new religious laws and precepts (Miller, 1998; Momen & Lawson, 2006). The Báb, the prophet and founder of the Bábí religion, announced that he was the promised figure of Shiite Islam whom the believers have been waiting for to bring about fundamentally good changes in human life on earth (Balyuzi, 1973). Among the teachings of the Báb were eradicating the institution of clergies, universal education for girls and boys, and equality of men and women. One of his disciples, namely Táhirih, was a woman who publically removed her hijab or veil and announced the beginning of the emancipation of women in Iran. Táhirih was the leading woman figure in the Bábí religion, which can be compared with Mary the Mother of Christ in Christianity (Balyuzi, 1973; Miller, 1998; Momen & Lawson, 2006).

The Bábí religion spread throughout Iran rapidly so that thousands upon thousands of Iranians, both men and women, from all walks of life, accepted it and began a new lifestyle based on the new religion. The progressive laws and precepts of the Bábí religion shook the structure of traditionalists and the Shiite clergies. Their fear of losing power and even extinction derived the high clergies of Iran to pursue the king of Iran to suppress the new religion utterly. So, the Báb, Táhirih, and many of the new believers were executed. Bahá'u'lláh, who was the potential successor of the Báb, was also exiled (Balyuzi, 1973). The relationship between the Báb and Bahá'u'lláh can be compared to the relationship between John the Baptist and Jesus Christ in Christianity.

The traditionalists hoped to regain their shaken hegemony by systematically oppressing the Bábí community in Iran. But they failed. In 1863, Bahá'u'lláh announced his mission as the successor of the Báb and declared a new independent religion, namely the Bahá'í Faith, in which he reiterated the equality of women and men (The Kitáb-i-Aqdas: 222). Furthermore, in the Most Holy Book of the Bahá'í Faith, we read: 'In some earlier religious Dispensations, women in their course were considered ritually unclean and were forbidden to observe the duties of prayer and fasting. The concept of ritual uncleanness has been abolished by Bahá'u'lláh' (The Kitáb-i-Aqdas: 173).

Some other essential teachings of the Bahá'í Faith were obligatory education, particularly for women, and abolition of the institution of the clergies. So, the traditionalists vehemently opposed Bahá'u'lláh. His followers suffered imprisonment, torture, and execution for their beliefs in the new religion and its progressive laws. By systematic suppression, the high clergies and the government of Iran hoped to extinguish the flame of the new faith. However, they could not hinder the expansion and consolidation of the Bahá'í religion (Balyuzi, 1973). The new faith has gradually spread all over Iran and all other countries in the world, even to the present time. Yet the fierce enmity and oppressive strategies of the Shiite clergies against the Bahá'í Faith have remained active to the present time as well (Akhavan, 2012).

THE CONSTITUTIONAL REVOLUTION

The demands of progressive forces in Iran for reforms in the early twentieth century led to the Constitutional Revolution of Iran (Abrahamian, 1982; Ahmad, 1993). The Qajar king signed the constitution on December 30, 1906. The Supplementary Fundamental Laws approved in 1907 provided, within limits, freedom of press, speech, and association and security of life and property. The Constitutional Revolution marked the end of the medieval period in Iran. Nonetheless, the practice of the new laws still needed to be wholly actualized (Abrahamian, 1982).

Gradually, civil organizations, such as The Association of Women, were formed in Iran and began advocating for women's rights (Ebadi, 2011 & 2007; Esfandiari, 2000; Afary, 1989). A few modern schools were built in some major cities where girls and boys could receive modern education separately.

The traditionalists, especially the grand Shiite clergies, showed fierce opposition to these changes. The Shiite clergies were mainly concerned with gaining political power and establishing a theocratic regime based on their interpretation of Islam (Abrahamian, 1982; Akhavan, 2012; Milani, 2010). In short, although the constitutional revolution and its aftermath sociocultural changes received vehement opposition from the traditionalists, it grew slowly. It created a new pattern of life for many Iranians based on principles such as human dignity, social justice, and equality for all.

THE PAHLAVI DYNASTY

Reza Pahlavi was a colonel in the Iranian army who led the Coup of 1921. After overthrowing the Qajar Dynasty, he declared himself the new king of Iran and the founder of the Pahlavi dynasty. This dynasty had two kings, Reza and his son Mohammad Reza, whose pro-modern policies and rule remarkably influenced Iran.

Reza Shah Pahlavi (1925-1941)

Shortly after he sat on the throne in Iran, he declared his political views and goals for Iran. He was a vividly pro-modern and fierce enemy of the traditionalists, particularly the clergies (Milani, 2011; Dabashi, 2008; Pahlavi, 2004). He also aimed to develop the country rapidly through modern education and industrialization. His enthusiasm and determination to change the country made him valorized friends and foes. On the one hand, soon, he gathered highly enthusiastic nationalist friends and colleagues around himself. On the other hand, his deportation of traditionalism in Iran created fierce enemies for him among the ordinary Iranians, above all among the Shiite clergies who were marginalized and disempowered by the new government.

One of the most critical reforms of Reza Shah was changing the status of women (Pahlavi, 2004; Esfandiari, 2000; Milani, 2011). He issued a decree that enforced the obligatory removal of the hijab (veil) of women. He created a national plan to ensure that girls of all walks of life attend at least primary school. He also created facilities for women to attend various university programs. It was during this time that pro-gender-equality policies and other sociocultural reforms elevated the furious opposition of the clergies and the traditionalists. In short, Reza Shah sought "European-style educational institutions, Westernized women active outside the home, and modern economic structures with state factories, communication networks, investment banks, and department stores (Abrahamian, 1982, p. 140).

Case 1: Romina Ashrafi:

(<https://en.radiofarda.com/a/honor-killing-victim-s-mother-says-islamic-punishment-of-father-not-adequate/30813131.html>)

Romina was only 14 years old when she was reportedly beheaded by her father in a horrific case of a so-called "honor" killing that has shocked Iran. Reza Ashrafi, her dad, reportedly failed to convince Romina's mother to force their daughter to commit suicide, so he decapitated her with a sickle as she slept at the family home. The police had detained Romina and her boyfriend two days earlier after a five-day hunt and sent her back to her family, even though she expressed fears for her life in citing her father's bad temperament. Reza Ashrafi confessed to the gruesome killing of his daughter while still holding the bloody tool, Iranian media reported.

The May 21 death of Romina in the northern Gilan Province put a spotlight on the all-too-common practice in Iran of "honor" killings, which are both underreported and often hushed up by officials. Under current Islamic laws in Iran, Romina's father faces a prison sentence of up to 10 years if

convicted. He is exempt from the "retribution" law -- meaning the death penalty -- since according to the Islamic Penal Code he was Romina's guardian.

Iranian media have reported that, before beheading his daughter, Ashrafi consulted a lawyer to find out what punishment he would face.

Romina's aunt said in an interview that Ashrafi, 37, claimed that through his act he had proven he's an honorable man. She added that Ashrafi -- who is in detention -- had been pressured by his brothers to kill Romina. Twenty-nine-year old Bahman Khavari -- Romina's boyfriend -- was also reportedly detained last week on charges of kidnapping.

The shocking murder in the town of Hovigh led to nationwide outrage, but is just the latest case of such killings in Iran, which activists blame on patriarchal culture and traditions, discrimination, as well as laws that fail to protect women against violence and allow girls as young as 13 to be married.

"Women are [seen] as the property of men," Paris-based sociologist and author Chahla Chafiq said in a recent interview with the BBC. There are no official statistics kept in Iran about honor killings, but according to academic articles and university-thesis estimates cited by the daily Ebtekar, every year between 375 and 450 such killings occur in Iran, in which mostly women are killed by their male relatives -- including their husbands, fathers, and brothers -- in the name of preserving the family's "honor."

Women have been killed for losing their virginity, bearing a child outside of marriage, infidelity, requesting a divorce, or even over unfounded rumors of being engaged in activity that would taint their family's status.

A police official said in 2014 that about 20 percent of all murders in Iran had been honor killings.

Tribal Traditions

A study published last year about the practice in the southern Khuzestan Province said that many of these killings go either unreported or they're being reported as "disappearance, suicide, or suspicious deaths."

According to the study, honor killings are more prevalent in provinces with tribal traditions, including in Sistan-Baluchistan, Khuzestan, Kurdistan, and Ilam.

The Iranian media has reported on a number of such cases in recent years but none of them have grabbed as much attention as Romina's, which made national headlines and prompted a call by President Hassan Rohani for the speedy adoption of legislation to more harshly prosecute honor killings.

Some of the more notorious cases in Iran in recent years include a woman identified as "Z" who was beaten to death by her brother while her uncle watched. The brother repeatedly banged his sister's head against a wall until she died.

The woman had been reportedly harassed by a neighbor and her family worried its "honor" had been damaged.

Another young woman was shot dead with a hunting gun by her father on a street in Khoy, in the West Azerbaijan Province, due to rumors she had dishonored the family.

'How Many More?'

The media also reported on the horrific death of a young woman named Golbahar in the southwestern province of Chaharmahal-Bakhtiari. Golbahar was reportedly set on fire by male relatives for bearing the child of a young neighbor. Her child was reportedly poisoned to death by the men.

Journalist and women's rights activist Jila Baniyaghoob, who covered Golbahar's case, wrote that to escape prosecution the family claimed Golbahar had committed self-immolation and that her child had starved to death.

"How many Golbahars and Rominas have been killed in their paternal houses and how many more will be killed?" Baniyaghoob tweeted after Romina's killing.

Shahindokht Molaverdi, former Iranian vice president of women's affairs who's been outspoken on women's rights, suggested that without the passing of relevant legislation and the raising of awareness, the cycle of violence against women is likely to continue.

"Romina is neither the first nor will she be the last victim of honor killings," Molaverdi said on Twitter.

"As long as the law, judicial procedure, and the culture that dominates local and global communities does not offer enough deterrence, they will serve this crime against humanity," she said while posting Romina's funeral ceremony invitation, on which the teenager was described as "the dear daughter" of Reza Ashrafi.

Case 2: Reyhaneh Ameri:

Source: (<https://en.radiofarda.com/a/third-honor-killing-in-one-month-shakes-many-iranians/30676477.html>).

She was also a victim of violence against women in Iran. Another brutal "honor killing" has shaken Iran for the third time in less than a month, with the Islamic government trying to do damage control and avoiding blame for its policies of light punishment for the guilty perpetrators.

Referring to the latest honor killing said to have been committed with an ax, Kerman province's deputy police chief says, contrary to the widespread news, 22-year-old Rayhaneh Ameri was not killed by an ax.

"Rayhaneh's father killed her with an iron bar," the Deputy Police Chief in Iran's largest province insisted.

Furthermore, police in Kerman asserts that despite previous news circulated in Iran, Rayhan's father has regretted killing his 22-year-old daughter.

Since last Tuesday, Iranians on social media have been expressing their outrage about the news of the young girl being murdered by her enraged father.

In a detailed report on Tuesday, June 16, the local Rokna news agency said, "On Monday morning, when Rayhaneh's sister visited her parents' home, she found the house in a mess, while nobody was home."

After Reyhaneh's mother returned, Rokna adds, the two went to Rayhaneh's room and found garments soaked in her blood. Later, police found traces of blood leading to Rayhaneh's father's car.

Tracking the father's cell phone revealed that he had gone to the village nearby. Shortly afterward, he confessed to killing his daughter with an ax and throwing her away in the village.

According to Rokna's report, Rayhaneh's father confessed murdering his young daughter at eleven PM and based on a forensic report, Rayhaneh was alive two hours before police discovered what had happened but had died of profuse bleeding.

"Rayhaneh Ameri, another Romina; another young girl killed by her father's ax, merely for coming back home late. We are returning to the Stone and Ice Age, when they just hunted and killed animals to survive. They did not kill their own species," a social media user lamented.

Fourteen-year-old Romina Ashrafi was beheaded by her father in May after she eloped to marry a young man.

Nevertheless, a day later, the Deputy Police Chief in the province of Kerman, the Islamic Revolution Guards Corps (IRGC) Colonel Kourosh Ahmad Yousefi told the official news agency, IRNA, that Rayhaneh was not killed by an ax.

Rayhaneh's father was angry and, and while struggling with his daughter, he threw an iron bar at her which hit the 22-year-old girl's head and killed her, Colonel Yousefi maintained, adding that the father regretted his anger that led to the crime.

However, based on the initial reports, Rayhaneh's father had "proudly" confessed to murdering his daughter.

In the meantime, Rokna reported that he also tried to kill her in 2017, but she was "saved" by her sister.

The third honor killing comes after the murder of Romina Ashrafi, a teenage girl from Talesh, northern Iran, by her father with a sickle and the beheading of Ms. Fatemeh Farahi in Abadan by her husband, who was also her cousin.

Violence against women in the form of "honor killings" has triggered a wave of criticism on the country's social media and political space.

The violence in the murder of Romina Ashrafi was so shocking that even the Islamic Republic Supreme Leader's office reacted.

Khamenei's official Twitter account cited him as calling for "harsh confrontation" with those "who consider the violation of women their right."

Under Islamic Republic law, a father who kills his child is not considered a murderer and is not punished by death.

Nonetheless, civil rights activists hope the three recent murders will change the law and at least punish the killers for the public aspects of the crime.

ANNEXE G

LES CODES CIVILS ET PÉNALS DE RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN

The civil code of the Islamic Republic of Iran & Islamic Penal Code of Iran
www.refworld.org

UNHCR

THE CIVIL CODE OF THE ISLAMIC REPUBLIC OF IRAN:

BOOK 7

On Marriage and Divorce

CHAPTER 1

ON MARRIAGE

SECTION 1

On Asking for the Hand in Marriage

Article 1034 - It is lawful to ask for the hand of a woman to whose marriage there is no obstacle.
Article 1035 - A promise of marriage does not create the matrimonial relation even though the whole or some of the dowry fixed for payment at the time of marriage between the two parties may have been paid. Either the man or the woman, therefore, can, so long as the ceremonial act of marriage has not been pronounced, refuse the marriage and the other party cannot oblige her or him to contract the marriage or claim compensation for losses merely owing to the refusal.

Article 1036 - Repealed on 29 December 1982.

Article 1037 - Every one of the betrothed parties can, if the proposed marriage is cancelled, claim the restitution of the presents given to the other party or to the parents for the marriage in question. If the presents do not exist in original, the claimant is entitled to ask for their value of the presents which are ordinarily preserved unless the same presents have been destroyed without any fault of the party who was in their possession.

Article 1038 - The stipulation of the foregoing Article does not apply as far as it concerns the payment of equivalent value in a case where the proposed marriage does not take place in consequence of the death of one of the betrothed persons.

Article 1039 - Repealed on 29 December 1982.

Article 1040- Each one of the parties concerned can, with a view to contracting marriage, ask the other party to produce a certificate of a doctor showing the freedom of the person concerned from serious contagious diseases such as syphilis, gonorrhoea and consumption.

CHAPTER 2 MEDICAL FITNESS FOR MARRIAGE

Article 1041 - Marriage before the age, of majority is prohibited.

Note -Marriage before puberty by the permission of the Guardian and on condition of taking into consideration the ward's interest is proper.

Article 1042 - Repealed on 29 December 1982. (1) Article 1043 - The marriage of a girl who has not married previously is dependent on the permission of her father or her paternal grandfather even if she has reached the full age of majority. If, however, the father or the paternal grandfather withhold the permission without justifiable reason, the girl can refer to the Special Civil Court giving full particulars of the man whom she wants to marry and also the terms of the marriage and the dowry money agreed upon and notify her father or her paternal grandfather through that Court of the foregoing particulars. The Court can issue a permission for marriage fifteen days after the date of notification to the guardian if no response has been received from the guardian to satisfy refusal.

Article 1044 - If the father or the paternal grandfather are not present in the place and obtaining their permission is customarily impossible and the girl is in need of marriage, she can marry. Note - Registration of such a marriage in the Marriage Registry shall be pending on proving the above - cited instances in the Special Civil Court.

CHAPTER 3

ONIMPEDIMENTS TO MARRIAGE

Article 1045 - Marriage with the following relations by blood is forbidden, even if the relationship is based on mistake or adultery:

1. Marriage with father or grandfather, mother or grandmothers, or to their ancestors to whatever generation.
2. Marriage with children, or descendants to whatever generation.
3. Marriage with the brother and sister and their children, or their descendants to whatever generation.
4. Marriage with one's own paternal aunts and maternal aunts and those one's father, mother, grandfathers and grandmothers.

Article 1046 - Foster - relationship is the same as relationship by blood as far as impediments to marriage are concerned, provided that:

Firstly - The milk of the woman takes its source from a legitimate conception.

Secondly - The milk is sucked directly from the breast.

Thirdly - The child has at least had full milk for 24 hours (one night and on day) or for 15 consecutive times without taking in between any other food or milk of another woman.

Fourthly - The child has taken the milk before it has reached the full age of two years (from its birth): and

Fifthly - The milk taken by the child is from the same woman with the same husband. If, therefore, a child takes during twenty - four hours some milk from one woman and some from another, this fact does not debar marriage even if the two women have a common husband.

In the same way, if a woman has a foster - daughter and a foster - son In the same way, if a woman has a foster-daughter and a foster - son whom she has milked each from the milk belonging to a separate husband, that son and daughter cannot be considered as foster brother and sister and their marriage is not prohibited for this reason.

Article 1047 - Marriage between the following persons is permanently forbidden because of relationship by marriage.

1. Marriage, between a man and his mother - in - law or his grand - mother - in - law of any degree, whether the relationship is by blood or foster - relationship
2. Marriage between a man and woman who has formerly been the wife of his father or of one of his grandfathers, or of his son or of one his grandchildren even though the relationship may be of the foster kind

3. Between a man with females of descent from his wife, no matter of what degree no exception being made even if the woman is a foster - relation, provided that the husband and wife have already consummated the marriage.

Article 1048 - Marrying of two sisters by the same by one man is forbidden even if the marriage of each one of them is of temporary nature.

Article 1049 - No one can marry the daughter of his brother - in - law or the daughter of his sister - in - law unless his wife permits him to do so.

Article 1050 - Every person who marries a woman knowing of the existence of marriage ties binding the wife and of prohibition of his own marriage with that woman, or who marries a woman who has not yet passed the period of "uddeh" of divorce or of death, with knowledge of the existence of the "uddeh" and the prohibition of the marriage, his marriage will be null and void and the woman in question will definitely and permanently be incapable of becoming the wife of that man.

Article 1051 - The provisions of the foregoing Article will also be applicable in the case where the marriage was solemnized with ignorance of all or some of the facts mentioned in the foregoing Article, and the marriage has been consummated. In the case of ignorance, but where matrimonial relations have not taken place, the marriage will be null and void but marriage between the two does not become permanently prohibited.

Article 1052 - Separation caused by a solemn imprecation (li'an) involves a permanent bar to the marriage of the parties concerned. Article 1053 - A marriage contract will not be valid while the party concerned is covered with the pilgrimage garment. If the party concerned marries with knowledge of the fact that such a marriage is prohibited, the marriage will be barred forever.

Article 1054 - Adultery with a married woman who has not yet passed the period of uddeh, will entail a permanent bar to the marriage of the parties concerned.

Article 1055 - Sexual intercourse by mistake or by adultery if preceding marriage is tantamount to the existence of marriage as far as prohibition of marriage is concerned but cannot cause cancellation of the former marriage.

Article 1056 - One who perpetrates a shameful act on a boy cannot marry his mother, sister, or daughter.

Article 1057 - A woman who has been the wife of a man for three consecutive times and has been divorced each time will become unlawful as wife to that man unless she is married by permanent marriage to another man and, after matrimonial relations with that man, separation occurs between them by divorce or cancellation of the marriage or death.

Article 1058 - The wife of a person who has been divorced from him nine times, six of which were revocable divorce, will be illegal as wife to that man for ever.

Article 1059 - Marriage of a female Moslem with a non - Moslem is not allowed.

Article 1060 - Marriage of an Iranian woman with a foreign national is dependent, even in cases where there is no legal impediment, upon special permission of the Government.

Article 1061 - The Government can make the marriage of certain Government servants and officials and students supported by the Government with a female foreign national dependent upon special permission.

CHAPTER 4

CIRCUMSTANCES NECESSARY FOR LEGALITY OF MARRIAGE

Article 1062 - Marriage takes place by proposal and acceptance in words which explicitly convey the intention of marriage.

Article 1063 - The proposal and acceptance may be uttered by the man and woman themselves or by persons who are legally entitled to perform the act.

Article 1064 - The person who performs the act must be sane in mind, of legal age, and capable of forming, a decision.

Article 1065 - It is a necessary for the validity of a marriage that acceptance should follow close upon proposal, in accordance with custom.

Article 1066 - If one or both of the parties to the marriage are dumb, the ceremony can be conducted by signs made by the dumb person or persons provided that the signs clearly convey the intention of entering into the contract of marriage.

Article 1067 - It is a necessary condition for the validity of a marriage that the wife and husband should be so declared that neither party is in doubt as to the identity of the other. Article 1068 - Making marriage conditional will render it void.

Article 1069 - A provision in the marriage contract reserving the right of cancellation of the contract, if made, will be null and void. But in a permanent marriage, a provision entitling one of the parties withhold the dowry is permissible provided that duration of this is definitely mentioned. After cancellation of the grant of dowry (sudaq) the situation will be as if no dowry is mentioned in the contract of marriage.

Article 1070- Consent of the marrying parties is the condition upon which depends the enforcement of the marriage contract, and if a party showing at first reluctance authorises the making of the contract subsequently, the contract will be binding unless the reluctance is so acute that the reluctant person cannot be considered as having been in possession of any intention.

CHAPTER 5

DEPUTING A THIRD PARTY FOR GIVING CONSENT TO MARRIAGE

Article 1071 - Either the man or woman can depute a third party with power to contract the marriage.

Article 1072 - If power is given without conditions as to the identity of the, husband, the attorney cannot himself marry his principal under that power unless this permission is explicitly given to him in the power of attorney.

Article 1073 - If the attorney does not observe what his principal has laid down in connection with the person or the dowry or other particulars, the authenticity of the marriage will depend upon corroboration from the principal.

Article 1074 - The provisions of the preceding Article will also be binding where the power was without any reservation and the attorney did not act according to the best interests of his principal.

CHAPTER 6

ON TEMPORARY MARRIAGE

Article 1075 - Marriage is called temporary when it is for a limited period of time.

Article 1076 - The duration of the temporary marriage must be definitely determined.

Article 1077 - In the case of temporary marriage, provisions concerning inheritance of the wife and her dowry are the same as fixed in the Chapter on inheritance' and in the following Chapter.

CHAPTER 7

ON THE DOWRY (MAHR)

Article 1078 - Anything which can be called property and which can be owned and possessed can be designated as a marriage portion.

Article 1079 - The marriage portion must be known to the marrying parties to the extent that their ignorance is removed.

Article 1080 - Fixing of the amount of marriage portion depends upon the mutual consent of the marrying parties.

Article 1081 - If a condition is laid in the marriage act that if the marriage portion is not paid within a fixed period that marriage will be cancelled, the marriage and the marriage portion will remain binding and authentic but the condition will be null and void.

Article 1082 - Immediately after the performance of the marriage ceremony the wife becomes the owner of the marriage portion and can dispose of it in any way and manner that she may like.

Article 1083 - A duration of time or instalments can be fixed for the payment of the marriage portion, as a whole or in parts.

Article 1084 - If the marriage portion consists of a designated property and it is found out that before the celebration of the marriage, that property was defective, or that after the marriage celebration and before the delivery of the property it becomes defective or it was destroyed

Article 1085 - So long as the marriage portion is not delivered to her, the wife can refuse to fulfil the duties which she has to her husband provided, however, that the marriage portion is payable at once. This refusal does not debar her from right of maintenance expenses.

Article 1086 - If the wife proceeds to fulfil the duties that she has towards her husband by her own free will, she cannot subsequently avail herself of the provisions of the foregoing Article, but never the less she will not forfeit the right that she has for demanding the payment of the marriage portion due to her.

Article 1087 - If a marriage portion is not mentioned, or if the absence of marriage portion is stipulated in a permanent marriage, that marriage will be authentic and the parties to it can fix the marriage portion subsequently by mutual consent. If previous to this mutual consent matrimonial intercourse takes place between them, the wife will be entitled to the marriage portion ordinarily due.

Article 1088 - In the case of the foregoing Article, if one of the marrying parties dies before the fixing of the marriage portion and before the consummation of marriage, the wife will not be entitled to any marriage portion.

Article 1089 - Authority for fixing the marriage portion can be entrusted to the husband or a third party, in which case both of them can fix it at any amount they may wish.

Article 1090 - If the authority for fixing the marriage portion is vested in the wife, she cannot fix an amount which exceeds reasonable marriage portion.

Article 1091 - In fixing of the reasonable marriage portion the status of the wife in respect of her family's station and other circumstances and peculiarities concerning her in comparison with her equals and relatives and also the customs of the locality, etcetera, must be considered.

Article 1092 - If the husband divorces his wife before the consummation of marriage, the wife be entitled to half of the marriage portion and if the husband has already paid more than half of the marriage portion he has the right to demand the return of the surplus, in original, in the equivalent, or in value.

Article 1093 - If no marriage portion is mentioned in the act of marriage and the husband divorces his wife before the consummation of marriage and the fixing of the marriage portion, the wife is entitled to a reasonable marriage portion, and if she is divorced after the consumption of marriage, she will be entitled to the equivalent of marriage portion.

Article 1094- The status of the man in respect of wealth or poverty will be considered in fixing the reasonable marriage portion.

Article 1095 - Absence of marriage portion in the act of a temporary marriage will render the contract void.

Article 1096 - The death of the wife in a temporary marriage during the period of marriage will not cause the forfeiture of the marriage portion; the same will be true if the husband did not have any relations with her up to the end of the period of the marriage.

Article 1097 - If the husband waives his rights to the whole period of marriage in a temporary marriage before having any relations with the wife, he must pay half of the marriage portion.

Article 1098 - If the marriage, whether temporary or permanent, was void, and there has not been any matrimonial relations, the wife will not be entitled to any marriage portion and the husband can demand the refund of the marriage portion if it has been settled

Article 1099 - If the wife was ignorant of the fact that the marriage was unauthentic, and if in such case matrimonial relations have occurred, the wife will be entitled to a reasonable marriage portion.

Article 1100 - If the specified marriage portion is unknown or if it is not of such a nature that it can be owned or if it belongs to reasonable marriage portion and in the third case to the equivalent of the value of the property which proved to be that of a third party, unless the latter authorizes the transfer.

Article 1101 - If the marriage is cancelled before matrimonial relations for any reason, the wife is not entitled to any marriage portion. If the reason of cancellation is impotency, the wife will be entitled to half the marriage portion notwithstanding the cancellation of the marriage.

CHAPTER 8

RECIPROCAL DUTIES AND RIGHTS OF PARTIES

TO A MARRIAGE

Article 1102 - As soon as marriage takes place in due form, relations of matrimony will automatically exist between the marrying parties and rights and reciprocal duties of husband and wife will be established between them.

Article 1103 - Husband and wife are bound to establish friendly relations.

Article 1104 - Husband and wife must cooperate with each other for the welfare of their family and the education of their children.

Article 1105 - In relations between husband and wife; the position of the head of the family is the exclusive right of the husband.

Article 1106 - The cost of maintenance of the wife is at the charge of the husband in permanent marriages.

Article 1107 - Cost of maintenance includes dwelling, clothing, food, furniture in proportion to the situation of the wife, on a reasonable basis, and provision of a servant if the wife is accustomed to have servants or if she needs one because of illness or defects of limbs.

Article 1108 - If the wife refuses to fulfil duties of a wife without legitimate excuse, she will not be entitled to the cost of maintenance.

Article 1109 - Cost of maintenance of a divorced wife during the period of "uddeh" is to be borne by the husband, unless the divorce has taken place because of disobedience. But if the uddeh arises from the cancellation of the marriage or a final divorce, the wife is not entitled to cost of maintenance, unless she is with child from her husband in which case she will be entitled to cost of maintenance till her child is born.

Article 1110 - The wife is not entitled to cost of maintenance if she is passing through the uddeh period due to the death of her husband.

Article 1111 - The wife can refer to the court if her husband refuses to provide for her maintenance. In such a case the court will fix the amount and will compel the husband to pay it.

Article 1112 - If the enforcement of the provisions of the foregoing Article is impossible, the provisions of Article 1129 must be followed.

Article 1113 - In the case of a temporary marriage the wife is not entitled to the cost of maintenance, unless provision has been specially made for this, or the marriage has been arranged on this condition

Article 1114- The wife must stay in the dwelling that the husband allots for her unless such a right is reserved to the wife.

Article 1115 - If the existence of the wife and husband in the same house involves the risk of bodily or financial injury or that to the dignity of the wife, she can choose a separate dwelling: and if the alleged risk is proved the court will not order her to return to the house of the husband and, so long as she is authorized not to return to the house, her cost of maintenance will be on the charge of her husband.

Article 1116 - In the case of the foregoing Article, so long as litigation is not concluded between the married couple, the dwelling of the wife will be fixed by mutual consent of both parties and failing such consent, the court will fix the dwelling after duly obtaining the views of near relatives, and in the absence of relatives the court itself will fix a suitable dwelling.

Article 1117 - The husband can prevent his wife from occupations or technical work which is incompatible with the family interests or the dignity of himself or his wife. Article 1118 - The wife can independently do what she likes with her own property.

Article 1119 - The parties to the marriage can stipulate any condition to the marriage which is not incompatible with the nature of the contract of marriage, either as part of the marriage contract or in another binding contract: for example, it can be stipulated that if the husband marries another wife or absents him self during a certain period, or discontinues the payment of cost of maintenance, or attempts the life of his wife or treats her so harshly that their life together becomes unbearable, the wife has the power, which she can also transfer to a third party by power of attorney to obtain a divorce herself after establishing in the court the fact that one of the foregoing alternatives has occurred and after the issue of a final judgment to that effect.

SECTION 2

On Dissolution of Marriage

Article 1120 - Marriage may be dissolved by cancellation, by divorce, or by waiver of the remaining period in the case of a temporary marriage.

CHAPTER 1

ON THE POSSIBILITY OF CANCELLATION OF MARRIAGE

Article 1121 - Madness of either of the married couple, provided that it is settled, whether it is permanent or recurrent, will give the other person the right of cancellation.

Article 1122 - The following defects in man will give the woman the right to cancel the marriage

1. Castration.

2. Impotency, provided he has not even once performed the matrimonial act.

3. Amputation of the sexual organ to the extent that he is unable to perform his marital duty.

Article 1123 - The following defects in a wife bring about the right for a man to cancel the marriage:

1 - Protrusion of the womb (qaran).

2- Black leprosy (juzam).

3 - Leprosy (baras).

4- Connection of the vaginal and anal passages (ifza).

5 - Being crippled.

6- Being blind in both eyes.

Article 1124 - The defects of the wife entitle the man to a right of cancellation of marriage if they existed at the time of marriage.

Article 1125 - Madness and impotency create the right for the wife to cancel the marriage even if they occur after the date of the marriage.

Article 1126 - Any one of the married couple who was cognisant of the existence of the defects above mentioned in the other party before the marriage was celebrated, has no right after that date to cancel the marriage.

Article 1127 - If the husband contracts a venereal disease after the performance of the marriage act, the wife have the right to refuse to have any sexual relations with him and this refusal will not debar her from the right to cost of maintenance.

Article 1128 - If a special qualification is mentioned, as a condition of the marriage, to exist in one of the marrying parties and if after the marriage it is found out that the party concerned lacks the desired qualification, the other party has the right to cancel the marriage.

The foregoing is true whether the qualification is mentioned explicitly in the marriage contract or whether the marriage has been performed with the qualification understood mutually by the parties concerned.

Article 1129 - If the husband refuses to pay the cost of maintenance of his wife, and if it is impossible to enforce a judgment of the court and to induce him to pay the expenses, the wife can refer to the judge applying for divorce and the judge will compel the husband to divorce her.

The same stipulation will be binding in a case where the husband is unable to provide for the maintenance of the wife.

Article 1130 - In the following circumstances, the wife can refer to the Islamic judge and request for a divorce. When it is proved to the Court that the continuation of the marriage causes difficult and undesirable conditions, the judge can for the sake of avoiding harm and difficulty compel the husband to, divorce his wife. If this cannot be done, then the divorce will be made on the permission of the Islamic judge.

Article 1131 - The option of cancellation of marriage must be exercised immediately and, if the party who is entitled to the option does not cancel the marriage after becoming cognisant of the reason upon which he could cancel the marriage, he forfeits the option, provided also that he had full knowledge of the existence of the option and its urgent character. Determination of the duration of time during which the option can remain valid depends upon custom and usage.

Article 1132 - The observance of the arrangements stipulated in the case of a divorce is not obligatory in a case of cancellation of marriage.

CHAPTER 2

ON DIVORCE 1 - On General Considerations

Article 1133 - A man can divorce his wife whenever he wishes to do so.

Article 1134- The divorce must be performed in the actual form of utterance and in the presence of at least two just men who must hear the actual form of divorce.

Article 1135 - Divorce must be in clear and precise wording, a conditional divorce is null and void.

Article 1136 - The divorcer must be of legal, must be in possession of his faculties, must intend the act and must be free in his action.

Article 1137 - The guardian of a permanently made person, can divorce the wife of the latter if the interests of the person under his custody allow him to do so.

Article 1138 - The actual ritual utterance of the divorce can be performed by an attorney.

Article 1139 - Divorce is specially appointed for cases of permanent marriage: a temporary wife is relieved from marriage by the expiry of the period of marriage or by waiver of the remaining period by her husband.

Article 1140- It is not proper to divorce a wife during her monthly period or during the convalescent period after childbirth unless when the wife is pregnant or when the divorce occurs before matrimonial relations with her, or when the husband is absent so that he cannot obtain information concerning her monthly period.

Article 1141 - It is not proper to divorce a wife between two monthly periods during which intercourse has taken place unless the wife is pregnant or is incapable of conception.

Article 1142- The divorce of a wife who although of child - bearing age has no monthly period, will be valid only when three months have passed from the date of the last matrimonial relations with her.

2. On Various Forms of Divorce

Article 1143 - There are two forms of divorce, irrevocable divorce and revocable divorce.

Article 1144 - After an irrevocable divorce the husband has not the right to renounce his intention of divorcing.

Article 1145 - A divorce is irrevocable in the following instances 1 - A divorce performed before the occurrence of matrimonial relations 2- Divorce of a wife who is incapable of conception.

3 - (a) a divorce which a wife achieves by giving a consideration to her husband and (Khul'a) and (b) a divorce by mutual consent (mubarat), as long as the wife has not demanded the return of the consideration.

4 - A third divorce, performed after three consecutive marriages (of the same parties) whether by mere renouncement by the husband of his desire to divorce the wife or by a new marriage between the two parties.

Article 1146 - A Khul'a divorce occurs when the wife obtains a divorce owing to dislike of her husband, against property which she cedes to the husband. The property in question may consist of the original marriage portion, or the monetary equivalent thereof, whether more or less than the marriage portion.

Article 1147 – A “Mubarat” divorce occurs when the dislike is mutual in which case the compensation must not be more than the marriage portion.

Article 1148 - The husband has the right to renounce divorce in a revocable divorce provided the period of “Iddah” has not expired.

Article 1149 - Return to the wife after divorce can be effected by any word or deed which may convey the idea, provided that it is based on an intention to do so.

3. On wife's period of Waiting (Iddah)

Article 1150 - Iddah consists of a period during which a woman whose matrimonial bond has been dissolved cannot marry.

Article 1151 - The period of Iddah for a divorce or for the dissolution of a marriage consists of three consecutive monthly periods of a woman unless the woman concerned though of child bearing age has no monthly period, in which case the period of Iddah will be three months.

Article 1152 - The period of Iddah for divorce or dissolution of marriage or waiver of the remaining period or its expiry in the case of temporary marriage for a non - pregnant woman is the expiry of two monthly periods unless contrary to the nature of her age, she no such periods, in which case the period will be 45 days.

Article 1153 - The period of Iddah for divorce or dissolution of marriage act or waiver or expiry of the period of marriage in the case of a woman who is pregnant will be until she given birth to a child.

Article 1154- The period of Iddah in the case of death (of husband) in both permanent and temporary marriages will be four months and ten days, unless the wife is pregnant when the uddeh comes to an end with the birth of the child provided that the interval between the death of the husband and the birth of the child is longer than four months and 10 days: if not, the period of uddeh will be the same four months and 10 days.

Article 1155 - There is no Iddah in the case of a wife who has not had any matrimonial intercourse with her husband, or in the case of a wife beyond the age of conception who is not affected by any

uddeh for divorce or for dissolution of marriage. But the uddeh for death must be observed in both cases.

Article 1156 - The wife of a continuously absent husband whose whereabouts are unknown, if divorced by a judge, must observe uddah for death, starting from the date on which the divorce was granted

Article 1157- A woman who has had matrimonial relations by way of mistake with someone must observe the uddah laid down in cases of divorce.

Islamic Penal Code of Iran

The Islamic Penal Law was approved by the Islamic Consultancy Parliament on 30 July 1991 and ratified by the High Expediency Council on 28 November 1991.

The Book Five of the Penal Code – Ta’azirat – has been ratified in May 22 of 1996.

(<https://www.refworld.org/docid/518a19404.html>) : Refworld UNHCR

Book 1: General Concepts Part 1: General principles

Part 2: Punishments

Chapter 1: Types of Punishments

Article 12: There are five types of punishments: a) haad; b) ghesas; c) diyat; d) ta’azirat, e) deterrent punishments.

Article 13: haad is a punishment that its degree and type is not been specified in the Shari'a.

Article 14: Ghesas is a punishment that should be equal to the crime. ("retaliated punishment").

Article 15: Diye is a financial punishment ["Blood Money"] that is sentenced by a judge.

Article 16: Ta’azir is a punishment that its degree and type is not been specified in the Shari'a and it is up to the decision of the judge. Ta’azir can be in the form of imprisonment, fines, or flogging (it should be less than haad).

Article 17: Deterrent punishment is a punishment that is imposed by the government in order to maintain the public order. It can be in the form of imprisonment, fines, or flogging (it should be less than haad).

Part 3: Offenses

Part 4: Limitations on responsibility for offenses

Book 2: Haads [punishments specified in Shari'a]

Part 1: Punishment for Adultery

Chapter 1: Definition of Adultery

Article 63: Adultery is the act of intercourse, including anal intercourse, between a man and a woman who are forbidden to each other, unless the act is committed unwittingly.

Article 64: Adultery shall be punishable (subject to hadd) when the adulterer or the adulteress is of age, sane, in control of his or her action and cognizant of the illicit nature of his or her act.

Article 65: Only the adulterer or the adulteress who is cognizant of the illicit nature of his or her act shall be punished for adultery.

Article 66: If either the adulterer or the adulteress claims ignorance of law or fact, he or she shall not be punished for adultery if his or her claim is presumed to have *prima facie* validity, even if no witnesses to verify said claim are produced.

Article 67: If either the adulterer or the adulteress claims to have been under duress while committing the act of adultery, he or she shall not be punished if his or her claim is not otherwise clearly disproved.

Chapter 2: Ways to Prove Adultery in Court

Article 68: If a man or a woman repeats his or her confession of adultery four lashes before the judge, he or she shall receive the designated punishment, but if he or she repeats his or her confession fewer than four lashes, the punishment shall be at the judge's discretion.

Article 73: Pregnancy of an unmarried woman shall not by itself be the cause of punishment unless relevant evidence, as defined in this code, proves that she has committed the act of adultery.

Article 74: Adultery, whether punishable by flogging or stoning, may be proven by the testimony of four just men or that of three just men and two just women.

Article 75: If adultery is punishable only by flogging it can be proven by the testimony of two just men and four just women.

Article 76: The testimony of women alone or in conjunction with the testimony of only one just man shall not prove adultery but it shall constitute false accusation which is a punishable act.

Article 81: If the adulterer or the adulteress repents prior to confessing to the act of adultery, he or she shall not be punished (subject to hadd). If, however, he or she repents following his or her confession the punishment for adultery shall apply.

Chapter 3: Types of Punishments for Adultery

Article 82: The penalty for adultery in the following cases shall be death, regardless of the age or marital status of the culprit: (1) Adultery with one's consanguineous relatives (close blood relatives forbidden to each other by religious law); (2) Adultery with one's stepmother in which the adulterer's punishment shall be death; (3) Adultery between a non-Muslim man and a Muslim woman, in which case the adulterer (non-Muslim man) shall receive the death penalty; (4) Forceable rape, in which case the rapist shall receive the death penalty.

Article 83: Adultery in the following cases shall be punishable by stoning: (1) Adultery by a married man who is wedded to a permanent wife with whom he has had intercourse and may have intercourse when he so desires; (2) Adultery of a married woman with an adult man provided the woman is permanently married and has had intercourse with her husband and is able to do so again.

Note. Adultery of a married woman with a minor is punishable by flogging.

Page 4 of 4 Article 84: Old married adulterers and adulteresses shall be flogged before being stoned.

Article 85: Revocable divorce shall not relieve the husband or wife from the bond of marriage during the waiting period whereas irrevocable divorce shall do so.

Article 86: Adultery of a permanently married man or a permanently married woman who does not have access to his or her spouse, due to travel, incarceration or similar impediments, shall not require stoning.

Article 88: The punishment for an unmarried adulterer or adulteress shall be one hundred lashes.

Article 90: If a man or a woman has committed the act of adultery several lashes and has been punished after each act, he or she shall be put to death following his or her fourth act of adultery.

Article 91: An adulteress shall not be punished while pregnant or in menstruation or when, following birth and in the absence of a guardian, the newborn's life is in danger. If, however, the newborn becomes the ward of a guardian the punishment shall be carried out.

Article 92: If the flogging of a pregnant woman or a woman nursing her child poses risks to the unborn or to the child respectively, the execution of the punishment shall be delayed until the said risk is no longer present.

Article 93: If an ailing woman or a woman in menstruation has been condemned to death or stoning, the punishment shall be carried out. If, however, she is condemned to flogging, the punishment shall be delayed until she is recovered or her menstruation period is over.

Chapter 4: Quality of Punishment

Article 100: The flogging of an adulterer shall be carried out while he is standing upright and his body bare except for his genitals. The lashes shall strike all parts of his body-- except his face, head and genitals-- with full force. The adulteress shall be flogged while she is seated and her clothing tightly bound to her body.

Article 102: The stoning of an adulterer or adulteress shall be carried out while each is placed in a hole and covered with soil, he up to his waist and she up to a line above her breasts.

Part 2: Punishment for Sodomy

Chapter 1: Definition of Sodomy

Article 108: Sodomy is sexual intercourse with a male.

Article 109: In case of sodomy both the active and the passive persons will be condemned to its punishment.

Article 110: Punishment for sodomy is killing; the Sharia judge decides on how to carry out the killing.

Article 111: Sodomy involves killing if both the active and passive persons are mature, of sound mind and have free will.

Article 112: If a mature man of sound mind commits sexual intercourse with an immature person, the doer will be killed and the passive one will be subject to Ta'azir of 74 lashes if not under duress.

Article 113: If an immature person commits sexual intercourse with another immature person, both of them will be subject to Ta'azir of 74 lashes unless one of them was under duress.

Chapter 2: Ways of proving sodomy in court

Article 114: By confessing four lashes to having committed sodomy, punishment is established against the one making the confession.

Article 115: A confession made less than four lashes (to having committed sodomy) does not involve punishment of "Had" but the confessor will be subject to Ta'azir (lesser punishments).

Article 116: A confession is valid only if the confessor is mature, of sound mind, has will and intention.

Article 117: Sodomy is proved by the testimony of four righteous men who might have observed it.

Article 118: If less than four righteous men testify, sodomy is not proved and the witnesses shall be condemned to punishment for Qazf (malicious accusation).

Article 119: Testimony of women alone or together with a man does not prove sodomy.

Article 120: The Shariajudge may act according to his own knowledge which is derived through customary methods.

Article 121: Punishment for Tafhiz (the rubbing of the thighs or buttocks) and the like committed by two men without entry, shall be hundred lashes for each of them.

Article 122: If Tafhiz and the like are repeated three lashes without entry and punishment is enforced after each time, the punishment for the fourth time would be death.

Article 123: If two men not related by blood stand naked under one cover without any necessity, both of them will be subject to Ta'azir of up to 99 lashes.

Article 124: If someone kisses another with lust, he will be subject to Ta'azir of 60 lashes.

Article 125: If the one committing Tafhiz and the like or a homosexual man, repents before the giving of testimony by the witnesses, his punishment will be quashed; if he repents after the giving of testimony, the punishment will not be quashed.

Article 126: If sodomy or Tafhiz is proved by confession and thereafter he repents the Shariajudge may request the leader (Valie Amr) to pardon him.

Part 3: Lesbianism

Article 127: Mosaheqeh (lesbianism) is homosexuality of women by genitals.

Article 128: The ways of proving lesbianism in court are the same by which the homosexuality (of men) is proved.

Article 129: Punishment for lesbianism is hundred (100) lashes for each party.

Article 130: Punishment for lesbianism will be established vis-a -vis someone who is mature, of sound mind, has free will and intention.

Note: In the punishment for lesbianism there will be no distinction between the doer and the subject as well as a Muslim or non-Muslim.

Article 131: If the act of lesbianism is repeated three lashes and punishment is enforced each time, death sentence will be issued the fourth time.

Article 132: If a lesbian repents before the giving of testimony by the witnesses, the punishment will be quashed; if she does so after the giving of testimony, the punishment will not be quashed.

Article 133: If the act of lesbianism is proved by the confession of the doer and she repents accordingly, the Sharia judge may request the leader (ValieAmr) to pardon her.

Article 134: If two women not related by consanguinity stand naked under one cover without necessity, they will be punished to less than hundred (100) lashes (Ta'azir). In case of its repetition as well as the repetition of punishment, hundred (100) lashes will be hit the third time.

Part 4: Punishment for Pimping

Article 135: Pimping means that someone brings two individuals together or puts them in contact with each other for fornication or homosexuality.

Article 136: Pimping is proved by two confessions if the confessor is mature, of sound mind has free will and intention.

Article 137: Pimping is proved by the testimony of two righteous men.

Article 138: Punishment of a man for pimping is seventy (70) lashes and exile from the place of (his) domicile for a period of 3 months up to one year and punishment of pimping by a woman is seventy five (75) lashes only.

Part 5: Sexual Malicious Accusations

Article 139: Qazf (malicious accusation) means that someone associates fornication or sodomy with a certain person.

Article 140: Punishment for Qazf (malicious accusation) is 80 lashes for a man or woman.

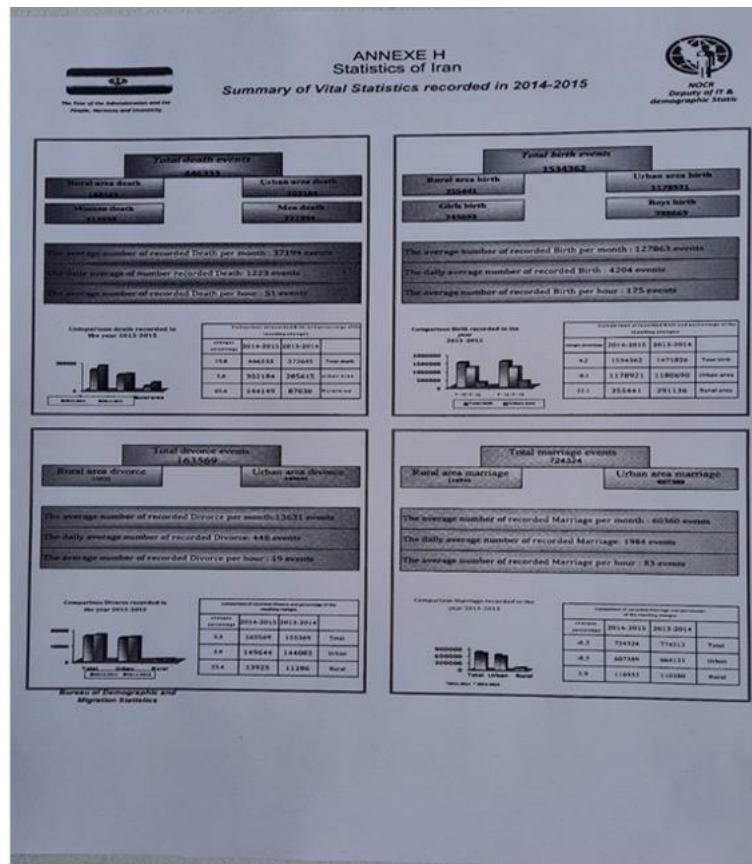
Article 145. Any insult that causes indignation to the victim but which does not constitute false accusation of adultery or male homosexuality, such as when a husband tells his wife: 'You were not a virgin,' is punishable by up to 74 lashes.

Article 150: If the husband falsely accuses of adultery his deceased wife who is survived only by a child from him, no punishment shall apply. If, however, the said deceased wife is survived by inheritors other than the said child, the penalty shall apply.

Article 164: The right to demand punishment for false accusation belongs to all survivors except the husband and the wife. Any one of the survivors may demand the application of said punishment even if other survivors waive their right.

ANNEXE H

LES STATISTIQUES DE L'IRAN



ANNEXE J

LA BASE DE DONNÉES

Base de données: SAGE, SOFIA, DOAJ, Cambridge Press, Springer Link, JSTOR, ACECR Scientific Information Databases, ANTHRO SOURCE, Wiley Digital Archives, Routledge Taylor & Francis Group, Taylor & Francis Online, ELSEVIER, Wikipedia, Google scholar, Governmental Statistic Centre in Iran and in Canada.

Mots clés et les expressions utilisés pour la recherche : pour les 10 dernières années/ Québec, Canada, Iran, USA, Europe. Certains articles plus anciens ont également été utilisés parce qu'ils contenaient des informations importantes sur des communautés immigrantes en Europe et au Canada.

- Divorce, separation, immigrants, ethnic minorities, South Asia, (Pakistan, India, Bangladesh) Montreal, Quebec, Canada
- Divorce, séparation, immigrants, minorités ethniques, Québec, Canada, Montréal, Asie du sud, (Pakistan, Inde, Bangladesh).
- Immigrés iraniens au Québec, au Canada, aux États-Unis et en Europe
- Divorce parmi les immigrants iraniens au Québec, au Canada, aux États-Unis et en Europe
- Divorce chez les immigrés Québec, Canada, USA et Europe
- Iranian immigrants in Québec, Canada, USA, and Europe
- Divorce among Iranian immigrants in Quebec, Canada, USA, and Europe
- Divorce among Immigrant Quebec, Canada, USA, and Europe
- Divorce among South-East immigrants in Quebec and Canada
- Employment, underemployment, and Poverty among immigrants in Quebec, Canada
- The effects of 9/11 on Iranian and Muslim immigrants in North-America
- Iranian immigrants and mental health
- Immigrants in Quebec and Canada and mental health
- Health Care access to Immigrants in Quebec and Canada
- Statistic of divorce in Iran
- Canadian Encyclopedia and Iranian community
- Marriage, divorce, Iranians, immigrants
- Iran, gender, genre, sexulaity, sexualité, immigration

BIBLIOGRAPHIE

- Abdul Majid, M. A., Othman, M, Mohamad, S. F., et Yusof, A. (2017). Piloting for interviews in qualitative research: operationalization and lessons learnt. Human Resource Management Academic Research Society 2017.
- Abou-Hodeib, T. (2017). *A taste for home: the modern middle class in ottoman Beirut*. Stanford University Press. Retrieved December 4, 2021, from INSERT-MISSING-URL.
- Abrahamian, E. (2017). *A history of modern Iran*. Cambridge, United Kingdom: Cambridge University Press.
- Abrahamian, E. (1982). *Iran Between Two Revolutions*. Princeton University Press.
- Abrams, J. A., Tabaac, A., Jung, S., et Else-Quest, N. M. (2020). Considerations for employing intersectionality in qualitative health research. *Social Science & Medicine*, 258. <https://doi.org/10.1016/j.socscimed.2020.113138>
- Adam, E. M. (2017). Intersectional Coalitions: The Paradoxes of Rights-Based Movement Building in LGBTQ and Immigrant Communities. *Law and Society Review*, v51 n1 (March 2017): 132-167.
- Aeberhardt, R., Fougere, D., Pouget, J., et Rathelot, R. (2010). Wages and employment of French workers with African origin. *Journal of Population Economics*, 23(3), 881–905.
- Afary, J. (2009). *Sexual Politics in Modern Iran*. Cambridge University Press.
- Afary, J. (1996). *The Iranian Constitutional Revolution, 1906 – 1911*. Columbia University Press.
- Afary, J. (1989). On the Origins of feminism in early twentieth century Iran. *Journal of Women's History*, 1(2), Fall: 65-87.
- Aghajanian, A., et Thompson, V. (2013). Recent Divorce Trend in Iran. *Journal of Divorce & Remarriage*, 54:2, 112-125.
- Ahmad, A. (1993). The Crisis of National and Ethnic Identities in Contemporary Iran. *Iranian Studies. Volume 26*, Issue 1-2, 1993.

- Ahmad F., Shik A., Vanza R., Cheung A.M., George U., et Stewart, D.E. (2004). Voices of South Asian women: immigration and mental health. *Women and Health* 40, 113–130.
- Ahmadi, A. (2016). Recreating Virginity in Iran: Hymenoplasty as a Form of Resistance. *Medical Anthropology Quarterly. Volume30*, Issue2, June 2016, Pages 222-237.
- Ahmadi, A. (2013). Ethical Issues in Hymenoplasty: Views from Tehran's Physicians. *Journal of Medical Ethics*. Published Online First.
- Ahmadi Z., Amini, L., et Haghani, H. (2020). Determining a Health-promoting Lifestyle among Afghan Immigrants Women in Iran. *Journal of primary care and community health*, 2020 Jan-Dec.
- Akbari, A. (1989). The Benefits of Immigration to Canada: Evidence on Tax and Public Services. *Canadian Public Policy*, 15:424-35.
- Akhavan, P. (2012). *Reducing Genocide to Law: Definition, Meaning, and the Ultimate Crime*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Alba, R. (2005). Bright vs. blurred boundaries: Second-generation assimilation and exclusion in France, Germany, and the United States. *Ethnic and Racial Studies*, 28(1), 20–49.
- Alba, R. D., et Golden, R. M. (1986). Patterns of ethnic marriage in the United-States. Rethinking assimilation theory for a new era of immigration. *International Migration Review*, 31(4), 826–874.
- Al-Dabbagh, H. (2020). Le juge québécois face au divorce islamique. Comment prévenir les divorces « boiteux » internationaux ? *Revue québécoise de droit international* 33(1), 25–53.
- Allen, M. (2018). Police-reported crime statistics, 2017.” *Juristat*. Statistics Canada Catalogue no. 85-002-X.
- Alola, A. A., Arikewuyo, A. O., Akadiri, S. S., et Alola, M. I. (2020). The role of income and gender unemployment in divorce rate among the OECD countries. *Journal of Labor and Society*, v23 n1 (March 2020): 75-86.
- Alola, A. A. (2019). The trilemma of trade, monetary and immigration policies in the United States: Accounting for environmental sustainability. *Science of the Total Environment*, 658, 260–267.
- Alvi, S., et Zaidi, A. U. (2017). Invisible Voices: An Intersectional Exploration of Quality of Life for Elderly South Asian Immigrant Women in a Canadian Sample. *Journal of Cross-Cultural Gerontology*, v32 n2 (201706): 147-170.

- Alemi, Q., Siddiq, H., Baek, K., Sana, H., Stempel, C., Aziz, N., et Montgomery, S. (2017). Effect of Perceived Discrimination on Depressive Symptoms in 1st- and 2nd-Generation Afghan-Americans. *The Journal of Primary Prevention*, v38 n6 (201712): 613-626.
- Amanat, A., et Vejdani, F. (dir.). (2012). *Iran Facing Others: Identity Boundaries in a Historical Perspective*. New York: Palgrave Macmillan.
- Amato, P. R., et Beattie, B. (2011). Does the unemployment rate affect the divorce rate? An analysis of state data 1960–2005. *Social Science Research*, 40(3), 705–715.
- Anthias, F. (2014). The Intersections of Class, Gender, Sexuality and Race: The Political Economy of Gendered Violence. *International Journal of Politics, Culture and Society*, 27, p.153-171.
- Aparicio, R. (2007). The integration of the second and 1.5 generations of Moroccan, Dominican and Peruvian origin in Madrid and Barcelona. *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 33(7), 1169–1193.
- Ardill, A. (2013). "Australian Sovereignty, Indigenous Standpoint Theory and Feminist Standpoint Theory". *Griffith Law Review*, 22 (2): 323. doi:10.1080/10383441.2013.10854778. hdl:10072/59998. S2CID 143983424
- Ari, M., et Duman, T. (2020). Covid-19 and mental health. *Duzce Medical Journal*, v22 n Special Issue 1 (2020): 19-22.
- Arunachalam, R., Trevon, D., et Logan, T. D. (2016). On the heterogeneity of dowry motives. *Journal of Population Economics: International Research on the Economics of Population, Household, and Human Resources*, v29 n1 (201601): 135-166.
- Assari, S., Nikahd, A., Malekhamadi, M.R. et al. (2017). Race by Gender Group Differences in the Protective Effects of Socioeconomic Factors Against Sustained Health Problems Across Five Domains. *Racial and Ethnic Health Disparities*, 4, 884–894 (2017).
- Azizi, H., Golmohammadi, V., et Vazirian, A. H. (2020). Trump's "maximum pressure" and anti-containment in Iran's regional policy. *Middle East Studies*, v29 n2 (Fall 2020): 150-166.
- Badrfam, R., et Zandifar, A. (2020). COVID-19 and mental health: An Iranian perspective. *Asian journal of psychiatry*, 54 2020 Dec; 102266.
- Bager-Charleson, S., et McBeath, A. (dir.). (2020). Enjoying Research in Counselling and Psychotherapy. *Qualitative, Quantitative and Mixed Methods Research*. London, UK, Palgrave Macmillan.

- B. Calás, M., Ou, H., et Smircich, L. (2013). "Woman" on the move: mobile subjectivities after intersectionality. *Equality, Diversity and Inclusion. An International Journal*, 32(8), 708–731. <https://doi.org/10.1108/EDI-05-2012-0037>
- Bagheri, A. (1992). Psychiatric Problems Among Iranian Immigrants in Canada. *Canadian Journal of Psychiatry, Vol. 37*, February 1992. University of Toronto.
- Baha'u'llah (1993). (edition). *The Kitáb-i-Aqdas*. The UK, London: Baha'i Publishing Trust.
- Bakali, N. (2015). Contextualising the Quebec Charter of Values: how the Muslim 'Other' is conceptualised in Quebec. *Culture and Religion*, v16 n4 (2015): 412-429.
- Balyuzi, H.M. (1973). *The Báb: The Herald of the Day of Days*. Oxford, George Ronald.
- Baribeau, C., et Royer, C. (2012). L'entretien individuel en recherche qualitative : usages et modes de présentation. *Revue des sciences de l'éducation*, 38(1), 23–45.
- Baril, A. (2015). Transness as Debility: Rethinking Intersections between Trans and Disabled Embodiments. *Feminist Review*, v111 n1 (201511): 59-74.
- Bartels, A., Eckstein, L., Waller, N., et Wiemann, D. (2019). Postcolonial Feminism and Intersectionality. *Postcolonial Literatures in English: An Introduction*. 155-167.
- Bartky, S. L. (1990). *Femininity and Domination: Studies in the Phenomenology of Oppression*. New York: Routledge.
- Barzoki, M.H., Tavakoll, M., et Burrage, H. (2015). *Applied Research Quality Life*, 10: 107.
- Bastug, M. F., et Akca, D. (2019). The Effects of Perceived Islamophobia on Group Identification and Acculturation Attitudes. *Canadian Review of Sociology/Revue Canadienne de sociologie*, v56 n2 (May 2019): 251-273.
- Bauman, Z. (2000). *Liquid Modernity*. Cambridge: Polity Press.
- Beiser M. (2005). The health of immigrants and refugees in Canada. *Canadian Journal of Public Health. Revue Canadienne de Sante Publique*, 96 (Suppl. 2), S30–S44.
- Beiser M., Hou F., Hyman I., et Tousignant M. (2002). Poverty, family process, and the mental health of immigrant children in Canada. *American Journal of Public Health*, 92, 220–227.

- Beiser, M., et Stewart, M. (2005.) PREFACE - Reducing Health Disparities: A Priority for Canada. *Canadian journal of public health / Revue canadienne de santé publique*, 96, no. 2, (2005): S4.
- Bergeron, É. (2020, 8 octobre). Joyce Echaquan : Le ministre Miller a eu une rencontre déchirante avec sa famille. *TVA Nouvelles*.
- Berman, M. (2010). *All That Is Solid Melts into Air: The Experience of Modernity*. London and Brooklyn: Verso.
- Beth Kaufman, S. (2016). The Criminalization of Muslims in the United States. *Qualitative Sociology*, v42 n4 (201912): 521-542.
- Bhattacharya, K. (2017). *Fundamentals of Qualitative Research: A Practical Guide*. Milton: Taylor and Francis.
- Bolhari, J., Ramezanzadeh, F., Abedinia, N., Naghizadeh, M.M., Pahlavani, H., et Saberi, S.M. (2012). To Explore Identifying the Influencing Factors of Divorce in Tehran. *Majaleh epidemiologie Iran (in Persian) (The Journal of Epidemiology of Iran)*, Vol. 8, no. 1. pp. 83 – 93. Publisher : Tehran University of Medical Sciences.
- Bilge, S. (2009). Théorisations féministes de l'intersectionnalité. *CAIRN INFO*, p.70-88.
- Bilge, S. (2005). La différence culturelle et le traitement au pénal de la violence à l'endroit des femmes minoritaires : quelques exemples canadiens. *The International Journal of Victimology*. Année 3, no.3, 1-13.
- Bilge, S., et Roy, O. (2010). La discrimination intersectionnelle : la naissance et le développement d'un concept et les paradoxes de sa mise en application en droit antidiscriminatoire. *Canadian Journal of Law and Society*, v25 n1 (2010) : 51-74.
- Blais, M., et Martineau, S. (2006). L'analyse inductive générale : description d'une démarche visant à donner un sens à des données brutes. *Recherches qualitatives*, 26(2), 1-18.
- Bohrer, A. (2015). Neoliberalism Laid Bare: Feminism, intersectionality, and nude protest in the 21st century. *Melbourne Journal of Politics*, v37 (201501): 3-18.
- Boisjoli, A. (2021, 4 avril). Quand Ça Casse ... séparation des couples immigrantes. *EntreVue, METISSS, Volume 7*, numéro 4, avril 2016.
- Bowleg, L. (2017). Towards a critical health equity research stance: why epistemology and methodology matter more than qualitative methods. *Health Education & Behavior*, 44 (2017), pp. 677-684. <https://doi:10.1177/1090198117728760>

- Bozorgmehr, M., Sabagh, G., et Der-Martirosian, C. (1993). Beyond nationality: Religio-ethnic diversity. *Irangeles: Iranian life and culture in Los Angeles* (pp. 59-79). Berkeley: University of California Press.
- Bracewell, L. (2021). Gender, Populism, and the QAnon Conspiracy Movement. *Frontiers in Sociology*, 21 Jan 2021.
- Brahm, G. N. (2019). *Intersectionality. Israel Studies*. Vol. 24, Issue 2, Summer2019, p157-170. 14p.
- Bramadat, P., et Seljak, D. (2008). *Christianity and Ethnicity in Canada*. University of Toronto Press.
- Brems, E. (2017). Developing the full range of state obligations and integrating intersectionality in a case of involuntary sterilization: CEDAW Committee, 4/2004, AS v Hungary. *Integrated Human Rights in Practice: Rewriting Human Rights Decisions*.
- Brinbaum, Y., et Cebolla-Boado, H. (2007). The school careers of ethnic minority youth in France: Success or disillusion? *Ethnicities*, 7(3), 445–474.
- Brown, L.S. (1994). *Subversive Dialogues: Theory in Feminist Therapy*. New York, Basic Books.
- Buchanan, L., Bui, Q., et Patel, J. K. (2020, 3 juillet). Black Lives Matter May Be the Largest Movement in U.S. History. *The New York Times*. ISSN 0362-4331. Retrieved July 3, 2020.
- Cadière, J. (2013). *L'apprentissage de la recherche en travail social*. Rennes, France : Presses de l'EHESP.
- Calás, M. B., Ou, H., et Smircich, L. (2013). “Woman” on the move: mobile subjectivities after Intersectionality. *Equality, Diversity and Inclusion: An International Journal*, v32 n8 (20131104): 708-731.
- Campbell, J., et Carilli, T. (dir.). (2021). *Intersectional media: representations of marginalized identities* (Ser. Media, culture, and the arts). Lexington Books. Retrieved December 3, 2021, from INSERT-MISSING-URL.
- Campbell, J., et Carilli, T. (dir.). (2021). *Intersectional media: representations of marginalized identities*. Lanham, Maryland: Lexington Books.
- Canada, Government of Canada, Statistics. (2016). *Census Profile, 2016 Census - Montréal* [Census metropolitan area], Québec and Québec [Province]. www12.statcan.gc.ca
- Carastathis, A. (2014). The Concept of Intersectionality in Feminist Theory. *Philosophy Compass*, v9 n5 (May 2014): 304-314.

- Carmichael, J.T., et Kent, S. L. (2015). The Use of Lethal Force by Canadian Police Officers: Assessing the Influence of Female Police Officers and Minority Threat Explanations on Police Shootings Across Large Cities. *American Journal of Criminal Justice: The Journal of the Southern Criminal Justice Association*, v40 n4 (201512): 703-72.
- Cashdan, E. (1996). Women's mating strategies. *Evolutionary Anthropology: Issues, News, and Reviews*, v5 n4 (1996): 134-143.
- Cashin, S. (2017). *Loving: interracial intimacy in america and the threat to white supremacy*. Beacon Press.
- Carey, M. (2012). *Qualitative research skills for social work: theory and practice*. Farnham; Burlington (Vt.): Ashgate.
- CBC News (2020, 8 octobre) Federal ministers, Indigenous leaders plan to discuss systemic racism in health system. *CBC News*. (Retrieved 2020-10-08). <https://www.cbc.ca/news/politics/marc-miller-joyce-echaquan-1.5755912>
- Ceci, S. J., et Williams, W. M. (dir.). (2007). *Why aren't more women in science? Top researchers debate the evidence*. Washington, DC: APA Books.
- Ceschi, A., Charkhabi, M., et Sartori, R. (2016). Work-family conflict based on strain: the most hazardous type of conflict in Iranian hospitals nurses: original research. *SA Journal of Industrial Psychology*, v42 n1 (20160101): 1-10.
- Cha, E., Vyas, V., King, K. D., Reifferscheid, L., et MacDonald, S. E. (2023). Inclusion of intersectionality in studies of immunization uptake in Canada: A scoping review. *Vaccine*, 41(25), 3710–3717. <https://doi.org/10.1016/j.vaccine.2023.04.073>
- Chartrand, L., et Horn, K. (2016). A Report on the Relationship between Restorative Justice and Indigenous Legal Traditions in Canada. *Department of Justice Canada*. (accessed January 15, 2019).
- Chauvin, S., et Jaunait, A. (2015). L'intersectionnalité contre l'intersection. *CAIRN INFO*, p.55-74.
- Cheraghi, M., Mazaheri, M. A., Motabi, F., Panaghi, L., et Sadeghi, M. S. (2018). Beyond the couple: A qualitative analysis of successful in-law relationships in Iran. *Family Process*, 58, 936–953. <https://doi.org/10.1111/famp.12389>
- Cheng, P., et Jaffe, P. (2019). Examining Depression Among Perpetrators of Intimate Partner Homicide. *Journal of Interpersonal Violence*. 1–22. SAGE publication.
- Chicha, M. (2009). Le mariage de l'égalité : les immigrées hautement qualifiées à Montréal. *Fondation canadienne des relations raciales*.

- Chicha, M., et Charest, E. (2008). L'intégration des immigrés sur le marché du travail à Montréal : Politiques et enjeux. *Choix IRPP*, vol. 14, no 2.
- Cho, S., Crenshaw, K. W., et McCall, L. (2013). Toward a Field of Intersectionality Studies: Theory, Applications, and Praxis. *Signs*, 38(4), 785–810. <https://doi.org/10.1086/669608>
- Chow, P.Y.S. (2016). Has Intersectionality Reached its Limits? Intersectionality in the UN Human Rights Treaty Body Practice and the Issue of Ambivalence. *Human Rights Law Review*, V16, Issue 3, September 2016, Pages 453–481.
- Christoffersen, A., Emejulu, A., “Diversity Within”: The Problems with “Intersectional” White Feminism in Practice, Social Politics. *International Studies in Gender, State & Society*, Vol.30, Issue 2, Summer 2023, Pages 630–653, <https://doi.org/10.1093/sp/jxac044>
- Chuang, S. S., Moodley, R., Gielen, U.P., et Akram-Pall, S. (dir.). (2021). *Asian families in Canada and the United States: implications for mental health and well-being*. Springer Nature Switzerland AG 2021.
- Cihangir, S., Barreto, M., et Ellemers, N. (2010). The dark side of ambiguous discrimination: How state self-esteem moderates emotional and behavioral responses to ambiguous and unambiguous discrimination. *British Journal of Social Psychology*.
- Civil Code of the Islamic Republic of Iran. (1928). Retrieved from WIPO - World Intellectual Property Organization. <http://www.wipo.int/wipolex/en/details.jsp?id=7731>
- Cohen, C. (2010). Democracy Remixed: Black Youth and the Future of American Politics. New York: Oxford University Press, 2010. *American Journal of Sociology*, v118 n1 (201207): 231-233.
- Collins, P. H. (2020). Intersectionality, Activism, and Political Solidarity. Retrieved March 28, 2020. www.youtube.com/watch?v=R1je9h4zzllc
- Collins, P. H. (2019). *Intersectionality as Critical Social Theory*. Duke University Press.
- Collins, P. H., et Bilge, S. (2016). *Intersectionality*. Cambridge, UK: Polity Press.
- Collins, P. H. (2015). Intersectionality's definitional dilemmas. *Annual Review of Sociology*, 41: 1–20.
- Collins, P. (1990). *Black Feminist Thought: Knowledge, Consciousness, and the Politics of Empowerment*. New York, Routledge.
- Coleman, D. (2006). *White Civility: The Literary Project of English Canada*. Toronto: University of Toronto Press.

- Coloma, R. S, Catungal, J.P. C., Davidson, L. M., McElhinny, B., et Tungohan, E. (2012). *Filipinos in Canada: Disturbing Invisibility*. University of Toronto Press.
- Columbia Law News (2019, 9 mars) Kimberlé Crenshaw on Intersectionality, More than Two Decades Later. *Columbia Law News*. Archived from the original on 23 February 2019. Retrieved 9 March 2019.
- Comaz-Diaz, L. (1987). Feminist therapy with mainland Puerto Rican Women. *Psychology of Women Quarterly*, no.11, 461-474.
- Conaghan, J. (2007). Intersectionality and UK Equality Initiatives. *South African Journal on Human Rights*, 23:2, 317-334.
- Cook, D., Finley, J., Putherbough, C., Rowe, R. D., et Netley, C. (1979). Separation and Divorce in Canada: Can We Get Closer to Accurate Data? *Canadian Journal of Public Health / Revue Canadienne de Santé Publique*, Vol. 70, No. 4 (JULY/AUGUST 1979), pp. 271-274. Published by: Canadian Public Health Association.
- Cooke, F.L., Zhang, J., et Wang, J. (2013). Chinese professional immigrant in Australia: A gendered patter in (re)building their career. *The International Journal of Human Resource Management* 24 (13): 2628–2645.
- Coombes, A. E. (dir.). (2006). *Rethinking Settler Colonialism: History and Memory in Australia, Canada, Aotearoa New Zealand and South Africa*. Manchester : Manchester University Press.
- Cope, D. G. (2014). Methods and meanings: Credibility and trustworthiness of qualitative research. *Oncology Nursing Forum*, 41(1), 89-91. doi: 10.1188/14.ONF.89-91
- Corbeil, C., et Marchand, I. (2010). L'intervention féministe d'hier à aujourd'hui : portrait d'une pratique sociale diversifiée. Montréal, Éditions du Remue-ménage, pp. 2010, 253, par Catherine Flynn *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 24, n° 1, 2011, p. 170-174.
- Corbeil, C., et Marchand, I. (2006). Penser l'intervention féministe à l'aune de l'approche intersectionnelle Défis et enjeux. *Érudit*, V19, numéro 1, automne 2006, p. 40-57. Montréal : UQÀM.
- Corbeil, C., Lazure, C., Legault, G., et Pâquet-Deehy, A. (1983). *L'intervention féministe : l'alternative des femmes au sexisme en thérapie*. Montréal, Éditions coopératives A. Saint-Martin.
- Creed, F. (1987). Immigrant Stress. *Stress Medicine*, Vol 3: 185-192. UK: Manchester Royal Infirmary.

- Crenshaw, K. (2020 [1989]). *Demarginalizing the Intersection of Race and Sex: A Black Feminist Critique of Antidiscrimination Doctrine, Feminist Theory and Antiracist Politics*. University of Chicago Legal Forum.
- Crenshaw, K. W. (2014). The structural and political dimensions of intersectional oppression. In P. R. Grzanka (dir.). *Intersectionality: A Foundations and Frontiers Reader* (pp. 16– 21). Boulder, CO : West view Press.
- Crenshaw, K.W. (2005). Cartographies des marges : intersectionnalité, politique de l'identité et violences contre les femmes de couleur. *Cahiers du genre*, no.39, 51-82.
- Crenshaw, K.W. (1991). Mapping the Margins: Intersectionality, Identity Politics and Violence Against Women. *Stanford Law Review*, no.43, 1241-1298.
- Creswell J. W., et Piano Cark, V.I. (2007). *Designing and conducting mixed methods research*. Thousand Oaks, California, Sage publication Inc.
- Crouch, C. (2016). *Society and social change in 21st century europe* (Ser. 21st century europe ser). Macmillan Education UK. Retrieved December 4, 2021, from <http://public.eblib.com/choice/PublicFullRecord.aspx?p=6418395>
- Cross Riddle, K. (2017). Structural Violence, Intersectionality, and Just peace: Evaluating Women's Peacebuilding Agency in Manipur, India. *Hypatia*, v32 n3 (2017 06 01): 574-592.
- Curtis M. S, Ellis, M. G., Ann, S., Dai, Y. Y., et Bermúdez J. M. (2020). Intersectionality within family sciences and family therapy journals from 2010 to 2020. *Journal of Family Theory & Review*, 12(4), 510–528. <https://doi.org/10.1111/jftr.12399>
- Dabashi, H. (2008). *Iran: A People Interrupted*. New York: The New Press.
- Daha, M. (2011). Contextual Factors Contributing to Ethnic Identity Development of Second-Generation Iranian American Adolescents. *Journal of Adolescent Research*, V26 issue: 5, pages: 543-569.
- Daneshfar, F., Keramat, A. (2023). Sexual dysfunction and divorce in Iran: A systematic review. *Journal of Family Med Prim Care*, V12(3):430-439. doi: 10.4103/jfmpc.jfmpc_991_22
- Dareini, A. (2015, 12 février). Drug abuse in Iran rising despite executions police raids. *Globalnews*. <https://globalnews.ca/news/1827684/drug-abuse-in-iran-rising-despite-executions-police-raids/> ca, 1827684
- Darvishpour, M. (1993). The identity of Iranian Family and an Analysis of Divorce among Iranian Immigrant Families. *Kankash, A Persian Journal of History, Sociology and Culture*. New York: Nr 10.

- Davey, N. (2013). *Unfinished worlds: hermeneutics, aesthetics and gadamer*. Edinburgh: Edinburgh University Press.
- Darawsheh, W. (2014). Reflexivity in research: Promoting rigour, reliability and validity in qualitative research. *International Journal of Therapy & Rehabilitation*, 21(12), 560-568. Retrieved from <http://proxy.library.mcgill.ca/login?url=http://search.ebscohost.com/login.aspx?direct=true&db=a9h&AN=99749682>
- Darvishpour, M. (1999). Intensified Gender Conflicts within Iranian Families in Sweden. *Nordic Journal of Women's Studies*. Vol 7, Nr 1, Stockholm.
- Darvishpour, M. (2002). Immigrant Women challenge The Role of Men: How Changing of Power Relationship within Iranian Families in Sweden Intensifies Family Conflicts After Emigration. *Journal of Comparative Family studies*. V33, Issue 2.
- Darvishpour, M. (2012). Power Conflicts among immigrant families in Sweden. *Mälardalens Högskola Eskilstuna Västerås*. Archival Material of a Conference in 2012.
- D'Atri, A., et Flakin, N. (2021). Bread and roses: gender and class under capitalism. Pluto Press. Retrieved December 4, 2021, from INSERT-MISSING-URL.
- Davenport, K. (2018). Trump Threatens Iran Deal Withdrawal. *Arms Control Today*, v48 n2 (20180301): 31.
- Davis, K. (2015). L'intersectionnalité, un mot à la mode. Ce qui fait le succès d'une théorie féministe. *Les cahiers du CEDREF*, v20, p.1-19.
- Dayan-Herzbrun, S. (2005). Détours et transgressions : une approche des rapports de genre. *Cahiers du Genre*, 2005/2 (n° 39).
- Davis, P. (1980). Civil disabilities of ex-offenders in Canada, England and the United States: a comparative study. *Comparative and International Law Journal of Southern Africa*, v13 n1 (19800301): 35-60.
- DeFilippis, N. J. (2015). *A Queer Liberation Movement? a Qualitative Content Analysis of Queer Liberation Organizations, Investigating Whether They are Building a Separate Social Movement*. Portland State University.
- de Graaf, P. M., et Kalmijn, M. (2006). Divorce motives in a period of rising divorce. *Journal of Family Issues*, 27, 483–505.
- Dehghanpisheh, B. (2014, 22 octobre). Rise in divorce in Iran linked to shift in status of women. *Reuters*. <https://www.reuters.com/article/us-iran-divorce-idUSKCN0IB0GQ20141022>

- Descarries, F. (2001). Présentation : Le féminisme comme lieu pour penser et vivre la différence, Actes du colloque Le féminisme comme lieu pour penser et vivre la différence. *Alliance de recherche IREF/Relais-femmes*, Université du Québec à Montréal, 12-13 juin 2001, 1-5.12.
- Devries, K. M., Mak, J. Y., Bacchus, L. J., Child, J. C., Falder, G., Petzold, M., Astbury, J., et Watts, C. H. (2013). Intimate partner violence and incident depressive symptoms and suicide attempts: a systematic review of longitudinal studies. *PLoS medicine*, 10.5 (2013): e1001439.
- Devries, K. M., Mak, J. Y. T., García-Moreno, C., Petzold, M., Child, J. C., Falder, et al. (2013). The global prevalence of intimate partner violence against women. *Science*, 340(6140), 1527–1528.
- Disch, L. et Hawkesworth, M. (dir.). (2016). *The Oxford Handbook of Feminist Theory*. Oxford University Press.
- Dictionary.com (2020). *Definition of Black Lives Matter*. www.dictionary.com. Retrieved September 4, 2020.
- Dicker, R.C. (2008). *A History of U.S. Feminisms*. Berkeley: Seal Press.
- Doherty, W.J., Kalantar, S.M., et Tarsafi, M. (2021). Divorce Ambivalence and Reasons for Divorce in Iran. *Family process*, 60(1): 159-168 2021 Mar.
- Dommaraju, P. (2016). Divorce and separation in India. *Population and Development Review*, 42(2), 195–223. <https://doi.org/10.1111/j.1728-4457.2016.00127.x>
- Doomra, R. (2020). COVID-19 and mental health. *Journal of family medicine and primary care*, 9(8): 4489, 2020 Aug.
- Doubleday, K. F., et Adams, P. C. (2020). Women's risk and well-being at the intersection of dowry, patriarchy, and conservation: The gendering of human–wildlife conflict. *Environment and Planning. Nature and Space*, v3 n4 (202012): 976-998.
- Dow, H. D. (2011). An Overview of Stressors Faced by Immigrants and Refugees: A Guide for Mental Health Practitioners. *Home Health Care Management & Practice*, 23(3) 210–217. SAGE Publications.
- Downing, L. (2018). The body politic: Gender, the right wing and ‘identity category violations’. *French Cultural Studies*, 29, no. 4 (2018): 367-377.
- Dufresne, Y., Kilibarda, A., Blais, A., et Bibeau, A. (2019). Religiosity or racism? The bases of opposition to religious accommodation in Quebec. *Nations and Nationalism*, 25 (2), 2019, 673–696.

- Dumayi, G. (2018). The Role of Intersectionality in Marriage and Family Therapy Multicultural Supervision. *The American Journal of Family Therapy*, v46 n1 (20180101): 14-26.
- Easterbrook, E., et Aitken, H. G. J. (1988). *Canadian Economic History*. University of Toronto Press.
- Ebadi, S. (2011). *The Golden Cage: Three Brothers, Three Choices, One Destiny*. Carlsbad, CA: Kales Press.
- Ebadi, S. (2007). *Iran Awakening: A Memoir of Revolution and Hope*. New York: Random House.
- Edge, S., et Newbold, B. (2013). Discrimination and the health of immigrants and refugees: Exploring Canada's evidence base and directions for future research in newcomer receiving countries. *Journal of Immigrant and Minority Health*, 15(1), 141–148.
- Eisenstadt, M. (2015). *The strategic culture of the Islamic Republic of Iran: religion, expediency, and soft power in an era of disruptive change*. Quantico, Virginia: Middle East Studies, Marine Corps University.
- English, A. (2019). Implementing intersectionality: women's organizations' representation of women of color and poor women during two rulemakings. *POLITICS, GROUPS, AND IDENTITIES*2021, VOL. 9, NO. 4, 739-758.
- Esfandiari, H. (2000). *Reconstructed Lives: Women and Iran's Islamic Republic*. Washington, D.C.: Woodrow Wilson Center Press.
- Esposito, J., et Evans-Winters, V. E. (2022). Introduction to intersectional qualitative research. Thousand Oaks, California: SAGE Publications, Inc.
- Evans, E. (dir.). (2020). *Intersectionality in feminist and queer movements: confronting privileges*. Abingdon, Oxon; New York, NY: Routledge.
- Fanani, A. F. (2012). The Export of Islamic Revolution in Iran And Threat for The Us, The Soviet Union, And Arab Countries. *Afkaruna*, v8 n1 (2012): 1-13.
- Farah, A. I., et Dykeman, C. (2011). Counseling Muslim Americans: Cultural and Spiritual Assessments. *Journal of Counseling & Development*, V 89 N 4 (Fall 2011): 387-396.
- Farahani, F. (2007). *Diasporic Narratives of Sexuality: Identity Formation among Iranian–Swedish Women*. Stockholm: Stockholm University Press.
- Farahani, F. (2012). Diasporic Masculinities: Reflections on gendered, raced and classed displacements. *Nordic Journal of Migration Research*, Vol. 2, no. 2, pp. 159 – 166. 2012-06-01.

- Farahani, F. (2018). *Gender, sexuality, and diaspora*. New York, NY: Routledge.
- Farshidi, N. (2011, 10 février). Virginity still a Commodity in Iran. *Refworld*. <https://www.refworld.org/docid/4d5101c3a.html>
- Farzanegan, M. R., et Gholipour, H. (2018). *Does Gold Price Matter for Divorce Rate in Iran? Journal of Family and Economic Issues* (2018) 39:588–599.
- Farzanegan, M. R., et Gholipour, H. F. (2016). Divorce and the cost of housing: Evidence from Iran. *Review of Economics of the Household*, 14(4), 1029–1054.
- Farzanegan, M. R., et Alaeddini, P. (dir.). (2016). *Economic welfare and inequality in Iran: developments since the revolution*. Palgrave Macmillan US. <https://doi.org/10.1057/978-1-349-95025-6>
- Fazeli, Y. (2022, 16 septembre). Iranian woman ‘beaten’ by police for ‘improper hijab’ dies after coma. *Al Arabiya*. <https://english.alarabiya.net/News/middle-east/2022/09/16/Iranian-woman-beaten-by-police-for-not-wearing-hijab-dies-after-coma>
- Forster, C., et Sagade, J. (2020). *Women's human rights in India*. Routledge. Retrieved December 4, 2021, from INSERT-MISSING-URL.
- Fassmann, H. (1997). Is the Austrian labour market ethnically segmented? *European Journal of Population*, 13(1), 17–32.
- Feith, J. (2020, 30 septembre). Indigenous woman records slurs by hospital staff before her death. *Montreal Gazette*. Retrieved 2020-09-30. <https://montrealgazette.com/news/local-news/indigenous-woman-who-died-at-joliette-hospital-had-recorded-staffs-racist-comments>
- Few, A. (2009). *Theorizing with racial-ethnic feminisms in family studies*. Handbook of feminist family studies (pp. 28-42). SAGE Publications, Inc.
- Fibbi, R., Lerch, M., et Wanner, P. (2007). Naturalisation and socio-economic characteristics of youth of immigrant descent in Switzerland. *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 33(7), 1121–1144.
- Fields, J. R. (2020). Trump and Iran: From Containment to Confrontation by Nader Estessar and Kaveh L. Afrasiabi (review). *The Middle East Journal*, v74 n4 (2020): 651-653.
- Folberg, A. M., et Kaboli-Nejad, S. (2020). A Mixed Method Examination of Gender Differences in Perceptions of STEM among Iranian Americans. *Journal of Social Issues*, v76 n3 (September 2020): 543-576.
- Fozooni, B. (2014). Sexual Dysfunction(s) in Iran: Imaginary Encounters with Otto Gross and Wilhelm. *Psychotherapy and Politics International*, v12 n2 (June 2014): 80-98.

- Fox, R. (2016). Mourning Mothers in Iran: Narratives and Counter-Narratives of Grievability and Martyrdom. *Muslim Mothering: Global Histories, Theories, and Practices*, edited by Margaret Aziza Pappano and Dana M. Olwan, Demeter Press, Bradford, ON, 2016, pp. 69–90.
- Friedersdorf, C. (2017, 31 août). How to Distinguish Between Antifa, White Supremacists, and Black Lives Matter. *The Atlantic*. August 31, 2017. <https://www.theatlantic.com/politics/archive/2017/08/drawing-distinctions-antifa-the-alt-right-and-black-lives-matter/538320/>
- Fritze, J. (2019, 9 août). 'QAnon the Musical,' Fritz the hippo, hurricane drones: News from around our 50 states. *USA Today*. <https://www.usatoday.com/story/news/50-states/2022/08/16/qanon-musical-fritz-hippo-hurricane-drones-news-around-states/50605669/>
- Froese, I. (2020, 10 janvier). Now we know each other better': Winnipeg's Iranian community grew from dozens to thousands. *CBC News*. <https://www.cbc.ca/news/canada/manitoba/winnipeg-iranian-community-tight-knit-1.5421230>
- Gademer, H. G., et Silverman, H. J. (1991). Gadamer and hermeneutics. New York, N.Y.: Routledge, Chapman & Hall.
- Galinsky, A. M. (2012). Sexual touching and difficulties with sexual arousal and orgasm among U.S. older adults. *Archives of Sexual Behavior*, 41(4), 875–890.
- Galinsky, A. M., McClintock, M. K., et Waite, L. J. (2014). Sexuality and physical contact in National Social Life, Health, and Aging Project Wave. *Journals of Gerontology*, 69 (Suppl. 2), S83–98.
- Galinsky, A. M., et Waite, L. J. (2014). Sexual activity and psychological health as mediators of the relationship between physical health and marital quality. *Journals of Gerontology Series B*, 69(3), 482–492.
- Galinsky, A., Waite, L. J., et McClintock, M. K. (2014). Sexual interest and motivation, sexual behavior and physical contact in NSHAP Wave 2. *Journals of Gerontology Series B*, 69 (Suppl. 2), S83–98.
- Ganji, H. (2025, 27 février). Why Canada is an attractive destination for Iranian immigrants. *CIC News*. <https://www.cicnews.com/2022/02/why-canada-is-an-attractive-destination-for-iranian-immigrants-0221701.html#gs.lfokpb>
- Garry, A. (2012). Who Is Included? Intersectionality, Metaphors, and the Multiplicity of Gender. *Out from the Shadows Analytical Feminist Contributions to Traditional Philosophy*, 493–530.
- Gauvreau, M. (2005). *Catholic Origins of Quebec's Quiet Revolution, 1931-1970*. McGill-Queen's Press.

- Gennari, M. L., Giuliani, C., et Accordini, M. (2017). Muslim immigrant men's and women's attitudes towards intimate partner violence. *Europe's Journal of psychology*, 13 (4) 2017: 688-707.
- Ghaffarian, S. (1989). The acculturation of Iranian immigrants in the United States and the implications for mental health. [Unpublished doctoral dissertation]. California School of Professional Psychology, Los Angeles.
- Ghamari-Tabrizi, B. (2019). The Islamic Republic and the Politics of the New Middle East. In *Making the New Middle East: Politics, Culture, and Human Rights* (2019), pp. 71-89, edited by Valerie J. Hoffman and Mehran Kamrava. Syracuse University Press.
- Ghamari-Tabrizi, B. (2016). *Foucault in Iran: Islamic Revolution after the Enlightenment*. University of Minnesota Press.
- Ghasemi, M. (2019). The Rise of Crime in Affordable Housing in Suburbs, Case of Iran. *Journal of Contemporary Urban Affairs*, v3, 2019.
- Ghergel, A., et Saint-Jacques, M. C. (dir.). (2012). Biography and turning points in europe and america. In *Conjugal separation and immigration in the life course of immigrant single mothers in quebec*. essay, Policy Press. <https://doi.org/10.1332/policypress/9781847428608.003.0004>
- Gheshlaghi, F., Dorvashi, G., Aran, F., Shafiei, F., et Montazeri Najafabadi, G. (2014). The Study of Sexual Satisfaction in Iranian Women Applying for Divorce. *International Journal of Fertility & Sterility*, v8 n3 (2014): 281-288.
- Gibson, M. (2022, 30 septembre). "How one woman's death set Iran on fire." New Statesman, vol. 151, no. 5687, 30 Sept. 2022, pp. 34+. Gale OneFile: CPI.Q, Récupéré de <http://www.gale.com/apps/doc/A723113477/CPI?u=mont47771&sid=oclc&xid=d9cf7534>
- Gimenez, M. (2019). *Marx, women and capitalist social reproduction: Marxist feminist essays*. Leiden, The Netherlands: Koninklijke Brill.
- Girardat, J., et al. (2014). Le concept d'intersectionnalité à l'épreuve de la pratique: l'exemple de la formation « regards croisés sur l'égalité et les discriminations ». *Nouvelles pratiques sociales*, v26, Number 2, Spring 2014, p. 235–250.
- Golden, R. L., et Oransky, M. (2019). An Intersectional Approach to Therapy with Transgender Adolescents and Their Families. *Archives of sexual behavior*, 48(7): 2011-2025, 2019 10.
- Golkar, S. (2016). Manipulated Society: Paralyzing the Masses in Post-revolutionary Iran. *International Journal of Politics, Culture, and Society*, v29 n2 (201606): 135-155.

- Gonzalez, L., et Viitanen, K. (2009). The effect of divorce laws on divorce rates in Europe. *European Economic Review*, 53, 127–138.
- Gopaldas, A., et DeRoy, G. (2015). An intersectional approach to diversity research. *Consumption Markets and Culture*, V18, 2015 - Issue 4.
- Goyal, A. (2007). Women Making Choices. *Indian Journal of Gender Studies*, 14, no. 3 (2007): 409-43.
- Grant, J. (2016). "Experience." In Disch, L. et Hawkesworth, M. (dir.). (2016). The *Oxford Handbook of Feminist Theory* (pp. 227-246). Oxford University Press.
- Grayling, A.C. (1988). *Wittgenstein*. Oxford University Press.
- Grayling, A.C. (1998). *An Introduction to Philosophical Logic*. (3th ed.). Blackwell Publication.
- Gregory, S. (2020, 9 septembre). QAnon is a Nazi Cult, Rebranded. *Just Security*. <https://www.justsecurity.org/72339/qanon-is-a-nazi-cult-rebranded>
- Guirkinger, C., Gross, J., et Plateau, J.-P. (2021). Are women emancipating? evidence from marriage, divorce and remarriage in rural northern burkina faso. *World Development*, 146. <https://doi.org/10.1016/j.worlddev.2021.105512>
- Güneş, M. T., et Azadarmaki, T. (2008). Religiosity and Islamic Rule in Iran. *Journal for the Scientific Study of Religion*, v47 n2 (June 2008): 211-224.
- Gurung, L. (2020, 22 janvier). "Feminist Standpoint Theory: Conceptualization and Utility". *Dhaulagiri Journal of Sociology and Anthropology*, 14: 106–115. doi:10.3126/dsaj.v14i0.27357
- Habibi, M., Hajiheydari, Z., et Darharaj, M. (2015). Causes of Divorce in the Marriage Phase From the Viewpoint of Couples Referred to Iran's Family Courts. *Journal of Divorce & Remarriage*, 56:1, 43-56.
- Hadley, C., et Patil, C. (2009). Perceived discrimination among three groups of refugees resettled in the USA: Associations with language, time in the USA, and continent of origin. *Journal of Immigrant and Minority Health*, 11(6), 505–512.
- Haeri, S. (2014). *Law of desire: temporary marriage in shi'i iran* (Rev., Ser. Contemporary issues in the middle east). Syracuse University Press. Retrieved December 3, 2021, from INSERT-MISSING-URL.
- Haeri, S. (1986). Power of Ambiguity: Cultural Improvisations on the Theme of Temporary Marriage. *Iranian Studies*, 19.2 (1986), 124. 5.
- Hafezi, P. (2022, 28 septembre). "Iranian woman whose death led to mass protests was shy and avoided politics". Reuters. Retrieved 10 October 2022. <https://news.un.org/en/story/2022/09/1128111>

- Haghigat, E. (2014). Establishing the connection between demographic and economic factors, and gender status in the Middle East: Debunking the perception of Islam's undue influence. *International Journal of Sociology and Social Policy*, Vol. 34 No. 7/8, pp. 455-484.
- Hanassab, S. (1998). Sexuality, Dating, and Double Standards: Young Iranian Immigrants in Los Angeles. *Iranian Studies*, 31:65–75.
- Hancock, A-M. (2007). Intersectionality as a Normative and Empirical Paradigm. *Politics & Gender*, V3 n2 (200706) : 248-254.
- Hankivsky, O., et Jordan-Zachery, J. S. (2019). *The Palgrave handbook of intersectionality in public policy*. Palgrave Macmillan.
- Hanser, R. D., et Gomila, M. (2015). *Multiculturalism and the criminal justice system*. Boston : Pearson.
- Hartog, G., et Sosa-Sánchez, I. A. (2014). Intersectionnalité, féminismes et masculinités : Une réflexion sur les rapports sociaux de genre et autres relations de pouvoir. *Nouvelles pratiques sociales*, V 26, Number 2, Spring 2014.
- Harris, K. (2017). *A social revolution: politics and the welfare state in iran*. University of California Press. Retrieved December 4, 2021, from INSERT-MISSING-URL.
- Hashemi, M. (2020). *Coming of age in Iran: poverty and the struggle for dignity*. Published by: NYU Press.
- Hassanzadeh, S. (1999). Ezdevaj-e movaqat rah-e hal-e manteqi. (In Persian.). (Temporary Marriage, the Logical Solution.). *Journal Dadresi* 13.
- Hawkins, A. J., Willoughby, B. J., et Doherty, W. J. (2012). Reasons for divorce and openness to marital reconciliation. *Journal of Divorce & Remarriage*, 53, 453–463.
- Heidi Ellis, B., Helen Z. MacDonald, H. Z., Klunk-Gillis, J., Lincoln, A., Strunin, L., et Cabral, H. J. (2010). Discrimination and Mental Health Among Somali Refugee Adolescents: The Role of Acculturation and Gender. *American Journal of Orthopsychiatry*, Vol. 80, No. 4, 564–575.
- Heinrich, J. (2020). *The WEIRDest People in the World: How the West Became Psychologically Peculiar and Particularly Prosperous*. Publisher: Farrar, Straus and Giroux.
- Hellerstein, J. K., et Morrill, M. S. (2011). Booms, busts, and divorce. The B.E. *Journal of Economic Analysis and Policy*.
- Heron, P., et Mansfield, M. (2015). Defending Human Rights Defenders: Iran / Colombia. *Pluto Journals Socialist Lawyer*, No. 69 (February 2015), pp. 34-35.

- Hezarjaribi, J., Entezari, A., et Niyyati, M. (2017). Divorce Trends in Iran between 2004-2013. *Journal of History Culture and Art Research*, 6(4), 1108-1122.
- Hojat, M., Shapourian, R., Foroughi, D., Nayerahmadi, H., Farzaneh, M., Shafieyan, M., et Parsi, M. (2000). Gender Differences in Traditional Attitudes Toward Marriage and the Family: An Empirical Study of Iranian Immigrants in the United States. *Journal of Family Study*, 21(4), 419-434.
- Hojat M., Shapurian, R., Nayerahmadi, H., Farzaneh, M., Foroughi, D., Parsi, M., et Azizi, M. (1999). Premarital Sexual, Child Rearing, and Family Attitudes of Iranian Men and Women in the United States and in Iran. *Journal of Psychology*, 133:19-31.
- Hooglund, E. (2002). *Women and the Making of Civil Society in Post Islamist Iran. The Twenty Years of Islamic Revolution. Political and Social Transition in Iran since 1979*. New York, Syracuse University Press.
- Hornor, B. (2023). The Mahsa Amini Revolution. *UC Riverside Undergraduate Research Journal*, vol 17, issue 1, eScholarship, University of California 2023-01-01.
- HoSang, D., LaBennett, O., et Laura Pulido, L. (2012). *Racial formation in the twenty-first century*. University of California Press.
- Hosseini-Chavoshi, M., Abbasi-Shavazi, M. J., et McDonald, P. (2016). Fertility, Marriage, and Family Planning in Iran: Implications for Future Policy. *Population Horizon Journal*, Vol. 13, no. 1, pp. 31 – 40.
- Hosseini Divkolaye, N.S., et Burkle, F.M. Jr. (2017). The Enduring Health Challenges of Afghan Immigrants and Refugees in Iran: A Systematic Review. *PLoS currents* 2017 Jul 21; 9.
- Houston, S., et Mullan-Jensen, C. (2012). Towards depth and width in Qualitative Social Work: Aligning interpretative phenomenological analysis with the theory of social domains. *Qualitative Social Work: Research and Practice*, V11 n3 (201205): 266-281.
- Hovey R. B., Rodríguez, C., Jordan S., et Morck, A. (2016). Synergistic Research in medical education: Some philosophical reflections. *Journal of Applied Hermeneutics*.
- Howard, P. S. S. (2019). Moving Us Nowhere: The Politics of Emotion and Civility in the Wake of the Quebec City Massacre. *Canadian Ethnic Studies*, v51 n1 (2019): 1-24.
- Hsieh, H.F., et Shannon, S.E. (2005). *Three approaches to qualitative content analysis*. Quai Health Res.

- Idehen, E.E., Korhonen, T., Castaneda, A., et al. (2017). Factors associated with cervical cancer screening participation among immigrants of Russian, Somali and Kurdish origin: a population-based study in Finland. *BMC Womens Health*, 17 :19.
- Institut national de santé publique du Québec. (2013). *Chronic Disorder Surveillance*. Number 6, 3rd trimestre. <http://www.inspq.qc.ca>
- Intermann, K. (2016). “Feminist Standpoint”. In Disch, L. et Hawkesworth, M. (dir.). (2016). *The Oxford Handbook of Feminist Theory* (pp. 261-282). Oxford University Press.
- Ionescu, C. (2007). Women engineers fight numbers lag. *IEEE Women in Engineering Magazine*, v1 n1 (2007Winter): 4-9.
- Iran Human Rights Documentation Center (IHRDC). (2015). *Islamic Penal Code of the Islamic Republic of Iran – Book Five*. <http://www.iranhrdc.org/english>
- Iran Watch (2020, 7 juillet). Canada Closes Embassy in Iran, Expels Iranian Diplomats from Canada. *Iran Watch*. September 7, 2012. Retrieved May 11, 2020. <https://wwwiranwatch.org/library/government/canada/department-foreign-affairs-and-international-trade/canada-closes-embassy-iran-expels-iranian-diplomats-canada>
- Iranian Civil Registration. (2016). <https://www.sabteahval.ir>
- ISNA. (2015, 6 septembre). Tarfand barkhi khanumha baray daryaft Mahrieh. (Persian). (Women tricks to get dowry.). *Iranian Students' News Agency*. Retrieved from <https://www.isna.ir/news/94061509186>
- ISNA. (2013, 27 mars). Vojoud 1500 zendani bekhater eteghad be Mahrieh “ki dadeh ki gerefteh”? (Persian). (The existence of 1,500 prisoners with the belief that “who has given Mehrieh and who has got it”). *Iranian Students' News Agency*. Retrieved from <http://www.isna.ir/news/92030 603263>
- Ivanic, A., Dimofte, C., Ivanic, M., et Ivanic, R. (2015). The Groupsolver Method for Quantifying Qualitative Research. *Advances in Consumer Research*, V43 (2015): 790. Urbana 2015.
- Jaberi, S., Etemadi, O., Fatehizade, M., et Rabbani Khorasgani, A. (2022). Iranian Women's Divorce Style: A Qualitative Study. *Family Process Institute*, 61: 436-450. <https://doiorg.proxy.bibliotheques.uqam.ca/10.1111/famp.12655>
- Jahanbegloo, R. (2010). A Harsh Crackdown Is Coming in Iran. *New Perspective Quarterly*, Vol27, Issue2, Spring 2010, Pages 29-30.
- Jamil, U. (2014). National minority and racialized minorities: the case of Pakistanis in Quebec. *Ethnic and Racial Studies*, v37 n13 (November 2014): 2322-2339.

- Jaunait, A. (2020). Intersectionnalité : le nom d'un problème. *Pouvoirs*, 2020/2 (N° 173), p. 15-25.
- Jaunait, A, et Chauvin, S. (2012). Représenter l'intersection : les théories de l'intersectionnalité à l'épreuve des sciences sociales. *Revue française de science politique*, vol. 62, no 1, 2012, p. 5-20.
- Jenkins, E. (2013). Islamic Divorce in North America: A Shari'a Path in a Secular Society. *Sociology of Religion*, v74 n1 (20130301): 135-136.
- Javidani, N. (2013). Study of the causes of divorce by women seeking divorce in Hamedan. Two *Quarterly of Women Police Studies*, 8(20), 63–84.
- Jensen, P., et Smith, N. (1990). Unemployment and marital dissolution. *Journal of Population Economics*, 3(3), 215–229.
- Johansen, S. (1995). *Likelihood-based inference in cointegrated vector autoregressive models*. Oxford: Oxford University Press.
- Jong, M. (2014). Arbitration of family separation issues - a useful adjunct to mediation and the court process. *Potchefstroom Electronic Law Journal*, v17 n6 (20140101): 2355-2410.
- Jordan, W. (2020). Genre & écrans. l'intersectionnalité dans les séries télévisées et le cinéma anglophones. *Transatlantica : Revue D'études Américaines*, (2020). <https://doi.org/10.4000/transatlantica.13908>
- Juneau, T. J. (2022, 8 octobre). "Could the Mahsa Amini protests in Iran spark a regime change?" *The Globe & Mail*. gale.com/apps/doc/A722160442/CPI?u=mont47771&sid=oclc&xid=ed976507
- Jun-Rong Ting, D.A., et Showden, C. R. (2019). Structural intersectionality and indigenous Canadian youth who trade sex: Understanding mobility beyond the trafficking model. *Alter Native: An International Journal of Indigenous Peoples*, v15 n3 (Sep 2019): 261-270.
- Juteau, D. (2016). A Materialist Feminist Paradigm of Intersectionality. *Cahiers du Genre*, v4 n3 (20160928): 129.
- Kaplan, A., et Herbst-Debby, A. (2018). Fragile Employment, Liquid Love: Employment Instability and Divorce in Israel. *Popul Res Policy Rev*, 37:1–31.
- Karimi, A. (2016). Iranian homosexuals; social identity formation and question of femininity. *Culture and Psychology*, Vol. 22(2) 296–313.
- Karimi, A. (2021). Sexuality and integration: a case of gay Iranian refugees' collective memories and integration practices in Canada. *Ethnic and Racial Studies*, 44(15), 2857–2875.

- Kaya, S. (2019). Institutionalization of Islam in Secular Europe: The Influence of State-Religion Relations on Anti-Muslim Attitudes. *Policy Studies Journal*, V47 n3 (August 2019): 793-818.
- Kazemipour, S. (2010, 2 septembre). 450 sekeh motevasset Mahrieh: tahsilkardeha mahriyeh bishtari darand (Persian.). (450 gold coins; the average of Mehrieh/ Educated people have higher Mehrieh.). *Mehr News Agency*. Retrieved from <https://www.mehrnews.com/news/1145830/>
- Kazemzadeh, F. (2012, 23 février). Weight in gold for a divorce in Iran. *BBC report*. Retrieved from <http://www.bbc.com/news/17147842>
- Kennedy Schmidt, L. (dir.). (2000). *Language and Linguisticality in Gadamer's Hermeneutics*. Lexington Books.
- Keyvanara, M., Mousavi, S.G., Khayyer, Z., et Ngaosuvan, L. (2020). A qualitative exploration of motives of suicide attempts among Iranian women. *Australian Journal of Psychology*, v72 n2: 133-144.
- Khaleque, A. (2011). An overview of the effects of divorce on culture and society within Bangladesh. In R. E. Emery (Ed.), *Cultural sociology of divorce: An encyclopedia*. Sage.
- Khaleque, A., Shirin, A., et Uddin, M. K. (2013). Attachment relationships and psychological adjustment of married adults. *Social Indicators Research*, 110, 237–244.
- Khaleque, A. (2016). Psychometric properties of two bicultural attitude scales: An update. *Psychological Studies*, 61(4), 288–294.
- Khankeh, H.R., Hosseini, S.A., Rezaie, L., Shakeri, J., et Set chwebel, D.C. (2015). A model to explain suicide by self-immolation among Iranian women: A grounded theory study. *Burns: journal of the International Society for Burn Injuries*, 41(7): 1562-71, 2015 Nov.
- Khanlou, N., et Pilkington, F. B. (dir.). (2015). *Women's mental health: resistance and resilience in community and society* (Ser. Advances in mental health and addiction). Springer. <https://doi.org/10.1007/978-3-319-17326-9>
- Khosrokhavar, F., et Ghaneirad, M. A. (2010). Iranian women's participation in the academic world. *Iranian Studies*, 43(2), 223–238.
- Khoshnood, A. (2019). Poverty in Iran: A Critical Analysis. *Middle East Policy*, v26 n1 (201903): 60-74.

- Kimberley, A. B. (2022). Understanding Lived Experiences Through Inclusive lens of Interpretative Phenomenological Analysis (IPA) and Narrative Analysis (NA). In *European Conference on Research Methodology for Business and Management Studies* (PP. 82-90.). Kidmore.
- Khosravi, S. (2008). *Young and Defiant in Tehran*. University of Pennsylvania Press.
- Killawi, A., FathiIman, E., et Manijeh, D. (2018). Perceptions and Experiences of Marriage Preparation Among U.S. Muslims: Multiple Voices from the Community. *Journal of Marital and Family Therapy*, v44, 90-106.
- Kim, I. H., et Noh, S. (2014). Ethnic and gender differences in the association between discrimination and depressive symptoms among five immigrant groups. *Journal of Immigrant and Minority Health*, 16(6), 1167–1175.
- King, D. K. (1988). Multiple Jeopardy, Multiple Consciousness: The Context of a Black Feminist Ideology. *Journal of Women in Culture and Society*, 14 (1): 42–72.
- King, N., Horrocks, C., et Brooks, J. (2019). Interviewing in qualitative research. (2nd ed.). Los Angeles, SAGE, 2019. *Human Resource Management Academic Research Society*.
- Knight, M. (2014). Race-ing, Classing and Gendering Racialized Women's Participation in Entrepreneurship. *Gender, Work and Organization, Volume23*, Issue3.
- Knox, D., et Corte, U. (2007). Work it out/see a counselor: Advice from spouses in the separation process. *Journal of Divorce & Remarriage*, 48,79–90.
- Kogen, L. (2024). Qualitative Thematic Analysis of Transcripts in Social Change Research: Reflections on Common Misconceptions and Recommendations for Reporting Results. *International Journal of Qualitative Methods*, V23 (202401).
- Kohlman, M. H., Krieg, D. B., et Dickerson, B. J. (2013). Notions of family: intersectional perspectives (Ser. *Advances in gender research*, v. 17). *Emerald*. Retrieved December 4, 2021, from INSERT-MISSING-URL.
- Kristen, C., Reimer, D., et Kogan, I. (2008). Higher education entry of Turkish immigrant youth in Germany. *International Journal of Comparative Sociology*, 49(2–3), 127–151.
- Kuruvilla, C. (2017, 21 avril). If You Have This Name, You May Be Three Times Less Likely To Get A Job Interview. *Huff Post*. http://www.huffingtonpost.ca/entry/mohammed-name-job-interview_us_58f91844e4b00fa7de1295f9
- Kvale, S., et Brinkmann, S. (2009). *Interviews: Learning the Craft of Qualitative Research Interviewing*. Sage publications.

- Larzillière, P. (2018). Genre, engagement et intersectionnalité. *Socio*, v11 (2018) : 9-24.
- Latifnejad Roudsari, R., Javadnoori M., Hasanzadeh M., Hazavehei S. M., et Taghipour, A. (2013). Socio-cultural challenges to sexual health education for female adolescents in Iran. *Iranian journal of reproductive medicine*, 11(2): 101-10, 2013 Feb.
- Lawson, E. J., et Satti, F. (2016). The Aftermath of Divorce: Post-divorce Adjustment Strategies of South Asian, Black, and White Women in the United States. *Journal of Divorce and Remarriage*, 57(6), 411–431.
- Larkin, M., et Thompson, A. (2012). Interpretative phenomenological analysis in Mental Health and Psychotherapy Research. In D. Harper et A. R. Thompson (dir.). *Qualitative research methods in mental health and psychotherapy: A guide for students and practitioners* (pp. 99-116). doi:10.1002/9781119973249
- Leckie, A., et Buser, M. (2020). The power of an intersectionality framework in teacher education. *Journal for Multicultural Education Bingley*, Vol. 14, N° 1.
- Lee, H.-H., et Johnson, R. W. (2017). Differentiation of self as a predictor of Asian-American immigrants' perceptions of cultural harmony. *Journal of Family Therapy*, V39 N2: 151-168.
- Le Gresley, S.-M., et Harper, E. (2018). *Sur les traces de l'intersectionnalité : l'intervention avec les femmes immigrantes et racisées dans les centres de femmes*. [dissertation]. Université du Québec à Montréal.
- Leroux, G. (2016). "Maryse Potvin, Marie-Odile Magnan et Julie Larochelle-Audet (dir.), La Diversité Ethnoculturelle, Religieuse et Linguistique En Éducation. Théorie et Pratique, Montréal, Éditions Fides Éducation, 2016, 287 P." *Recherches Sociographiques*, 57 (2-3): 617–19. <https://doi.org/10.7202/1038447ar>
- Les Echos. (2022, 26 septembre). L'Iran s'embrase à la suite du décès de mahsa amini. *Les Echos*. Retrieved from <https://www.proquest.com/newspapers/liran-embrase-à-la-suite-du-décès-de-mahsa-amini/docview/2717529340/se-2>
- Lettinga, D. (2012). *The law was against me: migrant women's access to protection for family violence in Belgium*. Human Rights Watch (Organization). New York, N.Y.: Human Rights Watch.
- Lim, H.-J. (2018). *Intersectionality and Storytelling in the Context of East Asian Mothers. East Asian Mothers in Britain: An Intersectional Exploration of Motherhood and Employment*. Cham : Palgrave Macmillan.

- Lincoln A.K., Cardeli, E., Sideridis, G., Salhi, C., Miller, A.B., Da Fonseca, T., Issa, O., et Ellis, B. H. (2020). Discrimination, marginalization, belonging, and mental health among Somali immigrants in North America. *The American journal of orthopsychiatry*, 2020 Dec 07.
- Litchmore, R.V.H., et Safdar, S. (2015). Perceptions of Discrimination as a Marker of Integration Among Muslim-Canadians: The Role of Religiosity, Ethnic Identity, and Gender. *Journal of International Migration and Integration*, v16 n1 (201502).
- Lochhead, C. (2002). *Employment Sponsored Training among Recent Immigrants*. Canadian Labour and Business Center.
- Lofstrom, M., Hayes, J., Martin, B., Premkumar, D. (2021, octobre). Racial Disparities in Law Enforcement Stops. <https://www.ppic.org/publication/racial-disparities-in-law-enforcement-stops/>
- Loignon, C., Landry, A., Allison, P., Richard, L., et Bedos, C. (2012). How Do Dentists Perceive Poverty and People on Social Assistance? A Qualitative Study Conducted in Montreal, Canada. May 2012, *Journal of Dental Education*, pp. 545-552.
- Lois, B, et Guinty, N. (dir.). (2004). *Women in Iran from 1800 to the Islamic Republic*. USA: University of Illinois Press.
- Lykke, N. (2017). *Intersectionality, Feminist Socialism, and Marxism's Legacies of Whiteness and Eurocentrism*. Linköpings universitet, Tema Genus Linköpings universitet, Filosofiska fakulteten.
- Lykke, N. (2010). *Feminist studies: A guide to intersectional theory, methodology and writing*. Abingdon: Routledge.
- Macfarlane, J. (2012). *Islamic Divorce in North America: A Shari'a Path in a Secular Society*. Oxford: Oxford University Press.
- MacFarquhar, N., Feuer, A., Baker, M., et Frenkel, S. (2020, 1 octobre). Far-Right Group That Trades in Political Violence Gets a Boost. *The New York Times*. ISSN 0362-4331. Archived from the original on October 2, 2020. Retrieved October 1, 2020.
- McCusker, K., et Gunaydin, S. (2014). *Research using qualitative, quantitative or mixed methods and choice based on the research*. Sagepub.com.
- Madden-Derdich, D. A., et Arditti, J. A. (1999). The ties that bind: Attachment between former spouses. *Family Relations*, 48, 243–249.
- Mahmoudi, H., Brysk, A., et Seaman, K. (dir.). (2021). *The changing ethos of human rights*. Cheltenham, UK; Northampton, MA, USA: Edward Elgar Publishing.

- Mahmoudi, H., et Khan, J. A. (2020). *A world without war: 'Abdu'l-Bahá and the discourse for global peace*. Wilmette, Illinois: Bahá'í Publishing.
- Major, B., et O'Brien, L. T. (2005). The social psychology of stigma. *Annual Review of Psychology*, 56, 393–421.
- Malla, A., et Joober, R. (2020). COVID-19 and the Future with Digital Mental Health: Need for Attention to Complexities. *Canadian journal of psychiatry. Revue canadienne de psychiatrie* 2020 Sep 04.
- Malek Afzali, H., Mahdi Zadeh, M., Zamani, A., et Faraj Zadegan, A. (2004). A survey on types of family violence in women in Isfahan. *Quarterly Medical Sciences Journal of Islamic Azad University*, 14(2), 63–67.
- Maloney, S. (2015). *Iran's political Economy since the Revolution*. Cambridge university Press.
- Mansourian, H. (2007). Iran: Religious Leaders and Opposition Movements. *Journal of International Affairs*, v61 n1 (20071001): 219-231.
- Marchetti, E. (2008). Intersectional Race and Gender Analyses: Why Legal Processes Just Don't Get It. *Social and Legal Studies*, 17, no. 2 (2008): 155-174.
- Margery Fee, M., et Russell, L. (2007). 'Whiteness' and 'Aboriginality' in Canada and Australia: Conversations and identities. *Feminist Theory*. Sage Publication.
- Mathelet, S. L. (2015). A Hidden Ideological Scheme under New Secularism: Explaining a Peak of Islamophobia in Quebec (2013-2014). *Islamophobia Studies Journal*, v3 n1 (20151001) : 29-43.
- Matsuzaka, S., Hudson, K. D., et Ross, A. M. (2021). Operationalizing Intersectionality in Social Work Research: Approaches and Limitations. *Social Work Research*, 45(3), 155–168. <https://doi.org/10.1093/swr/svab010>
- May, V. M., (2017). Anna Julia Cooper's Black Feminist Love-Politics. *Hypatia*, v32 n1 (Winter 2017): 35-53.
- May, V. M. (2014). "Speaking into the Void"? Intersectionality Critiques and Epistemic Backlash. *Hypatia*, v29 n1 (Winter 2014): 94-112.
- McGoldrick, M., et Hardy, K. V. (2019). *Re-Visioning Family Therapy: Addressing Diversity in Clinical Practice*. (3rd edition). The Guilford Press.
- McGoldrick, M., Carter, E. A., et Garcia-Preto, N. (dir.). (2015). *The expanded family life cycle: individual, family, and social perspectives* (5th edition). Pearson publication.

- McNulty, J.K., Maxwell, J.A., Meltzer, A.L., et Baumeister, R.F. (2019). Sex-Differentiated Changes in Sexual Desire Predict Marital Dissatisfaction. *Archives of Sexual Behavior: The Official Publication of the International Academy of Sex Research*, v48 n8 (201911): 2473-2489.
- Mehdi, R. (2003). Danish law and the practice of mahr among Muslim Pakistanis in Denmark. *International Journal of the Sociology of Law, Volume 31*, Issue 2, June 2003, Pages 115-129.
- Mehdi, R., et Nielsen, J.S. (dir.). (2011). *Embedding mahr (Islamic Dower) in the European Legal System*. Copenhagen: DJØF.
- Melby, K., Ravn, A.-B., et Carlsson Wetterberg, C. (2008). *Gender equality and welfare politics in Scandinavia: the limits of political ambition?* Bristol University Press, Policy Press.
- Menski, W.F. (2012a). Ancient and modern boundary crossings between personal laws and civil law in composite India. *Marriage and Divorce in a Multicultural Context: Multitiered Marriage and the Boundaries of Civil Law and Religion*, edited by J.A. Nichols. New York: Cambridge University Press, 219–52.
- Menski, W.F. (2012b). Punishing polygamy in multicultural Europe: Public prosecution policies and private problems. Paper delivered at the Workshop on Applied Legal Anthropology, Max Planck Institute for Social Anthropology, Halle, Germany, 13 September 2012.
- Meurs, D., Pailhe', A., et Simon, P. (2006). The persistence of intergenerational inequalities linked to immigration: Labour market outcomes for immigrants and their descendants in France. *Population*, 61(5–6), 763–801.
- Maranlou, S. (2014). *Access to Justice in Iran: Women, Perceptions, and Reality*. Cambridge University Press.
- Marquis, M.-P. (2017). *Médiation familiale et expériences de couples immigrants au Québec : le parcours migratoire comme support à la médiation*. [Mémoire maitrise UQAM]. UQAM.
- Ministry of Interior National of Iran, Organization for Civil Registration. www.sabteahval.ir/en/tab-789.aspx.
- Milani, A. (2004). *Lost Wisdom: Rethinking Modernity in Iran* Published. Odenton: Mage Publishers.
- Milani, A. (2010). *The Myth of the Great Satan: A New Look at America's Relations with Iran*. Stanford, CA: Hoover Institution Press Publication.
- Milani, A. (2011). *The Shah*. New York: Palgrave Macmillan.

- Miller, B.W. (1998). Seneca Falls First Woman's Rights Convention of 1848; The Sacred Rites of the Nation. *Journal of Bahá'í Studies*, 8 (3). Retrieved 2012-04-04.
- Mills, M. B. (2016). "Gender Divisions of Labour." In L. Disch et M. Hawkesworth(dir.). (2016). *The Oxford Handbook of Feminist Theory* (pp. 283-303). Oxford University Press.
- Mirchandani, K., et Chan, W. (2002). *Crimes of colour: racialization and the criminal justice system in Canada*. Broadview Press.
- Moaiery, Y. (2023, 14 septembre). Life After Prison: Iranian Women Who Stood Up for Mahsa Amini. *The Washington Post*.
[https://www.washingtonpost.com/opinions/2023/09/14/mahsa-amini- protesters-prison-photos](https://www.washingtonpost.com/opinions/2023/09/14/mahsa-amini-protesters-prison-photos)
- Mobasher, M. (2006). Cultural trauma and ethnic identity formation among Iranian immigrants in the United States. *American Behavioural Scientist*, 50, 100-117.
- Mobasher, M., Gholami, R., et Spellam-Poots, K. (2015). *Iranian immigrants in Great Britain*. University of Texas Press.
- Moghissi, H. (1999). Away from Home: Iranian Women, Displacement, Cultural Resistance and Change. *Journal of Comparative Family Studies*, 30:207–217.
- Mohaqqeq Deykundi, M. A. (2007). Ezdevaj-e movaqat dar Quran-e Karim (in Persian) (Temporary Marriage in the Quran). *Safir-e Nur*, 1 (2007).
- Mohr, R. I., et Purdie-Vaughns, V. (2015). Diversity within Women of Color: Why Experiences Change Felt Stigma. *Sex Roles: A Journal of Research*, v73 n9-10 (201511): 391-398.
- Mojab, S. (2004). State-University Power Struggle at Times of Revolution and War in Iran. *International Higher Education*, archived from the original on 2004-06-22.
- Momen, M., et Lawson, B. T. (2004). Tahirih in Justice, Phyllis G. Holy *People of the World: A Cross-cultural Encyclopedia*. Santa Barbara, CA: ABC-CLIO.
- Monshipouri, M. (dir.). (2016). *Information Politics, Protests, and Human Rights in the Digital Age*. Cambridge University Press.
- Motahari, M. (1974). *Nezam-e hoqque zan dar Islam* (in Persian) (*The Rights of Women in Islam*). Tehran: Bonyad-e Sahhid Morteza Motahari Publication.
- Mountian, I. et Calvo-Gonzale, E. (2019). Reflections on the theory and practice of intersectionality: Immigration and health provision services in Brazil. *Intersectionality in social work : activism and practice in context*. S. Nayak et R. Robbins (dir.). (Pp. 92-104). Routledge, Taylor & Francis Group.
<https://doi.org/10.4324/9781315210810>

- Murphy, Y. (2009). *Incorporating intersectionality in social work practice, research, policy, and education*. NASW Press.
- Naghibi, N. (2016). *Women write Iran: nostalgia and human rights from the diaspora*. University of Minnesota Press.
- Naidoo, K. (2019). Race, ethnicity, discrimination and violence in colour-blind France. *Fundamina: A Journal of Legal History*, V25 n2 (20191130): 68-93.
- Nair, R., et Vollhardt, J. R. (2019). Intersectional Consciousness in Collective Victim Beliefs: Perceived Intragroup Differences Among Disadvantaged Groups. *Political Psychology*, Vol. 40, No. 5.
- Najafi, H.M. (1988). (translation). *Shari'i Islam (Islamic jurisprudence)* by Allameh Helli. Qom, Iran: Ansarian Publication.
- Nakhaee, N., Eslami, M., Yazdanpanah, M., Andalib, P., Rahimi, A., Safizadeh, M., et Adeleh Dadvar, A. (2020). Reasons for seeking a divorce in Iran. *Journal of Social and Personal Relationships*, 37:10-11, 2863-2870.
- Namazi, V. (2014). Barrières à la poursuite des études chez les immigrants : Le cas des chauffeurs de taxi iraniens à Montréal. *Diversité urbaine*, V14 n1 (2014): 73-93.
- Nasrullah, S. (2020). Iranian immigrants' interactions within Iranian communities: an exploration of diversity and belonging. [doctorate dissertation, McGill University]. McGill University Libraries.
- Naved, R. T., et Persson, L. (2010). Dowry and Spousal Physical Violence Against Women in Bangladesh. *Journal of Family Issues*, 31, no. 6 (2010): 830-856.
- Nayak, S., et Robbins, R. (2019) (dir.). *Intersectionality in social work : activism and practice in context*. Routledge, Taylor & Francis Group.
<https://doi.org/10.4324/9781315210810>
- Neil, R., et Carmichael, J. T. (2015). The Use of Incarceration in Canada: A Test of Political and Social Threat Explanations on the Variation in Prison Admissions across Canadian Provinces, 2001-2010. *Sociological Inquiry*, v85 n2. 309-332.
- Noor, M., Shnabel, N., Halabi, S., et Nadler, A. (2012). When suffering begets suffering: The psychology of competitive victimhood between adversarial groups in violent conflicts. *Personality and Social Psychology Review*, V16, 351–374.
- Noor, M., Vollhardt, J., Mari, S., et Nadler, A. (2017). The social psychology of collective victimhood. *European Journal of Social Psychology*, V47, 121–134.
- Ochs, M., Borcsa, M., et Schweitzer, J. (Eds.). (2020). Systemic Research in Individual, Couple, and Family Therapy and Counseling. *European Family Therapy Association Series*. Nature Switzerland AG.

- Okeke-Ihejirika, P., Yohani, S., et Muster, J. A. (2020). Scoping Review on Intimate Partner Violence in Canada's Immigrant Communities. *TRAUMA, VIOLENCE, & ABUSE, Vol. 21(4)* 788-810 (2020). SAGE Journals.sagepub.com/home/tva
- Orr, D., et al. (2007) Intersectionality: Feminisms in a divided world; Québec-Canada. *Feminist politics: identity, difference, and agency*. Maryland: Rowman & Littlefield Publishers.
- Ostovar, A. (2016). *Vanguard of the Imam: religion, politics, and Iran's revolutionary guards*. New York, NY: Oxford University Press.
- Owram, D., et Brook Taylor, M. (dir.). (1994). *Canadian history: a reader's guide, V*. 2. Confederation to the present. University of Toronto Press.
- Padgett, D. (2008). *Qualitative methods in social work research*. (2nd ed.). Los Angeles, California: Sage Publications.
- Pahlavi, F. (2004). *An Enduring Love: My Life with The Shah-A Memoir*. USA: Miramax Books.
- Paidar, P. (1995). *Women and the Political Process in Twentieth-Century Iran*. The Cambridge University Press.
- Paillé, P., et Mucchielli, A. (2008) L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales (2ème éd.). Paris : Éditions Armand Colin.
- Paillé, P., et Mucchielli, A. (2016). L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales. (4ème éd.). Paris: Armand Colin.
- Paperny, A. (2016, 13 avril). Hate crimes against Muslim-Canadians more than doubled in 3 years. *Global News*. globalnews.ca, news, 2634032
- Paraschiv, M. M. (2018). Violence prevention and safety promotion in higher education settings. In Elif Shafak's works (pp. 36–49). essay, *Information Science Reference*. <https://doi.org/10.4018/978-1-5225-2960-6.ch003>
- Parla, A. (2001). The “Honor” of the State: Virginity Examinations in Turkey. *Feminist Studies, Inc.* 27:65–88.
- Patton M. Q. (2015). *Qualitative research & evaluation methods: Integrating theory and practice* (4th ed.). SAGE Publications, Inc.
- Parvaneh, N. (2017). The Social Work Practice and the Phenomenon of Divorce (in Persian). *Iranian Professional Social Work Review*, July 2017.
- Parvaz, D. (2018, 16 avril). Who will pay as Canada cuts ties with Iran? *Aljazeera*. www.aljazeera.com

- Pedulla, D. S. (2014). The Positive Consequences of Negative Stereotypes: Race, Sexual Orientation, and the Job Application Process. *Social Psychology Quarterly*. 77 (1): 75–4.
- Penn, M. L., et Nardos, R. (2003). Overcoming violence against women and girls: the international campaign to eradicate a worldwide problem (illustrated ed.). Rowman and Littlefield.
- Pickles, J. (2012). A Review of Donna Orange's "The Suffering Stranger: Hermeneutics for Everyday Clinical Practice. *International Journal of Psychoanalytic Self Psychology*, Vol 7 Issue 3, p443.
- Predelli, L.N. (2004). Interpreting gender in Islam: A case study of immigrant Muslim women in Oslo, Norway. *Gender and Society*, 18(4), 413-493.
- Péron, Y. (2003). « Du mariage obligatoire au mariage facultatif », dans V. Piché et C. Le Bourdais (dir.), *La démographie québécoise : enjeux du XXIe siècle*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, p. 110-143.
- Perozzo, C., de la Sablonnière, R., Auger, E., et Caron-Diotte, M. (2016). Social identity change in response to discrimination. *British Journal of Social Psychology*, V 55, Issue3, September 2016, Pages 438-456.
- Phillimore, J. (dir.). (2015). *Migration and social policy*. Cheltenham, UK; Northampton, MA, USA: Edward Elgar Publishing Limited.
- Picot, G. (2013). Economic and social objectives of immigration: The evidence that informs immigration levels and education mix. *ResearchGate*. June 2013. <https://www.researchgate.net/publication/330335968>
- Piwowarczyk, L., et Keane, T. (2007). Impact of September 11 on Refugees and Those Seeking Asylum. *Transcultural Psychiatry*, 44, no. 4 (2007): 566-580.
- Poiret, C. (2005). Articuler les rapports de sexe, de classe et interethniques : quelques enseignements du débat nord-américain. *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol.21, 195-226.
- Polkinghorne, D. E. (2005). Language and meaning: Data collection in qualitative research. *Journal of Counseling Psychology*, 52(2), 137-145. doi:10.1037/0022-0167.52.2.137
- Pope, C., et Mays, N. (dir.). (2020). *Qualitative Research in Health sciences* (4th ed.). Wiley Blackwell.
- Purdie-Vaughns, V. J., et Eibach, R. P. (2008). Intersectional invisibility: The distinctive advantages and disadvantages of multiple subordinate-group identities. *Sex Roles*, no 59, 2008, p. 377-391.

- Purkayastha, B. (2012). Intersectionality in a Transnational World. *Gender & Society*, Vol. 26 No. 1, February 2012 55-66.
- Purtle, J. (2020). COVID-19 and mental health equity in the United States. *Social psychiatry and psychiatric epidemiology*, 08; 55(8): 969-971.
- Quek, K. M.-T., et Hsieh, A. L. (2021). Intersectionality in family therapy leadership: professional power, personal identities. *Springer*. <https://doi.org/10.1007/978-3-030-67977-4>
- Rachédi, L., et Vatz Laaroussi, M. (2016). Les Processus migratoires : revisiter les concepts de base à la lumière des réalités familiales et migratoires contemporaines. *Familia*. <https://familia.ucs.inrs.ca/notice/?ID=20717>
- Rachedi, L. (2009). *L'écriture Comme Espace d'Insertion et de Citoyenneté Pour Les Immigrants : Parcours Migratoires et Stratégies Identitaires d'Ecrivains Maghrebins Au Québec*. Quebec, Quebec: Presses de l'Université du Québec. <http://muse.jhu.edu/books/9782760524927/>
- Rachédi, L., et Legault, G. (2008). Le modèle interculturel systémique. Dans G. Legault et L. Rachédi (dir.). *L'intervention interculturelle* (2e éd.) (121-142). Montréal : Gaëtan Morin éditeur.
- Rachédi, L., et Vatz Laaroussi, M. (2004). Favoriser la résilience des familles immigrantes par l'empowerment et l'accompagnement. *Intervention*, 120, 6-15.
- Rahbari, L. (2016). Sexuality in Iran. *Encyclopedia of family Studies*. Wiley Online Library.
- Rahbari, L., et Mahmudabadi, Z. (2017). What Does It Mean to Be a Woman? An Exploratory Study of Femininities among Mazandarani, Azeri and Kurdish Female University Students in Iran. *Social Sciences*, Vol. 6, no. 3.
- Rahmani, A., Merghati, K. E., et Alahgholi, L. (2009). Sexual satisfaction and its relation to marital happiness in Iranians. *Iranian Journal of Public Health*, 38(4), 77-82.
- Rahmati, A., et Bahrami Nejad, H. (2019). Signs of divorce before marriage: the role of premarital events in Iran. *Journal of Divorce & Remarriage*, 60(4), 301-315. <https://doi.org/10.1080/10502556.2018.1528531>
- Rai, A., et Choi, Y. J. (2018). Socio-cultural risk factors impacting domestic violence among South Asian immigrant women: A scoping review. *Aggression & Violent Behavior*, 38, 76-85. <https://doi.org/10.1016/j.avb.2017.12.001>
- Rastegar, F. (2016). A Study on Trends in Iran: A Closer Look at Democracy, Education, Fertility, Divorce, Nutrition Transition, and HIV/AIDS. *International Journal of Information and Education Technology*, Vol. 6, No. 9, September 2016.

- Rastin, C. (2004). Profile of Visible Minority Offenders in the Federal Canadian Correctional System. *Research Branch of Correctional Services of Canada*.
- Razavi, R. (2009). The Cultural Revolution in Iran, with Close Regard to the Universities, and Its Impact on the Student Movement. *Middle Eastern Studies*, 45 (1): 1–17.
- Reich, J. A. (dir.). (2021). *The state of families : law, policy, and the meanings of relationships*. Routledge, Taylor & Francis Group.
- Reina, A. S., Lohman, B. J., et Maldonado, M. M. (2014). He said they'd deport me: factors influencing domestic violence help seeking practices among Latina immigrants. *Journal of Interpersonal Violence*, 29(4), 593–615.
- Reitz, J. G., Banerjee, R., Phan, M., et Thompson, J. (2009). Race, Religion, and the Social Integration of New Immigrant Minorities in Canada. *International Migration Review*, v43 n4 (Winter 2009): 695-726.
- Reitz, J. G. (2007). Immigrant Employment Success in Canada, Part I: Individual and Contextual Causes. *International migration and integration*, 8(11), 11-36.
- Refworld, UNHCR: The United Nations Refugee Agency (2021). www.refworld.org/docid
- Renaud, J., Gingras, L., Vachon, S., Blaser, C., Godin, J.-F., et Gagné, B. (2001) Ils sont maintenant d'ici ! Les dix premières années au Québec des immigrants admis en 1989. *Les Cahiers du Gres*, 2(1), 29-40.
- Rice, C. P., et Tedesco, M. (2015). *Women of the mountain south : identity, work, and activism* (Ser. Race, ethnicity and gender in appalachia). Ohio University Press.
- Ridgeway, C. L., et Kricheli-Katz, T. (2013). Intersecting Cultural Beliefs in Social Relations: Gender, Race, and Class Binds and Freedoms. *GENDER & SOCIETY*, Vol. 27 No. 3, June 2013 294-318.
- Rinfret-Raynor, M., Dubé, M., Drouin, C., Maillé, N., et Harper, E. (2008). Violence conjugale post séparation en contexte d'exercice des droits d'accès aux enfants. *Violences faites aux femmes*. (Pp. 185–207). Presses de l'Université du Québec, Québec.
- Rimstead, R., et Beneventi, D. (2019). *Contested spaces, counter-narratives, and culture from below in Canada and Quebec*. University of Toronto Press.
- Rodriguez, J. K., Holvino, E., Fletcher, J. K., et Nkomo, S. M. (2016). The Theory and Praxis of Intersectionality in Work and Organisations: Where Do We Go From Here? *Gender, Work and Organization*. Pages: 201-222 First Published: 12 April 2016.

- Roques, M. (1998). Concilier les aspirations des étrangers et les exigences de l'administration. *Lien social*. 455.
- Rosino, M. L. (2020). Kimberlé Williams Crenshaw, Luke Charles Harris, Daniel Martinez HoSang, and George Lipsitz, eds. Seeing Race Again: Counteracting Colorblindness across the Disciplines. *Contemporary sociology*, V 49, no. 3, (2020): 255-256.
- Rostami-Povey, E. (2012). Afghan Women's Resistance and Struggle: Gender, Agency, and Identity. Women and Fluid Identities, *The Journal of Development Studies, Volume 43*, 2007 - Issue 2: Special Section on Islam and Female Identity in the Middle East pages 146-165.
- Roy, G., Legault, G., et Rachédi, L. (2008). Les modèles de pratique et les idéologies d'intervention. Dans G. Legault et L. Rachédi (dir.). *L'intervention interculturelle* (2ème édition) (101-120). Montréal : Gaëtan Morin.
- Roy, P., Tremblay, G., et Duplessis-Brochu, É. (2018). Problematizing men's suicide, mental health, and well-being. *Crisis*, 39(2), 137–143.
<https://doi.org/10.1027/0227-5910/a000477>
- Rubin, A., et Babbie, E.R. (2001). *Research Methods for Social Work*. (7th ed.). Belmont, CA: Books/Cole.
- Rudin, J. (2005). Aboriginal Peoples and the Criminal Justice System." *Ipperwash Inquiry*. (accessed January 15, 2019).
- Ruhe-Schoen, J. (2011). *Rejoice in My Gladness: The Life of Tahirih*. USA: Baha'i Publishing.
- Rush, R. (2014). "Logical Realism," In P. Rush (dir.). *The Metaphysics of Logic*. (pp. 13–31). Cambridge University Press.
- Russell, S. T., Mallory, A. B., Bishop, M. D., et Dorri, A. A. (2020). Innovation and Integration of Sexuality in Family Life Education. *Family Relations*, v69 n3 (July 2020): 595-613.
- Sadeghi, S. (2008). Gender, culture and learning: Iranian immigrant women in Canadian higher education. *International Journal of Lifelong Education*, 27:2, 217-234.
- Safai, H., et Emami, A. (1991). *Huquq-e khanevadeh* (in Persian), (*The Family Rights*) Tehran: Nashr-e Mizan Publication.
- Safizadeh, M., et Nakhaee, N. (2016). Causes of Increasing Trend of Divorce in Iranian Community: What Do the Experts Think? *Journal of Family Medicine*, 3(4): 1064. ISSN : 2380-0658.

- Saint-Jacques, M.-C., Robitaille, C., St-Amand, A., et Lévesque, S. (2016). *Séparation parentale, recomposition familiale : Enjeux contemporains*. Presses de l'Université du Québec.
- Sadjadpour, K. (2007, 19 juin). Guidelines for Approaching Iran. In *Carnegie Endowment for International Peace*, June 19, 2007.
- Saghafi, N., Asamen, J., Rowe, D., et Tehrani, R. (2012). The relationship of religious self-identification to cultural adaptation among Iranian immigrants and first-generation Iranians. *Professional Psychology: Research and Practice*, 43(4), 328–335. <https://doi.org/10.1037/a0028822>
- Salami, B., Alaazi, D. A., Okeke-Ihejirika, P., Yahoni, S., Vallianatos, H., Tetreault, B., et Nsaliwa, C. (2020). Parenting challenges of African immigrants in Alberta, Canada. *Child and family Social Work*, Volume25, Issue S1.
- Salehin, S., Simbar, M., Keshavarz, Z., et Nasiri, M. (2020). Iranian mothers' needs for reproductive health education of their adolescent daughters: a qualitative study. *Int J Adolesc Med Health*, 33(2), 2020 Jun 1; doi: 10.1515/ijamh-2018-0144. PMID: 32474452
- Salem, S. (2018). Intersectionality and its discontents: Intersectionality as traveling theory. *European Journal of Women's Studies*, 25(4), 403–418. <https://doi.org/10.1177/1350506816643999>
- Sales, B. (2020, septembre 19). QAnon is an old form of anti-Semitism in a new package, experts say. *Jewish Telegraphic Agency*. Retrieved September 19, 2020.
- Samuels, R. J. (2006). *Encyclopedia of United States national security*. Sage Publications.
- Sanadjian, M. (2010). Citizenship, 'rubbished' dissidents and local restoration of the dead – the execution of Luri political activists in south-western Iran. *Social Identities Journal for the Study of Race, Nation and Culture*, Volume 16, 2010 - Issue 2.
- Sanasarian, E. (1982). *The Women's Rights Movements in Iran*. New York: Praeger.
- Sanasarian, E., et Meir, L. (2017). In Intersectionality and the narrative of nationalism (pp. 56–67). essay. <https://doi.org/10.4324/9781315448800-5>
- Savaya, R., et Cohen, O. (2004). Divorce Among 'Unmarried' Muslim Arabs in Israel. *Journal of Divorce and Remarriage*, V 40, no. 1-2 (2004): 93-109.
- Scanlan, M., et Theoharis, G. (2016). Introduction to Special Issue—Intersectionality Promoting Social Justice While Navigating Multiple Dimensions of Diversity. *Journal of Cases in Educational Leadership*, v19 n1 (201603): 3-5.

- Schiek, D. (2016). Revisiting intersectionality for EU anti-discrimination law in an economic crisis - A critical legal studies perspective. *SOCIOLOGIA DEL DIRITTO*2(201610): 23-44.
- Schneider, K. J., Pierson, J. F., et Bugental, J. F. T. (dir.). (2015). *The handbook of humanistic psychology: theory, research, and practice*. Thousand Oaks, California: SAGE Publications, Inc.
- Scoffield, H. (2021, 31 janvier). Donald Trump's policies helped Canada attract talented and diverse immigrants. Now it's up to us. *The Toronto Star* (Toronto, Ontario), Jan. 31, 2021.
- Scot Aghaie, K., et Marashi, A. (2014). *Rethinking Iranian Nationalism and Modernity*. University of Texas Press.
- Sedghi, H. (2007). *Women and Politics in Iran: Veiling, Unveiling, and Reveiling*. University of Minnesota Press.
- Seetharaman, D. (2020). QAnon Booms on Facebook as conspiracy group Gains Mainstream Traction. *Wall Street J*, 13, 2065.
- Seiler, N., Nguyan, T., Yung, A., et O'Donoghue, B. (2020). Terminology and assessment tools of psychosis: A systematic narrative review. *Psychiatry and Clinical Neurosciences*, v74 n4 (April 2020): 226-246.
- Shah, P., Foblets, M-C., et Rohe, M. (2014). *Family, Religion and Law: Cultural Encounters in Europe*. Farnham: Ashgate Publishing Ltd.
- Shahidian, H. (2002). *Women in Iran: Gender politics in the Islamic republic*. The USA: Greenwood Publishing Group.
- Shahidian, H. (2001). To Be Recorded in History. Researching Iranian Underground Activities in Exile. *Qualitative Sociology*, 24:55–81.
- Shahvari, Z., Raisi, F., Parsa Yekta, Z., Ebadi, A., et Firoozikhajastefar, R. (2018). Why don't you share your satisfaction with me? *Perspectives in Psychiatric Care*, v54 n2 (April 2018): 162-167.
- Shannon, J. (2020, 2 octobre). Who are the Proud Boys? Far-right group has concerned experts for years. *USA Today*. Archived from the original on October 2, 2020. Retrieved October 1, 2020.
- Sharifrazi, A. (2019). Les discriminations intersectionnelle à la croisée des chemins: regard pratique sur le système antidiscriminatoire des organes conventionnels des Nations Unies. *Journal européen des droits de l'homme, European Journal of Human Rights*, Vol. 5, p. 335-365 (2019).
- Shaw, I., et Holland, S. (2014) *Doing qualitative research in social work*. London: SAGE Publications.

- Sheykhi, M. T. (1999). Development and Divorce in Iran: A Sociological Appraisal. *International Review of Modern Sociology*, v29 n2 (19991001): 23-36.
- Sheikholeslami, H., Kani, C., et Ziae, A. (2008). Attempted Suicide Among Iranian Population. *Suicide and Life-Threatening Behavior*, v38 n4 (August 2008): 456-466.
- Shirpak, K.R., Maticka-Tyndale, E., et Christian, M. (2011). Post Migration Changes in Iranian Immigrants Couple Relationship in Canada. *Journal of Comparative Family Studies*, 42(6), 751-770.
- Shirpak, K., Chinichian, M., Maticka-Tyndale, E., Ardebili, H., Pourreza, A., et Ramezankhani, A. (2008) A Qualitative Assessment of the Sex Education Needs of Married Iranian Women. *Sexuality & Culture*, 12, no. 3 (2008): 133-150.
- Shirpak, K., Chinichian, M., et Maticka-Tyndale, E. (2007) Iranian Immigrants' perceptions of sexuality in Canada: A symbolic interactionist approach. *CANADIAN JOURNAL OF HUMAN SEXUALITY*, V16, no. 3/4, (2007): 113-128.
- Shmidt, V. (dir.). (2019). *The Politics of Disability in Interwar and Socialist Czechoslovakia : Segregating in the Name of the Nation*. Amsterdam : Amsterdam University Press, 2019.
- Shokouhi, H., Kashani, A. F., et Mirvahedi, S.H. (2019). The sociolinguistics of iran's languages at home and abroad : the case of persian, azerbaijani, and kurdish. In Language barrier and internal conflict among iranian migrants in australia: a case of unsettling tension (pp. 199–223). essay, *Cham : Springer International Publishing* : Palgrave Macmillan. https://doi.org/10.1007/978-3-030-19605-9_8
- Siavoshi, S. (1990). *Liberal Nationalism in Iran: The failure of a movement*. Boulder, Colorado: Westview Press.
- Simpson, G.J., et Charlesworth, H. (1995). Objecting to Objectivity: The Radical Challenge to Legal Liberalism, pp. 86–132 in R. Hunter, R. Ingleby and R. Johnstone (dir.). *Thinking About Law: Perspectives on the History, Philosophy and Sociology of Law*. St Leonards: Allen and Unwin.
- Singh, M., et Bhayana, R. (2015). Straddling Three Worlds: Stress, Culture and Adaptation in South Asian Couples. *Contemporary Family Therapy: An International Journal*, 37(1), 45–57. <https://doi.org/10.1007/s10591-014-9319-1>
- Singh Setia, M., Quesnel-Vallee, A., et Tousignant, P. (2011). Access to health-care in Canadian immigrants: a longitudinal study of the National Population Health Survey. *Health and Social Care in the Community*, V19(1), 70–79.
- Slater, A. (1978). *In Search of Margaret Fuller*. New York: Delacorte Press.

- Slayter, E., Johnson, L., et Open Textbook Library. (2023). Social Work Practice and Disability Communities: An Intersectional Anti-Oppressive Approach. *ROTEL*. <https://open.umn.edu/opentextbooks/textbooks/1624>
- Slootmaeckers, K. (2019). Nationalism as competing masculinities: homophobia as a technology of othering for hetero- and homonationalism. *Theory and Society: Renewal and Critique in Social Theory*, v48 n2 (20190401): 239-265.
- Smith, B. (dir.). (2019). *Gender history: critical readings*. London, UK; New York, NY, USA: Bloomsbury Academic.
- Smith, J., Flowers, R., et Larkin, M. (2009). *Interpretive phenomenological analysis: Theory, method and research*. London, UK: Sage Publications.
- Smith, J. A., et Nizza, I. N. (2022). *Essentials of interpretative phenomenological analysis*. American Psychological Association (Organisme de publication.) Washington, DC: American Psychological Association.
- Sosa, E. (2017). *Epistemology*. Princeton: Princeton University Press.
- Sotodeh Asl, N., Ghorbani, R., Darini, A.l., et Sori, Z. (2022). A cross sectional study of divorce causes in divorce applicants in the Iranian population. *MAJALLAH-I ILM-I DĀNISHGĀH-I ULŪM-I PIZISHKĪ-I SIMNĀN (Persian) (Scientific academic journal of medical sciences of Semnan University)*, Vol. 24, no. 3, pp. 327 – 337. May 2022.
- Sportel, I. (2016). Legal Aspects of Divorce. *Divorce in Transnational Families: Marriage, Migration and Family Law* Springer International Publishing. Palgrave Macmillan, 2016, pp. 53–88.
- Sprague, J. (2005). *Feminist methodologies for critical researchers: Bridging differences*. Lanham, MD: Rowman & Littlefield.
- Sprecher, S. (2002.) Sexual satisfaction in premarital relationships: associations with satisfaction, love commitment, and stability. *Journal of Sex Research*, 39(3), 190–196.
- Sreberny, A. (2014). Establishing a ‘Rights Regime’ in Iran: Thinking Communications, Politics and Gender Together. In *Communication Rights and Social Justice: Historical Accounts of Transnational Mobilizations* 152-163.
- Statistique Canada (2005). Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada (ELIC). S’établir dans un nouveau pays : un portrait des premières expériences. Ottawa, *Catalogue*, no 89-614-XIF.

- Statistics Canada. 2024. (table). *Special Interest Profile. 2021 Census of Population*. Statistics Canada Catalogue no. 98-26-00092021001. Ottawa. Released March 20, 2024. <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/dp-pd/sip/index.cfm?Lang=E> (accessed April 5, 2025).
- Stanton, G. (2020, septembre 9). QAnon is a Nazi Cult, Rebranded. *Just Security*. September 9, 2020.
- Stith, S. M., Spencer, C. M., Ripoll-Núñez, K. J., Jaramillo-Sierra, A. J., Khodadadi-Andariyeh, F., Nikparvar, F., Oksman, R., et Metelinen, J. (2020). International Adaptation of a Treatment Program for Situational Couple Violence. *Journal of Marital and Family Therapy*, v46 n2 (April 2020): 272-288.
- Statistics Centre of Iran. <http://amar.sci.org.ir>
- Stafford, M., Newbold, B. K., et Ross, N. A. (2010). Psychological Distress among Immigrants and Visible Minorities in Canada: A Contextual Analysis. *International Journal of Social Psychiatry*, Vol 57(4): 428–441.
- Stonebanks, C. D. (2019). Secularism and securitisation: the imaginary threat of religious minorities in Canadian public spaces. *Journal of beliefs and values*, V 40, no. 3, (2019): 303-320.
- Straubert, H. J., et Carpenter, D. R. (2010). *Qualitative research in nursing: Advancing the humanistic imperative* (5th ed.). Philadelphia, PA : Lippincott Williams & Wilkins.
- Stroud, L. A., Muchena, K. C., et Howcroft, J. G. (2018). “Men don’t cry”: an interpretative phenomenological analysis of black South African men’s experience of divorce. *Indo-Pacific Journal of Phenomenology*, V18 n2 (20181101): 1-12.
- Sun, S., et Farber, E.W. (2020). An intersectionality-informed psychotherapy approach to reduce HIV stigma. *Psychotherapy (Chicago, Ill.)*, 57(1): 23-28, 2020 03.
- Survey suggests how Canada can improve economic outcomes for immigrants. (2021, janvier 19). *Canadian Government News*, 19 Jan. 2021, p. NA. Gale One File: CPI.Q.
- Taïbi, B. (2015). Ressources mobilisées par des femmes arabo-musulmanes victimes de violence conjugale en contexte migratoire. *Reflets*, v21 n1 (Printemps 2015): 161-188.
- Takhar, S. (Ed.). (2016). *Gender and race matter: global perspectives on being a woman*. United Kingdom; North America: Emerald Group Publishing Limited.

- Taloyan, M., Sundquist, J., et Al-Windi, A. (2008). The impact of ethnicity and self-reported health on psychological well-being: A comparative study of Kurdish-born and Swedish-born people. *Nordic Journal of Psychiatry*, V 62, no. 5 (2008): 392-398.
- Tam, D.M.Y., Tutty, L.M., Zhuang, Z.H., et al. (2016) Racial Minority Women and Criminal Justice Responses to Domestic Violence. *J Fam Viol*, 31, 527–538 (2016).
- Tamadonfar, M. (2001). Islam, Law, and Political Control in Contemporary Iran. *Journal for the Scientific Study of Religion*, v40 n2 (20010601): 205-219.
- Taramundi, D. M. (2018) Minorities-within-Minorities Frameworks, Intersectionality and Human Rights: Overlapping Concerns or Ships Passing in the Night? *Ethno-Cultural Diversity and Human Rights Challenges and Critiques* (edited by Gaetano Pentassuglia) Boston: Brill, 2018, Pages: 256–285.
- Taylor, S. J., Bogdan, R., DeVault, M. L., et Hoboken, N.J. (2016). *Introduction to qualitative research methods: a guidebook and resource* (Fourth edition). John Wiley and Sons, Inc.
- Temple, B., et Young, A. (2004). Qualitative research and translation dilemmas. *Qualitative Research*, 4(2), 161-178. doi:10.1177/1468794104044430
- Thadathil, A., et Sriram, S. (2020). Divorce, Families and Adolescents in India: A Review of Research. *Journal of Divorce and Remarriage*, 61(1), 1–21.
- Thaler, D. E. (2010). *Mullahs, guards, and bonyads: an exploration of Iranian leadership dynamics*. United States Department of Defense Office of the Secretary of Defense. National Defense Research Institute (U.S.) Santa Monica, CA: RAND, National Defense Research Institute.
- The Economics. (2022, 26 novembre). "Turmoil at home, jitters abroad; Iran." *The Economist*.
<http://www.gale.com/apps/doc/A727708438/CPI?u=mont47771&sid=oclc&xid=f6ab3fea>
- The Guardian. (2023, 19 octobre). Iran's Mahsa Amini awarded EU's Sakharov human rights prize. *Aljazeera*. (19 Oct 2023).
<https://www.theguardian.com/world/2023/oct/19/mahsa-amini-awarded-eu-sakharov-human-rights-prize-iran>
- Tohidi, N. (1993). Iranian Women and Gender Relations in Los Angeles. In Irangeles. *Iranians in Los Angeles*. R. Kelley, J. Friedlander & A. Colby (dir.). (Pp. 175–217). Berkeley: University of California Press.

- Tomlinson, B. (2013a). To Tell the Truth and Not Get Trapped: Desire, Distance, and Intersectionality at the Scene of Argument. *Signs. Journal of Women in Culture and Society*, V 38 (4): 993–1017.
- Tomlinson, B. (2013b). Colonizing intersectionality: replicating racial hierarchy in feminist academic arguments. *Social Identities*, v19 n2 (2013): 254-272.
- Tooley, C. (2006). Indigenous Self-Determination in Quebec: An interview with Chief Picard. *Alter Native: An International Journal of Indigenous Peoples*, v3 n1 (200606): 220-232.
- Umar, A. R.-D. (2015). *Rights of the wife under Islamic law. Gender and Behaviour*, v13 n1 (20150101): 6488-6506.
- United States Congress House Committee on Foreign Affairs. (2023). *Mahsa Amini Human Rights and Security Accountability Act: report together with additional views (to accompany H.R. 589) (including cost estimate of the Congressional Budget Office)*. Washington, D.C., U.S. Government Publishing Office.
- Van Niekerk, M. (2007). Second-generation Caribbeans in the Netherlands: Different migration histories, diverging trajectories. *Journal of Ethnic and Migration Studies*, V33(7), 1063–1081.
- Vatz Laaroussi, M. (2008). Les familles immigrantes et l'intervention intergénérationnelle. *L'intervention interculturelle* (2ème édition), dans Legault, G. et Rachédi, L. Montréal, Gaëtan Morin (éditeur), 9, 229-243.
- Vatz Laaroussi, M. (2008). Du Maghreb au Québec : accommodements et stratégies. *Travail, genre et sociétés*, v20 n2 (20081101) : 47.
- Vatz Laaroussi, M., Koné, M., et Bernier, E. (2021, 18 janvier, récupéré). *Les divorces dans l'immigration une perspective transnationale*.
- Vatz Laaroussi, M., et Bernier, E. (2017). Accompagner les familles immigrantes en difficultés conjugales. *Guide pour les intervenants et organismes*. Université de Sherbrooke.
- Vatz Laaroussi, M. et Bernier, E. (2016). Les défis de croiser vie conjugale et immigration : ça passe ou ça casse ! *Revue scientifique sur les familles séparées – AIFI*, automne 2016.
- Vatz Laaroussi, M., Koné, M., Gosselin, J., Gagné, A., et Valiquette-Tessier, S.-C. (2013). La transformation du lien familial - Le cas des familles immigrantes et réfugiées au Québec. *Collection Que savons-nous? (1)*, Québec, ARUC – Séparation parentale, recomposition familiale.

- Vatz Laaroussi, M. (2001). La familial au cœur de l'immigration : les stratégies de citoyenneté des familles immigrantes au Québec et en France, Paris et Montréal. *l'harmattan.*
- Venetis, E. (2010). *Exploring the Iranian Otherness. Iranian Studies in Foreign Affairs. Vol 1, No. 2, 2010.*
- Vollhardt, J. (2015). Inclusive victim consciousness in advocacy, social movements, and intergroup relations: Promises and pitfalls. *Social Issues and Policy Review, 9*, 89–120.
- Vollhardt, J., et Bilali, R. (2015). The role of inclusive and exclusive victim consciousness in predicting intergroup attitudes: Findings from Rwanda, Burundi, and DRC. *Political Psychology, 36*, 489–506.
- Vollhardt, J., Mazur, L., et Lemahieu, M. (2014). Acknowledgment after mass violence: Effects on psychological well-being and intergroup relations. *Group Processes & Intergroup Relations, 17*, 306–323.
- Vollhardt, J., et Nair, R. (2018). The two-sided nature of individual and intragroup experiences in the aftermath of collective victimization: Findings from four diaspora groups. *European Journal of Social Psychology, 4*, 412–432.
- Vollhardt, J., Nair, R., et Tropp, L. (2016). Inclusive victim consciousness predicts minority group members' support for refugees and immigrants. *Journal of Applied Social Psychology, 46*, 354–368.
- Wada, K. (2016). Japanese women's reentry to Japan after studying in North America: a narrative inquiry. *McGill University Libraries, [Montreal]. Retrieved from. http://digitool.Library.McGill.CA/R/?func=dbin-jump-full&object_id=138837*
- Waite, L. W., Iveniuk, J., Laumann, E. O., et McClintock, M. K. (2017). Sexuality in Older Couples: Individual and Dyadic Characteristics. *Sexual Behavior Archives: The Official Publication of the International Academy of Sex Research, V46 N2 (201702): 605-618.*
- Warner, T. (2002). *Never going back: a history of queer activism in Canada.* University of Toronto Press.
- Wilcox, S. M. (2020). Political Intersectionality and Black Girls' #MeToo Movement in Public K-12 Schools. *Journal of Black Sexuality and Relationships, Vol 7*, Number 1, Summer 2020, pp. 21-34. University of Nebraska Press.
- Winker, G., et Degele, N. (2011). Intersectionality as multi-level analysis: Dealing with social inequality. *European Journal of Women's Studies, 18(1)*, 51-66. doi:10.1177/1350506810386084

- Wittgenstein, L. (2016). *Tractatus Logico-Philosophicus*. Sweden: Chiron Akademie Press.
- Wittgenstein, L. (2009). *Philosophical Investigations*. (4th edition). Blackwell Publishing ltd.
- Woodhams, C., et Lupton, B. (2014). Transformative and emancipatory potential of intersectionality research: Making a case for methodological pluralism. *Gender in Management*, Vol. 29 No. 5, pp. 301-307.
- Wright, M. (2011). Diversity and the imagined community: immigrant diversity and conceptions of national identity. *Political Psychology*, V 32, 5: 837–862.
- Yaghoobi, C. (2020). *Temporary Marriage in Iran Gender and Body Politics in Modern Iranian Film and Literature*. Cambridge University Press.
- Yergin, D. (2008). *The Prize: The Epic Quest for Oil, Money and Power*. New York: Free Press.